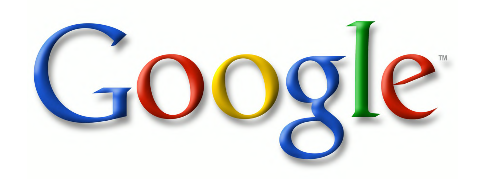
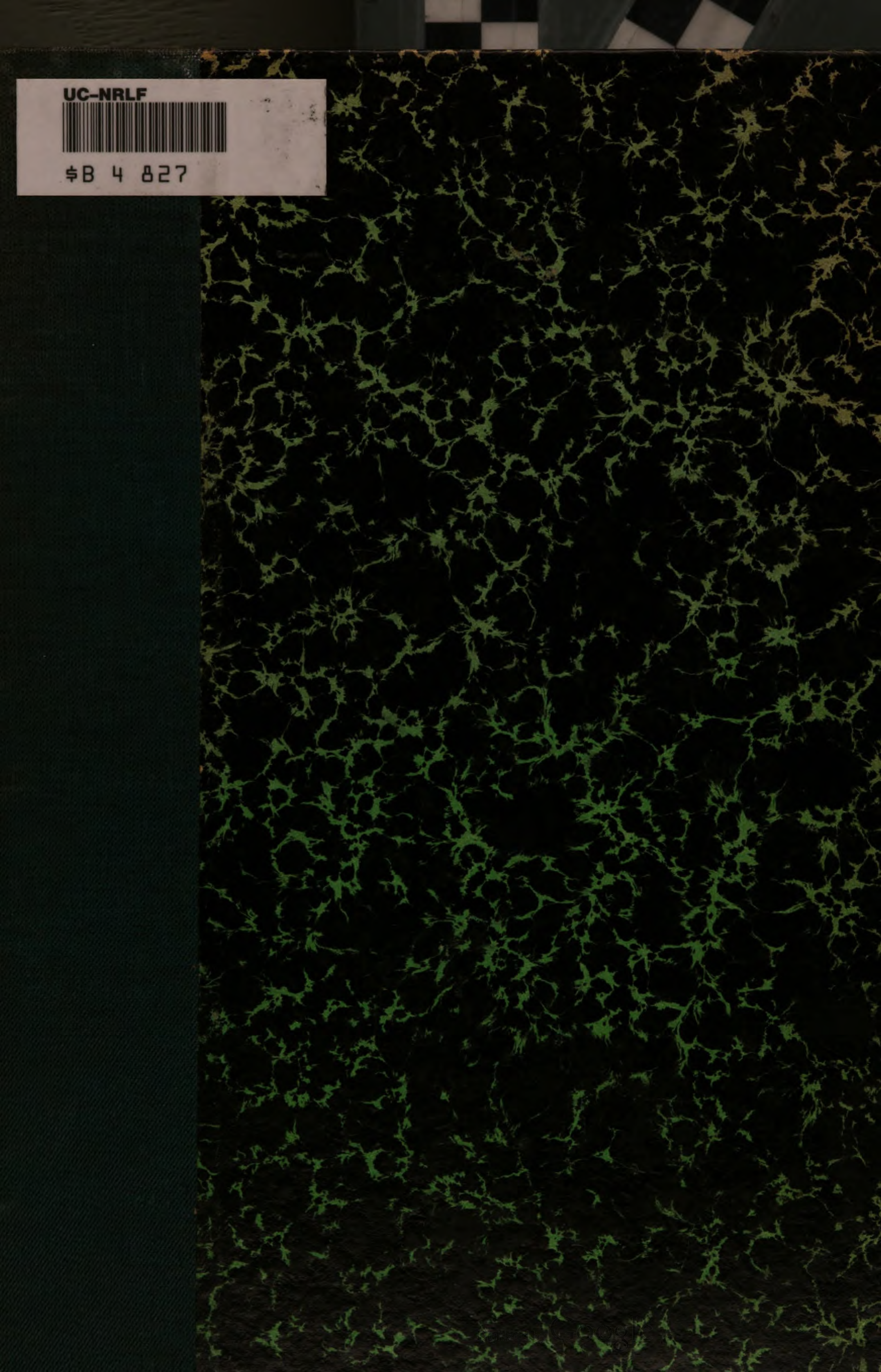
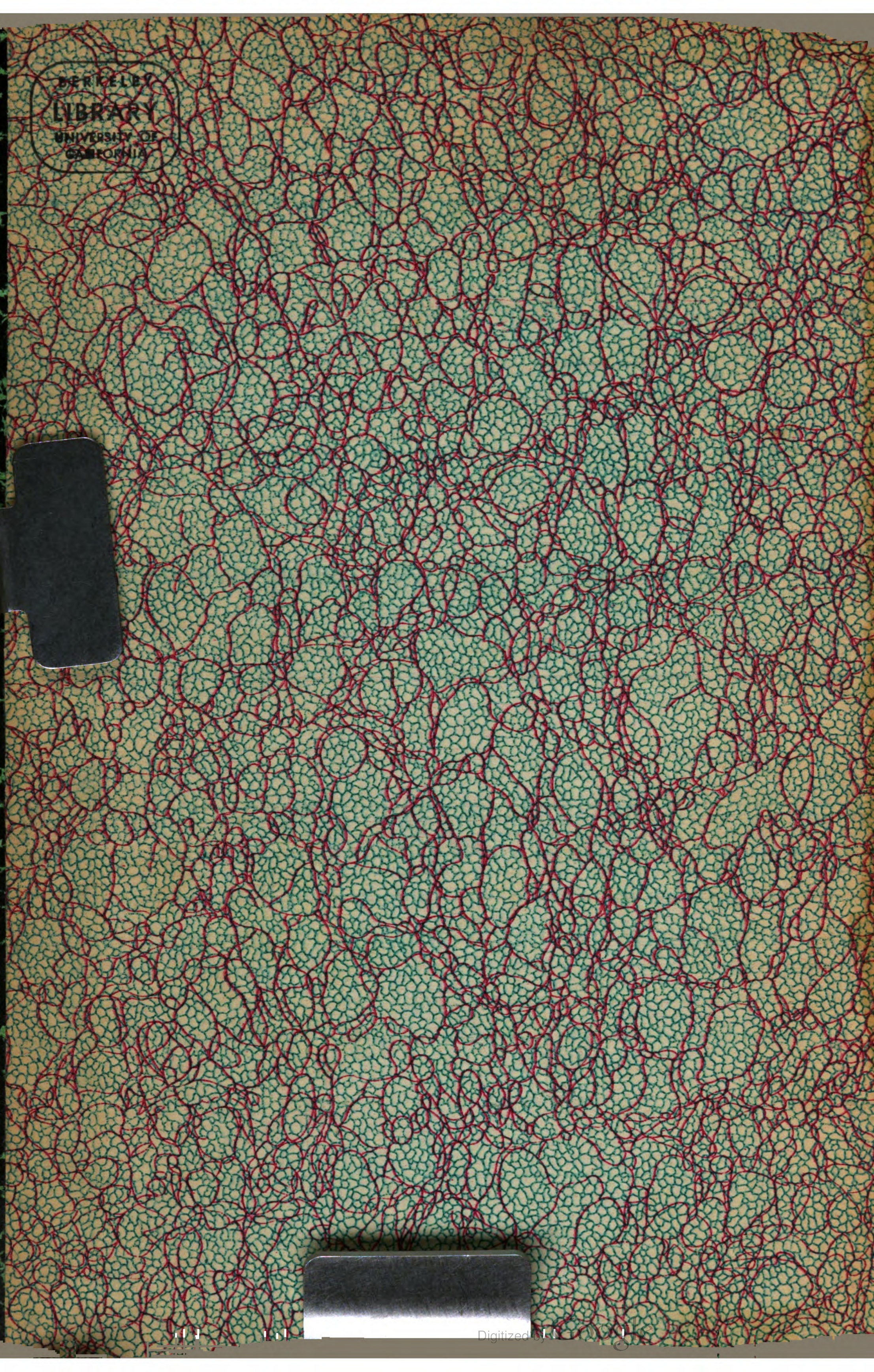
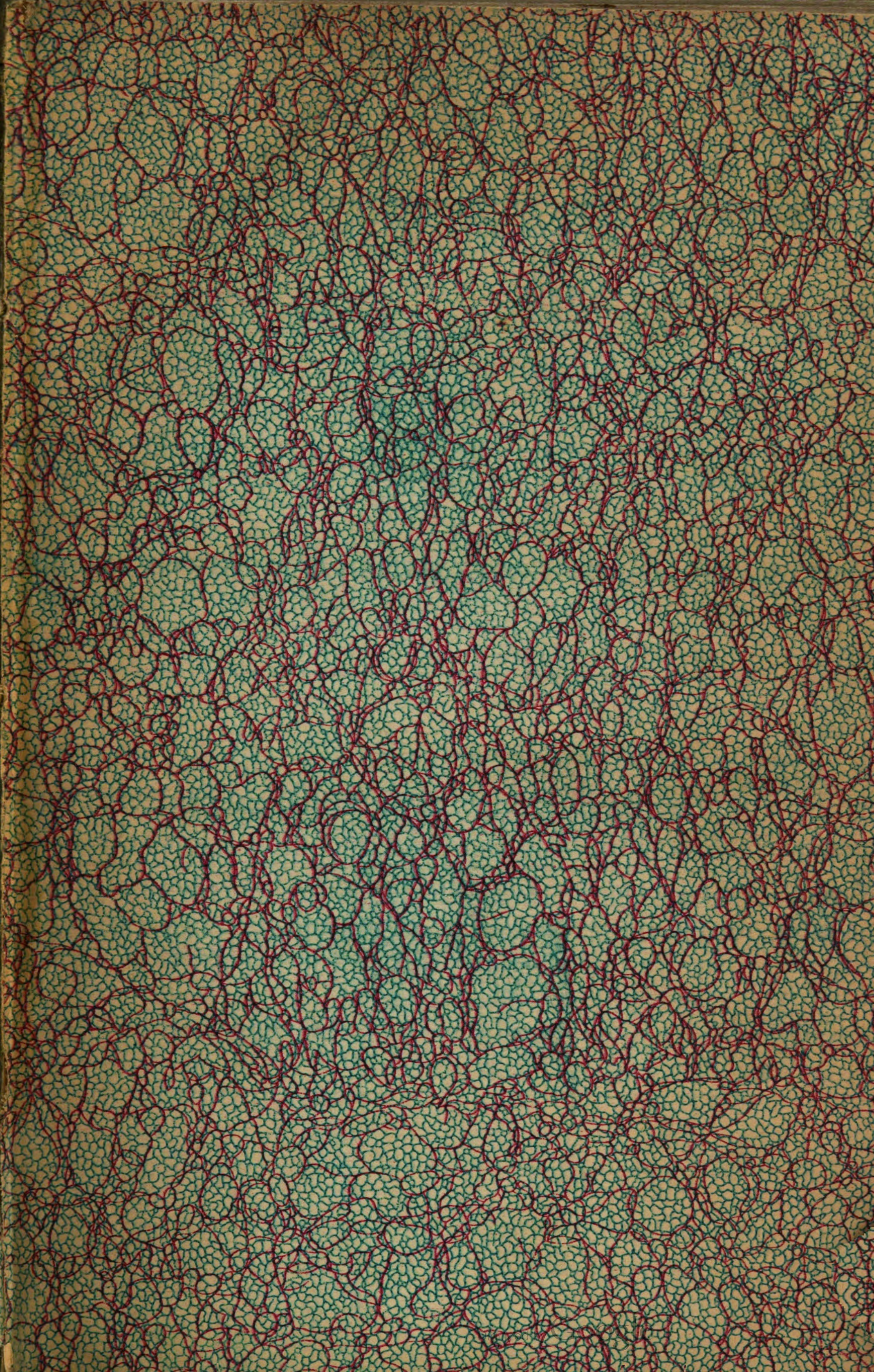

Google


UC-NRLF
$B 4 827


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA





BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

t. II

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES).

TOME II.



Moulins,

IMPRIMERIE DE P.-A. DESROSIERS.

MDCCCLI.

RÉSUMÉ

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

—

ANNÉE 1850.

—

Séance du 15 *janvier* 1850.

La société entend le compte-rendu des travaux de l'année 1849, présenté par M. le président.

La société reçoit divers ouvrages imprimés.

M. Clairefond présente quelques observations sur l'utilité et les moyens de rendre plus efficace l'assistance publique, dans la ville de Moulins.

Séance du 2 février 1850.

La société procède à l'élection de son bureau pour l'année 1850.

Remise de divers envois faits par des sociétés savantes.

Diverses lectures.

M. Clairefond dépose un rapport sur un projet ayant pour but de centraliser l'action de la charité publique et de lui donner une plus grande efficacité dans la ville de Moulins.

Après une discussion prolongée, les termes de ce rapport sont définitivement adoptés. La société décide que ce travail sera immédiatement adressé à Mgr l'évêque de Moulins, afin qu'à son arrivée il soit éclairé sur la situation des indigents et puisse prendre lui-même l'initiative, s'il y a lieu, pour réaliser le projet étudié par la société.

Séance du 16 *février* 1850.

La société reçoit divers ouvrages imprimés.

M. le président donne lecture d'un programme de questions depuis longtemps rédigé par la société.

M. Alary émet le vœu que ce programme soit autographié; ce serait le moyen de le faire connaître aux membres de la société et de leur rappeler qu'ils peuvent y trouver des sujets de travaux intéressants.

M. Chevalier lit un travail sur les moyens de soulager la misère des classes ouvrières de la ville de Moulins.

Séance du 1er *mars* 1850.

La société entend un rapport de MM. Clairefond et Méplain jeune, sur la reconnaissance d'un lieu situé près

de Moulins et qui serait présumé avoir conservé des traces d'un établissement romain.

Plusieurs membres donnent des renseignements sur des objets antiques, monnaies, médailles, etc., trouvés dans la région qui s'étend à l'Est de la ville de Moulins, depuis Toulon-sur-Allier jusqu'à Villeneuve.

Plusieurs débris produits par les membres qui se sont rendus sur les lieux, présentent des caractères incontestables d'une antiquité qui doit remonter à l'époque de la domination romaine.

M. Bergeon entretient la société d'une expérience de chirurgie faite, à l'aide du chloroforme, sur une femme accouchée d'un enfant mort depuis quelques jours.

M. le président donne lecture d'une lettre de M Baudon sur l'établissement des hôpitaux ruraux.

Sur la demande unanime de tous les membres présents, il est décidé que la lettre de M. Baudon sera imprimée dans le bulletin de la société.

Séance du 16 *mars* 1850.

La société entend la lecture d'une lettre par laquelle Mgr de Dreux-Brézé, évêque nommé de Moulins, accuse réception du travail relatif à l'assistance, que la société lui a adressé.

M. Fanjoux lit un rapport sur les excursions faites par des membres de la société au lieu dit de *La Godrone*, où on a cru reconnaître des débris antiques.

A cette occasion, il est donné lecture d'un passage des *Commentaires* de César, dans lequel on voit que, d'après les plus anciens manuscrits, le conquérant de la Gaule désigne la cité des Boïens par le nom de *Gergonia* ou *Gortona* et non point par celui de *Gergovia*, comme le portent les éditions vulgaires.

Séance du 6 *avril* 1850.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant qu'il vient d'allouer, sur les fonds de son département, une somme de 300 fr. à la Société d'Emulation de l'Allier.

M. Bardoux appelle l'attention des membres de la société sur les antiquités trouvées à diverses époques, près de Diou, dans le voisinage de la Loire. Il pense que pour avoir des renseignements précis, il serait bon de se mettre en communication avec des personnes de cette localité.

La société entend plusieurs membres qui rendent compte des ouvrages imprimés qui lui ont été adressés.

Séance du 4 mai 1850.

M. Clairefond lit un travail de statistique relatif aux ouvriers et ouvrières des diverses professions dans la ville de Moulins.

M. Chevalier lit une note relative aux grottes de la commune de Bayet et à l'emploi qu'on en a fait pour l'établissement d'un refuge destiné aux malades indigents de cette commune.

Séance du 18 *mai* 1850.

La société reçoit divers ouvrages imprimés.

M. Fanjoux lit un mémoire sur la bibliothèque et la Bible de l'abbaye de Souvigny.

Séance du 8 *juin* 1850.

La société reçoit des livraisons des bulletins qui lui sont adressés par diverses sociétés.

M. Rispal lit un travail relatif à l'éclairage chez les Romains.

M. Fanjoux lit la suite de son travail sur le manuscrit de la Bible de Souvigny.

Séance du 6 *juillet* 1850.

La société reçoit diverses publications.

A propos d'une de ces publications, la société entend quelques explications sur le système des locomotives à air comprimé, inventées, depuis plusieurs années, par M. Andraud de Moulins.

M. Bardoux lit une notice intitulée : *Un avocat à Moulins, il y a quarante ans.*

Séance du 20 *juillet* 1850.

M. Tudot, à propos du procès-verbal de la dernière séance, exprime le vœu que la société fasse recueillir les éléments nécessaires à la rédaction d'une notice sur M. Andraud, dans laquelle le système de locomotives à air comprimé, inventé par ce dernier, occuperait une place importante.

Séance du 3 *août* 1850.

M. Alary donne lecture d'une notice numismatique publiée à Montluçon par M. Brugière de Lamotte, et relative à une médaille trouvée dans les travaux de la route de Villefranche au Montet, près de Murat.

M. de l'Estoille lit une notice de M. l'abbé Boudant sur le général Joseph Morio, mort ministre du roi de Westphalie.

Séance du 9 *novembre* 1850.

Lecture de diverses correspondances.

M. de l'Estoille lit un mémoire de M. Boursier, ancien

receveur-général de l'Allier, sur la composition des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault.

Séance du 7 décembre 1850.

La société reçoit diverses publications, entre autres le *Traité du bail à portion de fruits ou colonage partiaire*, par M. Méplain aîné.

M. Alary lit une étude biographique et littéraire sur le poète Villon.

La société reçoit au nombre de ses membres MM. Bédel, Recteur de l'Académie de l'Allier, et Grozieux de Laguérenne, Conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Moulins.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PENDANT L'ANNÉE 1850, PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1851, PAR M. DE L'ESTOILLE, PRÉSIDENT.

—

MESSIEURS,

Avant de procéder à la constitution de notre bureau pour 1851, permettez-moi de mettre sous vos yeux les résultats de l'année qui vient de s'écouler. C'est un devoir auquel nous n'avons jamais manqué depuis notre fondation, et il n'est pas besoin d'insister sur la sagesse de la disposition qui nous l'impose : nous trouverons dans ce travail non seulement des leçons profitables, mais encore des encouragements qui nous sont peut-être encore plus nécessaires.

Voyons d'abord quelle a été dans les travaux de la Société la part de chacun de nous.

M. Alary a présenté une étude sur le poète Villon.

M. le Docteur Bergeon, Rapport sur l'emploi du chloroforme dans un cas d'accouchement.

Compte rendu d'un bulletin de l'Académie de Reims.

M. Bardoux, Un avocat il y a 40 ans.

M. l'abbé Boudant, une Notice historique sur le général du génie Morio.

M. Boursier, Analyse chimique des eaux de Bourbon-l'Archambault.



M. Chevalier, Note sur les grottes de Bayet et le refuge qu'y trouvent des familles indigentes.

Notice sur quelques professions à Moulins, bouchers, boulangers, charcutiers.

M. Clairefond, Suite du travail présenté en 1849 sur la centralisation des œuvres de charité.

Travail statistique sur diverses professions à Moulins.

M. Fanjoux, Rapport sur les constructions gallo-romaines de Plaisance.

Mémoire sur la bible de Souvigny.

M. de l'Estoille, Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1849.

M. Méplain, ainé, Compte-rendu d'un bulletin de l'Athénée du Beauvoisis.

M. Méplain, jeune, Rapport sur les constructions gallo-romaines de Plaisance.

M. Rispal, Analyse d'un mémoire de M. Loriquet sur l'éclairage des anciens, inséré dans les annales de l'Académie de Reims.

M. Tudot, Une lithographie représentant des miniatures de la bible de Souvigny. Et ici je dois relever l'erreur par suite de laquelle on a omis de compreudre dans la table générale jointe au dernier bulletin de la Société, les trois lithographies que nous devons au zèle et au talent de M. Tudot.

M. Méplain, jeune, a bien voulu nous communiquer une lettre écrite par une personne étrangère à la Société, M. Baudon, sur les moyens les plus efficaces d'exercer la charité à la campagne. Cette lettre a paru d'un si haut intérêt à la Société, qu'elle en a ordonné l'insertion dans son bulletin.

Enfin, M. Desrosiers a continué d'envoyer à la Société l'*Art en Province*, revue qui, chaque jour, grandit entre les mains de cet habile éditeur, et M. Méplain aîné lui a fait

hommage de son traité du bail à portion de fruits ou colonage partiaire.

Ici, Messieurs, j'éprouve, je vous l'avoue, un singulier embarras. L'importance de cet ouvrage, et la dédicace qui en a été faite à la Société d'Émulation, sembleraient me faire un devoir de vous en entretenir plus longuement. D'un autre côté, je me sens retenu, non moins par mon inexpérience des matières dont il traite, que par la crainte de blesser la modestie de son auteur, et par la pruderie; (fort respectable d'ailleurs), de l'usage qui nous interdit de louer les œuvres de nos membres. Je ne vois qu'un moyen de sortir de cette alternative : c'est de vous engager à lire vous-même cet ouvrage. Vous me remercierez, j'en suis certain, de ce conseil que du moins ma position ne m'interdit pas.

Voilà quel est pour 1850, notre bilan intellectuel. Le résultat pourra paraître peu satisfaisant au premier coup d'œil, mais il le deviendra si on le compare à celui de 1849.

Non seulement le nombre des travaux présentés, s'est accru (de 13 à 17), mais encore, ce qui est plus important, un plus grand nombre de membres ont pris part à leur rédaction. (Cependant nos rangs se sont encore éclaircis en 1850. Nous avons eu à regretter une démission, trois changements de résidence, et la mort nous a enlevés l'un de nos membres fondateurs, M. Jouve. Depuis longtemps, de cruelles souffrances l'éloignaient de nos réunions, mais il n'en prenait pas moins un vif intérêt à nos progrès, à nos travaux, et sa perte a été vivement sentie par ceux d'entre nous qui avaient été à même de l'apprécier comme il le méritait.

C'est seulement à la fin de l'année que nous avons été assez heureux pour ouvrir nos rangs à deux nouveaux membres, que nous désirions tous depuis longtemps y voir en-

trer. Leur concours, désormais acquis à la société, la certitude de nouvelles présentations doivent accroître encore nos espérances pour l'année qui vient de s'ouvrir.

Nous avons donc fait un progrès véritable, de 1849 à 1850, et une fois entrés dans cette voie, nous ne pouvons plus que gagner. L'encouragement que M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu nous adresser, sans qu'il y ait eu de notre part aucune sollicitation, doit nous inspirer une nouvelle ardeur, et sous ce point de vue, il a été pour nous d'un prix inestimable.

Grâce à ces secours, notre position financière s'est encore améliorée, et vous pourrez discuter, dans cette séance, même un projet d'après lequel les charges pécuniaires imposées aux membres de la société seraient diminuées, sans que pour cela notre avenir fût compromis.

Notre position est donc dès-aujourd'hui très-passable, et ne peut que gagner pendant l'année 1851. Elle serait meilleure sans doute déjà, et les résultats de l'année précédente eussent été encore plus satisfaisants, si les forces de votre président eussent égalé son zèle. Si dans maintes circonstances je n'ai pu me tenir à la hauteur de ma mission, croyez que ce n'est pas faute d'avoir senti quelle responsabilité m'imposaient vos suffrages si souvent répétés et si honorables pour moi.

Permettez-moi, Messieurs, de vous en témoigner une dernière fois toute ma reconnaissance, et soyez bien assurés qu'une fois que j'aurai repris dans la société une position plus en harmonie avec mes forces, mon zèle et mon travail ne lui feront jamais défaut.

LE DESSIN

EXÉCUTÉ DE MÉMOIRE.

NOUVELLE MÉTHODE,

RÉDIGÉE POUR LES DEMOISELLES,

PAR Mme CAVÉ.

Changer en mieux
est du sage.
V. M.

PRÉLIMINAIRES.

Décidément, si toute la jeunesse de notre époque n'arrive pas à savoir dessiner en peu de temps, ce ne sera pas faute de méthodes nouvelles, progressives, rationnelles et ingénieuses. Il n'y a pas de peintre qui n'ait émis quelqu'idée au sujet de l'enseignement de l'art d'imiter ; les dames artistes, elles-mêmes, n'ont pas dédaigné de s'en occuper, et tout récemment encore, deux charmants livres viennent de paraître sous ces titres : *Méthode pour apprendre à dessiner de mémoire ;* et, *Méthode pour apprendre l'harmonie des couleurs*. Leur auteur, Madame Cavé, est connue par un très-beau talent de peintre de genre. Demoiselle, elle signait

déjà du nom d'Elisa Boulanger, des œuvres remarquables ; aujourd'hui, femme de l'ancien directeur des Beaux-Arts, son talent et son érudition se sont constamment fortifiés. Des méthodes conçues et rédigées par une personne aussi distinguée méritaient une étude approfondie ; c'est à leur examen que sont consacrés les paragraphes qui vont suivre.

Les idées et les observations de Mme Cavé sont présentées dans une suite de lettres, qui traitent de beaucoup de choses ; et si la lecture en est constamment intéressante, l'analyse des leçons n'est pas sans quelques difficultés, vu la diversité des sujets qui appellent successivement l'attention. Par exemple, entre la leçon des pages d'ombre, et celle qui explique dans quel esprit il faut ombrer, on trouve des observations sur les préjugés, les grands-maîtres, l'éducation des artistes, la femme vraiment femme, le beau et le laid, etc. Cette disposition oblige à découper dans chaque lettre les idées et les préceptes qui appartiennent à une même question, à un même sujet ; c'est ce que j'ai du faire, afin d'arriver à des conclusions logiques sur les méthodes de notre auteur.

Je rattacherai à trois sujets principaux, les idées les plus remarquables de Mme Cavé. L'un aura pour objet, ses observations sur l'éducation, l'indépendance et le progrès des femmes ; le second renfermera tout ce qui a rapport à la méthode du dessin de mémoire, et le troisième indiquera les divers moyens de propager le goût du dessin.

I.

DE L'ÉDUCATION DES DEMOISELLES.

PARTICULIÈREMENT DE CELLES QUI SE DESTINENT AUX ARTS.

Naître, aimer, connaître,
souffrir et puis mourir.
WALTER.

Les lettres de Mme Cavé sur l'éducation des demoiselles renferment des observations relatives aux professeurs, à la mission des femmes dans la société, et à leur avenir dans la carrière des arts, qui méritent d'être commentées.

« J'entends être une mère et non un professeur, » dit Mme Cavé en écrivant ses leçons ; assurément on l'approuvera, car généralement les professeurs n'ont en vue que l'instruction, et ne s'adressent qu'à l'intelligence. Notre auteur s'occupe de l'instruction et de l'éducation ; elle parle à la fois, à l'intelligence et au cœur ; elle veut développer les heureuses dispositions de la sensibilité et de l'esprit, elle sait d'ailleurs que l'éducation a plus d'importance pour les jeunes pesonnes que l'instruction. Aussi adresse-t-elle ses leçons à une mère qui devra les traduire à ses filles. Elle ajoute encore : « J'écris pour ne pas être imprimée, c'est entendu ; si tu me trahis, j'aurai fait mon devoir d'amie, et on me pardonnera, car une femme n'est pas forcée d'être un écrivain. Il faut, avant tout, qu'elle ait du cœur pour remplir dignement la sainte mission dont le Créateur l'a chargée : celle de mettre au monde et d'élever

de beaux enfants. Quel admirable rôle que celui de la femme ! Que celle qui désire être homme est peu digne d'être femme ! »

Oui, c'est une admirable mission, la femme apparaît après Dieu pour créer, en quelque sorte ! L'homme était incapable de l'abnégation de soi-même, du courage et du dévouement qu'on trouve chez une mère. Sublimes vertus, qui font comprendre le légitime orgueil de Mme Cavé. Certainement une puissance divine semble déposée dans le sein de la femme : elle continue l'œuvre de la création, en donnant une enveloppe corporelle aux âmes que Dieu délègue sur la terre !

Egalement digne d'élever et d'instruire l'enfant objet de ses soins et de son amour, une mère se préoccupe bientôt des premiers élans du cœur de sa fille. Déjà elle demande que cette jeune âme s'annonce bonne, et que ses premières paroles soient une prière ! La mère se prépare alors à développer l'idée de Dieu, puis à exposer ce récit de la *déchéance*, seul fait qui puisse donner un sens à la douleur en ce monde.

Voilà l'éducation donnée par une mère ! Quel est l'homme qui saurait s'acquitter aussi dignement de ce devoir ?

L'idée de la mission de la femme dans la société se lie chez Mme Cavé à cette autre pensée : que les jeunes demoiselles riches, peuvent aujourd'hui perdre rapidement leur fortune ou la position sociale qu'elles possèdent ; et qu'une foule d'états s'offrent à elles pour les rendre indépendantes. La composition des dessins de tous ces objets d'arts, qui brillent par beaucoup de finesse et de coquetterie, est leur partage. Elles arriveront dans cette voie à une délicatesse d'exécution pour les petites choses, que la main des hommes n'atteindra jamais. « On sait ce que l'homme peut faire, mais on ne se doute pas de ce que la femme fera. »

Cette dernière observation exprime une idée dominante chez Mme Cavé, elle y revient plusieurs fois. Cependant cette

prévision d'un brillant avenir réservé aux femmes, aurait besoin, pour se réaliser, de modifications nombreuses dans la manière dont elles sont élevées aujourd'hui; car il est difficile d'être à la fois, mère occupée des soins de son intérieur, artiste studieuse, et femme en relation avec la société. Il faudrait d'abord qu'on cessât d'élever les jeunes personnes exclusivement pour l'homme, en vue d'être mère, et ne devant se préoccuper constamment que des soins et de la félicité du ménage. Amélioration, si c'en est une, qui paraît être encore très-éloignée de nous. En suivant cette hypothèse, le dessin devrait être essayé par toutes les jeunes filles; car il ne s'agit pas de faire « des artistes malgré Minerve. » Ensuite il faudrait qu'une solide éducation vînt soutenir celles qui auraient un beau talent, car on rencontre dans le monde un si grand nombre de femmes nulles, que les demoiselles qui auraient le précieux avantage de peindre avec art, seraient vivement recherchées. Or, par suite d'inégalités sociales, leurs mœurs pourraient quelquefois se trouver en danger. Comment donc conquérir l'indépendance et la considération? Notre société d'aujourd'hui accorderait à peine ce privilége à la jeune artiste restée chaste et pure jusque dans ses pensées. Tout cela est difficile. Pourtant Mme Cavé a la foi: « Il faut songer, dit-elle, qu'il y a cinquante ans à peine, qu'on s'occupe de l'éducation des femmes, tandis qu'on travaille à celle des hommes depuis quatre mille ans et plus. On sait quel était l'asservissement des femmes dans toute l'antiquité; on ne peut contester qu'elles soient en progrès aujourd'hui. »

Toutes les questions de ce genre offrent un si puissant intérêt, que je ne puis négliger une autre idée du même auteur portant sur cette donnée physiologique : l'organisation si délicate de la femme, son exquise sensibilité, en un mot ses sens, si impressionnables, que rien dans l'homme ne peut

leur être comparé; sont une disposition naturelle qu'il faut savoir développer dans une sage mesure : « Aussi, écrit Mme Cavé à son amie, fais en sorte que tes filles ne perdent pas les priviléges de leur sexe, en se livrant à ces exercices masculins qui ne peuvent que nuire à leur beauté et leur ôter toute leur grâce. Je ne sais pas ce qu'une femme gagne, mais je sais ce qu'elle perd à monter à cheval, à nager. Nous avons été créées précieusement avec des organes délicats : les femmes sont des joyaux, il leur faut des écrins. »

Toutefois, la danse considérée comme simple exercice de gymnastique, donnant de la souplesse au corps et développant la grâce dans les mouvements, ne saurait être bannie. Elle détruit cet air gauche et raide que souvent la jeune fille apporte à son entrée dans la société. Seulement l'élève doit être avertie de se méfier du sentiment de coquetterie que suggère le bal.

Jusqu'ici ce sont des idées sur l'éducation en général, qui ont fixé notre attention; voyons maintenant les observations relatives aux jeunes filles qui se destinent aux arts.

C'est vers quatorze ou quinze ans que le jugement commence à se former chez les demoiselles : à cet âge on ne pense plus par les autres, mais bien par soi-même. C'est pourquoi les exercices de dessin exigeant surtout l'esprit d'observation, ne devraient guère précéder cette époque de l'éducation. Mais alors, ils viendraient prendre une place importante dans l'emploi du temps consacré à acquérir un talent; trois à quatre heures par jour seraient nécessaires. Mais pour prix de ce travail que Mme Cavé considère, vu l'organisation délicate des jeunes personnes, comme leur étant plus convenable que celui des sciences, la maîtresse promet une satisfaction réelle; seulement, elle veut fixer les divers sujets de l'étude. On a vu son antipathie pour les exercices masculins; elle dit encore que sous aucun prétexte, une femme ne doit cesser d'être femme; qu'il ne lui convient pas de des-

siner et de peindre des hercules, des batailles, que les sujets gracieux conviennent mieux à son organisation, et qu'en général l'homme doit être rayé de ses études. « Avec les femmes, les enfants, les animaux, les fruits, les fleurs, les paysages, on a des chefs-d'œuvre à faire pour toute sa vie. » Et, une fois livré à cette occupation, la sphère des idées s'agrandit, bientôt les joies de l'esprit devancent celles que font naître des productions satisfaisantes : on remarque comment s'éclairent les monuments, les maisons et les chaumières, on observe les effets magiques produits par les nuages ; en un mot, une vie nouvelle commence avec l'étude des arts. Mme Cavé dit à son amie qu'elle ne peut lui exprimer les élans de bonheur que souvent elle a éprouvés dans ces contemplations. Privilége accordé à tous ceux qui aiment et comprennent les beaux arts. Elle ajoute : « Le peintre sans cesse en observation devant là nature, acquiert un fond de philosophie qui le rend heureux. Il jouit de tant de choses qui ne coûtent rien ; son imagination lui procure tant de trésors, qu'il plane, pour ainsi dire, au-dessus des petitesses et des misères de ce monde. »

En dirigeant ses heureuses élèves, Mme Cavé leur parle si adroitement de musique, de littérature, de danse et même de toilette, qu'à propos de la moindre chose elle sait leur suggérer l'esprit d'observation et les initier habilement à l'art du dessin. S'agit-il du costume des femmes, par exemple, elle fera remarquer aux élèves, la variété extrême et le goût parfait qui distinguent les œuvres des grands-maîtres de tous les temps, eux qui ont tous vu la belle nature. Ainsi, dans les images qu'ils ont données de la femme, les épaules sont étroites et basses, la tête est petite ; effectivement, avec des épaules carrées, avec une grosse tête, toute femme manque d'élégance et de distinction. « Pleurez, poètes de l'Almanach des Muses, dit encore Mme Cavé, ces tailles

de guêpes que vous avez tant chantées ne sont plus que des difformités. »

S'agit-il du choix des couleurs : « A la manière dont une femme porte les couleurs de sa toilette, on voit si elle a le sentiment coloriste ; tout le monde ne l'a pas. Par exemple, le rose et le bleu sont à la mode, toutes les femmes en portent. Eh bien, celles qui attachent des nœuds bleus sur une robe rose, ont l'air commun ; tout au contraire, celles qui portent des roses sur une robe bleue ont l'air distingué. »

Les observations sur la toilette conduisent naturellement aux remarques sur le talent de plaire et de se faire aimer. La question du choix d'un époux vient à son tour se placer sous la plume de Mme Cavé : là elle est ravissante d'esprit ; et souvent elle réunit la délicatesse de la pensée à la solidité du jugement. Ainsi, elle commence par vous dire : Si les Messieurs n'aiment pas les femmes de talent, celles-ci n'aiment pas les beaux garçons ; attendu que les uns comme les autres sont épris d'eux-mêmes, ce qui rend la concurrence ennuyeuse. Puis elle ajoutera qu'un peu de modestie changerait tout, de part et d'autre. Mais aux dernières pages de ses lettres, elle écrit : « Il y a deux manières d'être aimée et d'être heureuse : l'une ne quitte jamais la terre, l'autre plane toujours au-dessus. »

On aimerait à trouver le développement de ces idées dans le charmant recueil de pensées diverses qui nous occupe. On voudrait connaître quelle peut être l'influence des beaux arts sur le choix d'un époux. L'observation constante de la nature extérieure, fait souvent, chez l'artiste, placer la forme avant le fond, la beauté avant la bonté. Puis, par contre, l'étude sérieuse du caractère particulier à chaque objet, et du beau idéal dont il peut devenir l'élément, est fort souvent défavorable à la réalité. Comment aimer toujours ce qui n'est qu'imparfait ? c'est sans doute cette tendance de

l'esprit vers l'idéal, qui a élevé le tact et le goût du beau dans les arts, à la hauteur du *sens moral*.

Entre l'excès d'une admiration qui égare, et celui d'un idéal qui dédaigne la réalité, n'y a-t-il pas une voie praticable ? C'est là une question qu'un homme peut se poser, mais qu'une femme peut seule résoudre. Mme Cavé se plait à écrire ; espérons encore quelques lignes sur un sujet qui va si bien à sa plume, fine, délicate et judicieuse.

Des idées philosophiques où j'ai essayé de suivre l'auteur des lettres sur le dessin et la peinture, il faut maintenant descendre au terre à terre de l'enseignement primaire du dessin par la nouvelle méthode.

Avant d'entrer dans l'examen du dessin exécuté de mémoire, il importe de faire observer que les lettres de Mme Cavé sont adressées à des demoiselles ; de là nait cette question préalable : une méthode de dessin doit-elle être différente selon qu'elle s'applique aux jeunes filles ou aux jeunes gens ? — L'étude que nous venons de faire doit nous aider à résoudre en partie cette question.

On remarque chez les demoiselles les plus jeunes une sensibilité et une perspicacité précoce que n'ont pas les garçons du même âge. On sait d'ailleurs que la délicatesse du système nerveux des femmes, les rend très-impressionnables, et partant, peut être un peu superficielles. Leurs idées capricieuses s'expliquent aussi par l'inégalité de leurs dispositions habituelles. « Chassez le naturel, il revient au galop. » Ce penchant à la mobilité dans l'étude et à la fantaisie, contre lesquels la volonté a toujours peu d'empire, donnent droit aux demoiselles à bien des concessions de la part d'un professeur. Il faut tenir à leur disposition une collection de modèles nombreux, peu compliqués et gracieux. Le motif que vous donnez déplait-il, changez-le, c'est de la prévoyance, car la sensation chez les jeunes personnes l'em-

porte toujours sur la logique d'un raisonnement; et d'ailleurs, quelques jours après, ce même modèle peut leur plaire. En un mot, passez quelque chose à la fantaisie, et n'exigez pas une application trop soutenue : avec les jeunes gens, ce serait de la faiblesse, avec les demoiselles, ce n'est qu'une précaution nécessaire.

Mme Cavé est allée plus loin : ayant reconnu combien la tension d'esprit fatigue promptement les jeunes personnes, elle leur a épargné les difficultés d'une copie commencée par l'ensemble, en leur donnant le procédé du calque avec une gaze ; d'un autre côté, connaissant leur imagination vive et ardente, la maitresse a exercé activement leur mémoire locale. Cette combinaison a produit une méthode qui répartit la somme de capacité de l'élève sur des exercices donnant très-vite de brillants résultats. Essayée avec des garçons, cette méthode eut échoué ; appliquée aux jeunes filles, un beau succès l'a couronnée.

Quelque chose de semblable se passe dans l'étude des lettres pour les jeunes gens que l'on prépare à des examens. Lorsqu'ils sont habilement dirigés, ils étonnent un moment, quoiqu'ils ne soient que superficiels. Mais ce qui est regrettable ici, n'a pas les mêmes conséquences avec les jeunes filles, puisque leur première loi « est de plaire, » dit Mme Cavé. Néanmoins, briller dans la voie tracée par cette artiste, ne sera la part que du petit nombre, soit par le défaut d'aptitude chez les élèves, soit parce que la méthode est vicieuse en elle-même. Son examen complet prouvera que si la voie ordinaire est plus longue elle est plus sûre, aussi bien pour les jeunes filles que pour les jeunes gens.

II.

MÉTHODE POUR DESSINER DE MÉMOIRE.

Apprendre à apprendre, c'est là tout le secret.
Marie-Elisabeth CAVÉ.

L'objet du paragraphe qui précède obligeait à puiser indifféremment dans les deux ouvrages de Mme Cavé, afin de présenter ses observations complètes. Mais ici la méthode du dessin exécuté de mémoire fixera seule notre attention ; attendu que les lettres sur l'harmonie des couleurs, quoique composées d'observations très-utiles, pour tous les genres de peintures, ne constituent pas un nouveau système d'enseignement.

Nous avons donc à étudier : 1° La méthode du dessin de mémoire, considérée au point de vue d'une application générale ; 2° la nécessité d'un professeur pour faire usage de cette méthode ; 3° les données les mieux établies, sur la vocation des élèves.

1° DE LA MÉTHODE.

« Dessiner de mémoire, dit Mme Cavé, c'est avoir sa pensée, l'expression de sa pensée au bout de son crayon, comme l'écrivain au bout de sa plume. » Elle pense faire apprendre en deux ou trois ans à dessiner de mémoire tout ce qui vient à l'esprit. En proposant des modifications au sys-

tême communément suivi, notre auteur s'appuie d'un exemple pris à l'enseignement de la musique : il y a quelques années, déchiffrer à livre ouvert semblait annoncer une organisation musicale. Aujourd'hui déchiffrer ainsi, n'est plus « qu'une facilité acquise, qui ne prouve pas du tout qu'on soit musicien ; et jouer de mémoire est, au contraire, un signe d'heureuse disposition musicale. »

Après avoir établi qu'avec sa méthode on parvient bientôt à dessiner de mémoire, Mme Cavé conclut ainsi « consulter, copier, tuent l'invention et le génie ; composer, jetter rapidement sa composition sur le papier, à l'aide de ses souvenirs, voilà le vrai procédé pour inventer. »

On voit quel est le but de la méthode en question, passons aux procédés pratiques.

1° Dès le premier exercice, prenez une gaze tendue et du fusin, puis calquez votre modèle.

2° Marquez ensuite le haut et le bas du calque sur une feuille de papier blanc. Essayez alors, dans la dimension donnée, une copie du modèle, sans autre secours que celui de la justesse du coup d'œil. Lorsque vous le jugez convenable, appliquez sur vos contours la gaze qui a reçu le calque, et vous verrez à travers, par la superposition des traits l'un sur l'autre, les inexactitudes de votre esquisse. Corrigez-les et procédez ainsi jusqu'à l'entière exécution de la copie.

3° Ce dessin étant terminé, ôtez-le avec le calque et le modèle de dessous vos yeux, et cherchez à faire de mémoire une nouvelle copie. Ici est la plus grande difficulté, mais en persévérant, la mémoire des yeux se développe bientôt.

Telle est en substance la méthode de Mme Cavé. Ses procédés sont approuvés par les premiers artistes de la capitale, dit la couverture du livre. Effectivement M. Eugène Delacroix a publié dans la *Revue des deux mondes*, un

commentaire sur cette méthode, qu'il patronne chaleureusement. Les premiers mots de son article ne décèlent pas, il est vrai, un juge très-équitable « Voici, dit-il, la première méthode qui enseigne quelque chose » début qui a le tort de rappeler celui-ci : « Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre, » et de laisser supposer que M. Delacroix n'a rien appris de ses maîtres. Au reste le critique se contente de cette assertion et ne produit que peu d'arguments favorables aux procédés dont il fait l'éloge. La valeur de la méthode est donc véritablement une question tout entière à résoudre.

C'est par trois opérations bien distinctes que les nouveaux procédés pratiques diffèrent du mode ordinaire d'enseignement. D'abord l'élève commence par un calque, vient ensuite la correction des copies faites sans maitre, enfin l'exercice du dessin de mémoire, qui a lieu dès le début. Voyons les avantages et les inconvénients de ces divers exercices.

Quant au premier, tous les praticiens s'accordent à reconnaître que les moyens mécaniques appliqués au dessin, sont d'un secours inutile pour les élèves qui commencent. Si on pensait qu'ici, la combinaison du calque avec les deux exercices qui le suivent atténue sa mauvaise influence, on se tromperait; voici pourquoi :

On peut procéder à l'exécution d'une copie de deux manières très-différentes : dans l'une on commence par un détail auquel on joint successivement tous les autres détails dont se compose le modèle, en allant de proche en proche. Dans l'autre, on cherche d'abord l'ensemble par des lignes simplifiées, et les détails sont ensuite placés dans les lignes de cet ensemble. Par le premier moyen, les petites erreurs qui se sont glissées dans les dimensions, à chaque approximation de détail, constituent des disproportions au moment

où l'ensemble s'achève. Par le second moyen, ce danger ne peut exister, puisque les détails viennent se placer sur un ensemble d'abord cherché.

Il est de la plus grande importance de faire concevoir au commençant l'utilité de ces lignes abstraites, de ces lignes simplifiées, qui servent à charpenter un ensemble. Or ces lignes sont ignorées en calquant, parcequ'il n'y a qu'une manière de calquer : dans cette opération, l'œil suit toujours les contours sans jamais les comparer ; c'est ainsi qu'on prend, surtout au début, une habitude vicieuse. Je l'ai dit il y a longtemps, les calques ne sont utiles qu'à ceux qui savent déjà dessiner, autrement ils paralysent la justesse du coup d'œil, et nuisent à la conception de la méthode des ensembles.

J'ajouterai qu'il ne faut pas même permettre que les copies soient faites sur uue dimension égale à celle de l'original : une longue expérience m'a prouvé que l'élève qu'on exerce à faire des copies plus petites, ou quelquefois plus grandes, cherche alors le rapport, entre elles, des parties principales de son modèle, avant de penser à aucun détail ; il prend ainsi de la méthode, et sous l'influence d'un excellent principe ; car un point essentiel de la science du dessin, est de savoir subordonner l'exécution des détails à l'effet de l'ensemble.

Les considérations qui précèdent mènent à cette conclusion défavorable : qu'on ne peut approuver le premier exercice proposé par Mme Cavé.

On a vu que le procédé du second exercice consiste à prendre un calque fait sur une gaze, ou tout autre corps transparent, tel que du verre ou du papier végétal ; et à appliquer ce calque sur les traits qu'on vient de faire, pour les rectifier ou s'assurer de leur exactitude. Cette idée sera certainement adoptée, particulièrement dans les classes où les modèles en relief sont nombreux. Mais il est indispensable

que le calque servant de guide, soit fait par le professeur ; c'est ce que je prouverai plus loin en ajoutant quelques remarques sur les difficultés du calque des reliefs.

L'objet du troisième exercice est le dessin exécuté de mémoire. Les essais que j'ai faits depuis plusieurs années sont tous favorables à la pratique de ce dessin, du moins comme pierre de touche de l'aptitude des élèves. Car il importe de bien établir ce fait : qu'avec la mémoire des yeux peu développée, on peut cependant réussir à acquérir du talent. On rencontre beaucoup d'élèves qui sentent profondément les beautés d'un modèle et qui cherchent inutilement, dans leur mémoire, une image qui s'y est trop rapidement effacée ; à ceux-là ne demandez rien de mémoire. On trouve quelquefois aussi des commençants, et ce fait a de l'importance, qui arrivent à une imitation réellement plus satisfaisante en exécutant leur copie de mémoire qu'en regardant à loisir leur modèle. Remarquez qu'on retrouve parmi les peintres du premier ordre, même aujourd'hui, une manière de procéder qui n'est pas sans analogie avec des aptitudes si opposées. Prenons, par exemple, MM. H. Vernet et Paul Delaroche ; le premier ne travaille ordinairement que de mémoire, lorsqu'il a conçu un tableau ; il dit lui-même qu'il ne fait en l'exécutant, que déchirer par morceaux le voile qui le couvre à ses yeux. Au contraire, M. Paul Delaroche ne peint guère sans modèles ; il ne commence l'exécution d'un sujet qu'après avoir ajusté des maquettes, et les avoir éclairées de manière à être fixé sur l'arrangement et l'effet de son tableau. De ces deux maîtres, l'un serait peut-être embarrassé, s'il devait exécuter complètement de mémoire l'œuvre qu'il a conçue ; l'autre ne pourrait sans doute pas s'astreindre à copier ce qu'il verrait ailleurs que dans son miroir intérieur, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Ces faits prouvent que tout en regardant l'exercice du

dessin de mémoire comme très-utile en principe, même au début de l'élève, il ne faudrait pas s'en exagérer les conséquences. C'est un léger reproche que peuvent se faire Mme Cavé et M. Delacroix ; l'une, en exaltant un peu « trop le vrai procédé pour inventer ; » l'autre, en disant : « c'est ouvrir à l'élève la carrière de la composition, laquelle serait fermée à jamais sans le secours du dessin de mémoire. » On sait qu'une faculté intellectuelle très-exercée peut se développer aux dépens des autres, et que le concours de plusieurs facultés est nécessaire pour former un talent. Mais à part l'importance exagérée attribuée au dessin de mémoire, cette partie de la méthode de Mme Cavé doit être acceptée sans restriction.

Il est bien entendu que si l'élève court inutilement après l'image fugitive de son modèle, il ne faut pas en désespérer. La mémoire de la forme des corps exige cet esprit naturel d'observation, qui aide à saisir les principaux caractères des objets et concourt à fixer dans la mémoire leur image. Cela n'est pas donné à tous. Ensuite, quelques élèves tournent à l'exagération, à la caricature ; d'autres vont droit au *chique*. Il est prudent de remettre au plus vite ceux-ci à la copie la plus directe du modèle.

Je dirai encore que certaines facultés se développent quelquefois très-tard, et qu'on peut, en attendant, restreindre l'ambition de l'élève à faire des copies. Il y a dans les œuvres des artistes supérieurs des pages si belles qu'une imitation exacte et sentie est déjà une production importante. M. Delacroix le reconnaît lui-même ; il regarde que copier est la part qui revient à certaines organisations, et que cette occupation est pleine de charmes ; il va jusqu'à citer le poète Gray, qui ne demandait qu'une chose en paradis : « c'était de pouvoir lire à son aise les romans de son goût. »

Il m'est plusieurs fois arrivé de mettre un compas et une règle dans les mains des élèves qui ne pouvaient ni dessiner

de mémoire, ni copier aisément à vue, et de leur avoir rendu service en les exerçant à la géométrie, à la perspective et à l'architecture.

En résumé, des trois exercices nouveaux composant la méthode de Mme Cavé, le premier paraît inadmissible; le second sera très utile, avec les modifications que je vais motiver; le troisième doit être complètement adopté.

2° UTILITÉ DU PROFESSEUR.

Jusqu'ici nous avons négligé l'examen de la première moitié du titre donné par Mme Cavé à son livre. Voici le titre entier : « *Le Dessin sans maître*, *méthode pour apprendre à dessiner de mémoire.* »

Il est plus que probable que la première partie de ce titre a été écrite en riant par son spirituel auteur, attendu qu'elle-même donne une maîtresse aux deux élèves pour lesquelles ses lettres ont d'abord été rédigées, et qu'à chaque page Mme Cavé exige que son amie commande, conseille, etc., Ainsi, avoir une maîtresse ou un maître, l'une est plus agréable que l'autre, voilà toute la différence.

Cependant, M. Delacroix paraît avoir pris la proposition au sérieux : la nouvelle méthode pourra dispenser de professeurs, gens d'autant plus nuisibles que la plupart ne savent pas faire de bons tableaux. La vraie plaie dans l'enseignement : « c'est l'introducteur maladroit de ce sanctuaire où lui-même ne pénétrera jamais, ce mauvais peintre qui prétend enseigner et démontrer ce qu'il n'a jamais su pratiquer pour son propre compte, la manière de faire un bon tableau. Le traité de Mme Cavé vient à propos s'interposer entre ces tristes professeurs et leurs *victimes*. »

Ce langage là, s'il n'est pas de mauvais goût, est au moins injuste. Faire un bon tableau ne s'enseigne pas. La partie démontrable d'une œuvre d'art est la science et le métier.

Avant de s'occuper de la science, il faut encore apprendre à tailler un crayon et à mener une droite ; le temps et la patience manqueraient évidemment aux artistes distingués s'il leur fallait mettre le crayon à la main de ces milliers de jeunes gens et de jeunes personnes qui s'essaient à dessiner. Il faut bien permettre aux artistes de peu de moyens ce travail préparatoire ; rédigez-leur seulement, vous, grand artiste, *le secret pour apprendre à apprendre*, et ils vous tadresseront ensuite les sujets d'élite dignes de vos soins.

Remarquez d'ailleurs, que le talent de faire un bon tableau, et celui d'enseigner les procédés de la peinture, sont indépendants l'un de l'autre. Ce n'est pas un talent d'artiste supérieur qu'il faut pour enseigner la pratique du dessin, mais plutôt un esprit méthodique et patient, joint à une certaine habitude des divers moyens de dessiner et de peindre. Il ne faudrait pas même être étonné que les principes élémentaires fussent mieux exposés et plus clairement définis, par des professeurs qui en auraient fait une étude spéciale, que par des hommes de génie, attendu que l'auteur de la meilleure peinture ne peut toujours enseigner que la partie technique de son art. Eh bien, il peut arriver qu'il n'ait pas cet esprit d'analyse, qui sait des résultats du travail remonter aux principes et les définir ; alors il ne saura que dire, *faites comme moi*, et cela ne suffit pas pour aider un commençant. Il se peut donc qu'on démontre avec habileté les principes d'un art, sans avoir en partage un talent supérieur, et que réciproquement, le talent d'artiste supérieur ne soit pas une garantie d'habileté dans le professorat.

Ajoutez maintenant que le professeur très-occupé ne peut pas progresser aisément : il est difficile de trouver trente-six heures dans vingt-quatre ; et encore, s'il exerce loin de Paris, il ne pourra pas même rester spécial ; obligé comme le médecin de campagne, de répartir sur toutes les branches

de son art, la somme d'intelligence dont il peut disposer; et il arrivera à savoir « de tout un peu et rien en somme. » Cette autre catégorie de *victimes* n'a-t-elle donc aucun droit à la compassion de M. Delacroix.

Il est d'ailleurs facile de prouver que le livre de Mme Cavé, interposé entre les tristes professeurs et leurs *victimes*, ne sera que d'un faible secours à ces dernières; car il est indispensable que le calque servant à éclairer l'élève sur les inexactitudes de sa copie, soit fait par un maître. Ne croyez pas que le commençant occupé au calque d'une estampe, par exemple, examine attentivement le contour qu'il trace, non certes; généralement il ne pense à rien pendant cet exercice. Et maintenant si vous donnez à l'élève des modèles en relief à calquer, alors même qu'il apporterait à cette étude la meilleure volonté du monde, les finesses de dessin, particulièrement dans les raccourcis, lui échapperont toutes. Il croit toujours avoir réussi alors même qu'il a fait un calque informe; et je passe sous silence la difficulté de faire avec le fusin et la gaze Rouillet, le calque d'une tête, dans de grandes proportions, ou d'une figure entière de petite dimension. Dans le premier cas, il faut un porte-crayon d'un mètre de longueur; dans le second, le fusin sur la gaze se refuse à l'exécution des petits détails. Un professeur n'arrive pas sans peine à faire ces calques, comment peut-on les demander à l'élève qui dessinerait sans guide? Et notez que Mme Cavé n'a pas pris la peine de décrire l'oculaire indispensable au calque des reliefs.

Une fois le calque bien dessiné, on doit le reconnaître, il n'y a pas de moyen de démonstration plus parfait. Mme Cavé a trouvé là un procédé de correction mathématique, un progrès qui restera. Avec des calques faits à l'avance sur gaze ou sur du végétal, on a, surtout d'après les reliefs, le double avantage d'économiser un temps considérable et de

démontrer plus clairement. Mais il est nécessaire de ne pas laisser le calque dans les mains des élèves, car presque tous abusent de cette ressource, et se laissent aller à un mouvement de paresse lorsqu'ils peuvent si aisément s'épargner la peine de chercher.

Il faut donc un professeur pour diriger le travail du commençant, lui donner les procédés les plus simples, éprouvés par une longue expérience, et lui expliquer la science du dessin. Chez certains élèves, le goût pourrait peut-être s'éclairer par la comparaison des ouvrages estimés, avec ceux que la majeure partie des esprits cultivés désapprouvent ; mais encore sans les remarques d'un maître, combien de traits caractéristiques échappent à leur observation.

Etant fixé sur l'utilité d'un professeur, examinons maintenant les questions relatives à l'élève.

3° DE LA VOCATION DE L'ÉLÈVE.

Mme Cavé et son commentateur sont parfaitement d'accord sur ce point, qu'aujourd'hui *on fait des artistes malgré Minerve*. C'est surtout la charmante comparaison de Mme Cavé qu'il faut citer pour donner une juste idée de la finesse de ses aperçus et de sa grâce à les exprimer : « On se torture beaucoup dans ce monde pour arriver à un but, au lieu de se laisser aller tout bonnement à son génie. Voyez cette rivière qui suit amoureusement le lit que la nature lui a creusé, portant dans son cours sinueux la fraîcheur et l'abondance sur ses bords fleuris, s'enrichissant de petits ruisseaux qu'elle rencontre et, enfin, arrivant à la mer, fleuve puissant et majestueux ; c'est l'image des grands talents, des grands génies de ce monde. Rien ne leur coûte ; ils suivent leur pente.

« Il n'en va pas ainsi des natures inférieures, chez lesquelles tout est emprunt et efforts, semblables à des canaux

creusés à grands renforts de bras, à travers les montagnes, et qui manqueraient d'eau, si la rivière voisine ne les alimentait, fleuves factices, sans grâces et sans vie. » Plus loin elle ajoute : « Consultez avant tout la vocation de votre élève.»

On ne saurait à la fois mieux dire et penser plus judicieusement ; mais là n'est pas la question. Comment discerner une véritable vocation d'avec la manie de produire ? Quels sont les caractères certains d'une vocation soutenue pour l'art d'imiter ?

L'histoire des grands peintres offre autant d'exemples de vocations révélées très-tard, qu'elle en présente qui se soient manifestées dès l'enfance. On rencontre des vocations éphémères, on peut s'abuser sur des aptitudes qui ne se soutiennent pas. D'ailleurs, il y a loin entre la facilité que possèdent quelques élèves, de reproduire aisément l'image d'un objet quelconque, et le talent qui réunit la finesse de dessin, la force de l'expression, le charme de la couleur et la fécondité de l'imagination. Le temps seul et un travail persévérant peuvent éclairer sur cette question ; on est obligé, en dépit des connaissances phrénologiques, d'admettre comme exact ce vieil adage : « C'est le talent qui confirme la vocation.»

Certainement il est quelques indices qui peuvent aider à reconnaître, au début, des dispositions plus ou moins prononcées pour l'imitation en dessin. L'écriture, qui est aussi une espèce de dessin, peut déjà mettre sur la voie. Cependant les exercices de la mémoire des yeux doivent être placés en première ligne. On peut, jusqu'à un certain point, admettre l'opinion d'un professeur qui augurait favorablement de l'aptitude des élèves pour le dessin, lorqu'après les avoir regardés jouer aux dames, ou aux échecs, il reconnaissait en eux la faculté de se représenter la position des pièces sur le jeu, trois ou quatre coups à l'avance. On doit regarder l'élève qui ne peut donner d'un modèle qu'une copie littérale, comme promettant moins que celui qui sait analyser, croquer

et rendre en substance les traits caractéristiques d'un original. Mais en somme, discerner, *consulter la vocation d'un élève*, est un problème qu'il faut placer à côté de celui *d apprendre à apprendre*. Leur solution est encore à trouver.

S'il était possible de faire essayer l'étude du dessin à tous les enfants de douze à quinze ans, filles et garçons, le problème serait en partie résolu ; mais comment trouver ce temps pour tous ? Apprendre seulement la partie matérielle de l'écriture, former des lettres arrangées symétriquement, exige déjà près d'une année à une heure par jour ; de là aux formes variées d'un ornement, il y a loin encore. Remarquez maintenant qu'il n'y a qu'une petite minorité qui ait une belle écriture, et certes, si bon nombre d'individus écrivent toujours mal, un nombre plus grand encore ne dessinera jamais bien.

Aussi est-ce trop demander, selon moi, que de vouloir qu'un ouvrier apprenne à dessiner de manière à *avoir l'expression de sa pensée au bout de son crayon comme l'écrivain au bout de sa plume*. Apprenez-lui tout simplement à lire dans les ouvrages dessinés, et vous aurez déjà beaucoup fait. Aujourd'hui encore, lire dans les œuvres dessinées, peintes ou sculptées, est une connaissance qui manque, aussi bien à beaucoup de gens du monde qu'aux jeunes ouvriers. Il y a bien des gens riches qui ne comprennent pas les tableaux, combien y a-t-il d'ouvriers et surtout d'ouvrières qui aient le goût formé à l'ornementation élégante ? Rapprochez donc le but si vous voulez qu'on puisse l'atteindre, et avant de proposer un moyen ingénieux pour faire écrire des pensées nouvelles, cherchez comment on peut faire comprendre celles qui déjà sont écrites par des artistes de talent. Rien n'empêche d'ailleurs de faciliter aux sujets d'élite, une étude plus étendue.

Eh bien, après avoir demandé une chose possible, il res-

tera encore à rendre l'utilité du dessin assez évidente pour que tous les enfants sacrifient le temps nécessaire à l'apprendre, car toutes les méthodes ont échoué contre cette question de temps. Le temps reste donc d'une part ce qu'on peut le moins abstraire dans l'étude du dessin, et de l'autre un capital qui paraît trop précieux aux jeunes ouvriers pour qu'ils le placent dans une spéculation où le produit n'est pas immédiat.

J'essaierai d'exposer, dans le paragraphe suivant, quelques idées sur les moyens de concourir à la propagation du goût du dessin.

III.

DE LA PROPAGATION DU GOUT DU DESSIN.

Voir, comprendre, se souvenir,
c'est savoir.

RUBENS.

Lorsqu'on a dirigé, en observateur sans prévention, le travail de plusieurs milliers de commençants, on peut constater un fait important que voici : étant donné un local orné de tableaux et de sculptures de toutes les époques, si l'on y place des élèves qui suivent, pendant plusieurs années, un cours de dessin ; après avoir regardé longtemps, en cherchant à les copier, des modèles de tous genres, ces étudiants

finissent par se former le goût et par éclairer leur esprit sur ce qu'on nomme le beau dans les arts du dessin : aussi bien le beau analysé par Mme Cavé, que celui si remarquablement défini par M. Cousin, lorsqu'il dit : « Le sentiment du beau est en nous, il se manifeste par une émotion délicieuse qui élève notre âme. »

Parvenir à développer, à éclairer le goût de presque tous les élèves en dessin, est donc un résultat possible dans les écoles élémentaires. Ensuite un petit nombre d'individus peuvent arriver à reproduire, avec intelligence, les beaux motifs qui servent de modèles. Enfin, on trouve de temps à autre des sujets d'élite, qui paraissent avoir une vocation d'artiste. Tels sont les résultats que donne ordinairement l'ensemble d'une classe : à presque tous, un goût meilleur, éclairé par la vue des belles choses ; au petit nombre, le déliement des doigts et la justesse du coup d'œil ; à quelques-uns le talent.

Si partout les choses se passent ainsi, c'est bien moins l'apparition de procédés nouveaux qu'il faut désirer, pour propager les avantages qu'on retire de l'étude du dessin, que la création de nombreux cours publics, offerts à tous, mais plus particulièrement organisés en vue des ouvriers et ouvrières.

C'est surtout un cours préparatoire qui me paraît une chose utile à créer. Ce serait en quelque sorte un *cours de goût comparé*. Les leçons seraient purement orales ; la description pittoresque d'une collection très-étendue de modèles d'ornements, choisie dans tous les styles, et composée aussi de certains types de mauvais goût, ferait les frais de ces leçons. Des notions de mnémotechnie appliquée au dessin, et l'exposition de modèles très-simples seraient l'objet d'un second cours, et ceux des auditeurs qui voudraient essayer à dessiner de mémoire commenceraient ainsi la partie pratique d'un enseignement qui viendrait se compléter dans

les écoles spéciales de dessin. C'est dans cette mesure que l'épigraphe choisie par Mme Cavé, et reproduite plus haut, me paraît acceptable. Dans l'auditoire, ceux qui ne posséderaient pas la facilité de dessiner de mémoire ou à vue, auraient au moins appris à voir. L'ouvrier surtout aime à voir et même à écouter, bien qu'il en prenne toujours plus par les yeux que par les oreilles.

Quant aux écoles spéciales de dessin, ce serait leur rendre un grand service que de rédiger, pour elles, une méthode complète, d'une application générale, aidant au développement du goût des élèves et ne sortant pas de la voie qui conduit à dessiner sans procédés mécaniques.

Qu'on se figure un travail fait dans cet esprit par Mme Cavé, rendu précieux par la clarté de ses démonstrations et la finesse de ses aperçus. Peut-être en lui épargnant la peine des menus détails, parviendrait-on à lui faire entreprendre une œuvre aussi éminemment utile. C'est en vue de concourir à l'exécution de ce travail, que je vais placer ici le peu d'observations que l'expérience m'a fournies.

Une demi douzaine de systèmes, très-différents, se présentent au début pour diriger les pas de l'élève : méthode des calques, méthode des reliefs, méthode du tracé géométrique, méthode du dessin de mémoire, méthode des élèves de la nature, et méthode de la copie des dessins.

On a vu précédemment l'inconvénient des systèmes de calques, anciens ou nouveaux, d'Albert Durer ou de Rouillet; procédés qui n'ont pas même pu servir à enseigner l'écriture, car après avoir été chèrement payés (1,200 francs pour six leçons), ils ont été complètement délaissés.

Les systèmes Jacotot, Dupuis, Voiart et autres, connus sous le nom de méthode des modèles en relief, ont de l'avenir. Cependant, cette méthode des reliefs qui place tout de suite le commençant devant la nature, en quelque sorte, n'a donné de beaux résultats qu'alors qu'elle a rencontré des

individus doués d'une persévérance opiniâtre. Mais le plus grand nombre des élèves n'ayant pas cette ténacité, se sont rebutés promptement, et la méthode a bientôt été abandonnée. Toutefois, le nouveau procédé de Mme Cavé, en applanissant les difficultés de la correction des copies, dans les classes nombreuses, rendra l'application de ce mode d'enseignement bien moins rare.

La méthode du tracé géométrique, consiste à mettre une règle et un compas dans les mains de l'élève. Elle a une certaine importance, non pas qu'elle soit bonne, mais parce-qu'elle est adoptée dans la plupart des écoles chrétiennes, qui comptent, dit-on, deux cent cinquante mille élèves ; et qu'en dehors de toute introduction au dessin pittoresque, elle a une utilité pratique. Cependant cette méthode n'exerce ni la justesse du coup d'œil, ni le déliement des doigts ; aussi, l'élève qui commence par le tracé est-il long et éprouve-t-il de grandes difficultés à dessiner ensuite à main levée; tandis que celui qui débute par ce dernier exercice réussit ensuite très-vite à dessiner avec les instruments de mathématiques ; ses yeux l'avertissent aisément des erreurs qu'il a pu commettre, et s'il rencontre des courbes irrégulières dans son modèle, il possède la justesse du coup d'œil pour les copier.

Une méthode qui consiste à n'en pas avoir, est celle indiquée par M. Delacroix dans ces deux lignes : « Le meilleur maître ne pourra que placer devant les yeux de son élève un modèle, en lui disant de le copier comme il peut. » Système des élèves de la nature : l'expérience du passé est mise à néant.

Le dessin exécuté de mémoire n'est pas une nouveauté, mais depuis quelques années on a régularisé les exercices les plus convenables au développement de la mémoire locale, et par ce moyen on est arrivé à de très-beaux résultats. L'un des premiers maîtres entrés dans cette voie et qui compte

depuis longtemps des élèves distingués, est M. de Bois-Baudran, professeur à l'*Ecole spéciale de dessin de Paris*. Cette école dont le mouvement annuel varie de douze à quinze cents élèves, est dirigée de la manière la plus remarquable par M. Belloc. Dans cet établissement, on a résisté au choc de la méthode Dupuis, on a introduit de bonne heure la méthode du dessin de mémoire, en un mot par suite d'une heureuse union, l'on retrouve là encore, l'influence de cette plume, d'une sagacité si profonde, qui a rédigé la Ruche.

Au dernier concours pour les prix de l'Ecole spéciale, on avait exposé sept cent quinze dessins : de ce nombre, cinq cent soixante-dix étaient exécutés d'après des gravures ou des lithographies ; quatre-vingt-quatorze d'après des reliefs, plâtre, ou nature morte ; et cinquante-un étaient faits de mémoire. Ces chiffres sont un document important pour la rédaction d'une méthode générale, ils indiquent les résultats qu'on peut obtenir, sous la meilleure direction possible.

Après avoir examiné les principes servant de base aux différents modes d'enseignement qui précédent, on est forcément conduit à reconnaître que la méthode qui fait commencer par l'imitation à main levée d'une suite de modèles dessinés, est encore la seule dont le principe puisse être admis comme point de départ de la méthode d'une application générale. Il ne faudrait pas négliger cependant la description de chacun des autres systèmes ; attendu qu'ils peuvent trouver tous, des applications utiles, dans des cas exceptionnels. On ne saurait donc trop recommander l'examen de tous les procédés nouveaux, car en établissant un système, chaque auteur apporte presque toujours des observations importantes, ou quelques procédés simplifiés, précieux pour la méthode générale.

A ce point de vue, les lettres de Mme Cavé offrent une ample moisson : ainsi, parmi les innovations qu'elle propose, l'idée de puiser une nouvelle série de modèles, dans la calli-

graphie de toutes les époques, sera très-utile. Les lettres capitales carolines, les onciales, les saxonnes, les germaniques, les majuscules gothiques et autres, sont des motifs d'exercices qui viendraient après la copie des figures de géométrie plane, et précéderaient l'imitation des ornements les plus simples.

Si Mme Cavé voulait rédiger une méthode générale, quel texte pour elle que ce progrès fait depuis un demi-siècle dans la partie matérielle du dessin. Des crayons composés pour tous les genres, substitués à la pierre noire et à la sanguine, les papiers vélins, cartons et enduits remplaçant le papier vergé. Et surtout, les modèles gravés par Démarteau et imprimés en rouge, disparus depuis l'apparition des belles lithographies de Lassalle, Calame, Julien, etc.

A propos de modèles, il est singulier que M. Delacroix paraisse ignorer dans quel but on propose encore quelquefois à l'élève l'imitation d'un ovale, lorsqu'il commence le dessin de la tête. Notre célèbre peintre fait remarquer « que la tête n'est ni ovale ni ronde. » Il devrait pourtant savoir que ce n'est pas pour faire faire toutes les têtes dans un même moule qu'on demande au commençant la copie de cet ovale, mais bien pour graver dans sa mémoire, une image régulière, qu'il appliquera ensuite par la pensée sur toutes les têtes qu'il voudra imiter, afin de mieux voir les différences ou les similitudes qui existent entre ces têtes et l'ovale *métrique* : cela aide la mémoire et l'esprit d'observation. Le peintre des Pestiférés de Jaffa, qu'avec raison, M. Delacroix reconnait être « de la taille d'Homère, » voulait qu'avant d'entrer dans son atelier, on sût dessiner de mémoire l'écorché de Houdon, et c'était moins pour se familiariser avec l'anatomie de cette figure que pour retenir des proportions aliquotes servant de mesures comparatives. J'ai vu maintenir cette exigence pendant plusieurs années que j'ai passé à l'atelier de Gros.

Les Grecs avaient aussi une figure *archétype*. Or, M. Delacroix admire les Grecs jusqu'à trouver « qu'il y avait plus de poésie chez eux dans la queue d'une casserole et dans la plus simple cruche, que dans les ornements de nos palais. » Comment vient-il blâmer l'emploi d'un procédé puisé à si bonne source?

Les Grecs ont également connu la perspective et l'anatomie, pourquoi ne pas s'en aider comme eux, afin de voir avec discernement ?

Une dernière question resterait à résoudre, toujours en vue de la rédaction d'une méthode générale : il s'agirait de savoir s'il est utile de donner des notions élémentaires écrites ?

Je citerai encore une fois l'opinion de M. Delacroix. « Les grands maîtres, dit-il, ont regardé comme superflu de nous transmettre des principes écrits. L'instinct est demeuré pour eux un guide plus sûr que le calcul. »

D'un autre côté, Mme Cavé, dans ses lettres, va jusqu'à établir des principes de style. « Le style dit-elle, nait des grandes lignes, c'est l'harmonie des contraires. Lorsqu'une figure vous donne une grande ligne d'un côté, elle est très-mouvementée de l'autre. » Le plus curieux est que ces deux opinions opposées se trouvent dans un même livre où les deux auteurs se donnent réciproquement des éloges, c'est sans doute une conséquence de l'harmonie des contraires. Je me range à l'opinion de Mme Cavé, je crois à l'utilité des principes écrits, et si j'étudiais la sculpture, par exemple, je lirais tous les jours quelques pages de Gustave Planche.

Au reste, la preuve la plus évidente qu'on puisse fournir en faveur de cette opinion, est précisément l'exemple de Mme Cavé, donné par son analyse de la manière de voir en exécutant un portrait.

D'abord l'auteur précise les caractères du dessin naïf et du dessin de *chique* : le premier est juste comme pensée

et mouvement, il est toujours tracé simplement, il est même quelquefois indécis ; tandis que le dessin de *chique* est adroit comme exécution et faux comme imitation ; c'est la main qui l'emporte sur la tête, on devient l'esclave de ses réminiscences et d'un coup de crayon donné habilement. Le dessin naïf obéit à l'œil juste, à l'observation, en un mot : « La naïveté, c'est tout bonnement la vérité. » « Ceci m'amène à te parler des portraits, dit Mme Cavé, il n'est pas d'œuvre plus délicate. Une personne qui remue, qui parle, ne laisse pas voir ses imperfections comme un portrait. »

« Observer la plus grande exactitude dans l'ensemble de la forme de la tête, dans la manière dont elle est placée sur les épaules, dans son rapport avec le reste du corps, voilà la première règle pour le peintre, la plus importante. Cela est tellement vrai, qu'à l'obscurité tu reconnais une personne qui entre chez toi ; à sa silhouette, tu la reconnais même de dos..... »

« Etudiez le caractère d'une tête, tachez de reconnaitre ce qu'elle a de frappant au premier abord. Il y a des personnes qui naissent avec ce tact. Aussi font-elles le portrait ressemblant avant de savoir dessiner..... »

« Souvent un simple croquis est plus ressemblant qu'un portrait. C'est qu'on a eu le temps d'y mettre ce que tout le monde a remarqué..... »

« Ce n'est pas la régularité des traits qui nous frappe et nous charme, mais la physionomie, l'expression du visage ; parce que tout au monde a une physionomie qui nous saisit au premier aspect, et qu'une machine ne rendra jamais, Dans la peinture et surtout dans le portrait, c'est l'esprit qui parle à l'esprit et non la science qui parle à la science. De la personne ou de l'objet qu'on dessine, c'est donc surtout l'esprit qu'il faut comprendre et rendre..... »

« De ce qui précède, concluerai-je que pour faire un portrait il faut être très-savant ou très-ignorant? »

« On m'accusera de paradoxe ; mais je m'explique. »

« Un ignorant voit très-peu de choses dans une figure. Il

voit l'essentiel, c'est-à-dire, outre l'ensemble des traits, cet air du visage qui fait qu'on ne prend pas un individu pour un autre. Ceci, il le rend naïvement, sans effort, sans chercher à faire de la couleur, du modelé, et il est tout bêtement dans le vrai. Il a fait un portrait de corps de garde, comme on dit ; mais un portrait ressemblant. »

« Lorsque l'on sort de cette ignorance, que l'on commence à comprendre un peu une figure, on est dans la situation de ces gens qui ayant lu des livres de médecine, se croient toutes les maladies qui y sont décrites ; on a une demi-science qui vous fait voir, mais mal voir, et on essaie d'être savant aux dépens du malheureux qui vous a confié son visage. Enfin on en sait trop pour être naïf par ignorance, et trop peu pour arriver à la naïveté par la science. »

« Tandis que les grands talents savent rester naïfs en cherchant la couleur et le dessin : non seulement leurs portraits sont ressemblants, mais ce sont des œuvres d'art que la postérité gardera. »

« Décidément, mon paradoxe est une vérité. »

CONCLUSIONS.

—

Rien n'est éphémère
comme la nouveauté.
BERTHE.

Les pensées diverses dont se composent les lettres de Mme Cavé, peuvent être rattachées à trois sujets principaux : 1° La méthode du dessin exécuté de mémoire; 2° les questions qui intéressent les artistes en général; 3° les observations sur l'éducation des femmes.

1° *Résumé de la méhode.*

Mme Cavé est partie de ce principe que, la meilleure manière d'apprendre les langues est de les parler d'abord. Elle dit : « Enfants, faites toujours ; plus tard vous saurez pourquoi. » L'idée d'appliquer ce principe à l'enseignement du dessin ne sera peut-être pas sans avantage, mais une partie des moyens composant la méthode de Mme Cavé, ne sauraient mener au but qu'elle se propose. On l'a vu ; les calques ne sont utiles qu'à ceux qui déjà connaissent le dessin. Ce procédé dans les mains des commençants en fait des machines ; il paralyse la justesse de leur coup-d'œil et nuit encore au progrès dans l'exécution des ensembles. Au contraire, on arrive avec certitude à saisir le caractère et les lignes principales des objets, en s'attachant de bonne heure à chercher d'abord leur physionomie ; et cette habitude ne s'acquiert que par une pratique soutenue, qui tient constamment l'esprit en éveil contre cette tendance de tous les commençants à coudre des détails les uns aux autres.

La gaze que Mme Cavé a voulu substituer au professeur, ne peut pas le remplacer. C'est une innovation qui aura des

applications très-utiles, comme moyen précis et rapide de correction des copies ; mais il faut l'intelligence d'un maître pour faire usage de ce procédé. L'idée la meilleure dans la méthode qui nous occupe, est celle d'exiger de l'élève des dessins de mémoire à partir du premier exercice. Mme Cavé aura le mérite, par la publication de ses charmantes lettres, d'avoir popularisé ce progrès.

En résumé, on voit que la méthode de Mme Cavé renferme d'excellentes idées, mêlées à quelques erreurs. On trouve, il est vrai, dans l'exposé qu'elle en fait, des étincelles d'esprit qui séduisent, des éclairs de sagacité qui donnent à penser ; mais on remarque trop l'absence d'une lumière égale, dont la clarté soutenue éclaire toute une œuvre, depuis l'idée principale jusqu'aux moindres accessoires. En d'autres termes, on voudrait des principes féconds, et d'une valeur appréciable par la justesse de leurs conséquences.

2° *Des questions qui intéressent tous les artistes.*

Cette partie des ouvrages de Mme Cavé est incontestablement la plus remarquable. Des observations sur le beau et le laid, le portrait, les grands maitres, les antiques, la composition, l'harmonie des couleurs et vingt autres sujets, sont du plus haut intérêt. Il suffira de citer, pour justifier cette opinion, ce que dit Mme Cavé de la science du coloriste :

« Toute la science de la couleur est dans cette observation, que les personnages se reflètent de ce qui les entoure. De là l'harmonie qui règne entre eux. C'est ce que je t'ai fait admirer dans Vatteau, quand je t'ai dit : « Les personnages appartiennent si bien aux arbres et les arbres aux personnages, qu'on voit qu'ils respirent le même air. » Paul Véronèze, sous ses brillants portiques, possède au suprême degré cette qualité d'atmosphère. »

Jusqu'ici, personne n'avait analysé le talent du coloriste avec autant de lucidité, pas même Topffer qui cependant a si bien su en parler.

3° *Des observations sur l'education des femmes.*

L'intention de Mme Cavé en émettant ses idées sur l'éducation des jeunes personnes, a été de combattre et de prévenir le préjugé défavorable qui existe contre les femmes de talent. Elle a tracé de main de maitre, les devoirs de la femme dans la société, le caractère que doivent avoir les femmes artistes, vraiment femmes ; et pour celles-ci le brillant avenir que leur ouvre la carrière des arts. Elle a décrit avec un charme infini, les moments heureux que donne l'étude des beaux arts, la dignité que doivent garder les femmes qui suivent cette voie, et la considération qui environne le talent. Tout cela est juste et bien dit : on voit qu'en traçant l'image de la femme supérieure, le reflet de l'auteur donnait la vérité au tableau.

Ce n'était pas assez d'ouvrir la voie du talent pour les jeunes personnes, il fallait bien leur parler un peu mariage. Là Mme Cavé est ravissante de tact et d'esprit. D'abord elle traite ce sujet avec une gaité charmante : ce n'est pas elle qui vous dirait d'un accent mélancolique « aimer, c'est faire un pacte avec la douleur » : non, au contraire : « Quand les femmes sauront avoir du talent, sans cesser d'être femmes, elles étonneront les hommes, et ce qui vaudra mieux, elles les charmeront. » Ensuite, elle insiste sur cette remarque, que l'amitié et la considération des hommes restent toujours dans un rapport exact, avec la valeur réelle des femmes qui en sont l'objet. Que plus celles-ci possèdent de qualités essentielles, plus elles peuvent compter sur une affection durable. Comme complément à ce sujet, l'auteur nous laisse espérer quelques lettres sur l'art de se faire aimer. M. Delacroix a dit de Mme Cavé, qu'elle avait bien le droit de parler peinture après y avoir si bien réussi ; j'ajouterai que ses titres seront les mêmes en écrivant sur l'art d'être aimée.

EDMOND TUDOT.

NOTICE

SUR

LE GÉNÉRAL DU GÉNIE MORIO,

COMTE DE MARIENBORN, MINISTRE DE LA GUERRE EN WESTPHALIE, ETC., ETC.,

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ, PAR M. L'ABBÉ BOUDANT, CURÉ DE CHANTELLE.

I.

. . . .

Le jeune Morio achevait son cours de philosophie (1), lorsque tout-à-coup et comme par une commotion électrique, le tocsin bondit à la fois à tous les clochers des trente-sept mille communes de France.

(1) M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, l'un de nos correspondants, a bien voulu nous communiquer ce fragment d'une histoire de Chantelle, dont il s'occupe avec amour, depuis longtemps. Nous ne doutons pas que cette notice à laquelle les bornes de notre recueil nous ont forcé de faire quelques coupures, ne fasse vivement désirer le travail complet de notre collègue.

Dans les premières pages, l'auteur raconte comment l'archevêque de Bourges, Mgr. Phélypeaux d'Herbault, distingua, lors d'une confirmation à Chantelle, le jeune Joseph-Antoine Morio, fils d'un de ses intendants, et le fit élever d'abord au petit séminaire de Bourges, puis chez les Oratoriens de Moulins, où ce jeune homme obtint les succès les plus brillants. (Note du président de la société d'Emulation de l'Allier).

Notre jeune philosophe abandonne sa retraite et ses livres et vient dans sa ville natale organiser la garde civique. Le génie du commandement était inné en lui : tous ses compatriotes jusqu'aux plus vieux soldats, obéissent, sans balancer, à cet imberbe général, échappé hier aux bancs du collége. Tel est le coup d'essai par lequel Morio débuta dans la carrière des armes.

C'en est fait, son avenir est dessiné maintenant, un nouvel horizon s'ouvre devant lui. La vie calme et monotone du grand séminaire ne pourrait convenir à cet esprit bouillant qu'a si fortement impressionné l'ère nouvelle qui vient de se manifester à la France.

II.

Vers cette époque, une escadre, sous les ordres de M. du Ligondès (1), est envoyée dans les mers du Levant. Morio s'embarque sur l'*Adélaide*, et fait partie de cette expédition comme élève-volontaire de marine. (2)

Le ciel de l'Orient échauffe son ame, parle à son imagination. Il gravit le Thabor, franchit le Jourdain, visite Jérusalem et va s'agenouiller sur la pierre du Saint-Sépulcre. C'est à cet acte de piété, dit une tradition populaire, que le jeune et ardent pélerin fut redevable de tout le bonheur qui l'accompagna le reste de sa vie.

Deux ans, il croisa dans les parages de Syrie et dans tout l'Archipel grec, luttant contre les Turcs et les Anglais coalisés. L'histoire a redit les brillantes rencontres qui signalèrent l'escadre montée par nos braves marins du Bourbonnais.

(1) Le capitaine de vaisseau du Ligondès, né au château de Saint-Bonnet de Rochefort, près Chantelle, ami et protecteur de la famille Morio.

(2) Voir aux pièces justificatives.

III.

De retour de cette expédition qui lui avait agrandi les idées, un rapport est adressé sur son compte par le capitaine du Ligondès. Le ministre le place immédiatement à l'école d'application de Châlons. L'ex-élève de marine s'y livre avec ardeur à l'étude du dessin et des mathématiques : il en sort au bout de deux années, avec un brevet d'officier d'artillerie. De 1792 à 1793.

Maintenant, la fortune est ouverte devant lui. Grand, d'un physique remarquable (1), joignant à la douceur et à l'aménité du caractère un air de noblesse et de dignité qui le fit toujours remarquer parmi ses rivaux, d'un esprit facile et délié, poète, artiste.... En voilà plus qu'il n'en faut pour réussir dans le monde.

IV.

La République avait alors partout des ennemis à combattre. Il fallait des hommes capables pour conduire ses quatorze armées à la victoire. Un sujet si brillant ne pouvait rester méconnu : à 22 ans, il est admis en qualité de capitaine dans l'arme du génie. 1794.

Génie sera maintenant son nom et son plus beau titre : telle est la qualification qui lui fut donnée spontanément par ses compatriotes et tous ses camarades.

Nous ne le suivrons pas dans ses diverses expéditions militaires, à l'armée du Nord, à l'affaire du camp de César, De 1793 à 1796.

(1) Il avait sept pouces, une taille fine : c'était, dit-on, un des hommes les mieux faits de l'armée.

sous Cambrai, *où il prit une part glorieuse* (1), à l'armée des Alpes, sur les bords du Rhin.

V.

Il était sur le point de partir pour l'expédition des Indes Orientales, quand une mission plus pacifique vint l'arrêter au milieu de ses exploits guerriers. Le gouvernement fran-
1796. çais lui donna l'ordre de se rendre à Toulon et de s'embarquer immédiatement pour Constantinople, près de notre ambassadeur, Aubert du Bayet, qui le réclame pour son secrétaire et son interprète.

De graves démêlés s'élèvent avec la Turquie. Du Bayet
1797. meurt sur ces entrefaites, et c'est sur le jeune secrétaire d'ambassade que vont rouler les questions les plus difficiles. Il s'en tira avec tant d'adresse, qu'il fut nommé commandant du génie dans les îles du Levant.

Les Fastes de la Légion-d'Honneur (2) nous apprennent qu'à l'exemple d'un général célèbre dans l'antiquité, notre jeune officier chantellois dirigea avec une habileté consom-
1798. mée, la retraite de *Butrotum*, en Epire; les troupes ottomanes, en nombre infiniment supérieur, ne purent jamais entamer la poignée de braves confiés à ses soins.

1799. Il fut moins heureux au siége de Corfou, où il fut fait prisonnier par les Anglais réunis aux Turcs. Il combattait aux côtés du brave général de Richemond, son compatriote et son ami.

Lord Byron a chanté ce brillant fait d'armes (3), où quelques Français, acculés à un arbre, lassèrent deux armées

(1) *Fastes de la Légion-d'Honneur*, tom. III, pag. 443.

(2) Tom. III, pag. 443.

(3) Œuvres posthumes de lord Byron.

acharnées contr'eux. Une partie des éloges du poète revient nécessairement à l'enfant de Chantelle.

VI.

Rendu à la liberté, avec quel bonheur il salua les rives de la France ! Mais cette France si grande, si respectée au dehors, il la trouva souillée dans le sang, avilie, prostituée. En même temps, du fond de l'Egypte, arrivait le grand homme qui devait la replacer, cette noble France, à ce haut rang de puissance et de gloire qui est son élément et sa vie. 18 brumaire, an VIII. 9 novembre 1799.

Les croisées du palais de Saint-Cloud n'avaient point été assez larges pour laisser s'échapper les indignes représentants d'un régime usé et vermoulu.

Morio, qui commandait à Paris un parc d'artillerie, appuie le général Bonaparte dans cette circonstance, et va, le soir, aux Tuileries, prendre part au grand conseil qui doit décider du sort de la République.

Un homme qui a rempli pendant vingt-cinq ans les fonctions de maire de la ville de Chantelle, M. Brazey, ex-adjudant-major au 3e régiment de lanciers, chargé, dans la nuit du 18 brumaire, de porter un ordre au palais, trouva le chef de bataillon du génie Morio, entouré d'un nombreux état-major, délibérant avec Bonaparte sur les événements de cette mémorable journée.

VII.

Le premier consul récompensa bien vite tant de dévouement à sa cause, en nommant Morio, colonel du génie et directeur titulaire des fortifications françaises.

Nouveau Vauban, il s'appliqua à perfectionner et à développer notre système de défense nationale. La citadelle de



Grenoble, l'île d'Elbe, la Toscane, *Legnago* et *Palma-Nova*, places importantes de la Lombardie, tout le littoral du royaume de Naples, une multitude d'autres postes, enfin, furent, par ses soins, rendus imprenables (1).

Si le golfe de Tarente est devenu, après Malte, le point le plus important de la Méditerranée, c'est à notre ami qu'il doit cet avantage : c'est lui qui a jeté dans la mer ces travaux d'art qui font l'admiration de tous les connaisseurs. Un énorme rocher obstruait les abords de la rade : « Dans deux heures, dit-il aux marins qui en faisaient le contour avec peine, vous lui passerez sur la tête. » A l'aide de cinq cents mines habilement pratiquées et incendiées à la fois, Morio le fit voler en éclats.

La ville de Mayence lui confia le développement de ses quais, Anvers le creusement de son port. Il n'est pas une forteresse des bords du Rhin qu'il n'ait restaurée ou construite. Le Mein, le Weser, la Meuse, l'Elbe, la Vistule, l'Oder ont été tour à tour parcourus et relevés par lui (2).

Le génie audacieux de Bonaparte avait un instant conçu le projet de fortifier notre frontière de l'est, depuis Briançon jusqu'à Neuf-Brisach. Morio fut un des membres de la commission qui dut étudier cette gigantesque entreprise (3). Son œuvre est conservée aux archives de la guerre.

VIII.

Pendant qu'il se livrait à tous ces travaux, une coalition puissante s'était formée contre la France. Le Saint-Bernard était franchi, et les plaines d'Italie voyaient de nouveau se

(1) Voir aux pièces justificatives.
(2) Voir aux pièces justificatives.
(3) *Fastes de la Légion d'Honneur*, tome III, page 443.

dérouler nos étendards. On est en face de Plaisance; un fleuve rapide et profond s'oppose au passage de l'armée. Bonaparte, qui connaissait toute l'habileté de Morio, le charge de jeter en vingt-quatre heures un pont sur le Pô. En dix-huit heures, et malgré les brûlots autrichiens, l'ouvrage est terminé, et nos braves légions vont dans les plaines de Marengo apprendre à l'ennemi que l'on ne brave jamais impunément le peuple français. 14 juin 1800.

Il serait trop long d'énumérer ici les ouvrages d'art qu'eut à diriger notre jeune officier du génie, redoutes, retranchements, siéges de places fortes. Personne ne savait mieux que lui faire un plan, choisir une position, diriger une batterie. — *Il ne craignait point le feu*, disent, dans leur langage populaire, ses frères d'armes, *et, dans un moment de danger, il ne cédait point sa place à un autre.*

IX.

C'était surtout au conseil qu'il fallait lui voir développer les ressources de son intelligence; son avis prévalait toujours, et rarement on se repentit de l'avoir suivi.

X.

Les hommes les plus marquants de l'époque, Augereau, Bernadotte, Jourdan, Murat, Ney, Duroc, le brave Masséna, Mortier, Soult principalement, lui avaient voué une affection de frères. Il était, comme eux, entré simple volontaire dans les rangs de nos milices; comme eux, il s'était élevé par sa bravoure et son mérite incontestés.

XI.

Morio avait salué avec bonheur l'avénement de la république; mais il n'en approuva jamais les horreurs et les

excès. Sur le territoire étranger, il rendit à nos émigrés tous les services qui furent en son pouvoir. Il sauva la vie à plusieurs familles, au plus fort même de la Terreur. Deux faits suffiront pour nous révéler toute la noblesse de son âme.

Il passait un jour dans le faubourg Saint-Germain, et voit une troupe de forcenés qui allaient assommer à coups de bâtons un jeune homme âgé de dix-sept ans à peine. Deux dames, élégamment vêtues, pleuraient à ses côtés : c'étaient les sœurs de ce malheureux, dont tout le crime était d'appartenir à une position élevée. Morio s'approche, il s'informe : « Ne craignez rien, Mesdames, leur dit-il, je vais faire bonne justice de tout cela. »

D'un air d'autorité, il saisit par le bras le jeune *aristocrate*, lui administre plusieurs coups de cravache, en disant : « Polisson, que fais-tu là ? Je t'avais ordonné de tenir mes chevaux prêts pour la revue. Que dans cinq minutes je te trouve à ton poste. »

Les bandits crurent à une méprise et laissèrent partir le prétendu palefrenier, en faisant nombre d'excuses à celui qu'ils croyaient son maître.

Le lendemain, deux beaux chevaux étaient à la porte du brave Morio, qui les refusa en disant : « Mesdames, ne m'enlevez pas, je vous prie, le mérite de mon action. »

Par un stratagême à peu près semblable, il délivra, à Lyon, un personnage distingué, sur le point de monter à l'échaffaud.

Ce vieillard est venu plusieurs fois à Chantelle rendre visite à son libérateur. La vue de cet homme devait éveiller en lui de nobles souvenirs ! La vertu porte toujours avec elle sa récompense.

XII.

Au milieu du tumulte des camps, l'infatigable Morio trouvait toujours quelques moments à consacrer à l'étude. L'amour

des beaux-arts, chez lui, était une passion. Athènes, lui avait, bien jeune encore, montré ses immortels chefs-d'œuvre. Rome, qu'il visita plusieurs fois, acheva de lui inspirer le goût du beau.

Un jour, il apprend que deux statues remarquables avaient été découvertes dans les environs de Pise. Le pauvre officier du génie donne tout l'argent qu'il pouvait avoir en sa possession, anticipe sur ses appointements, et le musée du Louvre sera par lui doté de deux nouveaux chefs-d'œuvre. En vain, le maire de Pise voulut-il revendiquer, pour sa ville, une si précieuse découverte; Morio tint ferme, et le tribunal prononça en sa faveur. J'ai lu la relation de ce procès où respire le patriotisme le plus éclairé.

Son amour pour la science faillit un jour lui être funeste. Il était occupé à fortifier les villes de la Calabre, lorsqu'eut
lieu une éruption du Vésuve. De toutes parts accouraient des 1801.
savants et des curieux pour étudier un si intéressant phénomène. Morio y était venu un des premiers.

« J'ai été témoin, mandait-il à l'un de ses amis, de la plus belle éruption qu'ait produite le Vésuve. Celle qui a englouti Herculanum et Pompeïa ne pouvait être plus magnifique.

« Une colonne embrasée déployait son panache de feu au-dessus de nos têtes; la lave coulait à nos pieds : c'était un fleuve de soufre et de bitume, mêlé de noirs silex, qui allait au loin dévaster la campagne.

« Le ciel était obscurci par une pluie de cendres qui nous retombaient dans les yeux et blanchissaient nos uniformes.

« Par intervalles, on entendait, dans l'intérieur du cratère, un bruit sourd, des déchirements effroyables, de fortes et rapides détonations semblables aux décharges d'un artillerie lointaine.

« J'ai assisté à bien des batailles; mais je n'ai jamais rien vu de si grandiose et de si terrible. Décidément, nous ne sommes que des pygmées auprès du Vésuve ! »

Une circonstance dont il ne parlait pas dans sa lettre,

mais que son ami n'a pas oublié de nous raconter, c'est que notre jeune artiste, son crayon à la main, s'approcha si près du cratère, qu'il fut retiré, par l'un de ses camarades, à demi asphyxié par les émanations délétères du volcan.

XIII.

Pour se remettre de son émotion, il alla à Notre-Dame-de-Lorette visiter la Casa-Santa. Il rapporta d'Italie une robe d'argent et une parure en brillants dont il fit cadeau à la Vierge de sa paroisse natale.

Cette parure, nous la possédons encore. Aux jours de fête, on voit ses dix-sept perles, taillées à facettes, étinceler sur le front de la petite madone placée à l'un des piliers du chœur. Sauvée jadis par son père du bûcher révolutionnaire, il la priait à son tour de vouloir protéger le fils au milieu des batailles.

Génie Morio ne revenait jamais à Chantelle sans offrir à l'église où il avait reçu la naissance spirituelle, quelque témoignage de son filial dévouement.

— Ce n'est rien, disait-il avec grâce au curé d'alors, M. Joly, qui ne savait comment lui témoigner sa reconnaissance; je n'ai pas oublié que si je suis quelque chose, c'est un peu au clergé que je le dois.

Au milieu de la licence des armes, il conserva, disent les gens sages qui l'ont approché de près, un fonds de religion qui ne l'abandonna jamais. Heureux les enfants qui ont puisé de bonnes traditions sur les genoux d'une mère pieuse, et qui les ont ensuite fortifiées aux leçons de vertueux instituteurs !

XIV.

1801 et 1802. Morio a séjourné longtemps à Tarente. Attaché à l'armée d'observation du midi, c'était là qu'il avait établi son centre

d'opérations. Le premier consul lui avait confié le soin de soulever la Grèce, afin d'opérer une diversion favorable surtout à notre expédition d'Egypte. Les mœurs et les usages des Orientaux lui étant familiers, de Tarente, il correspondait avec les chefs de l'Albanie, de l'Epire et de la Morée; chaque soir, une foule d'officiers grecs affluaient dans ses salons. « Rangez-vous autour du drapeau français, leur disait-il, et nous vous soustrairons au joug des Turcs, et vous aurez un gouvernement libre comme celui de la France et des républiques italiennes. »

C'est donc lui, notre cher compatriote, qui a jeté sur cette terre, jadis si célèbre, les premiers germes de cette liberté qui a produit de nos jours des fruits si précieux.

XV.

La peste avait éclaté au milieu de tant de troupes concentrées sur un point exposé aux vents du sud et au contact des cargaisons arrivant des *Echelles*. Tarente et Gravina furent un instant convertis en véritables lazarets : plus de six mille hommes languissaient atteints par le fléau. En sa qualité d'officier supérieur, Morio allait chaque jour visiter les pestiférés, les consolait, les soutenait, raffermissait leur moral. Exemple sublime donné naguère à Jaffa par un jeune général, et qui dénote un sang-froid plus remarquable que celui du guerrier allant chercher la mort sur un champ de bataille !

XVI.

Cependant, la rupture du traité d'Amiens avait ramené les hostilités. Bonaparte avait pressenti les événements et ne s'était point laissé surprendre. 1803.

Morio, qui précédemment avait exploré la Suisse et l'Italie, avait été par lui chargé d'aller faire des reconnaissances sur le Rhin et dans le nord de l'Allemagne. Les notes qu'il rap-

8



porta facilitèrent singulièrement, dans cette circonstance et celles qui suivirent, les opérations de nos armées (1).

L'électorat de Hanôvre était envahi par nos soldats. Morio prit une part active à cette guerre ; sur la fin de la campagne, il échappa à la mort d'une manière presque miraculeuse.

Les Victoires et Conquêtes racontent au long cette petite particularité de la vie de notre compatriote (2).

Les Français étaient campés sur la rive gauche de l'Elbe, les Hanovriens à droite, en face d'Altenbourg. Le feld-maréchal Walmoden, sommé de mettre bas les armes devant les troupes françaises, fit demander une entrevue au général Mortier pour régler à l'amiable les articles de la capitulation.

Le général français, voulant éviter au vieux maréchal une démarche si pénible, monte sur une barque, entouré de la plus grande partie de son état-major-général. On remarquait en première ligne le commandant d'artillerie Eblé, Léopold Berthier et *le colonel du génie Morio*. Cet acte de courtoisie leur faillit coûter cher à tous.

A peine avaient ils dépassé la moitié du fleuve, qu'une batterie hanovrienne, élevée sur un plateau de la rive opposée, lâche une bordée sur la frêle embarcation. Personne heureusement ne fut blessé ; mais deux boulets atteignirent le bateau, qui fut sur le point de chavirer. L'officier qui dirigeait la batterie avait ordre de faire feu sur les embarcations de la rive gauche qui tenteraient de dépasser le tiers de la largeur du fleuve, et on avait oublié de le prévenir que des négociations étaient entamées entre les parties belligérantes. Un aide-de-camp expédié à la hâte par le feld-maréchal Walmoden, fit cesser le feu et arracha à une mort certaine le général Mortier *et toute sa suite*.

(1) Voir aux pièces justificatives.— Consulter les *Fastes de la Légion-d'Honneur*.

(2) Tome xv, pag. 20 et 21.

Dans deux autres circonstances, le même ouvrage nous apprend que ce fut avec un impassible sang-froid que le colonel du génie Morio rétablit, sous le feu ennemi, les ponts de Wasserbourg et de Nosseinheim sur l'Inn, qui avaient été détruits par l'armée autrichienne battant en retraite devant Bernadotte (1). 1805.

Pendant cette nouvelle campagne, il fit partie du corps commandé par cet illustre maréchal.

Austerlitz lui vit faire des prodiges (2). 2 décembre 1805.

Trois jours avant la bataille d'Iéna, il eut la jambe droite traversée d'une balle et un cheval tué sous lui ; on ne put l'empêcher, néanmoins, de prendre part à cette mémorable affaire. 14 octobre 1806.

Devant Lubeck, il se montra si bien à la tête de son artillerie, que le prince de Ponte-Corvo, devenu plus tard roi de Suède, l'embrassa en présence de toute l'armée, le proclama le héros de la journée et lui donna une épée d'honneur. Octobre 1806

Le colonel Morio, au témoignage d'un ouvrage consciencieux (3), *fit avec distinction les campagnes de* 1805 *et* 1806 *à la grande armée, et reçut, à la fin de cette guerre, la décoration du Lion de Bavière.*

On dit qu'au cimetière d'Eylau, notre compatriote sauva, par une manœuvre habile, l'empereur Napoléon, cerné de toutes parts par les troupes russes. 7 février 1807

Il se trouva à la journée de Friedland, qui mit fin à la campagne de Prusse et amena la paix de Tilsitt. 14 juin 1807.

XVII.

La Westphalie était conquise. Un décret de l'empereur Napoléon avait érigé ce pays en royaume. Avant d'envoyer Du 11 août 1807.

(1) *Victoires et Conquêtes*, pag. 180 et 185.

(2) Lettres du roi de Bavière et du prince vice-connétable de l'Empire.

(3) *Fastes de la Légion-d'Honneur*, tom. III.

Jérôme prendre possession de ce trône qu'il lui a légué, il faut qu'un mandataire d'intelligence et d'énergie aille préparer les voies à son frère : c'est Morio qui remplira cette mission, capable à elle seule d'immortaliser un homme (1).

En quelques semaines, le représentant de Sa Majesté eut organisé le nouveau royaume. L'armée est mise sur le pied comme le voulait l'empereur, les diverses branches de l'administration reçoivent l'impulsion et la vie ; et dans une élaboration si délicate, l'envoyé royal sut si bien se concilier l'esprit des populations, que l'intronisation du frère de l'empereur fut un jour de triomphe plutôt pour le sujet que pour le souverain ; car les peuples après avoir crié : Vive le roi Jérôme ! ne manquaient pas d'ajouter : *Vive le général Morio !* On le regardait comme le vice-roi ; on lui donnait souvent ce titre que sa modestie a toujours repoussé.

Le prince honora notre compatriote de toute sa confiance, et Morio n'en abusa pas ; c'est beaucoup dire, à cette époque surtout où plus d'un fonctionnaire, tout en faisant les affaires du pays, ne négligeait pas les siennes.

Ses destinées sont liées maintenant à celles de la Westphalie. Il lui voua non-seulement ses talents et ses lumières, mais encore l'appui de son épée : nous le voyons mêlé à la plupart des expéditions qui eurent lieu à cette époque si brillante pour les armes françaises. L'éloge du général Morio était dans toutes les bouches, la voix publique le portait aux plus hauts emplois. Il était question de former un nouveau ministère : un décret paraît dans le *Moniteur*, et le général Morio était appelé dans les conseils de la couronne comme ministre de la guerre de Sa Majesté Westphalienne (2).

(1) Sa Majesté Jérôme-Napoléon, ex-roi de Westphalie, a daigné m'adresser deux lettres où sont mentionnés beaucoup de faits intéressant son ancien ministre de la guerre, originaire de Chantelle.

(2) *Moniteur westphalien* du mois de juillet 1808.

Ce choix ne pouvait être plus heureux : qui pouvait mieux connaître les besoins du royaume ? *C'est lui qui, tout récemment, avait organisé le ministère de la guerre, la conscription, la garde nationale et les premiers éléments de cette armée qui, par son instruction, sa discipline et sa tenue, s'efforçait de mériter le titre de sœur cadette de l'armée française* (1).

L'administration du premier ministre Morio a laissé en Westphalie un souvenir qui ne s'effacera de longtemps. Il ne voulait pas que le peuple fût chargé d'impôts ni pressuré par des mesures violentes ; et plus d'une fois, comme Louis, roi de Hollande, il osa résister au despotique empereur qui prétendait imposer à la Westphalie des conditions qu'il n'approuvait pas ; aussi les peuples l'aimaient, et ils pavoisaient leurs maisons de drapeaux toutes les fois que *Son Excellence* devait paraître dans les rues de Cassel.

XVIII.

Morio habitait un hôtel donnant sur la place d'armes. Il l'avait fait construire d'après les idées françaises, et tous les connaisseurs en admiraient les formes élégantes. Il possédait, en outre, à quelques lieues de la capitale, la belle terre de Marienborn, qui sera bientôt pour lui érigée en comté. Toutes les fois qu'il pouvait s'arracher au tourbillon des affaires, il venait passer quelques heures dans son château et se livrer aux plaisirs de la chasse dans ces vastes forêts qui couvrent les rives du Mein.

XIX.

C'est pendant qu'il était à la tête du ministère que Jérôme le maria à une dame d'honneur de la reine (Claire-Adélaïde

(1) Paroles du ministre de la justice, prononcées sur la tombe du comte Morio.



Le Camus), riche et spirituelle créole sur l'éloge de laquelle l'heureux époux, dans ses lettres intimes, ne tarit jamais. Cette dame, veuve aujourd'hui de l'amiral Duperré, a eu de son premier mari un fils posthume qui est mort au berceau.

XX.

Le roi et la reine vivaient dans l'intimité avec la famille Morio. Un violent incendie ayant dévasté la maison royale, toute la cour se réfugia chez le ministre de la guerre (1). Une marque de prédilection si éclatante attira, dit-on, à celui qui en était l'objet, la jalousie des autres dignitaires de l'Etat.

XXI.

Une position si belle dans un royaume où, après le souverain, il occupait le premier rang, ne faisait point perdre de vue à notre compatriote son pays natal ; *il aimait si chaudement son cher petit Chantelle* ! ainsi qu'il l'a exprimé avec tant de spontanéité dans ses lettres.

Ce fut pour être plus à même de lui rendre ses services, qu'après la campagne de Hanôvre, il avait accepté de ses concitoyens le titre d'électeur du département de l'Allier.

Il avait bâti, à l'entrée de Bourgneuf, une jolie villa où il venait se délasser de ses travaux diplomatiques et de ses fatigues militaires. C'était là, dans ce vaste salon élevé sur l'emplacement du vieux manoir qui l'avait vu naître, qu'il se plaisait à réunir ses camarades d'enfance. Il leur parlait de ses campagnes, de ses nombreux voyages ; il faisait vibrer ces mots de gloire et de patrie qui ont tant de prestige pour une oreille française. Sa conversation était vive et animée ;

(1) *Moniteur westphalien.*

un laisser-aller de bonne compagnie en faisait le charme. Dans ses moments de gaîté, il improvisait de ces couplets où se peignait sa verve piquante. Très-souvent il parlait, écrivait et dictait avec une aisance que l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer ; surtout, il exigeait qu'une étiquette gênante fût bannie de ses salons. « Je ne suis ici ni général ni ministre, disait-il, je suis tout simplement un compatriote, je suis votre ami. »

Deux fois il visita cette agréable maison de plaisance dont il avait fourni les plans et dirigé lui-même, par écrit, les travaux : une fois à son retour de Gironne, puis à l'occasion du baptême du roi de Rome. Mais reprenons le cours des événements.

XXII.

Une modification avait eu lieu lieu dans le ministère : Morio avait échangé le portefeuille de la guerre contre le grade de capitaine-général des gardes-du-corps ; c'était un poste de confiance qui ne pouvait être remis à des mains plus fidèles.

Une grande fermentation régnait alors dans les divers cabinets de l'Europe. Initié à tous les secrets d'Etat, l'ex-premier ministre fut chargé de plusieurs missions diplomatiques près des cours d'Allemagne. Il s'en acquitta avec un succès qui dépassa toutes les espérances. A la fin de 1808, Jérôme l'envoya à Naples complimenter son beau-frère Joachim Murat sur son avénement au trône.

XXIII.

Napoléon avait déclaré la guerre à l'Espagne, guerre impolitique, injuste, qui a été le tombeau des Français et le premier écueil de cet homme jusque-là réputé invincible.

Cette guerre marchait avec une lenteur désespérante. L'empereur était venu en personne stimuler le zèle de ses généraux. Morio n'était point sur le théâtre. Un courrier lui fut expédié, et il dut quitter en toute hâte Cassel, et venir, par-delà les Pyrénées, à la tête d'une division westphalienne.

1809. Le siége de Gironne lui est confié. A la vue des travaux que l'habile tacticien avait exécutés autour de cette place, l'une des plus fortes de l'Espagne, Napoléon n'avait pu s'empêcher de s'écrier : « Je n'aurais pu mieux faire ! » Cette parole n'a pas besoin de commentaires.

Mais un autre dut recueillir les fruits de tant d'efforts. Pendant une année entière, l'intrépide et brave général, payant nuit et jour de sa personne, avait, sous ce ciel brûlant, contracté le germe d'une maladie des plus graves. Miné par une fièvre maligne, il vint à Montpellier réclamer les soins de la célèbre Faculté. L'air de Chantelle acheva sa guérison.

XXIV.

Rentré en Westphalie, il vit ajouter à tous ses titres une dignité qui dut singulièrement flatter son orgueil.

L'homme extraordinaire qui avait renouvelé la face de l'Europe, avait tenté de ressusciter un vieux principe détruit par la République, et que vient encore de frapper au cœur le souffle d'une révolution nouvelle. Sur les débris de la grande égalité consacrée par 93, il avait fondé une aristocratie qui aurait pour elle, sinon le privilége de la naissance, du moins le prestige de la gloire. Plus d'une ancienne famille abjurait ses vieux parchemins et les échangeait contre ceux que voulait bien octroyer le grand empereur.

Le roi de Westphalie suivait les mêmes errements.

Un titre dont on se montrait fort avare fut réservé au gé-
1810. néral Morio : en vertu d'une ordonnance signée Jérôme Napoléon, il fut nommé comte de Marienborn.

Le voilà maintenant l'émule des grands, le rival des puissants seigneurs. Sa noblesse, il pouvait l'avouer, il devait en être fier; c'était son œuvre à lui, il l'avait conquise au prix de son sang sur tous les champs de bataille.

L'étoile des braves brillait depuis longtemps sur cette poitrine où battait de si nobles instincts. La croix d'honneur avait alors une haute signification : c'était la rémunération de nombreux et savants travaux, de services éclatants rendus à son pays. Les souverains étrangers s'empressèrent eux-mêmes d'offrir leurs décorations à un homme si digne de les porter.

XXV.

L'Empire, lui aussi, était parvenu à son plus haut degré de splendeur. Un jour, c'était le 20 mars 1811, toutes les cloches sonnaient vives et joyeuses, le canon retentissait avec un éclat inaccoutumé : c'était plus qu'un brillant fait d'armes où avait figuré la valeur française, c'était plus qu'une victoire, le ciel venait d'accorder un héritier aux vœux du nouvel *Alexandre*.

Il fut splendide, il fut solennel, le baptême du roi de Rome !!! Monarques, grands dignitaires étaient de toutes parts accourus à Paris; c'était à qui entourerait le berceau de cet enfant qui portait les destinées du monde. Avril 1811.

Le comte de Marienborn accompagna son souverain, et logea, avec sa cour, au palais des Tuileries. Napoléon, ivre de bonheur, parcourait les groupes, et disait à chacun de ces paroles qui électrisaient les ames et savaient lui gagner les cœurs.

Quand il fut en face de notre compatriote : « Général, lui dit-il avec ame, nous avons besoin de vous en France, vous ne retournerez plus en Westphalie. »

Jérôme réclama : — Celui que vous voulez m'enlever, sire, est un de mes plus fidèles serviteurs, un de mes plus sages conseillers.

9



— Eh bien ! reprit le radieux empereur, ce n'est qu'un prêt momentané que je vous fais là, mon frère ; et il fit un salut gracieux au général Morio (1).

XXVI.

Génie, car c'est un nom que nous aimons à lui conserver, vint un instant à Chantelle conter à ses amis la manière dont il avait été accueilli à la cour.

Il voulut, dans cette circonstance, être le tuteur et le parrain de plusieurs membres de sa famille, heureuse de trouver dans le favori d'un roi un parent si bon, un protecteur si généreux, si dévoué !

Triomphe, noble enfant de Chantelle, qu'aurais-tu maintenant à désirer ? Tous tes vœux ont été accomplis, ton ambition est satisfaite ; il ne manque à ton bonheur qu'un rejeton à qui tu pourras transmettre et tes biens et tes titres ; bientôt tu seras père. Une épouse adorée t'attend à Cassel ; va près d'elle, au sein de ta nouvelle famille, au milieu d'un peuple dont tu es l'idole et presque le souverain ; va jouir à ton aise de tant d'honneurs et de prospérité !...

Mais qu'ai-je dit ? Hélas ! l'écueil est près du port, au pied du rocher radieux est l'abîme, le ciel le plus pur couve souvent les plus effroyables tempêtes !...

XXVII.

Le comte de Marienborn, par une dernière faveur, avait été nommé à une charge qu'il ambitionnait depuis longtemps, celle de grand-écuyer de la couronne. Il la remplissait avec scrupule ; clairvoyant et consciencieux, rien ne pouvait tromper sa vigilance, rien n'échappait à ses soins.

(1) Détails à moi transmis par le prince Jérôme Napoléon lui-même.

Le 24 décembre 1811, à midi, il s'était rendu dans les écuries du roi pour inspecter 400 chevaux qu'il avait reçus des divers points de l'Allemagne; deux de ses amis l'accompagnaient. La veille, il avait renvoyé, pour cause d'inconduite, un maréchal-ferrant, dont le nom semble là une véritable ironie, il s'appelait *Le Sage*. Cet homme, dont l'ivrognerie était le moindre défaut, avait promis mille fois de se corriger, et son bienfaiteur lui avait toujours accordé son pardon. Mais la patience a un terme; son emploi lui avait été définitivement retiré.

Morio l'aperçoit, malgré sa défense, revenu à un poste dont il avait été jugé indigne, et lui en adresse des reproches. *Le Sage* ne répond rien, saisit traîtreusement un pistolet qu'il tenait caché sous ses vêtements, et au moment où le grand-écuyer allait sortir, le lui décharge à bout portant au milieu des reins.— *Je suis mort!* s'écrie le général en tombant entre les bras de ses amis. *Ah! pourquoi un boulet de canon ne m'a-t-il pas emporté sur un champ de bataille!...* Les balles lui avaient fracassé l'épine dorsale et s'étaient arrêtées dans la poitrine.

Au milieu du désordre, l'assassin était parvenu à s'échapper; mais, poursuivi par les gardes, il s'était précipité dans un étang, et, plutôt que de se livrer aux mains de la justice, il voulait rester là, enseveli avec son crime. On l'empêcha de parachever son suicide. — *Je n'ai point de complices*, répétait-il, *j'ai voulu me venger, je suis content!*

Il racontait, avec un cynisme effrayant, que, depuis quelque temps déjà, il avait conçu son infernal projet. Un jour entr'autres, qu'il avait vu le général, accompagné de sa jeune épouse, entrer dans les ateliers d'un peintre de la cour, il s'arma d'un stylet et vint se blottir derrière la porte par où son ennemi devait sortir. Le grand-écuyer posa longtemps : le portrait qu'on préparait était destiné aux galeries royales.

La comtesse se retira la première et passa près du traître sans l'apercevoir. Celui-ci attendit encore, il resta sept heures

entières caché dans son obscur réduit ; enfin, ne voyant point reparaître celui dont il avait juré la mort, il s'imagina qu'une autre issue l'avait ramené à son hôtel. — *J'ai manqué mon coup ce jour là* ! s'écriait-il avec un regret satanique ; *si j'eusse patienté quelques instants de plus, je l'aurais poignardé dans le corridor, et tout aurait été dit* !...

Jugé par une commission militaire, ce vil meurtrier fut exécuté sur la grande place de Cassel, au milieu des malédictions de la foule.

Morio survécut trente heures à ses blessures. Comme Bayard, il voulut mourir en chrétien, puis, il écrivit ses dernières dispositions, et, de sa voix éteinte, consolait lui-même ses amis. Enfin, le mercredi, jour de Noël, à six heures du soir, il expira au milieu des plus horribles douleurs (1), en prononçant le nom de Chantelle ; car c'était là qu'il désirait finir ses jours ; c'était là qu'il voulait venir dormir près de ses pères ; mais le ciel en avait décidé autrement, et la terre étrangère reçut ses cendres et son dernier soupir.

Lanouvelle d'un si tragique événement répandit la consternation dans la ville de Cassel : toutes les boutiques se fermèrent à l'instant en signe de deuil ; le roi lui-même donna des larmes à son ancien ministre qu'il avait toujours aimé comme un frère. Il voulut qu'on rendit à ses restes les mêmes honneurs qu'à un membre de la famille royale . . . .
. . . . (2).

(1) *Moniteur westphalien* du vendredi 27 décembre 1811. — *Moniteur universel de l'Empire* du mardi 7 janvier 1812.

(2) *Moniteur westphalien* des 29 et 31 décembre 1811. — Discours du ministre de la justice, prononcé sur la tombe du comte de Marienborn.

(Nous avons été ici obligé, à notre très-grand regret, de retrancher la description des funérailles véritablement royales du général Morio.)

(Note du président de la Société d'Emulation de l'Allier.)

XXXVIII.

C'est le cimetière militaire de Hesse-Cassel qui possède aujourd'hui les dépouilles mortelles du général Morio. Son mausolée, noble et simple comme sa vie, est un marbre blanc orné d'insignes guerriers mêlés à des emblêmes religieux. La pierre qui recouvre ses restes porte cette épitaphe qui résume la carrière de cet homme trop tôt ravi à la gloire :

ICI
REPOSE
JOSEPH-ANTOINE MORIO,
COMTE DE MARIENBORN,
GÉNÉRAL DE DIVISION,
GRAND-ÉCUYER DE LA COURONNE,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL
DE LA COURONNE DE WESTPHALIE,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
GRAND'CROIX DE L'ORDRE DE
L'ÉLÉPHANT,
COMMANDEUR DE L'ORDRE
DU MÉRITE MILITAIRE DE BAVIÈRE,
NÉ
LE 16 JANVIER 1771
A CHANTELLE-LE-CHATEAU,
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER,
MORT ASSASSINÉ
A CASSEL,
LE 25 DÉCEMBRE 1811.

ÉTUDE CHIMIQUE

SUR

L'EAU MINÉRALE

DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT.

Dans l'état actuel des connaissances sur les eaux minérales, les effets médicaux ne peuvent pas, la plupart du temps, s'expliquer par la composition chimique des eaux ; il y a donc ignorance, ou de la nature des principes qui les constituent, ou de l'arrangement de cesmê mes principes.

L'analyse chimique retire d'une eau minérale de la soude, de la potasse, de la chaux, de la magnésie, etc., d'une part ; de l'autre, les acides carbonique, sulfurique, du chlore, du brôme, de l'iode, du sulfide hydrique, de la silice, etc. Comment ces divers corps sont-ils combinés entre eux? On admet que les plus fortes bases sont unies aux plus puissants acides, ainsi que cela a lieu dans nos laboratoires ; mais la nature, qui agit dans les profondeurs de la terre à des pressions et à des températures qui nous sont inconnues, peut présenter dans ces circonstances, une statique chimique toute différente : il peut donc y avoir des arrangements moléculaires spéciaux qui se maintiennent plus ou moins longtemps, une fois que l'eau est arrivée à la surface de la terre. Aux divers degrés de refroidissement peut correspondre une altération plus ou moins profonde de l'état primitif de l'eau.

Ces considérations expliquent la différence des effets thérapeutiques que l'on obtient entre une eau minérale prise à la source et chaude, avec la même eau refroidie ou transportée au loin.

Beaucoup d'eaux minérales contiennent, en outre, des matières organiques dont la nature est pour ainsi dire inconnue, et dont l'étude est d'une difficulté extrême; car souvent ces matières ne se révèlent que par le produit de leur altération. Sont-elles combinées à certains sels ? les tiennent-elles dans un arrangement moléculaire particulier ? Il est impossible pour le moment de se prononcer ; toujours est-il que les eaux qui contiennent beaucoup de matières organiques sont regardées comme très-actives.

Je viens présenter quelques expériences sur les eaux de Bourbon-l'Archambault, que l'extrême obligeance de M. Regnault, médecin-inspecteur de ces eaux, m'a mis à même de faire pendant l'hiver de 1849 à 1850.

L'analyse des eaux de Bourbon a été faite par M. Henry, et constate des traces de brôme ; j'ai voulu aller plus loin : j'ai tâché d'en apprécier la quantité ; en même temps j'y ai recherché l'iode, substance si active sur l'économie animale. Il y avait deux moyens pour arriver à ce résultat : concentrer de grandes masses d'eau pour réduire à un petit volume les chlorures, brômures et iodures, ou bien concentrer tout de suite dans un précipité ces trois éléments ; j'ai préféré ce dernier moyen comme plus expéditif et basé sur l'insolubilité de l'iodure et du brômure d'argent.

Trente litres d'eau de Bourbon ont été envoyés à Moulins par le régisseur des eaux, en plusieurs fois; ils ont été filtrés dans un appareil continu, mesurés exactement, rendus acides par de l'acide nitrique pur, et précipités, quatre litres par quatre litres, par une dissolution de nitrate d'argent mis en excès. Les divers précipités ont été réunis ensemble sur un filtre, et lavés à l'eau distillée, jusqu'à ce que la liqueur ne donnât plus trace d'argent par l'acide chlorhydrique Le chlorure d'argent ainsi obtenu a été mis en digestion au bain

marie, avec de petits lingots de zinc pur. Quarante-huit heures après, on a filtré : l'argent métallique est resté sur le filtre, et la liqueur avec les eaux de lavage, réduits au bain marie à n'occuper que le tiers d'un litre en volume, a été précipitée par du chlorure de palladium ; quarante-huit heures après, les parois du verre à pied où était contenue la liqueur, étaient recouverts d'un bien léger précipité noir qui a été lavé par décantation, puis placé dans une petite capsule de platine avec un peu de carbonate de soude pur, et le tout a été porté au rouge pour décomposer l'iodure de palladium ; il est resté, après lavage et dessication, 0 g. 001 d'oxide de palladium.

Pour reconnaître positivement l'iode dans la solution de carbonate de soude, on l'a rendue acide par l'acide nitrique, et une solution d'amidon á produit une coloration bleue suffisante pour ne pas laisser de doute sur la présence de l'iode, dont la quantité appréciée par l'oxide de palladium est également de 0 g. 001 ou 0 g. 000033 par litre.

La liqueur d'où l'on a précipité l'iode a été mise dans un ballon à long col, additionnée d'une solution de chlore et recouverte d'éther; après agitation, l'éther était coloré en jaune, preuve incontestable de la présence du brôme. Après repos, l'éther a été décanté et mis dans un flacon contenant une dissolution de potasse pure ; l'opération du lavage par l'éther a été renouvelée jusqu'à ce qu'il ne fût plus coloré. Tout l'éther agité avec la potasse s'est décoloré immédiatement, et après évaporation de la dissolution, calcination et reprise par l'eau, la dissolution, rendue acide par l'acide nitrique pur, a donné un précipité par le nitrate d'argent, du poids de 0 g. 406, qui, après avoir été fondu et réduit par du zinc, à l'état d'argent métallique, a donné 0 g. 290 d'argent. La différence 0 g. 116 est composée de chlore et de brôme que le calcul indique être 0 g. 038 de brôme et 0 g. 078 de chlore ; et pour un litre, il y a, 0 g. 00126 de brôme.

Cette méthode, applicable à toutes les eaux minérales, permet de reconnaître des quantités infiniment petites de brôme et d'iode ; elle peut être modifiée utilement pour la recherche

du brôme, en employant le deutoxide de baryum au lieu du chlore, ainsi que l'a conseillé tout dernièrement M. Regnault. Les précipités peuvent être faits à la source, et analysés dans le laboratoire avec les plus grandes précautions.

En résumé, les eaux de Bourbon contiennent, d'après mes expériences, par litre :

Iode,	0 g. 000033
Brôme,	0 001266

quantités fort petites, sans doute, mais dont les effets peuvent s'exercer sur l'économie animale, car un bain est, à Bourbon, de 1,000 litres environ. On se trouve en présence de 1 g. 266 de brôme et de 0 g. 033 d'iode, et l'on sait que les membranes telles que la peau absorbent de préférence certains corps à l'exclusion des autres.

La source de Bourbon produit, par jour, environ 2,500 mètres cubes d'eau, et, par conséquent, il sort 82 g. 50 d'iode et 3 k. 165 gr. de brôme dans le même temps.

A ces données, j'ai tâché d'en joindre d'autres pour étendre davantage les connaissances sur le régime des eaux de Bourbon : un litre d'eau prise au mois de novembre 1849 a été évaporé dans une capsule de platine au bain marie; puis, séché dans le vide sec, le résidu était de 3 g. 347. Après calcination au rouge, il s'est réduit à 3 g. 082. En reprenant par l'eau, il est resté un résidu insoluble de 0 g. 332 ; la partie soluble est donc de 2 g. 750. Un litre de la même eau rendue acide par l'acide nitrique pur, et précipitée par du nitrate d'argent, a donné du chlorure d'argent fondu 4 g. 339, correspondant à 1 g 072 de chlore.

L'analyse de M. Henry. donne 3 g. 98 de résidu, et 1 g. 397 de chlore. D'après ces résultats, il m'a semblé possible que l'eau pût éprouver quelques modifications, soit avec le temps, soit dans les diverses saisons. Je me suis décidé à apprécier, pendant plusieurs mois, la quantité de chlore et de résidu de l'eau de Bourbon ; à cet effet, je me suis fait en-

voyer, le 1er de chaque mois, de l'eau que j'ai immédiatement étudiée.

Le tableau ci-dessous contient le résultat de ces divers essais exécutés sur un litre d'eau :

DATE de la prise d'eau.	RÉSIDU d'évaporation et dessiccation dans le vide.	RÉSIDU calciné ou rouge	PARTIE soluble.	PARTIE insoluble	PRÉCIPITÉ par le chlorure d'argent	CHLORE correspondant
Courant de nov. 1849.	3,347	3,082	2,750	0,332	4,339	1,072
1er déc. 1849	»	»	»	»	4,406	1,089
1er janv. 1850	3,280	3,080	2,755	0,335	4,386	1,084
1er févr. 1850	»	»	»	»	4,465	1,104
1er mars 1850	3,346	3,161	2,790	0,371	4,418	1,093
1er avril 1850	3,291	3,121	2,791	0,330	4,405	1,089
1er mai 1850.	3,816	3,069	2,771	0,298	4,415	1,092
Moyenne. .	»	3,142	2,771	0,351	4,408	1,088

Je regarde l'évaluation du chlore comme plus susceptible d'exactitude que l'évaporation et la calcination, parce que si la chaleur est ou un peu forte ou un peu prolongée, le chlorure de magnésium se décompose, et l'on n'a pas à chaque expérience des résultats comparables. Au contraire, si l'on prend le chlore pour base de comparaison des différentes eaux, on trouve que chaque expérience est près de la moyenne, et que la différence peut provenir soit de l'erreur commise dans le jaugeage de l'eau, soit des erreurs d'expérience. Il résulte de ce qui précède que l'eau de Bourbon a eu, pendant les sept mois indiqués ci-dessus, une composition invariable.

L'analyse de M. Henry ne pouvait pas indiquer de manganèse ; cependant ce corps existe et se révèle dans une circonstance toute particulière. Le conduit qui mène l'eau de la source aux pompes contient un dépôt ferrugineux dans le-

quel j'ai vainement recherché l'arsenic. Mais le conduit qui fait communiquer le bassin de refroidissement avec les baignoires, et qui a de trois à quatre décimètres de section, s'obstrue en quatre ou cinq ans par une stalactite calcaire de structure caverneuse et de couleur noirâtre. C'est un dépôt de carbonate de chaux privé de magnésie, coloré par un mélange de peroxide de manganèse et d'un peu de peroxide de fer.

50 grammes de ce dépôt ont été dissous dans de l'acide chlorhydrique pur, précipités par du succinate d'ammoniaque, pour en séparer le fer. Dans la liqueur, le sulphydrate d'ammoniaque a précipité le manganèse à l'état de sulfure; repris par un acide et précipité par la potasse, lavé et calciné, il y a eu 0, 364 d'oxide rouge correspondant à 0,376 de peroxide, ou sept millièmes et demi de la quantité analysée.

Il est curieux de voir ce manganèse se déposer à l'état de peroxide au contact de l'air, dans une eau qui contient une matière organique en dissolution.

Comme dernier essai que le temps m'ait permis de faire, j'ai recherché si la matière organique qui surnage en flocons dans les sources de Bourbon était très-azotée. 1g,014 desséchés dans le vide sec à 120°; brûlés avec de la chaux sodée ont donné 0g,328 de sel de platine et d'ammoniaque, et 0,138 de platine métallique; ce qui correspond à 0,020 d'azote ou 1,97 p. °/o.

Puissent ces essais servir de point de départ à des travaux plus complets, que je n'ai pu entreprendre.

A BOURSIER.

Juin 1850.

MOULINS, TYP. P.-A DESROSIERS.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

JUILLET 1851.

11

La Société d'Émulation ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles publiées dans le présent Bulletin.

RÉSUMÉ

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

ANNÉE 1851.

Séance du 4 janvier 1851.

Aux termes du règlement, les élections pour le renouvellement du bureau devaient avoir lieu dans cette séance; mais les membres présents n'étant pas en nombre, cette opération est renvoyée à la prochaine séance qui sera déclarée obligatoire.

M. de l'Estoille fait une proposition d'après laquelle, à partir du 1er janvier de la présente année, la cotisation an-

nuelle à fournir par les membres de la Société sera réduite à DOUZE FRANCS. La valeur des jetons de présence sera portée à UN FRANC, et pour subvenir aux frais de ces jetons, chaque membre titulaire devra verser entre les mains du trésorier, avec le premier semestre de sa cotisation, la somme de DIX FRANCS.

Séance du 18 janvier 1851.

La Société procède au renouvellement de son bureau. Sont proclamés :

Président, M. A. Bedel, recteur de l'Académie de l'Allier;

Vice-Président, pour la classe des sciences, M. de l'Estoille;

Idem, pour la classe des Lettres, M. Bardoux, vice-président du Tribunal de 1re instance ;

Idem, pour la classe des Arts, M. Esmonnot, architecte du département ;

Secrétaire-archiviste, M. L.-J. Alary, professeur au lycée ;

Secrétaire-adjoint, M. Fanjoux, archiviste à la préfecture ;

Trésorier, M. Méplain, juge au Tribunal de première instance.

M. le Président donne lecture d'une circulaire du Secrétaire du Congrès scientifique de France ; la 18e session de ce Congrès s'ouvrira à Orléans, au mois de septembre 1851.

La proposition faite par M. de l'Estoille, à la séance précédente, est adoptée par la Société.

Séance du 1er février 1851.

Il est procédé à l'installation du nouveau bureau de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique demande qu'il lui soit donné communication des travaux de la Société ; M. le Président est chargé de répondre à M. le Ministre.

La Société entend la lecture d'un travail de M. Tudot sur la méthode de dessin exposée dans un livre publié par M[me] Cavé (Élisa Boulanger), peintre de genre distinguée.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires, MM. De Bure, conseiller de préfecture, et Jaladon de la Barre, avocat à Moulins.

Séance du 15 février 1851.

M. Desrosiers, avocat, lit un travail sur l'établissement projeté d'une boucherie communale à Moulins ; l'initiative de ce projet appartient à la Société d'agriculture du département de l'Allier.

Séance du 1[er] mars 1851.

MM. De Bure et Fanjoux expriment le désir que la Société se mette en communication avec la *Société de l'Histoire de France.*

M. le Président pense qu'il serait utile d'adresser les numéros du *Bulletin* à cette Société.

M. Alary lit un travail relatif à l'origine et à la filiation des langues. Il annonce qu'avant de le livrer à la publicité, il le développera et le rendra plus complet.

Séance du 5 avril 1851.

M. le président donne lecture d'une note communiquée par M. Dauvergne, membre correspondant, relative à des débris antiques trouvés à Bourbon-l'Archambault.

Plusieurs membres de la Société promettent de se rendre sur les lieux pour vérifier ou compléter les indications données par M. Dauvergne.

M. Clairefond donne lecture des procès-verbaux relatifs aux séances des Trois-Ordres de la Sénéchaussée de Moulins, pour la rédaction des *cahiers*, et la nomination desdéputés aux Etats-Généraux du royaume, en 1789.

Sur la proposition de M. de l'Estoille, la Société décide que ces procès-verbaux, ainsi que les cahiers des Trois-Ordres, aujourd'hui très-rares, seront publiés dans le Bulletin de la Société.

M. Ernest de Chavigny est admis au nombre des membres de la Société, à titre de membre associé libre.

Séance du 3 mai 1851.

MM. Tudot et de l'Estoille donnent quelques renseignements sur les vestiges d'antiquités signalés par M. Dauvergne ; ils sont d'avis, après avoir examiné les lieux, que des fouilles ne résoudraient point les questions élevées à ce sujet, et seraient, par conséquent, sans résultat.

La Société décide, après avoir entendu plusieurs de ses membres, que les documents relatifs à l'histoire du Bourbonnais, qui lui seront transmis, prendront place dans son *Bulletin*. Les ouvrages étendus, concernant l'histoire de ce pays et encore inédits, pourront être l'objet de publications séparées.

M. Grozieux de Laguérenne donne lecture d'une relation de la mort tragique de Paul I[er], empereur de Russie. Ce travail a été rédigé d'après des notes prises sur les lieux mêmes, par l'auteur, à l'époque de l'événement.

M. Dadole, architecte à Moulins, est admis par la Société en qualité de membre titulaire.

Séance du 17 mai 1851.

M. Tudot présente à la Société l'esquisse d'un dessin représentant un fragment de colonne trouvé à Bourbon-l'Ar-

chambault, sur l'emplacement où l'on a reconnu des vestiges de constructions antiques. Ce fragment qui paraît avoir formé un chapiteau, est de l'époque de la décadence ou gallo-romaine, et ne préjuge rien sur la probabilité d'un établissement romain au lieu où il a été trouvé.

M. le Président donne lecture du programme du Congrès archéologique de France, dont la session sera tenue en 1851, à Nevers, par la *Société française pour la conservation des monuments historiques*.

Séance du 7 juin 1851.

La Société reçoit un grand nombre de numéros des publications des Sociétés avec lesquelles elle est en correspondance.

M. Alary lit une étude sur Beauquaire de Péguillon et la traduction de son récit de la bataille de Dreux.

M. le Président donne lecture d'un passage du compte-rendu publié par le Congrès des Sociétés savantes, réuni au palais du Luxembourg. Plusieurs membres de la Société sont honorablement mentionnés dans cette publication.

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE SEIGNEURIE OU BARONNIE DE MONTLUÇON.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1851.

Si les temps reculés de l'histoire du Bourbonnais présentent encore beaucoup de points à éclaircir et un grand nombre de difficultés à résoudre, celle de l'ancienne baronnie de Montluçon en offre particulièrement qui sont restés dans une profonde obscurité : et, non seulement, les documents *positifs* manquent totalement pour établir quelles furent son origine et les circonstances de ses deux réunions au comté de Bourbon, et pour retracer les évènements politiques dont elle peut être le théâtre, mais les auteurs mêmes qui se sont occupés de ce sujet, sont loin d'être d'accord entr'eux, de sorte que ce n'est, le plus souvent, que par des rapprochements et des déductions, qu'on peut suppléer à leur défaut, et, après avoir comparé la valeur de leurs différentes versions, en adopter une qui offre, au moins, les apparences de la vérité.

Tel est le travail auquel nous nous sommes livré et dont nous offrons ici le résultat.

Trois questions principales se présentent à l'examen : I° Quelle est l'origine de la baronnie de Montluçon ?

II° Comment a-t-elle d'abord été annexée au comté de Bourbon et comment s'en est-elle séparée? III° Enfin quelle était la position des seigneurs de ce fief, lorsqu'elle y a été réunie pour la seconde fois en 1215?

I° Cette contrée, placée dans la partie du Bourbonnais qui, touchant à l'*Auvergne*, est aussi limitrophe de *la Marche* (dont le nom indique suffisamment qu'elle formait sur ce point la frontière du duché d'Aquitaine), dépendait de l'ancien pays des *Biturices* (1). Elle avait souffert tous les ravages qui résultaient d'une pareille situation, pendant les guerres fréquentes qui avaient eu lieu entre les rois Franks et les seigneurs Aquitains, et sa ruine avait été complétée lorsque les Normands, après avoir dévasté les environs de Bourges, allèrent ravager Clermont, en 853.

Les habitants du territoire de Montluçon éprouvèrent ainsi tous les malheurs qui furent l'une des principales causes de l'établissement du système féodal, et ils obéirent promptement à cette impulsion générale qui portait les peuples accablés à se grouper autour des

(1) M. Brugières de la Motte, ancien sous-préfet de Montluçon, qui s'est livré à de savantes recherches sur les antiquités de cette ville, s'appuyant de quelques passages des commentaires de César, pense qu'entre le pays des *Biturices* et celui des *Arverni* (Berri et Auvergne), il existait une lacune occupée par une peuplade de *Boii*, dont le territoire aurait formé plus tard la seigneurie de Montluçon. Nous ne discuterons pas ici la valeur de cette opinion qui peut, à quelques égards, être juste; mais il est probable aussi, qu'après la réduction de la Gaule sous la domination romaine, ce petit pays fut naturellement compris dans la grande division des *Biturices*, qui, comme les autres peuples principaux, conservèrent longtemps leur nom, et qu'il peut être regardé comme devant en faire partie à l'époque dont nous parlons.

hommes puissants ou, simplement, des hommes plus forts qui se trouvaient parmi eux, afin d'en obtenir, au prix de leur liberté, la protection et les secours qu'ils ne pouvaient plus espérer de leurs souverains naturels.

On connait seulement l'existence de ces premiers seigneurs auxquels les descendants abandonnés des *Bituriccs* se soumirent volontairement, mais leurs noms, à l'exception peut-être de celui du dernier d'entr'eux, sont ensevelis dans l'oubli, et il n'existe non plus aucune trace de ce qui pourrait indiquer avec quelque certitude, l'étendue de leurs possessions.

On ne peut donc fixer que très-approximativement la circonscription première de la seigneurie de Montluçon qui fut la plus importante de celles qui s'établirent à cette époque dans le voisinage de *la Marche*, mais tout porte à croire qu'elle n'avait que 6 à 7 lieues de longueur à partir, au midi, des environs de *Marcillat*, qui dépendait alors de l'Auvergne, et allant au nord jusqu'à *Viplaix* et la *Chapelaude*, qui étaient situés sur les confins du Berri; quant à sa largeur, elle devait être assez irrégulière, car si dans sa partie moyenne on peut penser qu'elle n'excédait pas 4 ou 5 lieues, en commençant, à l'est, près de *Colombier* et de *Commentry* et s'étendant à l'ouest jusqu'à la Marche, c'est-à-dire à une certaine distance du Cher, elle devait en avoir une moindre au nord et une plus grande dans sa partie méridionale. Ainsi, il paraît certain que la châtellenie d'Hérisson n'y était pas comprise, puisqu'on a retrouvé quelques pièces de monnaie frappée dans cette petite ville, et que l'on sait que presque toujours le droit de monnoyage supposait aux seigneurs qui le possédaient une sorte d'indépendance; Huriel avait aussi ses châtelains; enfin, comme les circonscriptions ecclésiasti-

ques déterminaient également très souvent celles des territoires des seigneuries, et que l'église de *Néris* (Nercencis Vicus), dont *Chantelle* (Cantellensis) dépendait, faisait positivement partie de la baronnie de Montluçon, on peut en conclure que celle-ci devait se prolonger à l'est, jusque vers ce point. Les dispositions d'un acte de 936, dont nous parlerons plus bas, justifient d'ailleurs cette assertion d'une manière en quelque sorte irrécusable.

C'est à ces vagues aperçus que se borne tout ce que l'on connait des premiers seigneurs de Montluçon : on peut ajouter cependant qu'ils devaient dans l'origine être plus puissants que ceux de Bourbon; car il existe la preuve par des monnaies portant la légende *Montelucio* avec le nom de *Hodo*, qu'ils jouissaient d'un droit que les autres ne possédaient qu'en commun avec les moines de Souvigny et avec leur permission (1).

II° La seconde question présente d'égales difficultés, mais, du moins, elle prête beaucoup plus à la discussion.

Il est de tradition que la seigneurie de Bourbon fut donnée à Nibilung par Pépin-le-Bref, en 762, et il est établi par une charte de 913, que Charles-le-Simple *ajouta* aux possessions d'Aymar ou Adhémar, qui en était alors seigneur, toute la partie du Bourbonnais qui s'étendait *de Souvigny sur la rive gauche de l'Allier, jusques et y compris Bourbon-Lancy sur la rive droite de la Loire* (2). Voici les termes de cette charte :

« *Notum esse volumus regni nostri principibus, quo-*
« *niam ad hæreditatem, fidelis nostri comitis Adhemari,*

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. I p. 361.

(2) *Ancien Bourbonnais*, t I, p. 161, d'après une histoire manuscrite de Souvigny, par un moine de Cluny.

« *conjungimus et concedimus res quasdam juris nostri*
« *prope fluvium Ligerem sive Halerem, in pago Augusti-*
« *dunense, sive Arvernense et Bituricense, id est sylvi-*
« *niacum cum ecclesiâ... et cespitaticum, sive castellum*
« *de Thermis prope Ligerem.* »

Bien qu'on ignore de quoi se composait le fief de Bourbon avant cette donation, il est évident cependant qu'il ne fut accru dans cette occasion qu'au nord, au midi, et surtout à l'est, et que rien n'indique quelle était sa frontière du côté de l'ouest; à plus forte raison ne peut-on pas déterminer quelle influence ses seigneurs exerçaient sur cette partie de l'ancien Bourbonnais, qui paraît, au contraire, avoir joui de la plus complète indépendance sous la souveraineté directe de la couronne.

A l'égard de la réunion, tous les auteurs s'accordent sur ce point, qu'elle eut lieu à l'occasion du mariage d'Archambaud Ier avec Rothilde : il reste à déterminer pour quelles causes et dans quelles conditions.

Blondel, cité par le père Anselme (1), affirme que Rothilde était fille d'Hildegaire, vicomte de Limoges, et que Montluçon fut la dot ou l'héritage qu'elle apporta à Archambaud Ier. Allier, l'historien de l'Ancien Bourbonnais (2), regarde cette opinion comme incontestable; Coiffier ne l'admet que comme une conjecture assez plausible (3). Mais si cette Rothilde était bien réellement de la famille de Limoges, il faudrait encore démontrer comment les seigneurs de cette maison se trouvaient alors en possession du fief de Montluçon, séparé du vicomté de Limoges par celui de la Marche, qui avait

(1) *Hist. des Grands Officiers*, t. I, p. 151.
(2) T. II, p. 378.
(3) *Hist. du Bourbonnais*, t. I, p. 101 et II p. 125.

déjà ses seigneurs particuliers, et aucune pièce authentique tendant à éclaircir ce point, n'est parvenue jusqu à nous.

Pour ce qui concerne la personne de Rothilde, même absence de renseignements positifs, même vague dans l'appréciation de son origine et de son état.

Une généalogie des vicomtes de Limoges, donnée par Moréri (1), présente Géraud dit aussi *Gérald*, *Girald* et *Erald*, comme fils de Fulcher ou Foucher, qui le premier porta ce titre. L'Art de vérifier les Dates (2) place entr'eux trois autres vicomtes, Edelbert, Hildegaire et Renaud ; et Brunet (3), appelant le premier vicomte, Foulques, ne cite aucun de ces trois noms, et lui donne seulement pour successeurs jusqu'à Géraud, Raynaud et Foulques II.

D'un autre côté, et toujours selon Blondel, le véritable auteur de cette discussion, Rothilde, qu'il croit fille d'Hildegaire, aurait d'abord été femme de Géraud, vicomte de Limoges, puis aurait épousé Archambaud Ier de Bourbon (4), tandis que l'Art de vérifier les Dates (5) indique cette Rothilde comme fille et héritière du vicomte de Brosse, nom qui était celui des seigneurs d'Huriel, et ne donne à Hildegaire qu'une fille, Aldetrude, mariée à Ebles, vicomte de Thouars. Enfin, du Bouchet (6) ne parle pas de sa famille et dit seulement qu'Archambaud Ier épousa une dame appelée *Rothilde*,

(1) *Dictionnaire*, t. VI, p 322.
(2) T. X, p. 244 et suivantes.
(3) *Hist. abrégée des Fiefs*, p. 285.
(4) Anselme *ut suprà*, p. 151.
(5) *Ut supra*, p 244 et suivantes.
(6) *Hist. de la Maison de Courtenay*, p. 177 et 181.

étant, dans cette occasion, contraire à Brunet (1) qui lui donne le surnom de Limoges, et d'accord avec Justel (2) et Moréri (3) qui n'ajoutent rien à sa dénomination patronimique, circonstance dont on trouve d'ailleurs une foule d'exemples dans les généalogies de ce temps.

On voit, en définitive, qu'il existe tant d'incertitudes, ou pour mieux dire, tant de contradictions entre ces auteurs, qu'il n'est guère possible de considérer ces diverses opinions que comme de simples hypothèses, plus ou moins vraisemblables, plus ou moins justifiées par le prix qu'on veut attacher aux autorités sur lesquelles elles sont appuyées, mais qu'il est permis pourtant de combattre par une hypothèse nouvelle, surtout lorsqu'elle résulte de documents authentiques dont il est facile de lui faire l'application.

Dans un acte du 7[e] jour des kalendes d'avril 936, rapportée par Allier dans l'Ancien Bourbonnais (4), on voit Rothilde et *Erald*, son mari, faire don aux chanoines d'Évaux (Evahonensis) de diverses portions de terres situées dans les environs de Chantelle, afin d'y établir un monastère en l'honneur de St. Vincent. *Erald* (*Ayraldus*) y dit positivement qu'il agit du consentement de sa femme Rothilde (*consentiente uxore meâ Rothilde*), et selon le désir de ses amis et proches, (*optantibus consanguineis nostris*), parmi lesquels figure un Guy ou Guido de Bourbon.

Il ressort de cette importante pièce, des conséquences

(1) *Hist. des Fiefs*, p. 389
(2) *Hist. d'Auvergne*, t. VIII, p. 220.
(3) *Dictionnaire*, t. VI, p. 322.
(4) T. I, p. 177.

qui portent la lumière la plus vive dans tous les faits de cette partie de notre discussion.

D'abord elle prouve, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que les dépendances de la seigneurie de Montluçon s'étendaient jusque vers Chantelle ; elle montre ensuite que Rothilde, femme d'Erald, était vraiment alors, et par suite sans doute de l'extinction masculine des anciens seigneurs, *dame de Montluçon* (1), puisqu'on ne pouvait distraire aucune portion de son patrimoine sans qu'elle y donnât son consentement; enfin, elle rappelle que comme le nom d'*Erald* ou *Ayrald* est souvent employé comme synonyme de *Gérald, Girald* ou *Géraud*, c'est très-probablement cette circonstance qui a porté quelques généalogistes à indiquer Géraud, vicomte de Limoges, comme ayant été le premier mari de Rothilde.

Mais il faut bien remarquer que cette opinion est complètement inadmissible. Géraud n'a été vicomte de Limoges qu'en 963, et n'a pu être, dès 936, époux de Rothilde ; car en donnant alors seulement 18 ans à cette princesse, elle en aurait eu 67, en 985, date de la mort de Géraud, (que quelques-uns même reculent jusqu'à l'an 1000), et n'aurait pu par conséquent épouser Archambaud Ier, et encore moins lui donner des enfants ; en second lieu, Archambaud étant mort lui-même en 985, comme Géraud, il serait impossible que Rothilde les ait épousés successivement ; enfin, Archambaud Ier est devenu comte de Bourbon en 959, et il est beaucoup plus simple de reconnaître comme certain que Rothilde

(1) M. Brugières pense qu'elle était fille d'Hodo, que nous avons déjà cité, et qui aurait été ainsi le dernier mâle de la première maison de Montluçon.

s'est mariée avec lui à la mort d'Erald, dans l'intervalle qui sépare la donation de 936 de l'époque à laquelle il succéda à Aymond Ier, son père.

Cette version explique, on le voit, parfaitement, comment Rothilde, *dame de Montluçon*, put apporter cette seigneurie à son second mari, et il ne reste plus qu'à montrer pourquoi elle est désignée quelquefois sous le nom de *Rothilde de Limoges.*

On doit d'abord faire observer que cette nécessité ne serait pas bien puissante, puisque Blondel est le seul qui lui donne précisément ce titre, mais il serait encore un moyen tout simple de résoudre cette difficulté, c'est d'admettre qu'Erald, son premier mari, était en effet de la maison de Limoges ; si rien ne le prouve, rien aussi ne s'oppose à ce qu'on puisse le penser ; car il y avait alors assez d'affinités et de relations entre toutes ces familles seigneuriales, pour qu'on puisse supposer le mariage d'un cadet ou d'un rejeton d'une branche collatérale de celle de Limoges, avec l'héritière de Montluçon, qu'on a ensuite désignée pendant son veuvage par le nom de son mari. C'est, nous le répétons, le seul point qui, bien que très-présumable (et quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire de l'expliquer), resterait à éclaircir, pour donner à notre opinion tous les caractères d'une certitude complète.

Il s'agit maintenant de faire voir comment et à quelle époque la baronnie de Montluçon fut distraite du comté de Bourbon, et quel fut le premier seigneur de cette nouvelle dynastie.

Il existe deux manières d'en établir l'origine. L'une fait remonter la séparation à la mort d'Archambaud II, en 1019, et présente la seigneurie de Montluçon comme ayant été l'apanage ou le lot de Gérard ou Ghérard, son

quatrième fils, par Ermengarde de Sully ; l'autre la retarde jusqu'à celle d'Archambaud IV, en 1078, et la donne au même titre à Guillaume, son troisième fils, par Philippine d'Auvergne.

Le père Anselme (1) désigne, à la vérité, Gérard, fils d'Archambaud II, par le surnom de *Montluçon*, mais il ne paraît considérer cette dénomination que comme simplement distinctive, et il regarde (2) Guillaume, comme le premier seigneur de ce fief. Cette opinion, qui est celle de Dubouchet (3), est également partagée par Coiffier (4).

D'un autre côté, Justel (5) et Brunet (6) adoptent la première version à laquelle se rattache aussi Allier (7), c'est celle qui nous semble devoir être préférée, parce qu'elle est appuyée, en outre, *sur une preuve positive*, que les auteurs contraires ont complètement négligée ou que, peut-être, ils n'avaient pas connue.

Bernard, fils et successeur de Gérard, selon cette première filiation, parut dans un acte de l'an 1070 (8) pour *céder* à l'abbaye de Souvigny tous ses droits *sur les hommes et sur les terres du monastère de Colombiers,* fondé par St. Patrocle dans le VI[e] siècle, et qui devint alors un prieuré de l'ordre de Cluny. Cette cession fut faite en présence d'*Archambaud IV, comte de Bourbon, son cousin germain*, et il est donc ainsi évident que

(1) *Ut suprà*, t. III, p. 150.
(2) *Idem*, t. III, p. 152.
(3) *Ut suprà*, p. 181.
(4) *Ut suprà*, t. I, p. 107.
(5) *Ut suprà*, p. 220.
(6) *Ut suprà*. p. 389 et 407.
(7) *Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 224 et II p. 379.
(8) *Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 241.

la séparation avait déjà été effectuée et qu'elle ne peut être reculée jusqu'à l'année 1078, après la mort d'Archambaud IV.

III° La troisième question offre plus d'intérêt parce qu'il s'y rattache des faits d'une nature toute particulière; et, pour la bien comprendre, il est d'abord indispensable d'établir clairement la suite des seconds seigneurs de Montluçon, et surtout la position précise de Béatrix qui fut l'héritière de cette baronnie.

Les généalogistes sont loin de s'entendre sur le premier point. Dubouchet (1), Justel (2), Allier (3) et Brunet (4), ont chacun une manière de la présenter; puis en seconde ligne, le père Anselme (5) adopte l'opinion du premier, et Moréri (6) celle du second. Mais celle de Brunet est entachée d'une erreur grossière. Entre Gérard, premier Baron en 1019, et Béatrix, dernière héritière en 1211, il y a un intervalle de 192 ans, et il ne l'occupe que par trois générations, ce qui est évidemment en opposition avec les probabilités et avec l'expérience.

Quant aux rapports qui existaient entre Guillaume IV, le dernier titulaire mâle de la seigneurie de Montluçon, et Béatrix, qui lui succéda, il n'y a pas plus d'accord entre tous ces auteurs.

Dubouchet la regarde comme sa *sœur* (7); Allier (8) et Coiffier (9) se rangent à cet avis qu'adopte le père An-

(1) *Hist. de la Maison de Courtenay*, p. 181.
(2) *Hist. d'Auvergne*, t. VIII, p. 220.
(3) *Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 379.
(4) *Hist. des Fiefs*, p. 407.
(5) *Ut suprà*, p. 152.
(6) *Dictionnaire*, t. II, p. 142.
(7) *Ut suprà*, p. 181.
(8) *Ut suprà*, t. III, p. 379.
(9) *Ut suprà*, t. II, p. 125 et 126.

selme (1). Mais Blondel, cité par le père Anselme (2), la considère comme *fille*, ainsi que Moréri et Brunet. Seulement, le premier indique comme son père Archambaud II, et lui donne en outre une sœur, Isabelle, mariée à Guillaume, comte de Clermont, tandis que Moréri dit (3) qu'elle était fille d'Archambaud Ier, et que Brunet (4) le donne comme fille unique d'un Archambaud, sans désignation. Enfin, l'Art de vérifier les Dates. (5) l'appelle tout simplement Béatrix de Montluçon.

Entre tous ces auteurs, l'opinion de Dubouchet semble la plus vraisemblable, soit par l'autorité de ceux qui l'adoptent, soit par la manière dont elle concorde avec les faits constatés qui s'y rattachent ; mais elle présente cependant une grave difficulté. Elle donne à Guillaume IV un héritier plus direct que Béatrix, un frère nommé Archambaud qui avait reçu pour ses droits dans la succession paternelle, les seigneuries de Saint-Gérand-le-Puy et de Saint-Julien, apanage primitif de la seule branche, alors existante, des barons de Montluçon, et qui devait alors être préféré à Béatrix, si elle n'était, en effet, que sœur de Guillaume IV.

En vain suppose-t-on que celui-ci l'avait appelé à sa succession par une disposition particulière, dont rien n'établit l'existence, ni ne justifie la légalité (6); en vain ajoute-t-on (7) qu'Archambaud VIII, comte de Bour-

(1) *Ut suprà*, t. III, p. 152.
(2) *Id.* p. 151.
(3) *Dictionnaire*, t. II, p. 142.
(4) *Ut suprà*, p. 407.
(5) T. X, p. 330.
(6) *Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 385 et 386.
(7) *Idem.*

bon, devenu l'époux de Béatrix, avait dédommagé Archambaud de Saint-Gérand, en 1223, par la cession du fief de *Pierremont* ou *Piramont* (1); cet état de choses était tellement opposé aux principes de l'hérédité masculine, lorsqu'elle était possible, qu'il serait bien difficile de l'admettre s'il se présentait le plus léger prétexte de l'attaquer; mais on ne trouve nulle part des raisons suffisantes pour le repousser. Partout, au contraire, une Béatrix est représentée comme celle qui, *possédant de droit si ce n'est de fait*, la seigneurie de Montluçon, a épousé Archambaud VIII; partout, on acquiert la certitude que si Archambaud de St.-Gérand était son frère, il n'a pas essayé de lutter contre celle à qui Guillaume IV avait transmis son héritage, pour le lui disputer; partout également, dans cette supposition, on voit qu'il s'est borné à l'apanage qu'il avait reçu, en se contentant plus tard de l'indemnité que lui avait accordée son puissant beau-frère. Sans connaître l'année de sa mort, on ne voit pas qu'il ait été marié, et l'on sait, en outre, qu'il n'a pas laissé d'héritiers, et ces deux circonstances peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer la facilité avec laquelle il s'est résigné à une position si secondaire.

Il faut donc accepter comme constants des faits que, jusqu'à présent, aucun document nouveau ne permet de révoquer en doute, et sans nous dissimuler, toutefois, ce qu'ils présentent d'incomplet, nous nous y sommes arrêté : le tableau généalogique qui suit, en est le résultat.

(1) Pierremont était situé près de Ferrières, confin du Forez, les ruines de ce château existent encore sur une hauteur.

ARCHAMBAUD II, *Comte de Bourbon*,
Fils d'ARCHAMBAUD I et de ROTHILDE DE MONTLUÇON.
ERMENGARDE DE SULLY.
† 1019.

BRANCHE DE BOURBON.

1019. ARCHAMBAUD III. . . . . AYMOND, archevêque de Bourges. . . . .

1067. ARCHAMBAUD IV . . . .

1078. ARCHAMBAUD V . . 1115. AYMOND II . . . . . .

1157. ARCHAMBAUD VI. . . . .

1171. ARCHAMBAUD VII. . . . .

1200. MAHAUD. . . . .
a. Gaucher de Vienne, c^te de Salins.
b. Guy II, comte de Dampierre.

b. 1215. ARCHAMBAUD VIII. . . .
épouse Béatrix de Montluçon.

BRANCHE DE MONTLUÇON.

1019. [1] GÉRARD . . . . ALBIN.

1061. [2] BERNARD,
Cède Colombiers à Souvigny en 1070.

Après 1070. [3] GUILLAUME Ier.

[4] GUILLAUME II. † 1140. S. P. . . . ARCHAMBAUD Ier, S^r de St-Gerand-le-Puy et de St-Julien. . . . ALIX. Ebles, vicomte de Ventadour.

1140. [5] GUILLAUME III
Succède à son oncle.
Béatrix.
Montluçon pris par les Anglais en 1171.

GUILLAUME † S. P. . . 1181. [6] ARCHAMBAUD II . . . . PÉTRONILLE ou Péronnelle, religieuse.
Montluçon repris par Philippe-Auguste en 1188.

ARCHAMBAUD, S^r de St-Gerand-le-Puy et de St-Julien. Reçoit Pierremont en accroissement d'apanage en 1223. † S. P. année inconnue.

1190. [7] GUILLAUME IV . . .
Montluçon donné à Guy de Dampierre, comte de Bourbon, en 1202.
† 1211. S. P.

1211. [8] BÉATRIX
épouse Archambaud VIII, comte de Bourbon, en 1215.
Réunion finale

Nous avons encore à déterminer quelle était la situation respective des comtes de Bourbon et des barons de Montluçon, au moment où s'opéra la réunion définitive des deux fiefs, et d'apprécier les termes et la valeur réelle de la charte de 1202, acte par lequel Philippe Auguste intervint d'une façon si directe dans les rapports qui avaient régné entr'eux jusqu'à cet instant.

Nous avons dit que les anciens seigneurs de Montluçon paraissaient n'avoir été que les vassaux immédiats de la Couronne, et l'état de faiblesse où étaient longtemps restés ceux de Bourbon, confirme pleinement cette opinion : tous n'occupaient leurs fiefs qu'au même titre. Mais il est plus difficile de préciser quels furent exactement, pendant la réunion momentanée qui eut lieu à la suite du mariage de Rothilde et après la séparation qui donna Montluçon à Gérard, les droits qu'exercèrent les comtes de Bourbon et ceux qu'ils se réservèrent sur le nouvel Etat. Cependant tout porte à démontrer que la baronnie de Montluçon, quoique plus bornée dans son étendue, car Chantelle continua de rester unie à la seigneurie de Bourbon, conserva toujours l'indépendance dont elle avait joui auparavant, puisque même après le mariage de Béatrix et la seconde réunion qui s'en suivit, on voit les deux fiefs avoir leurs administrations séparées, et le même seigneur rendre pour chacun d'eux au suzerain, les devoirs et l'hommage qui leur étaient propres.

La charte de 1202 (1) modifia profondément cet Etat. Dans les guerres continuelles que Louis VII, roi de France, et Philippe-Auguste son fils, eurent à soutenir contre Henri II, roi d'Angleterre, et contre son fils Ri-

(1) Cette charte se trouve aux archives nationales. Registre P, 1,374 nº 2,380.

chard, d'abord duc d'Aquitaine, les Anglais avaient porté leurs armes jusque dans le Bourbonnais, le Berri et la Marche, et ils s'étaient notamment emparés de Montluçon sous Guillaume III en 1171. Philippe-Auguste reprit sur eux cette ville en 1188, sous Archambaud II, son fils ; mais mécontent de la faiblesse qu'ils avaient montrée dans les diverses occasions, et convaincu de l'impossibilité où était Guillaume IV de se défendre seul contre les attaques des Anglais, il donna par cet acte de 1202, à Guy de Dampierre, comte de Bourbon, par son mariage avec Mahaud, au moins une supériorité décidée sur ce prince.

Alla-t-il jusqu'à le dépouiller de sa seigneurie, comme on pourrait aussi le penser ? Telle est la question qui résulte des faits et même de l'ambiguité des expressions qui sont employées dans cette pièce.

Il y est dit que Philippe-Auguste fait don de la baronnie de Montluçon à Guy, *en augmentation de son fief* (*in augmentum feodi sui*). Un pareil texte semble positif ; mais comme il ne présente pas la formule *in augmentum hæreditatis* qui se trouve dans la charte de 913, on en a conclu que le roi, renonçant seulement à la suzeraineté directe qu'il avait toujours eue sur ce fief, s'était borné à en investir le comte de Bourbon, dont Guillaume IV se trouvait alors devenir le vassal. A la suite de cet acte, quel qu'en fût le résultat, Guy devait prêter un nouvel hommage au roi, et il était indiqué comme devant être *lige*, ce qui eut effectivement lieu.

Cette discussion offre au fond peu d'importance, parce que Guillaume IV étant mort en 1211, et Béatrix ayant épousé en 1215 Archambaud VIII, fils et successeur de Guy, en confondant par là ses droits avec ceux de son époux, l'Etat qu'on regarde comme douteux n'avait eu

qu'une durée de 13 ans ; mais si l'on veut examiner quel il fut en réalité, nous n'hésiterions pas à dire que la stipulation *d'hérédité* n'était pas tellement sacramentelle que son omission pût infirmer la puissance des mots qui figurent dans cette charte et qui, selon nous, emportent la concession *pleine et entière*. D'ailleurs l'expression *in augmentum hæreditatis* n'aurait-elle pas pu être appliquée aussi bien à la suzeraineté qu'à la souveraineté ?

C'était, à la vérité, de la part de Philippe-Auguste, une étrange entreprise et une violation flagrante des lois féodales, mais en se reportant à ce qu'était déjà ce prince et à ce qu'il se montra depuis, on s'étonnera moins de l'étendue des prétentions que nous lui attribuons dans cette circonstance.

Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, venait de mourir en 1199 ; le faible Jean-sans-Terre, son frère, qui lui avait succédé, était loin de le remplacer, et Philippe-Auguste, débarrassé de ce redoutable rival, préludait à cette façon expéditive qu'il adopta à l'égard des grands vassaux, et dont la procédure qu'il mit en usage l'année suivante pour se faire adjuger la presque totalité des possessions de Jean-sans-Terre, en France, offre un exemple si remarquable. Quelques années après, en 1209, il n'hésita pas davantage à confisquer le comté d'Auvergne sur Guy II, pour en faire gouverneur ce même Guy de Dampierre, comte de Bourbon, son favori, bien qu'il n'eût été appelé qu'à titre d'*allié* par Robert, évêque de Clermont et frère du comte Guy II, pour le soutenir dans la querelle qu'il avait avec lui.

Si l'on demande ce que put devenir Guillaume IV, seigneur de Montluçon, après cette spoliation, c'est ce qu'il serait difficile de dire ; mais comme il n'était pas

plus en état de reprendre sa petite baronnie sur Philippe et sur Guy, qu'il n'avait été capable de la reconquérir sur les Anglais, il est probable qu'il ne cessa de protester jusqu'à sa mort contre l'acte qui l'avait dépouillé si injustement, aussi bien qu'il aurait pu et dû le faire contre celui qui l'aurait mis sous la dépendance de son voisin et de son égal. Il est également naturel de supposer qu'Archambaud VIII, reconnaissant l'évidence des droits de Béatrix, sa parente, se décida facilement au mariage qui mettait un terme aux discussions des deux parties, et l'indemnité même qu'il accorda plus tard à son beau-frère Archambaud de St Gérand, dont nous avons parlé, prouve seulement quels étaient les sentiments de justice et de modération dont il se montra constamment animé, et qui lui méritèrent le surnom de *grand*.

Nous nous croyons donc autorisé à conclure qu'il doit ressortir de l'examen de ces diverses questions, et avec toute la *probabilité* que permettent les difficultés qu'elles présentent :

1° Que la baronnie de Montluçon, qui eut dès l'origine ses seigneurs particuliers, n'appartint *jamais* aux vicomtes de Limoges ;

2° Que Rothilde n'était pas de cette maison, mais de celle des anciens seigneurs de Montluçon, et de son propre droit, *dame de cette seigneurie;*

3° Que d'abord femme d'Erald, qu'il ne faut pas confondre avec Géraud, vicomte de Limoges, bien qu'ils puissent avoir été de la même famille, elle épousa après sa mort, Archambaud Ier, comte de Bourbon, ce qui amena la première réunion de ces deux fiefs ;

4° Que c'est la similitude de nom qui a été cause de l'erreur qui fait prendre pour la même personne Géraud, vicomte de Limoges, et Erald, premier mari de

Rothilde, et que la comparaison de son âge avec les faits historiquement constatés, montre l'impossibilité de cette identité ;

5° Que la seigneurie de Montluçon fut donnée en apanage à Gérard, quatrième fils d'Archambaud II, en 1019, et non à Guillaume, troisième fils d'Archambaud IV, en 1078, ainsi que le prouve une donation faite par Bernard, fils de Géraud, à l'abbaye de Souvigny, en 1070;

6° Que Guillaume III, ayeul de Guillaume IV, fut d'abord chassé de la seigneurie de Montluçon par les Anglais, puis que Philippe-Auguste qui l'avait reprise sur eux, en dépouilla ce dernier au profit de Guy II de Dampierre, comte de Bourbon, par un acte de 1202 ;

7° Et, enfin, que Béatrix, que l'on doit regarder comme sa sœur et son héritière, termina toutes les contestations que produisit cet acte de violence, par son mariage avec Archambaud VIII, fils de ce même Guy, en 1215.

Depuis ce moment, la baronnie de Montluçon n'a plus été séparé du comté de Bourbon ; néanmoins, pendant plus de cent ans, les comtes de Bourbon rendirent aux rois des hommages distincts pour les deux fiefs, payèrent à qui de droit les charges afférentes à chacun d'eux, et, relativement aux dépendances de Montluçon, n'en disposèrent, même du vivant de Béatrix, qu'avec son consentement.

Ainsi, il existe un acte de 1232 (1) par lequel une *rente de 40 l.* sur la *Censive de Montluçon*, n'est assignée à Pierre de Jaucourt, que par suite de l'*intervention et de l'acquiescement* de cette princesse ; par un

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. 1, p. 373.

autre acte du mois d'octobre 1249 (1), Eudes de Bourbon reconnaît devoir à Alphonse, comte de Poitiers, frère de St. Louis, un droit de refief, relatif à *la terre de Montluçon ;* par un autre du mois de septembre 1266 (2), Guy de Bourbon, doyen de Rouen, fait donation à Jean de Bourgogne et à Agnès de Bourbon, sa femme, de tous les biens qu'il possède dans les *seigneuries de Bourbou et de Montluçon*, (*in baroniis Borbonici et Montislucii*); enfin, dans un quatrième de l'année 1297, confirmatif du précédent (3), la même distinction se trouve encore établie pour les deux seigneuries.

Mais à partir de cette époque et surtout depuis l'année 1327, date de l'érection du comté de Bourbon en duché, en faveur de Louis Ier, la distinction cessa totalement d'exister dans les actes, et la fusion devint complète.

A. G. LAGUÉRENNE.

---

(1) *Trésor des Charles*, cartons 275, nos 1 et 2.
(2) Archives départementales de l'Allier.
(3) *Id.*

NOTICE

SUR

QUELQUES INDUSTRIES DE LA VILLE DE MOULINS,

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,

PAR M. CHEVALLIER.

MESSIEURS,

Depuis quelques années, toutes les plaies de la société ont été sondées, toutes les misères ont été fouillées et mises à nu ; au triste tableau qu'en ont fait les hommes chargés par l'autorité de pénétrer dans les cloaques de la misère et du vice qui n'en est que trop souvent la suite inévitable, bien des cœurs généreux se sont émus, beaucoup de nobles intelligences se sont mises à l'œuvre et ont cherché des remèdes à tant de maux. De toutes parts on s'est empressé de faire des tentatives pour détruire le mal, ou plutôt pour l'arrêter dans sa marche rapide : le gouvernement, les associations, les particuliers eux-mêmes s'occupent de la solution de ce difficile problème. Mais, jusqu'à ce que parmi les essais qui se font chaque jour, jusqu'à ce qu'au milieu des nombreux systèmes qui se produisent, on ait découvert les moyens d'arrê-

ter les progrès du paupérisme, il est à désirer que chaque ville, chaque département prenne à tâche de venir en aide à l'indigence, et apporte des soulagements bien entendus aux profondes douleurs des classes ouvrières qui peuplent nos villes et nos campagnes.

Un de nos collègues les plus actifs, et qui s'occupe surtout à faire germer dans notre ville les bonnes institutions, vous a développé une proposition qui a pour but de coordonner toutes les ressources que fournit la charité, et d'en rendre ainsi la répartition plus efficace et plus salutaire. C'est là une noble et généreuse pensée qui, il faut bien l'espérer, se réalisera et introduira à Moulins de nécessaires améliorations dans la distribution des secours destinés à ceux qui sont dans le besoin. Mais, pour atteindre ce but, il est indispensable de connaître parfaitement toutes les classes qui composent la population de Moulins ; il est nécessaire d'apprécier les ressources de chacune d'elles, leurs moyens d'existence, et par conséquent de savoir quelle position font aux ouvriers qu'elles occupent, les industries de tout genre qui existent dans notre ville ; il faut encore remonter aux causes qui jettent le trouble dans ces industries, et qui, en arrêtant le travail, laissent l'ouvrier sans ressource aucune ; enfin il est important de déterminer quelles sont les classes laborieuses qui souffrent le plus fréquemment de ces interruptions.

J'ai recueilli quelques renseignements qui, quoique peu complets, pourront commencer à vous faire connaître certaines professions exercées dans Moulins ; je vous les soumets, en exprimant toutefois le regret de ne pas les avoir plus étendus et plus positifs. Ils sont néanmoins exacts, car je les ai puisés à des sources certaines, et le plus souvent je les ai obtenus des chefs de maisons, ou même contradictoirement des maîtres et des ouvriers.

Cette notice ne comprendra que quelques-unes des pro-

fessions qui ont pour objet la préparation des substances alimentaires ; et à leur égard, je dois placer ici une première observation, c'est que la plupart de ces industries sont à Moulins dans une situation bonne, comparativement à beaucoup d'autres qui ont souffert et qui souffrent encore de la perturbation générale qui a été la suite nécessaire des évènements politiques qui agitent la France depuis deux ans. Ce résultat est dû à la nature même des produits qu'elles livrent à la consommation. Quelle que soit l'agitation du pays, quelle que soit l'inquiétude des esprits, il n'en faut pas moins se nourrir. Aussi, les ouvriers qui appartiennent à ces professions se trouvent-ils dans une position relativement avantageuse ; le travail n'est jamais interrompu, le salaire n'éprouve aucune variation pendant toute l'année, et il est tel qu'il peut suffire à tous les besoins de la vie. Cela, Messieurs, est digne de remarque, car dans Moulins même, il est plusieurs professions qui, tout en fournissant un travail continu, ne procurent pas à l'ouvrier un salaire assez élevé pour qu'il puisse soutenir sa famille ; il doit alors avoir recours à la charité pour combler le déficit de son budget domestique.

La brasserie est, de toutes les industries dont j'ai à parler, celle qui fait la meilleure position aux ouvriers qu'elle emploie. Onze à douze brasseurs seulement composent le personnel nécessaire à la fabrication de la bière dans les trois brasseries de Moulins, et chacun d'eux gagne de quarante à cinquante francs par mois. Ils sont, en outre, logés et nourris par leurs patrons.

En présence du salaire accordé aux ouvriers qui s'adonnent à d'autres travaux, celui des brasseurs parait élevé ; mais il est facile de s'expliquer cette anomalie, quand on sait que les maitres brasseurs font venir les hommes qu'ils occupent, du Nord de la France et même de l'Allemagne. Ce

n'est que sollicités par l'appât d'une rétribution avantageuse et certaine pour toute l'année, que les ouvriers habiles consentent à s'expatrier Le chômage ne leur est donc nullement nuisible, c'est le maitre seul qui en souffre.

Les ouvriers confiseurs sont dans une position presque aussi bonne ; ils obtiennent jusqu'à 400 francs par an. Les maisons de Moulins n'en occupent que sept ou huit : à ce nombre, il faut ajouter sept à huit jeunes gens qui sont annuellement formés par les confiseurs, et qui, loin d'être rétribués, donnent à leurs patrons jusqu'à 800 francs et deux années de temps, pour payer leur apprentissage Le logement et la table sont en outre accordés aux uns et aux autres. Les hommes de peine, employés par cette industrie, ont par jour de 1 fr. 75 cent. à 2 fr.

Le petit nombre d'ouvriers qu'exige la confiserie de Moulins, la réduction qu'éprouvent la vente et la fabrication pendant plusieurs mois qu'on peut considérer comme un temps de chômage, établissent le peu d'importance de ce commerce; cependant, il pourrait prendre de l'extension, si nos marchés étaient approvisionnés des matières premières qui lui sont nécessaires. Vous savez, Messieurs, que Clermont s'est acquis une certaine renommée par ses pâtes et ses fruits, il en serait de même pour Moulins, si nos cultivateurs élevaient certains arbres fruitiers auxquels le sol de notre département est favorable. Les pêches, les poires de Rousselet, les prunes de Mirabelle et de Reine-Claude, si elles étaient en abondance, subiraient des préparations qui permettraient de les mettre dans le commerce et de les placer avantageusement.

Le travail n'est pas toujours rétribué d'après la peine qu'il impose ou le temps qu'il demande ; ainsi, bien que les garçons boulangers préparent le pain pendant la nuit et qu'ils ne puissent goûter qu'un sommeil fréquemment interrompu, leur salaire n'est pas égal à celui des ouvriers des deux ni-

dustries précédentes : il n'est que de quinze à vingt-cinq francs par mois. Comme eux, néanmoins, ils sont logés et nourris à la table du maître, et prennent par conséquent une nourriture abondante et substantielle, mais indispensable pour réparer des forces épuisées par la fatigue. Cette industrie occupe à Moulins quarante-cinq maîtres boulangers et soixante garçons.

Il me reste pour aujourd'hui à vous entretenir de la charcuterie et de la boucherie, industries qui tiennent une place importante parmi celles qui préparent les substances alimentaires. Douze ouvriers et cinq à six apprentis apprêtent dans Moulins la viande de porc. Les premiers reçoivent de vingt à vingt-cinq francs par mois, et sont logés et nourris par leurs patrons. Le plus grand nombre d'entre eux n'est pas marié. La même observation s'applique aux garçons boulangers et bouchers.

Ceux-ci, au nombre de dix à douze seulement, outre les maîtres, ont de 15 à 20 francs par mois, avec le logement et la nourriture.

Moulins possède cinq bonnes boucheries; elles sont dites de première classe, et ne tuent que des bœufs; six maisons de deuxième classe; celles-ci abattent des bœufs et des vaches, et fournissent par conséquent de la viande d'une qualité un peu inférieure à celle que vendent les cinq précédentes. Il y a en outre quinze maisons dites de troisième classe; elles vendent de la viande de qualité tout-à-fait inférieure, et débitent surtout sur la place.

Comme vous le voyez, Messieurs, les cinq professions qui font l'objet de cette notice, offrent deux avantages inestimables, d'abord celui d'occuper pendant toute l'année les ouvriers qui leur sont nécessaires, et en second lieu, celui de les rétribuer convenablement, avantages qui n'existent malheureusement pas au même degré dans toutes les in-

dustries. Ce n'est donc pas dans cette classe des travailleurs qu'on trouvera des familles fatalement plongées dans l'indigence, par suite d'un vice inhérent à la profession même. Celles qui sont atteintes par la misère doivent l'imputer à des causes qu'on ne peut déterminer à l'avance, mais qui ne découlent pas nécessairement du genre d'occupations qu'elles ont adopté.

Puisque je viens de parler de la charcuterie et de la boucherie sous le rapport du bien-être qu'y trouve l'ouvrier, je ne veux pas terminer sans vous soumettre quelques faits relatifs aux subsistances, faits qui ressortent de chiffres officiels.

Le commerce de la charcuterie est dans une situation prospère à Moulins; le chiffre des affaires qu'y font les sept maisons qui se livrent à cette industrie, doit faire présumer qu'elles obtiennent des bénéfices assez considérables. En 1847, la charcuterie a travaillé 237,145 kilogr. de viande de porc; en 1848, 329,908 kilog., et en 1849, 337,711 kilog. Toute cette quantité n'a pas été livrée à la consommation, parce-qu'il y a un déchet considérable à défalquer, mais comme par le travail, la viande de porc acquiert une grande valeur, il n'en est pas moins exact d'avancer que cette industrie doit procurer des bénéfices. Ce commerce prendrait encore de l'extension, si les charcutiers de Moulins pouvaient expédier à Paris; mais les droits perçus à l'entrée par l'octroi sont tels, qu'ajoutés au transport, il serait impossible aux expéditeurs de faire une bonne opération, en tentant une semblable spéculation. Cependant le département de l'Allier produit beaucoup de bons porcs, et une particularité digne de remarque, c'est que les animaux qui conviennent le mieux au travail de la charcuterie viennent des plus mauvaises contrées de notre département. Ce fait que j'ai voulu vous signaler, tient à ce que généralement ces parties de notre pays sont couvertes de

bois, et que la population pauvre qui les habite se compose en grande partie de locataires ou manouvriers qui engraissent ces animaux avec du gland amassé par leurs familles et avec des pommes de terre et du sarrazin récoltés auprès de leurs habitations. C'est avec le produit du porc qu'il vend que le locataire paie le loyer de sa maison.

La boucherie de Moulins a, pendant l'année 1847, débité 1,254,365 kilogr. de viande; en 1848, 1,227,674 kilogr., et en 1849, 1,249,624 kilogr. Ces quantités paraissent considérables; mais si on en déduit au moins les quatre dixièmes du poids total pour le déchet, on trouve, en réunissant la viande de boucherie à celle vendue par la charcuterie, qu'il s'en est consommé à Moulins, en 1847, 894,133 kilogr., en 1848, 1,090,307 kilogr., et en 1849, 1,111,133 kilogr.

Si l'on admet que la population de Moulins ne dépasse pas 17,000 habitants, on arrive à établir que dans les années où la quantité de viande débitée a été la plus grande, chaque habitant n'en a pas consommé plus de 185 grammes par jour, c'est-à-dire un peu plus d'un tiers de livre. C'est bien peu lorsqu'on pense que ceux qui peuvent se donner cet aliment ne se contentent pas d'une si petite quantité; ce qui nous conduit à émettre ce résultat peu satisfaisant, qu'une grande partie de la population de Moulins ne doit pas ordinairement faire usage de viande.

ÉTUDES

SUR

BEAUQUAIRE DE PÉGUILLON, ÉVÊQUE DE METZ,

NÉ ET MORT EN BOURBONNAIS,

LUES EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,

PAR M. ALARY.

I.

La province de l'ancien Bourbonnais a produit quelques écrivains dont le nom n'a pas péri, et qui, sans lui donner la réputation d'un pays littéraire, n'en sont pas moins une de ses gloires. Parmi ces écrivains, il en est un moins généralement connu, soit parce que les exemplaires du grand ouvrage qu'il a laissé sont devenus rares depuis longtemps; soit parce que les jugements qu'il y porte sur les hommes et les choses de son temps avaient blessé bien des idées reçues et des opinions toutes faites; soit, enfin, parce qu'à l'exemple d'autres écrivains éminents du XVI[e] siècle, il a cru devoir se servir de la langue latine pour nous retracer les annales de la France durant une période qui dépasse l'étendue d'un siècle. L'historien dont je veux entretenir aujourd'hui la Société d'Emulation, est François de Beauquaire ou Beauquerre de Peguillon, en latin *Belcarius Peguilio*.

Je n'entreprendrai point de donner ici la biographie complète de cet écrivain ; plusieurs et peut-être tous les membres de cette Société peuvent l'avoir lue dans les grands ouvrages qui ont été publiés sur l'histoire de l'*Ancien Bourbonnais*. Il me suffira donc de quelques notes préliminaires.

Issu d'une très-ancienne famille du Bourbonnais, François de Beauquaire naquit au château de la Creste, près Montluçon, en 1514. Sa maison étant en grande faveur auprès des ducs de Bourbon, il fut élevé avec son frère, au château de Chantelle, jusqu'à l'époque de la défection du Connétable.— Attaché dans la suite au cardinal Charles de Lorraine, en qualité de secrétaire, il le suivit à Rome en 1554. En 1560, le cardinal résigna, en faveur de Beauquaire, l'évêché de Metz, et deux ans plus tard, il l'emmena avec lui au concile de Trente (tenu de 1545 à 1563).

François de Beauquaire parut avec éclat dans cette illustre assemblée ; il y remplit les fonctions de secrétaire et y prononça, à l'occasion de la bataille de Dreux, qui venait d'être gagnée (1562) par les Catholiques sur les Protestants, un discours en style un peu trop cicéronien, — c'était la mode, — mais remarquable par l'énergie et la hardiesse avec laquelle il protesta contre les abus qui minaient le Catholicisme. Il y conjurait le Souverain Pontife, qui était présent (Paul IV), et les prélats qui l'écoutaient, de porter une main prompte et ferme sur les abus, et de sauver l'Eglise par de sages, mais urgentes réformes.

En 1568, François de Beauquaire résigna à son tour l'évêché de Metz en faveur de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, neveu de celui dont il l'avait reçu huit ans auparavant. Il revint alors demander à son pays natal un refuge contre les orages qui troublaient le monde politique.

Retiré dans son château de la Creste, Beauquaire parta-

gea son temps entre les plus humbles fonctions du sacerdoce et la composition d'un grand ouvrage historique sous ce titre: *Rerum gallicarum commentarii*, contenant un récit détaillé de tous les évènements qui s'étaient passés dans le royaume de France, depuis le commencement du règne de Louis XI, jusque vers le milieu de celui de Charles IX (1461 à 1567).

Je me réserve d'apprécier plus tard, dans son ensemble, l'œuvre historique de Beauquaire; mais auparavant je veux l'étudier plus amplement, et dans son ensemble et dans ses détails. Je me borne, pour le moment, à constater les faits suivants.

Notre auteur consacra vingt années de sa vie à écrire son *Mémorial*, qu'il divisa en *trente livres* répartis en *trois décades*. Il a soin de nous faire connaître lui-même que lorsqu'il mettait la dernière main à ce monument, il était arrivé à l'âge où les illusions ont disparu, où les passions n'ont plus sur le cœur ou sur l'esprit cet empire qui étouffe le langage de la vérité.

« Lorsque nous écrivions ces choses, nous dit-il dans « les dernières lignes de l'ouvrage, nous étions à la quatre- « vingt-huitième année de notre siècle et dans la soixante- « quinzième de notre âge, mais nous avions commencé ce « livre en 1568. »

Pour se mettre à l'abri des réclamations des contemporains contre des récits dont la sincérité aurait pu les blesser, Beauquaire avait eu soin de ne rien publier de son livre, de son vivant. « Après y avoir mûrement réfléchi, dit-il, afin « de ne pas encourir la haine de plusieurs, car *la vérité engendre la haine*, comme a dit un poète, nous avons pensé « que nous ne devions pas publier immédiatement notre « ouvrage. »

La volonté de l'historien fut respectée, et son livre ne fut mis au jour qu'en 1625, plus de trente ans après sa mort,

par les soins de Philippe Dinet de Saint-Romain, gouverneur du prince de Longueville. Cette édition, la seule dont nous ayons connaissance, et la seule probablement qui ait été faite, forme un volume in-folio de 1,026 pages, y compris le *discours* prononcé au concile de Trente, et un *Index* très-étendu ; l'ouvrage est dédié par l'éditeur au roi de France Louis XIII, et imprimé à Lyon en 1625 chez Claude Landry. Nous y remarquons l'absence complète de toute approbation ou permission d'imprimer.

Ma première pensée avait été de traduire le *discours* prononcé par Beauquaire au concile de Trente, afin de faire apprécier l'auteur par une œuvre complète, et qui reflétât, en quelque sorte, le rôle qu'il a joué comme homme public et à la tête d'un important diocèse. Mais avant de reproduire en français la description oratoire qu'il fait dans son discours de la sanglante journée de Dreux, j'ai voulu lire le récit de l'historien, et celui-ci a obtenu la priorité.

Je réclamerai l'indulgence de la société pour un travail qui aurait demandé peut-être de plus longues recherches destinées à en contrôler toutes les parties. J'ai pensé que c'était faire chose utile de remettre en lumière un ouvrage important qui, après tant d'autres, me paraît contenir encore bien des détails dignes de notre attention, sur une des époques les plus intéressantes de notre histoire, et qui cependant ne se trouve ni compris dans aucune des volumineuses collections de mémoires et d'historiens de France, publiées dans la première partie de notre siècle, ni cité par les écrivains modernes qui semblent quelquefois l'avoir copié sans cependant daigner en faire mention.

II.

On était en 1562. Le sang répandu à Vassy fumait encore. Ce massacre fut le signal de la guerre civile. Tous les Protestants de France se crurent menacés, tous prirent les armes. — La guerre commença par la tentative que fit le prince de Condé pour s'emparer de la personne du roi. Condé ayant échoué, prit avec sa troupe le chemin d'Orléans, et cette ville devint dès lors la principale place d'armes du parti protestant. Un grand nombre de seigneurs des plus hautes familles du royaume se rangèrent du côté de Condé.

Cependant le sang coulait déjà dans les provinces, dans les villes, dans les villages, dans tous les lieux où les deux partis, Catholiques et Protestants, se trouvaient en présence. Des deux côtés on s'adressa à l'étranger. Les Protestants demandèrent du secours à leurs frères d'Allemagne et livrèrent le Hâvre aux Anglais pour acheter leur alliance. Le Catholiques entrèrent dans un vaste plan qui consistait à assiéger, d'accord avec l'Espagne, Genêve et la Navarre, les deux métropoles de l'hérésie, pour exterminer les Calvinistes de France, et dompter ensuite les Luthériens dans l'Empire. — De tous côtés les partis s'assemblaient et agissaient avec un farouche enthousiasme.

Le gascon Montluc, gouverneur de Guyenne, parcourait la province, accompagné de ses bourreaux. Le protestant Des Adrets ne déployait pas moins de fanatisme et de cruauté dans le Dauphiné et dans le Lyonnais. — A Sens, le peuple attaquait les Huguenots, pillait leurs maisons et en jetait une centaine dans l'Yonne. — En Normandie, la ville de Rouen se déclarait pour les seigneurs protestants et le Parlement se réfugiait à Louviers. — Le pays de Caux, Granville, Caen, Bayeux, presque toute la province enfin, se rangeaient sous

les ordres du prince de Condé. — Meaux, Beaugency, Jargeau, Blois, Bourges, Chinon lui ouvraient leurs portes. — En Touraine, dans le Vendômois, dans l'Anjou, les Protestants se signalaient par d'odieux excès. On profanait, on pillait, on mutilait les édifices et les monuments consacrés au culte. — Les paysans catholiques en venaient à de terribles représailles ; pour venger la religion outragée, ils massacraient non-seulement les Protestants pris les armes à la main, mais des vieillards, des femmes, des enfants sans défense. — Les Protestants, à leur tour, redoublaient de fureur, et l'Anjou, le Vendômois, la Touraine devenaient le théâtre des plus épouvantables scènes de férocité. — Les mêmes excès ensanglantèrent le Poitou.

Dans les provinces du midi, les guerres de religion prirent, dès le début, un caractère d'atrocité digne des temps les plus barbares. — A Toulouse, entre autres villes, toutes les maisons des Protestants furent forcées, pillées, et les habitants, quand on pouvait les atteindre, étaient précipités dans la Garonne.

Cependant les troupes venues de l'étranger avaient rejoint le drapeau de Condé. Avec ces renforts, ce chef du parti protestant emportait La Ferté-Alais, Dourdan, Étampes, Montlhéry et attaquait Corbeil pour se rendre maître du cours de la Seine et dominer Paris Ayant échoué devant cette place, il menaça les faubourgs de la capitale. — La cour, effrayée, ouvrit des négociations ; mais quand les milices bourgeoises se furent renforcées de sept mille Espagnols et Gascons, elle les rompit. — Condé se dirigea vers le Hâvre pour y recevoir les troupes et l'argent que la reine Élisabeth devait lui envoyer. L'armée royale, partie en toute hâte, vint lui couper sa marche sur les bords de l'Eure, près de Dreux.

Une bataille était inévitable ; on s'y prépara pendant deux heures, comme à un duel qui devait décider du sort de la

France, « chacun repensant en soi-même que les hommes « qu'il voyait venir vers soi n'étaient Espagnols ni Anglais, « mais Français, voire des plus braves, entre lesquels il y « en avait qui étaient ses propres compagnons, parents et « amis. »

L'armée royale était commandée par le connétable de Montmorency; le duc de Guise n'avait voulu aucun commandement, se contentant d'avoir cinq cents bons chevaux d'élite pour se tenir alerte et secourir ceux qu'il verrait en avoir plus grand besoin, *faire la guerre à l'œil* et n'être commandé de personne.

L'armée protestante avait pour chef, outre Condé, l'amiral de Coligny, auquel notre auteur conserve partout le nom de Châtillon.

J'ai cru devoir, pour l'intelligence complète du récit dont je présente ici la traduction, entrer dans ces détails, résumés du livre de Beauquaire, et qui suffisent pour préciser la position des deux partis.

Entre toutes les batailles qui se sont données en France pendant les guerres de religion, il n'y en a aucune qui soit plus mémorable que la bataille de Dreux, tant pour les chefs expérimentés qui s'y trouvèrent en présence, que par l'obstination des combattants et la durée de l'action. Vieilleville, Castelnau, Lanoue, en ont donné des récits plus ou moins étendus, que les historiens et Lacretelle surtout ont reproduits ou analysés; mais je ne m'écarte point des termes d'une appréciation sérieuse et impartiale, en disant que celui de Beauquaire est le plus complet de tous ceux qu'il m'a été donné de comparer. En quelques points, même essentiels, il diffère, cela est vrai, des mémorialistes sur lesquels s'appuient les compilateurs de nos diverses histoires

de France ; mais ceci est l'affaire de la critique, de la confrontation des textes. C'est même peut-être par ce côté que notre auteur mérite d'être sérieusement étudié.

Voici maintenant le récit de la bataille :

III.

Bataille de Dreux.

(Samedi, 19 décembre 1562.)

Le 15 des kalendes de janvier, l'armée royale arriva au bourg de Mézières (1), sur la rivière d'Eure qui traverse le pays chartrain, passe près de la ville de Dreux (2), et va se jeter dans la Seine, à Pont-de-l'Arche (3).

Le duc de Guise apprenant que l'armée de Condé était campée à six mille pas de là, donna l'ordre à nos troupes de passer la rivière pendant la nuit, sans tambour ni trompette, et dans le plus grand silence, de peur que l'ennemi ne vînt s'opposer à ce passage.

Le nôtres ayant donc passé sur l'autre rive (4) et laissé derrière eux la ville de Dreux, se postèrent sur une éminence et se préparèrent au combat. Montmorency plaça dans un village voisin deux bataillons d'infanterie, avec quatorze

(1) Mézières-en-Drouais, village du département d'Eure-et-Loir (Beauce), arrondissement et canton de Dreux, à cinq kilomètres de cette ville.

(2) L'auteur dit : *alluens* ; je ne traduis point par *baigner* ou *arroser*, parce que la ville de Dreux n'est pas sur l'Eure ; elle est en partie entourée par la Blaise, qui s'y divise en plusieurs bras, et va se jeter un peu plus loin dans l'Eure.

(3) L'Eure se jette dans la Seine, à Damps, au dessous et près du Pont-de-l'Arche.

(4) La rive gauche ; l'armée royale venait du côté de Paris.

pièces d'artillerie de gros calibre, et détacha en avant des coureurs ou *enfants-perdus*.

Les deux bataillons dont nous venons de parler étaient protégés sur leurs flancs par deux compagnies de cavalerie. A la gauche, le duc de Guise était à la tête de l'avant-garde et à une si faible distance du second corps, que ces deux troupes semblaient marcher sur un même front. — A la suite de Guise on remarquait le maréchal de Saint-André, Jacques de la Brosse et quelques autres illustres seigneurs qui commandaient la gendarmerie. — Après eux venaient Sébastien de Martigues à la tête de l'infanterie française, treize cohortes de troupes espagnoles et un pareil nombre de Français, vétérans tout nouvellement revenus d'Italie(1).

Les nôtres étaient supérieurs en infanterie ; Condé l'emportait en cavalerie. L'armée royale comptait, dit-on, deux mille cavaliers et dix-huit mille hommes de pied ; celle de l'ennemi, au contraire, présentait six mille hommes de cavalerie et huit mille fantassins ; quelques auteurs disent dix mille, d'autres même un peu plus (2).

(1) Le commandement en chef avait été donné au connétable de Montmorency, en haine des Guises, disent quelques historiens. — Le duc de Guise, ajoutent-ils, modeste avec une profonde politique, s'était bien gardé de disputer au connétable l'honneur du commandement. — Le connétable voulut présenter la bataille dans la plaine de Dreux, sur le terrain le plus propre à la cavalerie.

Le maréchal de Saint-André avait le commandement de l'aile droite. Guise était à la gauche, mais fort en arrière, avec une réserve bien choisie et des compagnies d'élite mais peu nombreuses. Ces deux corps étaient masqués à l'ennemi.

(2) L'armée catholique, selon Lacretelle consistait en 16,000 hommes d'infanterie, bien éprouvée, et en 3,000 cavaliers. Celle des protestants présentait 8,000 hommes de cavalerie et 5,000 fantassins

Il est certain que Condé avait reçu d'Allemagne un secours de quatre mille hommes d'infanterie, et il est vraisemblable qu'un nombre plus grand encore étaient venus le joindre de tous les points de la France, quoique les écrivains calvinistes qui ont fait en langue française le récit de cette bataille, aient considérablement affaibli le chiffre de ces divers corps d'armée.

Condé avait résolu de gagner le bourg de Tréon (1), mais remarquant que les nôtres étaient prêts à combattre, et soit qu'il ne voulût pas exposer son armée à être prise en flanc et rompue; soit qu'il craignît seulement pour son arrière-garde; soit parce qu'il se trouvait dans la plaine et qu'il nous était supérieur en cavalerie; soit enfin pour tout autre motif, il se décida à engager l'action. — Il simula d'abord une attaque contre notre avant-garde; mais redoutant la prudence et la bravoure du duc de Guise, il marcha contre le second corps commandé par Montmorency. — Le duc de Guise fit avancer contre lui quelques pièces d'artillerie et tirer, à deux reprises, sur ses troupes, deux coups de canon.

Montmorency avait pris position entre les deux villages de l'Espi et de Bleinville, distants l'un de l'autre de douze cents pas. Les deux armées ayant fait un mouvement de conversion, l'amiral de Châtillon (2) se trouva faire tête à

presque tous allemands et mal disciplinés. — « Pour en parler avec vérité, dit Castelnau, l'armée du Roy estoit d'environ treize ou quatorze mille hommes de pied et deux mille chevaulx que bons que mauvais. Celle du prince de Condé estoit que quatre mille chevaux et de sept ou huit mille hommes de pied. »

(1) Tréou ou Trion, bourg du département d'Eure-et-Loir (Beauce) arrondissement et canton de Dreux.

(2) Le prince de Condé, qui estoit toujours d'opinion de charger le

Montmorency, et Condé au duc de Guise. Mais Condé, comme je l'ai déjà dit, laissant de côté le duc de Guise, ils se portèrent tous deux contre Montmorency et attaquèrent, celui-ci les Suisses, celui-là la cavalerie qui formait les deux ailes de l'armée du Connétable (1).

D'Estrée, grand-maître de l'artillerie, était calviniste et n'employait à peu près que des calvinistes pour manœuvrer et pointer les pièces; ceux-ci firent donc une décharge générale, et de telle façon que les boulets passèrent par-dessus la tête des ennemis et n'atteignirent personne. Ils essayaient ou faisaient mine d'essayer une seconde décharge : mais attaqués par l'ennemi, ce fut à peine s'ils purent tirer la moitié de leurs pièces et ils se cachèrent derrière les affûts. Ce même d'Estrée avait déjà, comme je l'ai dit précédemment, laissé Condé s'emparer d'Orléans.

La cavalerie de Montmorency, inférieure, il est vrai, en nombre et en force à celle de l'ennemi, attaquée par Châtillon, se débanda en majeure partie, dès le début du combat, et beaucoup de ses gens d'armes s'enfuirent jusqu'à Paris

premier, voyant que nostre armée (celle du Roy) marchoit droit à luy, fit aussi tourner son armée en la plus grande diligence qui luy fut possible, mais non sans quelque désordre, comme il advient le plus souvent en telles affaires; de sorte que l'admiral qui menait l'avant-garde des Huguenots, se trouva en teste du connestable et de sa bataille, et ce prince et sa bataille à l'opposite du maréchal de Saint-André, qui menoit l'avant-garde du Roy. — CASTELNAU.

(1) Le prince de Condé se résolut, avec ses reithres, d'enfoncer la bataille, en laquelle estaient les Suisses, et la charge si furieusement sur les neuf heures du matin, qu'il la mist à vau-de-route, et le connestable prisonnier. Mais pour ce que les Suisses se rallièrent incontinant, les reithres leur firent une seconde charge, où il fust fort vaillamment combattu d'une part et d'autre. — VIEILLEVILLE.



où ils portèrent la fausse nouvelle de la victoire des Calvinistes (1).

Condé avait envoyé contre les Suisses Mouy et Davaret, qui avait succédé à Genlis ; il les suivit lui-même de près, ayant derrière lui un fort détachement de reistres ou cavaliers allemands.

Entre les Suisses et les Allemands de Montmorency, et à la tête de trois escadrons de gens d'armes et de la cavalerie légère, se trouvait Danville, fils cadet de Montmorency, qui essaya de tenir tête à Condé. Mais battu par deux compagnies de reistres, il se rejeta vers le duc de Guise et l'avant-garde, laissant sur le terrain Montberon son frère, et Givry. Beauvais, chef de la gendarmerie, avait reçu une blessure qui le mit hors de combat, et dont il mourut dans les derniers jours de l'année.

Les Suisses furent rompus par Mouy, Condé et les reistres ; mais grâce à l'excellente discipline qui distingue les soldats de cette nation, ils reformèrent trois fois leurs rangs. La Rochefoucault veut renouveler l'attaque ; ils le repoussent vigoureusement. Les lanskenets de Condé essaient ensuite de percer ces redoutables bataillons ; mais à la vue des Suisses qui s'avancent intrépidement et en bon ordre, ils sont tellement frappés d'épouvante, qu'ils prennent aussitôt la fuite, sans même tenter le combat ; et cependant, à leur haute taille, à leur équipement parfait, on eût dit un corps de guerriers invincibles (2).

(1) Tous les historiens parlent de la consternation qui régna à Paris, aux premières nouvelles de la bataille de Dreux, et d'après lesquelles les protestants auraient eu l'avantage. Cette partie du récit de Vieilleville est du plus haut intérêt.

(2) Tous les historiens du temps s'accordent à louer l'intrépidité et la

Les Suisses avaient perdu beaucoup de monde, et entre autres dix-sept officiers ou enseignes ; ils se replièrent enfin sur l'avant-garde de Guise, après avoir toutefois essayé de reprendre huit pièces d'artillerie qu'ils avaient perdues.

Montmorency ayant eu son cheval tué sous lui, D'Oraison, son lieutenant, le fit monter sur le sien ; mais atteint peu d'instants après, à la mâchoire inférieure, d'une balle qui lui fracassa plusieurs dents, il se rendit. Les reistres survinrent, s'emparèrent du prisonnier, lui enlevèrent son épée, reçurent sa foi et l'emmenèrent avec eux.

Un corps d'infanterie bretonne et française, composé de dix-sept compagnies qui flanquaient les Suisses, fut facilement rompu et dispersé. Les Calvinistes, ou mieux les révoltés, poursuivirent les fuyards, tant cavaliers que fantassins, jusqu'à la rivière d'Eure ; la plupart de ces derniers se noyèrent en essayant de la passer à la nage.

L'avant-garde de Guise ne s'était pas encore ébranlée ; il attendait le dernier corps des reistres, fort, disait-on, de douze cents hommes, et qui n'avait pas, jusque-là, pris part au combat ; il ne voulait pas le laisser sur ses derrières. Voyant enfin ces cavaliers plus empressés de courir au butin que de combattre, il fond sur eux. Il est précédé de Jacques de la Brosse, son principal conseiller, qui, le premier, attaque ces reistres, à la tête de cent soixante chevaux, et enfonce leurs rangs. — Guise arrive avec le reste de sa cavalerie et

discipline des Suisses. Après avoir mentionné les diverses attaques auxquelles ils avaient bravement résisté, La Noue ajoute : « Et combien que leur colonel et quasi tous leurs capitaines demeurassent morts sur la place, si rapportèrent-ils une grande gloire d'une telle résistance. »

suivi de Martigues, à la tête de l'infanterie française et des Espagnols (1).

Ce corps de reistres mis en déroute, les nôtres se jettent sur les fantassins allemands et français de Condé, les culbutent, les foulent aux pieds de leurs chevaux et les dispersent : quatorze ou quinze cents allemands se rendent ; on se contente de les renvoyer dans leur pays.

De là, Guise se porte contre Condé et les autres troupes ennemies qui avaient combattu contre Montmorency. Les reistres voyant l'infanterie de leur nation en déroute, et redoutant l'attaque impétueuse de Guise, prennent la fuite et entraînent les cavaliers français. Condé a son cheval blessé; il en monte un autre, mais au même instant Danville le fait prisonnier.

Les nôtres poursuivaient la victoire avec tant d'acharnement, qu'ils avaient laissé Guise en arrière et presque seul. La Brosse, homme de guerre, rallie le plus de gens qu'il peut, vole au secours de Guise et détache quelques cavaliers pour aller reconnaître les projets de l'ennemi. Ceux-ci reviennent bientôt et annoncent que les Calvinistes se sont arrêtés tout près dans un taillis. Est-ce pour attendre du renfort? Est-ce pour préparer une nouvelle attaque? Ils ne peuvent le préciser.

D'un autre côté, le maréchal de Saint-André poursuivait également la victoire avec un petit nombre de gens, lors-

(1) Sur les quatre heures après midi, au moment où les soldats de Condé criaient déjà victoire, le duc de Guise « vient au grand galop avec sa brave cavalerie, toute de noblesse, et charge à toute bride et de telle furie le Prince qui estoit fort affoibli, tant au combat que de plus de huit cents chevaulx qui menoient le connestable prisonnier à Orléans, qu'il en eust bientôt raison et le prend prisonnier. » — VIEILLEVILLE.

qu'il tombe au milieu d'un corps ennemi. Il est fait prisonnier; mais tandis qu'on l'emmène, un coup de feu l'atteint mortellement à la tête. — C'était par ordre de Châtillon (1).

(1) Nous croyons devoir faire remarquer la briéveté de Beauquaire dans ce passage, et surtout l'induction qui le termine. Il s'en faut de beaucoup qu'il s'accorde avec le récit donné par les autres mémorialistes du temps. Voici comment s'exprime VIEILLEVILLE :

« La nuict du mesme jour de la bataille, allant M. le maréchal de Saint-André, qui s'estait joinct avec M. de Guyse, accompagné seulement de quarante ou cinquante chevaulx, chercher les fuyards de l'armée ennemie, ou s'il y avait plus rien à combattre, il fust rencontré par un capitaine de chevaulx-leigiers, nommé Bobigny, qui fuyoit et lui avoit esté autrefois serviteur domestique, et s'entredemandant *qui vive? qui va là?* le mareschal se nomme le premier. Bobigny s'advance, qui estoit le plus fort, deffit sa trouppe, et le print prisonnier. » — Le maréchal se voyant entre les mains de cet ancien serviteur auquel il avait fait faire son procès pour avoir tué son écuyer, craignait son ressentiment; il le pria « de lui faire bonne guerre, et qu'il ne se souvint du passé. A quoy Bobigny respondit qu'il y penseroit. » — Après avoir désarmé son prisonnier, Bobigny marchait avec lui quand arriva le prince de Porcian, du parti de Condé. Après quelques paroles, le prince de Porcian s'efforce de retirer le maréchal des mains de Bobiyny et de l'emmener; mais Bobigny insiste, les armes au poing, et veut à tout prix garder son prisonnier. Les soldats de Porcian applaudissent à cette résistance. Porcian alors se retire, « disant le dernier adieu au povre mareschal, qui estait bien près de sa fin; car voyant Bobigny ce prince escarté de mille ou douze cents pas, l'attaqua de telles parolles :

« Tu m'as bien faict cognoitre ta meschanceté, et que jamais je ne me dois fier à toy... Tu m'as faict pendre en effigie; tu as confisqué tous mes biens, que tu as faict donner à tes domestiques, et ruiné entièrement toute ma maison. Or, l'heure est venue que le jugement de Dieu est tombé sur toy. — Et en disant, luy donna ung coup de pistolet en la teste et le tua, laissant le corps tout nud en la plaine, à la miséricorde des loups et

Cependant le plus grand nombre des cavaliers s'étaient ralliés au duc de Guise ; il est rejoint en même temps par Martigues à la tête des arquebusiers ; les Espagnols le suivent à distance. On marche contre la cavalerie allemande et française. Mouy excite les Allemands à reprendre l'offensive, soit parce qu'ils sont de beaucoup plus nombreux que les nôtres, soit parce qu'il n'a pas aperçu Martigues et ses arquebusiers qui suivent de près le duc de Guise. — L'amiral de Châtillon, nature timide, n'avait pas reparu sur le front de l'ennemi depuis la prise de Condé (1). Dandelot, atteint de la fièvre quarte, avait quitté ses armes et s'était sauvé du côté de Tréon avec six ou sept cavaliers ; le lendemain il rejoignit l'armée de son frère, dont les débris se railliaient peu à peu (2).

des chiens. » — « De quoy M. de Guyse n'en fust pas trop marry, car il sçavait bien que la présence d'ung connétable et mareschal de France couvre tousjours, en une armée royale, le nom d'ung prince, fust-il du sang ; et ne pouvait-on plus doubter que, par la prinse de l'ung et la mort de l'aultre, tout l'honneur de la victoire ne luy demeurast sans contraste ni auculne dispute. »

(1) Les historiens calvinistes affirment au contraire que l'Amiral se tint toujours au premier rang, en face de l'ennemi.

(2) Voici comment Vieilleville juge la conduite de Condé dans cette journée :

« Telle fut la fin de cette bataille... dont l'yssue fut admirable : car le prince fust quasi tout le jour maistre du champ de bataille ; mais par faulte de bien ordonner ses forces et de faire bien recognoistre celles de son ennemy, il l'a perdit, et sa personne quant et quant : car s'il se fust, en provide et advisé capitaine, enquis où pouvait estre le duc de Guise son capital et mortel ennemy, et considéré qu'en l'armée royale il n'avait aulcun commandement, encores qu'il fust le supresme de tous....., il eust bien jugé qu'il devait estre en quelque imboscade

La Brosse marchait, selon sa coutume, toujours en avant ; mais ses cavaliers étaient considérablement réduits, il ne leur restait qu'un petit nombre de lances. Au moment où il attaquait l'ennemi, une balle le frappa à la poitrine et il tomba. Il avait laissé ce jour-là sa forte cuirasse, trop lourde pour son grand âge ; celle qu'il avait revêtue et qui était plus légère ne put résister au choc de la balle.

La victoire n'en resta pas moins au duc de Guise. Toutefois, si, dans ce moment décisif, Martigues ne fût venu à son aide avec les arquebusiers, il est hors de doute que sa vie et sa gloire étaient singulièrement compromises. Dans ce dernier engagement, Mouy, le plus vaillant des lieutenants de Condé, fut fait prisonnier.

Les nôtres poursuivirent l'ennemi jusqu'à mille pas environ ; la nuit les empêcha de pousser plus avant. Le duc de Guise ayant donc envoyé les gens nécessaires pour garder les canons de Montmorency et de Condé, et pour recueillir les dépouilles abandonnées par l'ennemi, alla se loger dans le faubourg de Dreux (1).

Six mille hommes, et même davantage selon quelques-uns, restèrent sur le champ de bataille ; la plupart des blessés succombèrent peu de temps après. — Parmi les morts, l'ar-

pour l'attaquer au passage. Mais il s'ényvra de telle sorte de ce cry de victoire sur la défense des Suysses, qu'il s'oublia de toutes les reigles et commandements que doit observer ung chef d'armée composée d'estrangiers et d'un nombre infini de gens ramassés qui faisaient leur apperentissaige d'armes en cette bataille.... »

(1) La bataille cessa pour ainsi dire de guerre lasse. « On peut dire qu'il n'y eut nulle chasse, ains que la retraite de ceux de la religion fut faite au pas et avec ordre... Les uns et les autres étans lasséz et plusieurs lessez, la nuic t survint, qui en fit la séparation. »

mée royale comptait : François de Clèves, duc de Nevers, blessé d'un coup d'arquebuse parti par hasard avant le combat, le maréchal de Saint-André, Jacques de La Brosse, Montbéron de Montmorency, Annebaut, fils de l'ancien amiral Claude d'Annebaut, Givry, fils du vicomte, commandant de la cavalerie, La Borde, de la compagnie de Nevers, Gilbert Beauquaire mon neveu, lieutenant de Martigues, Belain, porte-enseigne du duc de Guise, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Il est constant que, dans cette journée, tout le poids du combat fut supporté, tant du côté de Montmorency que du côté du duc de Guise, par notre cavalerie, bien qu'elle fût de beaucoup inférieure en nombre à celle de l'ennemi ; et si beaucoup des gens de Montmorency ne s'étaient enfuis dès le commencement de l'action, nos cavaliers auraient certainement tenu plus ferme encore, et l'ennemi n'aurait pas eu d'abord l'avantage.

Montmorency fut conduit à Orléans par quatre-vingts cavaliers, et pendant ce trajet, qui dura toute la nuit et le jour suivant, on ne lui laissa prendre qu'une seule fois quelques instants de repos. Le duc d'Aumale, frère de Guise, avait eu son cheval tué ; tombé par terre, foulé aux pieds des chevaux et blessé à l'épaule, il fut relevé par les siens ; et ce ne fut qu'au bout de quelques mois qu'il se trouva guéri.

L'armée de Condé comptait au nombre de ses pertes Arpajon et Saulx, qui avait fait livrer Lyon, et nombre d'autres hommes de naissance mais de peu de renom.

Gaston, fils de Jacques de La Brosse, et d'Aussun, officier de la gendarmerie, dont la bravoure avait été si remarquable en Italie, qu'elle était déjà passée en proverbe, moururent peu de temps après la bataille, moins de leurs blessures, qui n'étaient pas mortelles, que de chagrin. Le premier ne

put pas modérer la douleur que lui causait la mort de son père ; le second croyait avoir failli à sa vieille renommée de bravoure en abandonnant, avec plusieurs autres, le champ de bataille, alors même que les rangs étaient partout enfoncés. Tant la piété filiale et le sentiment de l'honneur ont d'empire sur les cœurs nobles et élevés! (1)

Cette bataille n'avait été précédée d'aucune escarmouche ni d'aucun engagement d'avant-poste. En effet, Condé ignorait que notre armée fût si près de lui, lorsqu'il la rencontra, quoique Châtillon se glorifiât d'être un général prévoyant, habile et plein de prudence (2).

J'ai fait le récit des évènements de cette journée devant l'assemblée des évêques et des théologiens, réunis dans la grande église de Trente, pour y rendre au Seigneur de solennelles actions de grâces et ordonner, à cette occasion, des prières publiques. Ce discours se trouve reproduit à la suite du présent livre.

Le duc de Guise, campé devant la ville de Dreux, traita

(1) La Noue déplore en ces termes la sanglante journée de Dreux : « Ce fut un accident digne de lamentation, à cause du sang que versèrent dans le sein de leur mère plus de cinq cents gentils-hommes français, tant d'une part que d'autre, et pour la perte qui se fit de princes, seigneurs et suffisans capitaines. ».

(2) La Noue croit devoir noter comme chose non ordinaire, « qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures, à une canonnade l'une de l'autre, tant pour se ranger que pour se contempler, si est-ce qu'il ne s'attaqua aucune escarmouche, petite n'y grande, sinon le gros combat. » — Le même auteur attribue cette sorte d'hésitation à l'horreur naturelle de la guerre civile, horreur qui néanmoins ne diminuait pas le courage des soldats.

Condé avec courtoisie et le fit souper avec lui (1). — Le lendemain, il fit tirer dix coups de canon et donna l'ordre de réunir toutes les troupes, de transporter les blessés dans la ville pour qu'ils y fussent soignés, d'ensevelir les morts, et de diriger sur Paris les drapeaux pris à l'ennemi, comme pour témoigner de la victoire qui lui était demeurée. — Le Parlement combla de louanges le vainqueur de Dreux ; la reine voulut qu'il eût seul le commandement suprême de l'armée royale. — Comme sa victoire avait coûté la vie à beaucoup de nobles hommes, Guise obtint que dix-sept nouvelles compagnies fussent ajoutées à l'ancienne gendarmerie. — Le roi créa, à cette occasion, vingt-cinq chevaliers de l'Ordre-Royal (2).

L'amiral de Châtillon, chef de l'armée calviniste, et les reistres à son service célébrèrent à leur manière, à Patay, la fête de la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ (3).

(1) Nous ferons remarquer que notre auteur ne parle point du lit offert par le duc de Guise, et partagé avec lui par Condé.

(2) Après la victoire, la reine donna au duc de Guise le titre de lieutenant-général du royaume avec le gouvernement de la Champagne, car il était devenu par le fait le chef des Catholiques. On sait qu'il fut assassiné peu de jours après, sous les murs d'Orléans, le 19 février, par Jean Poltrot de Mercy, gentilhomme protestant.

(3) La durée de la bataille de Dreux causa un vif étonnement ; jusqu'alors on avait vu les actions les plus vives ne durer guère plus d'une heure : la bataille de Montcontour n'avait pas même duré si longtemps, et celle de St-Quentin s'était achevée en moins d'une demi-heure. « Mais ceste-cy, dit La Noue, commença environ une heure après midi, et l'issue fut après cinq heures. Il ne faut pas pourtant, ajoute-t-il, imaginer que, pendant ledit temps, on fust tousjours combattant, car il y eut plusieurs intervalles, et puis on se rattaquait par petites charges et tantost par grosses qui emportaient les meilleurs hommes, ce qui continua jusques à la nuict noire.»

En terminant ici cette première partie de mes *Études sur Beauquaire de Péguillon*, je dois déclarer que je les ai entreprises sur l'invitation de M. Auguste Ripoud, ancien conservateur de la bibliothèque de Moulins. Cet habile et consciencieux bibliographe qui a recueilli avec un soin scrupuleux et une patience de bénédictin, tous les faits, tous les documents relatifs à l'histore politique, religieuse, civile et littéraire de l'ancien Bourbonnais, m'avait plusieurs fois exprimé son étonnement de ne voir presque jamais citer notre mémorialiste dans les grands ouvrages relatifs à l'histoire du XVe et du XVIe siècle. Sur ses invitations réitérées, j'ouvris l'in-folio oublié. Je commençai à lire et je reconnus bientôt la sûreté du coup-d'œil de celui qui m'avait ouvert le chemin, Une nouvelle étude prouvera prochainement, je l'espère, qu'il y a là une précieuse mine, non-seulement pour l'histoire générale de la France, mais encore pour celle du Bourbonnais.

L. J. ALARY.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

TROIS ORDRES

DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE BOURBONNOIS A MOULINS.

Du 16 *mars* 1789.

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PAR M. CLAIREFOND.

Soixante ans à peine nous séparent de cette époque à jamais mémorable, où la ville de Moulins vit la première réunion des élus du suffrage universel. Il existe encore des témoins de ce grand acte de la volonté nationale, il existe encore des acteurs des scènes d'effusion et de désintéressement qui caractérisèrent les débats des assemblées des Trois Ordres, et préludèrent à cette fameuse nuit du quatre août, où les députés de la noblesse et du clergé vinrent tour-à-tour, au nom de leurs commettants, faire au Tiers-Etat l'abandon de leurs priviléges, de leurs exemptions, de leurs bénéfices, et déclarer qu'ils n'ambitionnaient plus désormais d'autres titres, d'autres priviléges que ceux de citoyens français. Soixante ans à peine se sont écoulés depuis ce moment solennel dont le souvenir imposant aurait dû rester gravé dans toutes les mémoires et se transmettre de génération en génération. Eh bien, nous le disons avec regret,

nous n'avons pas rencontré un seul historien qui l'ait recueilli, pas un vieillard qui l'ait raconté à ses enfants, pas une tradition qui s'en soit emparée pour le populariser. On eut dit que tout le monde s'était entendu pour jeter le voile de l'oubli sur un de ces évènements extraordinaires qui excitent au plus haut degré l'attention et l'intérêt des populations, qui passionnent à bon droit un pays tout entier, puisque le drame qui se joue est le drame de son existence, puisque tout le monde est à la fois acteur et spectateur.

La Société d'Emulation de l'Allier, sensible à tout ce qui touche l'intérêt et l'honneur du département, a pensé qu'elle ne devait pas laisser perdre l'occasion de restituer à nos contrées une des plus belles pages de leur histoire.

Mise par un de ses membres sur la trace du document unique, peut-être, qui pouvait transmettre des renseignements certains sur les évènements de cette époque, elle n'a pas hésité à en décider la réimpression (1).

Cette réimpression comprendra :

Le procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois Ordres de la province de Bourbonnais.

Les procès-verbaux des Assemblées particulières de chaque Ordre.

Et les cahiers remis aux députés nommés aux Etats généraux.

Nos lecteurs seront à même de voir dans les articles rédigés en Mandat impératif, quelles furent les idées qui dominaient les esprits de leurs pères. Ils pourront apprécier de quel poids ont pesé dans la balance des destinées de la

(1) Ce document se trouve entre les mains de M. Du Buisson du Vernet, qui a bien voulu le confier à la Société d'Emulation.

France, la nature des réformes qu'ils demandaient au Souverain par la voie de leurs mandataires. Ils trouveront parmi les électeurs de la noblesse et du clergé, et parmi les électeurs qui eurent l'honneur d'être choisis par les Assemblées primaires, des noms bien connus dans l'armée, dans le barreau, dans le clergé, dans l'administration, dans les lettres et dans les arts. Plusieurs y trouveront d'honorables souvenirs de parenté ou d'alliance, car il est peu de familles de quelqu'importance qui n'aient eu des représentants à cette première Assemblée des Trois Ordres.

Nous avons donné dans une précédente livraison une idée succincte de la manière dont on procédait pour former les Assemblées primaires et pour nommer les électeurs qui devaient porter les cahiers des paroisses au chef-lieu. Nous n'y reviendrons pas. Nous dirons seulement quelques mots du mode de convocation des électeurs.

Les lettres de convocation étaient adressées par le roi aux baillis et sénéchaux ou à leurs lieutenants. Ceux-ci rendaient une sentence qu'ils faisaient lire à son de trompe avec les lettres royales, dans la ville de leur résidence. Un sergent, accompagné de trompettes, se transportait dans les carrefours et places publiques de chaque ville de la province, et faisait à haute voix lecture des mêmes pièces qui étaient en outre affichées à plusieurs endroits. Dans les petites paroisses, les curés les lisaient au prône, et de plus elles étaient affichées à la porte des églises.

Quant aux nobles et ecclésiastiques, ils étaient assignés à la porte de leur principal manoir ou bénéfice.

Mais il y avait des Juridictions de second ordre qui ressortissaient à des Juridictions d'ordres supérieurs, et dont les justiciables devaient aller voter au chef-lieu du Baillage principal, au lieu d'aller voter au chef-lieu provincial

dont elles dépendaient. Tel était le Baillage de Cusset, qui se trouvait dans le ressort du Baillage de St-Pierre-le-Moutier, créé pour les cas royaux bien avant l'établissement de la Sénéchaussée du Bourbonnais. Aussi les électeurs de Cusset furent-ils cités à comparaître à Saint-Pierre-le-Moutier, lieu de réunion des Etats du baillage, et participèrent-ils à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés du Baillage de Saint-Pierre-le-Moutier. Cela paraîtrait bizarre aujourd'hui. Mais il faut songer que l'autorité judiciaire, en France, a été la première organisée, et qu'elle a gardé son influence jusqu'à la Révolution. Ce n'était là d'ailleurs qu'une des mille anomalies qu'offraient à cette époque les anciens errements des systèmes judiciaire, administratif et financier. Pour en donner une idée, il suffit de dire que St-Pourçain votait avec l'Auvergne, que les paroisses de Moulins dépendaient de la paroisse d'Iseure, et qu'il existait plusieurs paroisses divisées en trois ou quatre collectes, dont l'une dépendait de l'élection de Gannat, l'autre de celle de Roanne, et l'autre de celle de Moulins; et que tel habitant répondait à Moulins, tandis que son voisin répondait à Roanne ou à Gannat, etc.

Nous avons l'espoir que nos lecteurs ne nous en voudront pas d'avoir insisté sur des détails trop peu connus aujourd'hui. Nous les avons crus nécessaires pour l'intelligence des évènements qui se passèrent à cette époque

MARIUS CLAIREFOND.

PROCÈS-VELBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES TROIS ORDRES, DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE BOURBONNAIS A MOULINS, DU 16 MARS 1789.

Aujourd'hui, 16 mars 1789, heure de 8 du matin, pardevant Nous, Jacques Grimaud, écuyer seigneur de Panloup, la Grange, Montchenin et le Peage, conseiller du roi, lieutenant-général, enquêteur et commissaire examinateur en la Sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, assisté de Me A. Barret, notre greffier, dans l'église des R P. religieux Augustins de cette ville de Moulins, lieu destiné pour l'assemblée générale des Trois Ordres de la dite Sénéchaussée de Bourbonnais, convoquée en vertu de la lettre du roi, portant convocation des États libres et généraux du royaume, donnée à Versailles le 24 janvier dernier; signée : Louis, et plus bas Laurent de Villedeuil; scellée et à nous adressée en l'absence de M. le sénéchal de Bourbonnais, et en exécution du règlement y annexé et de notre ordonnance rendue en conséquence le 14 février aussi dernier : le tout lu à l'audience tenante le même jour, enregistré en notre greffe, sur le registre à ce destiné, sur les conclusions de M. le Procureur du Roi, publié et affiché partout où besoin a été.

Dans lequel lieu MM. des Trois Ordres de la dite Sénéchaussée de Bourbonnais, s'étant trouvés assemblés et placés, savoir : MM. du Clergé à droite, MM. de la Noblesse à gauche, et MM. du Tiers-Etat étant en face, et la lecture de

la dite lettre, du règlement et de l'ordonnance ci-dessus datés, ayant été présentement faite par le dit Me Antoine Barret, notre greffier, M. Jean-François Conny de la Fay, Ecuyer, Procureur du Roi en la dite Sénéchaussée de Bourbonnais, s'est levé et a dit : qu'en exécution de la dite lettre du roi, du règlement y annexé et de notre ordonnance ci-devant datée, il a fait assigner les personnes des trois Etats de la dite Sénéchaussée aux jours et heures susdits, savoir : celles du Clergé, aux principaux manoirs de leurs bénéfices, celles de la Noblesse, aux principaux manoirs de leurs fiefs, et celles du Tiers-État, en la personne des maires, échevins, syndics, fabriciens, préposés et autres représentant les villes, bourgs, paroisses et communautés, à comparoir MM. les Ecclésiastiques et les Nobles en personne, ou par procureurs fondés, pris dans leur ordre, et MM. du Tiers-État, par leurs députés, pardevant Nous, à l'effet de rédiger les cahiers de leurs remontrances et demandes, et nommer leurs députés aux États-Généraux du royaume, requérant qu'ils soient tous appelés, qu'il soit, par Nous, donné acte aux Présents de leur comparution et défaut contre les non-comparants, et à M. le procureur du Roy. — Signé : Conny de la Fay.

Sur lequel réquisitoire faisant droit, ordonnons qu'il sera procédé par Henri le Camus, notre premier huissier audiencier, à l'appel des personnes de MM. de l'ordre du Clergé assignées, lequel ayant été fait, se sont présentés ceux ci-après nommés :

Savoir :

Châtellenie de Moulins.

Messieurs :

Le R. P. François-Augustin de Saumard de Montfort, abbé de Sept-Fonds, fondé de pouvoir des religieux de ladite ab-

baye; M. Butaud Dupoux, archiprêtre, curé de la paroisse d'Iseure et St-Pierre son annexe de cette ville de Moulins ; M. Laplace, curé de la paroisse de St-Bonnet et St-Jean son annexe, de cette dite ville de Moulins ; le R. P. prieur des religieux Chartreux, fondé de pouvoir desdits religieux ; le R. P. prieur des religieux Augustins, fondé de pouvoir des dits religieux ; le R. P. recteur des religieux Minimes, fondé de leurs pouvoirs ; le R. P. prieur des Jacobins, fondé de leurs pouvoirs ; M. Beraud, curé de la paroisse de Billy, fondé de pouvoir des Dames religieuses de la Visitation de Ste-Marie; Dupont, curé de Lucenat-en-Vallée, fondé de pouvoir des dames prieures et religieuses Carmélites ; le R. P. Savouret, cordelier, fondé de pouvoir des Dames religieuses Ste-Claire ; Dom Perrot, religieux bénédictin, fondé de pouvoir des dames prieure et religieuses de l'ordre de St-Benoît, de la paroisse d'Iseure ; M. Beraud, chanoine, fondé de pouvoir de MM. les chanoines de Moulins ; Dom Bizot, religieux bénédictin, fondé de pouvoir de madame Sainte-Hermine, abbesse de l'abbaye de St-Menoux, M. Roux, curé de la paroisse de Montilly ; M. Saulnier, curé de la paroisse de Lucenat et Villeneuve ; M. Dejoux, curé de la paroisse d'Imphy; M. Jean-Baptiste Paradis, curé de la paroisse de Dornes ; M. Delageneste, vicaire de St-Pierre de Moulins, fondé de pouvoir de M. le curé de la paroisse de St-Oingt ; M. le commandeur de Marcelange, fondé de pouvoir de M. le commandeur de la Racherie ; Antoine Butaud Dupoux, curé de St-Pierre, procureur fondé d'Étienne Malthonnat, curé du Breuil et de M. Robelin, curé de Saint-Martin-des-Lais ; Claude Laplace, curé de St-Bonnet, procureur fondé de Pierre David, curé de Molle et de Gilbert ; Pallier, curé de Saint-Étienne de Charroux ; Jacques Guillaume Delaire, curé de Saint-Ennemond et procureur fondé de Jacques Jolly, curé de

Blomard, et de madame Marguerite de Monteynard, abbesse de Saint-Pierre de Lyon ; Antoine Genin, curé de Vaumas et procureur fondé de Pierre Setier, curé de Saint-Réverien, et de Claude Meillheurat, curé de Saint-Pierre de Marcy ; François Louis Dupieux, curé de Baulon et procureur fondé de Gilbert Saint-Aubin, curé de Paray-le-Frésil, et de Jean Claude Bizois, curé de Ga[illegible]nat ; Antoine-Joseph Pint, curé de Saint-Gerand-de-Vaux et fondé de pouvoir de Claude Gonegout, curé de Saint-Loup ; le dit Gilbert Saulnier, procureur fondé du sieur Binville, curé d'Auroër, et de M. Courtois, curé de Chazemais ; ledit Jean-Baptiste Paradis, fondé de pouvoir de M. François de l'Étang, curé d'Huriel et de M. Pierre Paul, curé de Montaignet ; Jacques-Éloy Fallais, curé de Diou et fondé de pouvoir de M. Prevost de Dompierre, et d'Antoine Chavignet, curé de Treignat ; Jean Fournioux, curé de Saint-Romain et procureur fondé du curé de Vaucoulmais et de M. Grille, curé de Montoldre ; Claude Amy, curé de Trevolles et procureur fondé du curé de Court et de M. Jodon, curé de Bransat ; Claude Michel, curé de Matafrais et procureur fondé de Joseph Merle, curé de Valnay et de M. Granjean, desservant la cure de Vernai ; François Roux, curé de Montilly et procureur fondé de M. Roux, curé de Neuilly et de M. Gomonnet, curé d'Autry ; Jean Lhuilier, curé de Neuvy et procureur fondé du curé de Jodix, et de M. Pariot, curé de Charly ; Nicolas du Chambet, curé de Chemilly ; Jean-Baptiste Villefort, vicaire perpétuel de Moulins et procureur fondé de M. Poneton, curé de St-Victor ; Antoine de Larbre, desservant de Soupaise et fondé de pouvoir de M. Mazerol, curé de Taxat, et de M. Caillot, curé de Neure ; Henri Roux, curé de Lusigny, procureur fondé de M. Bartomeuf, curé de Boussée ; François Marion, curé de Toulon et procureur fondé de M. Couperi, curé de Cou-

landon et de M. Cantat, curé de Nocq; Claude Coujard, procureur fondé du clergé de Saint-Pierre; Pierre Filiol, curé de Bressolles, procureur fondé de M. le curé de Saint-Eustache et de M. le curé de Saint-Plaisir; Nicolas Ripoud, député du chapitre de Moulins, procureur fondé de M. Causse, curé de Châtel-de-Neuvre, et des dames de la reine; Jean-Jacques Beraud, aussi député dudit chapitre et procureur fondé de M. Pothier de la Brosse, prieur de Notre-Dame d'Huriel, et de M. le prieur du Montet-aux-Moines; M. Chauderon, curé de Chapeau, procureur fondé de M. Burelle, curé de Thiel et de M. Cosas, curé de Saint-Christophe; le dit Simoneau, procureur des Augustins, procureur fondé des R. P. Augustins de Lorette; Dom Étienne Perrot, procureur fondé des Dames d'Iseure, et de M. Perathon, curé de Lussat; Pierre Adam, curé de Gennetines et procureur fondé de Pierre Burelle, curé de Montégut-le-Blin, et de M. le curé de Saint-Bonnet de Montperoux; Louis-Claude Delageneste, vicaire de Saint-Pierre de Moulins et procureur fondé de M. Houdeloup, curé de Saint-Oingt, et de M. Bayet, curé de Raimond; ledit R. P. Savouret, procureur fondé des religieux de Champaigre; Gilbert Cantat, vicaire de St-Pierre et procureur fondé de Pierre de Decize, curé de Trainay et de M. Bertranche, curé de Saint-Martignant; Simon Baillot, curé de Pierrefitte et fondé de pouvoir de Jacques Armillion, curé du Château, et de Georges Richard, curé de Luneau; Laurent Talbot, curé d'Avermes et procureur fondé de M. Aubergier, curé de Chevagnes et de M. Rigondet, curé de Villaines; Joseph Laban, prêtre de la Doctrine chrétienne et procureur fondé de M. Bayon, curé d'Ussel, et de M. Lospiaud, curé de Sermoise; Nicolas-François Cannard, diacre de la Doctrine chrétienne et procureur fondé de Jean-Louis Emery, curé de Deneuilles et de M. Renaud, curé de Garnat-

sur-Loire ; François Coupery, curé de Chézy et procureur fondé de M. Desmaroux, curé de Saint-Pardoux, et de M. Boutoute, curé de Braize ; Toussaint Tissier, député du clergé de Saint-Jean de Moulins et procureur fondé de Jean-Baptiste Lapeyre, curé de Neuvy-le-Barrois, et de M. Parizol, curé de Mornay-sur-Allier ; Antoine Dupont, vicaire de St-Bonnet et procureur fondé de François Dupont, curé de Saint-Germain, et de M. Pajot, curé du Montet-aux-Moines ; le R. P. Tourret, député des dames de Charly, et de M. Labbaye, curé de Saint-Pierre ; Pierre Cuissot, fondé de pouvoir de M. Bardonnet, prieur de Souvigny, et de M. Mercier, prieur de Saint-Pierre de Montluçon ; Jean-Baptiste-Melchior Raquin, député du bas clergé de la collégiale et procureur fondé de M. Micollon, curé de Notre-Dame de Reugny, et de M. le curé de Saint-Augustin ; Claude Servoire, curé de Saint-Germain-en-Vitry et procureur fondé du curé de Chazemais et du curé de Vraux ; M. Chabrier, prêtre titulaire de la vicairie de Saint-Genest ; Dagonin, vicaire d'Iseure et procureur fondé de M. le curé de Montbeugny et du curé de St-Maur de Besse ; ledit Dupont, curé de Lucenat-en-Vallée, procureur fondé de M. le curé de Tronget ; M. le curé de St-Pourçain-le-Malchère et procureur fondé de M. le curé de Loddes et de M. le curé de Saint-Voir ; Antoine Patural, curé de Bessay, avec la procuration de M. le curé de Château-sur-Allier, et de M. le curé de Limoise ; Melchior de Brinon, chanoine de cette ville, prieur de Saint-Marc ; M. Vauzy, curé de Besson et procureur fondé de M. le curé de Bresnay et de M. le curé de Saint-Didier-en-Billy.

Châtellenie de Gannat.

MESSIEURS,

Jean-François Ollivier, curé de Gannat, avec la procura-

tion des dames religieuses de Gannat et celle de M. Bardelot, curé de Mazerier. M. Bougarel, député de la communauté de Gannat et procureur fondé de M. Fournet, curé de Poisat, et de M. Faulicat, curé d'Argenti. Pierre Prault, curé de Brugheas, et fondé de pouvoir de M. Vigier, curé de Serbannes, et de M. Reyssat, curé de Chareil. Le révérend père Revoux, prieur des Augustins de Gannat, procureur fondé de M. Antoine Raohoux, curé de St-Jacques.

Châtellenie d'Hérisson.

Messieurs :

Jean Graillot, curé de Givarlais et procureur fondé de M. Joseph Jaladon, curé de Désertines, et de Jean Auboué, curé de Givrette. François de Villier, curé de Louroux-Bourbonnais, et procureur fondé d'Antoine Dubost, curé de Saint-Caprais, et de M. Rouleir, curé de Vilhain. Jean Aury, curé d'Hérisson, et procureur fondé de M. Gomot, curé de Perouse, et de M. Godin, curé du Maillet. Claude Godin, curé du Breton, et procureur fondé de M. Duchet, curé de Meaulne, et de M. Munistioux, curé de Pollie.

Châtellenie de Bourbon-l'Archambault.

Messieurs :

Claude-Hector Dupuy, de Saint-Martin, curé de Bourbon, procureur fondé de Jean Mortreuil, curé de Saint-Pourçain-sur-Besbre, et de M. Thévenet, curé de Franchesse. Jean Duchet, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourbon, député de son chapitre et fondé de la procuration de M. Batissier, curé de Pouzy. Gilbert-Bon Vernoy de Saint-Georges, curé de Buxières-la-Grue, fondé de pouvoir de Gilbert Babas, curé de Sussat, et de M. Deguet, curé de St-Aubin. Le R. P. Bizot, fondé de procuration de Mme l'abbesse de St-Menoux.

Jean Fallier, curé de Bagneux, et procureur fondé de M. Maurice des Champs, titulaire du bénéfice de Valigny, et de M. Chandorat, curé de Sauzet. Denis Gillet, curé de Lurcy-Lévy, et procureur fondé de M. Batissier, curé d'Augy, et de M. Deléage, curé du Veurdre. François Fallier, curé de St-Menoux, et procureur fondé de M. Fleury, curé de Barrois, et de M. Rabusson, curé de Champs. Jean-Antoine Martinant, curé d'Agonges, et procureur fondé de M. Dubouchet, curé de Chaveroche, et de M. Carré, curé de Messangy. Jean Dubost, curé de Teneuille, et procureur fondé de M. Marchand, curé de Cérilly, et de M. le curé de St-Martin. Antoine-Jean Royon, curé d'Ygrande, et fondé de pouvoir de M. Pons, curé de Mazirat, et de M. Bessemoulin, curé de Bannegon. Jean Moreau, curé de Gipcy, et fondé de pouvoir de M. le curé de Saint-Marcel-en-Murat, et de M. le curé de Meillet. Barthélemy Durand, curé de Marigny, procureur fondé de M le curé d'Andelot et de M. le curé de St-Priest-d'Andelot.

Châtellenie d'Ainay-le Château.

Messieurs :

Jean-Joseph Petitjean, curé d'Epineuil, et fondé de pouvoir de M. Delaroche, curé de Vicq, et de M. Bouilhaud, curé de Vallon. Jean Bez, curé de Bardais, et procureur fondé de M. Lopaire, curé d'Ainay-le-Château, et de Mme l'abbesse de Charenton. Jean-Baptiste Tourret, curé de Saint-Georges-de-Pouzieux, procureur fondé de M. Pierre Damon, curé de St-Amand, et de M. Desmarant, curé de Meillant.

Châtellenie de Souvigny.

Messieurs :

Antoine Ceron, curé de Souvigny, et fondé de pouvoir de

M. Ravel, curé de Charroux. Le R. P. Dom Joseph Delgarde, prieur des Bénédictins de Souvigny, et fondé de pouvoir de Dom Gourrouseau, prieur du Saint-Sépulcre. Dom Jean-François-Jean Terriot, avec la procuration des dames bénédictines de Souvigny, et de Dom Nicolas Auchier de Massy, prieur de Montluçon.

Châtellenie de Verneuil.

Messieurs :

François-Marie Raffier, titulaire de la vicairie de Treban, et procureur fondé du chapitre de Verneuil, et de M. Héraud, curé de Meillard. Gilles-Marie Biot, curé de Cressanges, procureur fondé de M. Raymond, curé de Châtillon, et de M. Montléon, curé de Sazeret. Philippe Papon, curé de Contigny, et procureur fondé de M. Guille, curé de Laferté, et de M. Vigeral, curé de Montfand. Pierre Rousseau de Ceron, curé de Saulcet, procureur fondé de M. Conchonnat, curé de Louchy, et de M. Dufaix, curé de St-Ciprien. Jacques Dauberti, curé de St-Germain-d'Entrevaux, et procureur fondé de M. Bouquerot, curé du Theil, et de M. Merlin, curé de Comps. Jean-François Jarouflet, curé de Noyant, procureur fondé de M. le curé de Montvicq et de M. le curé de Sazeret.

Châtellenie de Billy.

Messieurs :

Sébastien Beraud, curé de Billy, et fondé de la procuration de M. Girard, curé de Créchy. Antoine Fournioux, curé de Varennes, et fondé de pouvoir de M. Bernard, curé de Louroux, et de M. Martin, curé de Gouise. Sébastien Tridon, curé de Lubier-Lapalisse, et procureur fondé de M. Dogier, curé de Langy, et de M. Raymond, curé de Périgny. Quentien Seget, curé de Saint-Pierre-de-Laval, et fondé de pou-

voir de M. Merle, curé de Varennes-sur-Tesche, et de M. Rodelin, curé de Saint-Etienne-du-Bas. François-Marie Reignier, curé de Droiturier, et fondé de pouvoir de M. Clesle, curé d'Andelaroche. Antoine Galois, curé de Saint-Gerand-le-Puy.

Châtellenie de Vichy.

MESSIEURS :

Emé-Philippe de Marcellanges, commandeur de Charières et de Champtoin, procureur fondé de M. le commandeur de Bardon. Nicolas Giraud, curé de Vichy, et procureur fondé de M. Grondi, curé de Vesse, et de M. Jaladon, curé d'Abrest. Jean-Baptiste Couher, curé de Châteldon, et fondé de M. le curé de Mariol et de M. le curé de St-Allire. Charles-Lubert Fesne, curé de Ferrières, procureur fondé de M Benoist, curé de Louroux, et de M. Heraut, curé de St-Bonnet-le-Désert. Jacques Fougerolles, curé d'Arfeuilles, et fondé de pouvoir de M. Vidal, curé de Vendat. Antoine Astier, curé de Creuzier-le-Vieux, et procureur fondé de M. Banneires, curé de Charmeille, et de M. Bruron, curé de St-Félix. Jean Pagès, curé de Saint-Germain-des-Fossés, et procureur fondé de M. Mercier, curé de St-Rémy, et de M. le curé de Seuillet. Pierre Dubost, curé de Châtelmontagne, et procureur fondé de M. Turget, curé de St-Nicolas-des-Biefs, et de M. Boulet, curé de Nizerolles. Jean Chassain, curé de Creuzier-le-Neuf, et fondé de pouvoir de M. Gouttebrousse, curé de Vic, et de M. Perrein, curé de Bost. Jean Soulier, curé de St-Clément, procureur fondé de M. Porte, curé de Lenax, et de M. le curé de Saint-Germain-de-Salle.

Chatellenie de Chaveroche.

MESSIEURS,

Jean-Baptiste Murgeon, curé de Cindré, procureur fondé

de M. Michel, curé de Servilly, et de M. Grand, curé de Magnet. Guillaume-Joseph Fouilloux, curé de Jaligny, et procureur fondé de M. Chacaton, curé de Saint-Bonnet-de-Four, et de M. de Vaulx, curé des paroisses de Floré et de Trezeil.

Châtellenie de Chantelle.

MESSIEURS,

Louis-Michel Pignot, prieur du chapitre régulier de Chantelle, et fondé de pouvoir de M. Bernard, prieur curé de Chazelles, et de M. Giraud, curé de Chareil. Claude Baillon, curé de Monestier, et fondé de pouvoir de M. l'Artaud, curé de Chirat-l'Eglise, et de M. Sabatier, curé de Saint Sénivant de Veauce. Gabriel Perreuil, curé de Cintrat, et fondé de pouvoir de M. Laurent, curé de Saint-Maurice-de Vicq.

Châtellenie des Basses-Marches.

MESSIEURS,

François-Xavier Laurent, curé d'Heuillaux, procureur fondé de M. Perrot, curé de Saint-Didier-en-Donjon, et de M. Claire, curé de Neuilly. Roux, curé de Saint-Léon et procureur fondé de M. Lebrun, prieur du prieuré du Puits-Saint-Ambroise, et de M. Lavernier, curé de Liernolles. Gallais, chapelain titulaire de Saint-Léon, et fondé de pouvoir de M. Boyron, curé de Tison, et de M. Bontoute, curé de Vitrat. Pierre-François Fouilloux, prieur curé de Jaligny et procureur fondé de M. Sébastien Gauthier, curé de la Celle-sous-Montaigut, et de M. Brody, curé de Quinssaines. M. Lardet, curé de Saint-Germain-des-Brières ou St-Léger-des-Brières, et procureur fondé de M. Chevalier, curé du Pin, et de M. Vincent, curé de Jonzais, et de M. le curé de Saint-Hilaire. François-Xavier Bizouard, curé de



Bourg-le-Comte, procureur fondé de M. Vital, curé d'Archignat, et d'Etienne Reuillet, curé de Bouchaud. Jacques Servoire, curé de Coulanges, procureur fondé de Gervais Aligier, curé de Saint-Bonnet-de-Rochefort, et de Pierre Jobier, curé de Voussat. Gabriel Ravaud, curé de Monétay-sur-Loire, procureur fondé de M. Richet, curé de Ceron, et de M. Jean Carte, curé de Lamaids. Nicolas Torterat, député du clergé du Donjon et procureur fondé de M. Simon, curé du Donjon, et de M. Dubesse, curé d'Huvert.

Châtellenie de Murat et de Montluçon.

MESSIEURS,

François Lucas, prieur curé de Chappes, procureur fondé de M. Madet, curé de Chavenon et de M. Moreau, prieur-curé de Murat. Pierre Lucas, prieur-curé de Rocles et procureur fondé de M. Roux, curé de Saint-Sornin et de M. le curé de Coutansouze. Jacques-Etienne Joudioux, curé de Neuville et procureur fondé de M. Bersaget, curé de Cosne-en-Bourbonnais et de M. Thevenin, curé de Bizeneuille. Claude Roux, curé de Montmarault et procureur fondé de M. Bougainville, prieur-curé de Vernusse et de M. Michelon, curé de Saint-Priest-en-Murat. Claude Frade, curé de Villefranche et procureur fondé de M. Berthollet, curé de Deneuille, de M. Mallet, curé de Vieure, et de M. Nivelon, curé de Sauvagny-le-Comtal. Guillaume Lafont, prieur-curé de Beaune, procureur fondé de M. Cailhard, curé de Tarjet, et de M. le prieur, curé de Fourilles. François Beraud, prieur de Gouzon, et procureur fondé de M. Andraud, curé de Tréfonds et de M. Beraud, curé de la Celle, près Gouzon. Charles-François Ruere Dalmanse, prieur-curé de Lignerolles, procureur fondé de M. Bourdier, prieur de Quinssaines et de M. Madet, prieur-curé de Neuville. Jean-





Raymond Guillaumin, procureur fondé des Dames Ursulines de Montluçon et de M. le curé de Saint-Angel. Ledit Jean-Raymond Guillaumin, chanoine de Saint-Nicolas de Montluçon, procureur fondé de M. Michel Magnol, curé de Lavaud-Ste-Anne, et de M. Tailhardat, curé de St-Genest. MM. Chapelle et Guillaumin, députés de la Collégiale de Montluçon, ledit Chapelle, procureur fondé de M. le curé de Vaux et du chapitre d'Huriel. Emmanuel-Philibert Roulot, curé de Saint-Pierre de Montluçon, procureur fondé de M. Artus-Achilles de Philipponat, prieur et curé de Dommérat, et de M. Souchart, prieur-curé de Terjat. Georges Durieux, curé de Notre-Dame de Montluçon, et procureur, fondé de M. Amable, prieur-curé de Prehemilac et de M. Bonnefoy, curé de St-Sauvier. Antoine Leclair, curé de Marcillat, procureur fondé de M. Monnet, curé de St-Marcel et des Dames religieuses Bernardines de Montluçon. Balthazard Expilly, religieux minime, fondé de procuration de M. Maronville, prieur de Néris, de M. Bayle, curé de Nérondes, de M. Roudaire, curé d'Ignol, de M. Gaultier, curé de Flavigny, de M. Chenu, curé de Croisy, et de M. Matheriot, curé de Tendron.

A l'instant, MM. les curés se sont levés et ont dit qu'ils s'opposaient à ce que M. l'abbé de Sept-Fonds soit leur président dans l'assemblée qui se tient pardevant nous, pour parvenir à la nomination des députés de leur ordre aux Etats-Généraux : leurs motifs sont que dans l'ordre hiérarchique, les curés ont dans l'Eglise le rang qui suit immédiatement celui des évêques, et que les abbés et religieux ne doivent venir qu'après eux; en conséquence, ils demandent la présidence et protestent contre tous jugements contraires, ainsi que de se pourvoir pardevant les Etats-Généraux, se réservant en tous autres moyens de droit pour les faire

valoir, et ont signé. Favier, *curé de Saint-Menoux*. Fesvre, *curé de Ferrières*, Gillet, *curé de Lurcy-Lévy*. Devilliers, *curé de Louroux-Bourbonnais*. Aury, *curé d'Hérisson*. Dupont, *curé de Lucenay-en-Vallée*, *promoteur*. Amy, *curé de Trevol*. Petitjean, *curé d'Epineuil*. Dubost, *curé de Theneuille*. Papon, *curé de Contigny*. Michel, *prieur*, *curé de Lafaye-Matefrais*. Bizouard, *curé de Bourg-le-Comte*. L. Bailleau, *curé de Pierrefitte*. Beraud, *curé de Billy*. Laurent, *curé d'Heuillaux*. Roux, *curé de Montilly*. Tourret, *curé de Saint-Georges-de-Pouzieux*.

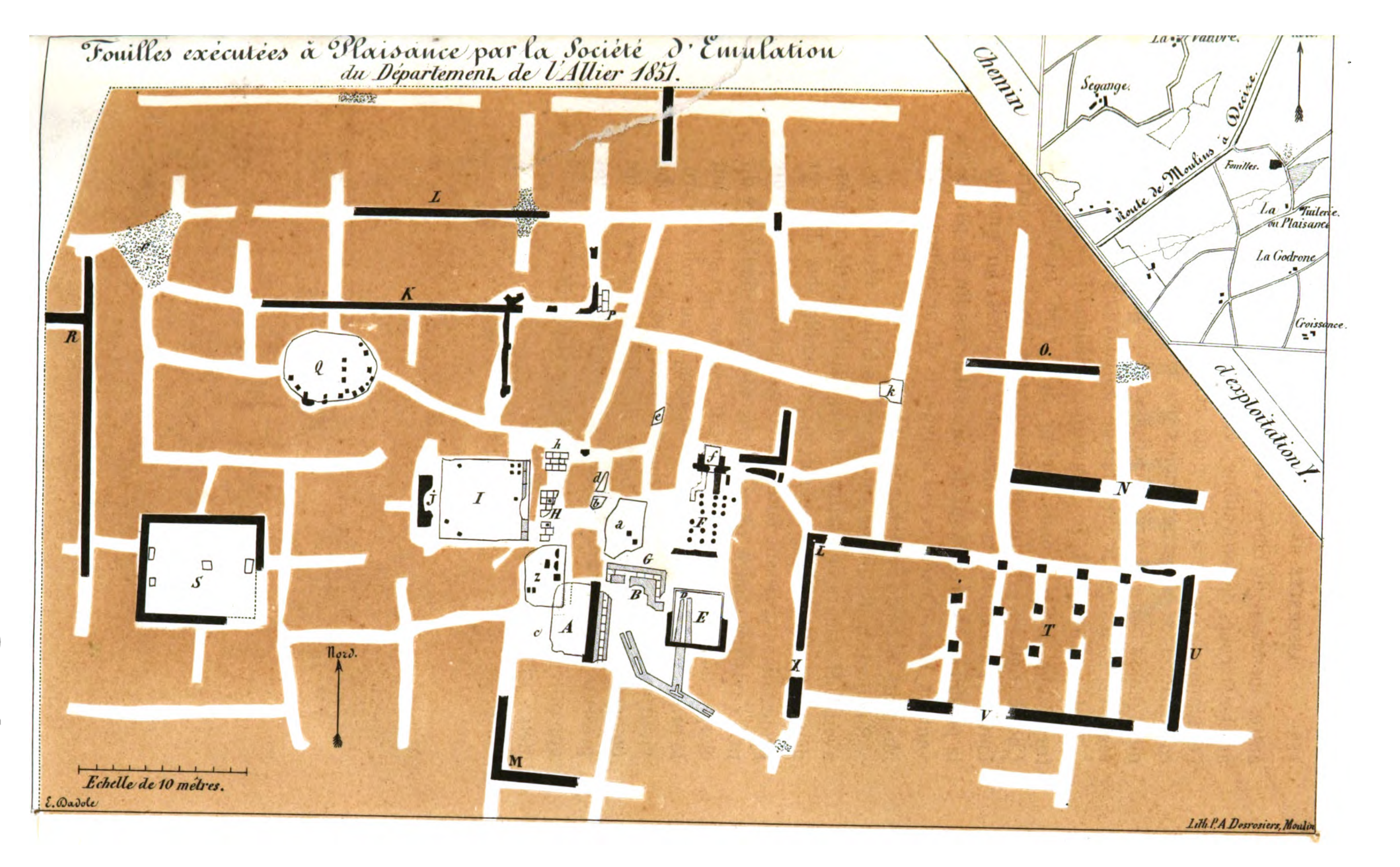
Et de la part de M. Emé-Philippe de Marcellanges, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et commandeur dudit ordre, a été dit qu'en sa dite qualité de commandeur, ayant été appelé dans les assemblées de l'ordre du clergé, il se croit fondé à réclamer les priviléges accordés à son ordre par les pâpes et confirmés par les rois; qu'en vertu de ces mêmes priviléges, et en parlant par analogie, étant prouvé 1° par ce qui s'est passé au concile de Trente, que le représentant de l'ordre de Malte, appelé de Martin-Royal, porta le rouge, siégea immédiatement après les cardinaux, et eut la préséance sur les archevêques même; 2° qu'à la Cour de Rome, chef-lieu de la religion, le grand-maître prend place parmi les cardinaux; 3° enfin qu'à la Cour de France, on lui rend les honneurs dûs au cardinalat. On ne peut pas se dissimuler qu'un commandeur, qui n'est séparé de son grand-maître que par un grade, ne doit pas, dans une assemblée particulière du clergé d'une province, se trouver l'inférieur d'un abbé religieux et d'un prêtre pourvu d'une cure, et leur abandonner, sans réclamation, la présidence de l'ordre du clergé. D'après ces observations, mondit sieur de Marcellanges, commandeur, a réclamé pour l'intérêt de son ordre la présidence sur les



autres membres du clergé, et a néanmoins, pour ne pas arrêter le cours des opérations, consenti de se conformer à l'ordonnance qui sera par nous rendue sur la présente contestation, et sans néanmoins que le présent consentement puisse nuire ni préjudicier à ses droits, et sous toutes réserves. Et a signé le chevalier de Marcellanges.

Et de la part du R. P. Augustin de Sallmard de Montfort, abbé de Sept-Fonds, prieur de l'ordre du Val-des-Choux et autres prieurés en dépendant, a été protesté contre toutes les réclamations de Messieurs les curés, au sujet de la présidence, se réservant de faire valoir ses droits pardevant les Etats-Généraux, et a signé. F.-A. de Sallmard de Montfort, abbé de Sept-Fonds, président.

Sur quoi, nous, lieutenant-général susdit, faisant droit, avons à Messieurs de l'ordre du clergé ci-devant dénommés, donné acte de leurs comparutions, ensemble des dires et protestations ci-dessus faites ; en conséquence, après avoir pris l'avis des quatre plus anciens membres de l'ordre du clergé, dont nous nous sommes fait assister, et sur ce, ouï le procureur du Roi en ses conclusions, avons ordonné provisoirement et sans tirer à conséquence, que le R. P. abbé de Sept-Fonds présidera l'ordre du clergé, et sera notre présente ordonnance exécutée par provision, nonobstant opposition ou appellation quelconques, et avons signé avec notre greffier. Grimauld, Barret.


Fouilles exécutées à Plaisance par la Société d'Emulation du Département de l'Allier 1851.
Chemin
d'exploitation Y.
Segange.
Route de Moulins à Decize.
Fouilles.
La Tuilerie ou Plaisance
La Godrone
Croissance.
Nord.
Echelle de 10 mètres.
E. Dadole
Lith. P. A. Desrosiers, Moulins

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

DECEMBRE 1851.

20

La Société d'Émulation ne prend en aucune manière la respon des opinions individuelles publiées dans le présent Bulletin.

RÉSUMÉ

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

—

ANNÉE 1851.

—

Séance du 5 juillet 1851.

M. Esmonnot présente à la Société un plan de l'ancien château de Moulins, tel qu'il existait avant l'incendie qui en amena la destruction ; c'est une réduction exacte d'un ancien plan déposé aux archives départementales, et resté inédit. La Société décide que le travail de M. Esmonnot sera publié dans le Bulletin.

M. de Laguérenne lit une notice historique sur l'ancienne seigneurie de Montluçon.

M. Clairefond termine la lecture des procès-verbaux de l'assemblée des trois ordres, chargée de nommer les députés aux Etats généraux en 1789.

M. Alary rend compte à la Société d'une excursion qu'il a faite à St.-Bonnet, commune d'Iseure. Il a constaté sur ce point, dans un champ situé à gauche de la route de Moulins

à Bâle et confinant au chemin vicinal d'Iseure à la route départementale de Moulins à Decize, la présence de débris de poteries et de tuiles à rebord annonçant les traces de constructions antiques, pareilles à celles que l'on a déjà signalées sur d'autres localités du département.

Séance du 2 août 1851.

La première partie de la séance est consacrée à des questions qui n'intéressent que l'ordre intérieur de la Société.

M. Bardoux annonce à la Société que M. Grellet-Dumazeau, conseiller à la Cour d'appel de Riom, membre de l'académie de Clermont, a été chargé de rendre devant cette académie, un compte avantageux des travaux publiés dans le Bulletin de la Société d'Emulation.

M. Alary entretient de nouveau la Société des traces de constructions antiques répandues dans les champs autour de la ville de Moulins; il demande que des renseignements soient soigneusement recueillis sur place. Sur sa proposition, une commission est nommée pour essayer des recherches et ouvrir des fouilles, s'il y a lieu, sur le domaine de Plaisance, commune d'Iseure.

Cette commission se compose de MM. de Bure, conseiller de préfecture; Clairefond, archiviste paléographe; Dadole et Esmonnot, architectes; Alary, professeur au lycée de Moulins. Elle est autorisée à s'adjoindre ceux des membres de la Société qui voudront bien l'aider de leur concours.

M. Tudot est nommé secrétaire-adjoint en remplacement de M. Fanjoux, qui a quitté Moulins.

Séance extraordinaire du 24 *août* 1851, *tenue au domaine de Plaisance.*

Cette séance extraordinaire avait pour but de faire reconnaître par les membres de la Société les fouilles et les décou-

vertes opérées par la commission précédemment nommée.

Il est décidé que les fouilles seront continuées et qu'un plan en sera dressé par les soins de la commission. Les fragments retirés des fouilles seront soigneusement recueillis et conservés.

La Société vote des remercîments à M. Boyron, propriétaire du domaine de Plaisance, et lui confère le titre de membre correspondant.

Séance extraordinaire du 31 août 1851.

Cette séance avait encore pour objet les mesures à prendre relativement aux fouilles de Plaisance.

Le secrétaire archiviste donne connaissance à la Société du rapport adressé par lui, d'accord avec le bureau et la commission des fouilles, au Conseil général de l'Allier. Il l'informe en même temps qu'à la suite de ce rapport, le Conseil général a pris, dans sa séance du 29 août, une délibération dans laquelle il vote un crédit de 300 fr. pour aider la société dans ses recherches au domaine de Plaisance.

M. le secrétaire communique également à l'assemblée une lettre par laquelle, au nom de la commission des fouilles et de la Société, il remercie le Conseil général de la subvention qu'il a bien voulu allouer à la Société d'Emulation.

La réunion décide que les fouilles seront activement poursuivies sur tout le terrain que la commission a jugé à propos d'embrasser dans le périmètre qu'elle s'est tracé.

La question d'un musée départemental où l'on réunirait tous les restes d'antiquités trouvés en Bourbonnais, a été soulevée par quelques membres et agitée même au conseil général; les membres présents jugent à propos de la renvoyer à une des séances qui seront tenues après les vacances.

Séance du 8 *novembre* 1851.

M. Alary, au nom de la commission des fouilles, lit un rapport sur les travaux exécutés au domaine de Plaisance et sur les découvertes qui en ont été la suite. La société décide que ce rapport sera immédiatement imprimé dans son bulletin, avec le plan qui a été levé et dressé par M. Dadole.

La question de l'utilité d'un musée départemental est agitée. Il est provisoirement décidé que les membres de la société feront individuellement tous leurs efforts pour réunir et déposer aux archives tous les objets d'Antiquités qu'il leur sera possible d'obtenir ou de se procurer. Ces objets seront soigneusement catalogués pour être confiés à la garde des archivistes de la société; les noms des donataires seront inscrits sur le registre destiné au catalogue.

RAPPORT

SUR LES FOUILLES

EXÉCUTÉES AU DOMAINE DE PLAISANCE,

COMMUNE D'ISEURE (ALLIER.)

PENDANT LES MOIS D'AOUT ET DE SEPTEMBRE, SOUS LA SURVEILLANCE D'UNE COMMISSION SPÉCIALE NOMMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION; LU A LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1851, PAR M. L. J. ALARY. (*)

MESSIEURS,

Les peuples, ainsi que les familles dont le nom a été enregistré dans les pages glorieuses de l'histoire, tiennent à conserver avec un soin religieux la généalogie des ancêtres. Notre vieille Gaule, qui compte plus de deux mille ans de traditions célèbres, n'a pas un seul point de son territoire

(*) Les lettres de renvoi qui se trouvent dans le rapport, indiquent les points à suivre sur le plan des fouilles dressé par M. Dadole. Ce plan lithographié est une réduction d'un grand plan déposé aux archives de la Société d'Emulation. Sur un coin se trouve le plan topographiqne dès environs de Plaissance; on peut aisément se rendre compte, en le consultant, de la situation du terrain sur lequel la Société a découvert les ruines décrites dans le rapport.



qui ne puisse montrer ou un titre, ou un monument, ou une ruine, ou un nom rappelant quelque migration des races Ibères, Celtiques, Galliques, Kymriques, Vandales, Wisigothes ou Franques, etc.

Mais au milieu de ces traditions confuses et qui ne sont retrouvées qu'à grand'peine par les savants ; où les conjectures jouent même souvent un rôle plus ambitieux que solide, il s'est conservé des souvenirs beaucoup plus profonds d'une époque de grandes luttes nationales, de forte organisation politique, de savante administration civile et judiciaire, de haute civilisation, de luxe, de poésie, de mœurs polies et plus tard corrompues, de grandes constructions, de vastes ruines; c'est l'époque de la domination étendue par les Romains sur la Gaule.

Cette grande nation ne s'était point arrêtée à la possession de la riche Province, de toute la contrée qui s'abrite entre les Pyrénées et la chaîne des montagnes d'Auvergne ; elle avait, après le Rhône et la Garonne, subjugué la Loire, la Seine et le Rhin, fouillé même les forêts profondes de la Germanie. Partout, aux villes Celtiques, Gauloises et Germaines, elle subtituait des cités romaines; aux agglomérations de huttes, des *oppida ;* aux fermes isolées en petit nombre alors, de splendides *villas*, où l'architecte remplaçait les pieux de bois, les murs de terre, les toits de branchages ou de chaume, par la pierre et la brique, par les marbres de diverses couleurs, par les *reticulata* et l'*imbricatum.*

Aussi, à chaque instant, la terre fouillée par la charrue, par les grandes entreprises des travaux publics, par l'industrie privée, nous révèle-t-elle quelqu'un de ces témoignages incontestables du passé, que la science s'empresse d'enregistrer, de classer, d'expliquer et de conserver. Plus du-

rables que tant d'écrits regrettables dont les ravages des peuples barbares ont souvent détruit jusqu'aux derniers vestiges, ces fragments de pierre, de terre cuite ou de métal servent à reconstruire l'histoire des arts, des mœurs, des croyances, des superstitions, de la vie civile et militaire de nos aïeux. Un vase, un autel, une urne funéraire, un tombeau, une inscription, un nom gravé sur la pierre, une monnaie, suffisent quelquefois pour établir la certitude d'un fait, pour fixer la date ou le théâtre d'un évènement, pour établir un point de géographie.

Il n'est donc pas étonnant que les hommes studieux et patients, les diverses sociétés savantes de nos départements s'occupent de rechercher, de réunir, de comparer, de classer ces témoignages d'une vie depuis longtemps effacée.

Trop souvent, il est vrai, on s'est laissé entraîner aux conjectures, aux présomptions, et parce qu'on marchait à la suite d'une idée préconçue, on a laissé la vérité à côté pour courir après de chimériques révélations. Mais ce travail n'a pas été perdu pour la science. Comme les chercheurs obstinés du grand-œuvre, les antiquaires fantaisistes ont déblayé le chemin. Si l'alchimie nous a donné la science qui a fait faire le plus de progrès à notre siècle, les rêves et les suppositions des antiquaires nous ont donné l'archéologie.

Aujourd'hui, non seulement le livre des civilisations éteintes nous est ouvert, mais encore on sait apprécier, respecter et faire durer les monuments des âges passés; on peut, d'un coup d'œil assuré, examiner toutes les nouvelles découvertes fournies par le hasard ou de persévérantes recherches.

La Société d'Emulation de l'Allier, quelque modestes que soient son rôle et ses travaux, ne pouvait manquer de saisir l'occasion, si elle se présentait, soit de recueillir, soit de rechercher les preuves d'une antiquité avérée. Les travaux des

Sociétés savantes de Clermont, d'Autun, d'Orléans, ceux de quelques savants isolés de la Nièvre, de la Creuse et du Cher lui traçaient la voie.

A diverses époques, des antiquités romaines ou gallo-romaines avaient été reconnues et recueillies en plusieurs endroits du département de l'Allier, des tumulus avaient été coupés, fouillés, même détruits. Mais si, à Néris, à Vichy des fouilles ont été faites avec quelque précaution, quoique le plus souvent au hasard, et sans qu'on nous en ait toujours conservé les détails précis et la description, dans beaucoup d'autres localités c'est à peine si l'on s'est aperçu que l'on foulait des preuves d'un séjour fixe et prolongé des dominateurs du monde. Autour de Moulins même, personne n'avait sérieusement pensé à interroger la terre qui pouvait avoir gardé des ruines. On se contentait de quelques dénominations bizarrement altérées, pour nous donner une preuve du passage de César sur notre territoire. Et cependant, il n'y avait qu'à se baisser non pas pour trouver la trace de César, mais pour lire et comprendre ; mais on se contentait de prendre, de disperser, de détruire.

Ce n'était pas que les savants n'eussent fait à la capitale du Bourbonnais les honneurs d'une origine illustre. Si les murs de la cité ne datent que de l'époque du Moyen-Age, ils n'en affirment pas moins qu'elle doit son origine à un établissement formé au moment même de la conquête romaine.

Ils prennent les Commentaires de César et lisent au Livre Ier « qu'à la demande des Eduens, le conquérant per-« mit aux Boïens, peuple renommé par sa valeur, de s'éta-« blir sur leurs frontières, qu'on donna des terres à ces nou-« veaux venus, et que bientôt ils partagèrent tous les privi-« léges et les droits des anciens habitants. »

Ils lisent encore au Livre VIIe du même ouvrage, que

« dans la lutte entre César et le Vercingétorix des Ar-
« vernes, celui-ci apprenant que son adversaire se pré-
« pare à surprendre les Arvernes en passant par le pays
« des Eduens, ramène son armée de l'Arvernie chez les
« Bituriges, et se dispose à faire le siége de Gergovie,
« ville tenue par les Boïens (Boïorum oppidum) que César
« y avait établis, sous l'autorité des Eduens, après le dé-
« sastre de la guerre helvétique. Cependant César fait aver-
« tir les Boïens de son approche, les exhorte à rester fidèles
« et à soutenir vaillamment l'attaque des ennemis. Puis lais-
« sant à Agendicum deux légions, avec le bagage de toute
« l'armée, il se dirige vers les Boïens. Mais arrêté à
« Vellaunodunum (Châteaulandon), le conquérant romain
« prend et incendie cette place, fait passer la Loire à son
« armée et arrive sur le territoire des Bituriges. Son arri-
« vée dans ce pays n'est pas plus tôt connue de Vercingé-
« torix qu'il lève le siége de Gergovie et court à la rencon-
« tre de César qui allait assiéger Genabum (Orléans.) »

Là s'arrête le récit, et il n'est plus question de l'oppidum des Boïens; rien de précis, rien de positif sur la topographie, et néanmoins tous les commentateurs, tous les géographes affirment que par Gergovia Boïorum il faut entendre Moulins-sur-Allier. Les cartes qui ont la prétention de nous donner la description de l'empire romain, portent cette indication jusqu'au Ve siècle; après l'invasion des Barbares, il n'en est plus question.

En l'absence de preuves authentiques ces assertions devaient naturellement être controversées; aussi avons-nous vu des hommes érudits placer le siége de Gergovie tantôt à Bourbon-l'Archambault, tantôt à Montluçon, tantôt sur quelques points du département de la Nièvre, etc.

Quelque intérêt que la Société d'Émulation pût prendre

à chercher les moyens de fixer un point de géographie aussi contesté, elle n'a jamais pensé à se jeter, après tant d'autres, dans les hypothèses et les conjectures. Elle a sagement borné son rôle, en fait d'archéologie locale, à étudier sérieusement et sur preuves irréfragables.

Aussi le jour où il lui fut démontré que, dans les environs de Moulins, se retrouvaient de nombreuses traces de constructions qui paraissaient appartenir à une époque reculée, la Société chargea-t-elle une commission de visiter les terrains sur lesquels se trouvaient les débris signalés, se réservant de ne faire des recherches spéciales et suivies que lorsqu'elle serait suffisamment éclairée sur les probabilités de la présence de débris antiques.

Des visites de la Commission et des informations prises par divers membres de la Société, il résultait les faits suivants, acquis d'une manière certaine et incontestable.

Sur une zône qui passe au Sud-Est, à l'Est et au Nord-Est de Moulins, en partant de Monétay-sur-Allier et passant par Bessay, Toulon, Iseure, Saint-Bonnet, Avermes, Villeneuve, pour aller rejoindre au-delà de Saint-Pierre les bords de l'Allier, on a trouvé en défrichant les bois ou en cultivant les terres, des monnaies, des tombeaux, des statuettes, des poteries, des traces de constructions d'un caractère évidemment fort ancien.

Il y a quelques années, un tumulus fut détruit à Bessay, on en retira des objets antiques qui ont péri ou qui se sont dispersés ; des cercueils en pierre s'y trouvaient intacts, les uns ont été brisés, les autres servent encore d'auges ou d'abreuvoirs.

Aux environs de Toulon, dans les propriétés de M. Hatier de La Jolivette, on a recueilli un grand nombre de pe-

tites statuettes en terre cuite avec les moules qui servaient à les fabriquer, des poteries, etc.

Des travaux faits au bourg d'Iseure, pour la plantation d'une vigne, mirent, il y a peu de temps, à découvert, des monnaies romaines, des fragments de marbre de diverses couleurs, des débris de ciment, des tuiles à rebord.

Il y a quelques années, comme vous le savez, un vase en airain ayant la forme d'une patère à mouche du même métal, fut trouvée dans un champ situé sur le plateau de Sainte-Catherine, au lieu dit la Gaudronne, commune d'Iseure, à égale distance à peu près de la route nationale de Moulins à Bâle et de la route départementale de Moulins à Decize, tout près du chemin vicinal qui va d'Iseure à cette dernière route.

Des monnaies romaines furent trouvées, il y a dix ans environ, dans un champ qui touche au terrain sur lequel a été établi l'hippodrôme pour les courses de la Société Bourbonnaise. Elles étaient en très grand nombre et renfermées dans une petite caisse enfouie dans un talus sur lequel était une haie vive. Plusieurs de ces pièces furent, nous assure-t-on, déposées à la bibliothèque de la ville de Moulins.

Enfin, les tranchées ouvertes pour les travaux du chemin de fer du Centre, dans les communes de Villeneuve et d'Avermes, ont fait découvrir des tuiles à rebord de grande dimension et parfaitement conservées, des monnaies romaines, des couches de béton formant le sol, soit de campements, soit de vastes habitations, des fers d'esclaves, etc. Parmi les médailles retirées des terres dans ces localités, nous avons vu entre autre un Tacite, et il nous a été remis, pour en faire don à la Société, une médaille d'argent de l'espèce de celles connues en numismatique sous le nom de de fourrées. Cette pièce, trouvée au domaine de la Perche,

a été fortement endommagée, cependant on peut y reconnaître une médaille de famille consulaire.

Malgré tous ces indices du séjour prolongé des Romains dans les environs de Moulins, nulles recherches suivies n'avaient encore été essayées pour reconnaître l'époque précise à laquelle pouvaient appartenir ces nombreux débris que la bêche et la charrue découvraient et enfouissaient tour-à-tour, en les réduisant chaque année en fragments de plus en plus méconnaissables.

La Société d'Emulation, sur la proposition de ceux de ses membres qu'elle avait chargés de prendre des informations et de faire des investigations préliminaires, décida dans sa séance obligatoire du mois de juillet dernier, que des fouilles seraient tentées sur un plateau légèrement incliné au sud, situé à quelques centaines de mètres de la route de Moulins à Decize, et faisant partie du domaine de Plaisance, propriété de M. Boyron, avocat à Moulins.

Là, sur un espace d'un kilomètre carré au moins, et couvert en partie, il y a peu d'années, de bois et de taillis, on trouvait le sol parsemé de fragments de tuiles à rebord, de briques striées, de poteries, de moëllons calcaires, de tablettes de marbre brisées, de matériaux de construction de toute espèce. Ce terrain comprend plusieurs champs appartenant à divers propriétaires; situé à 3 kilomètres et demi au Nord-Est de Moulins, il s'étend parallèlement à un petit ravin qu'il domine, au fond duquel se trouve un petit ruisseau retenu autrefois pour former des étangs, dont un seul subsiste encore, et va depuis la locaterie de Belle-Cour, située sur le bord de la route départementale, jusqu'à un petit bosquet resté debout près de l'étang Mouzy.

La Commission chargée par la Société de faire procéder aux fouilles était composée de MM. De Bure, conseiller de

préfecture, Clairefond, archiviste paléographe, Esmonnot et Dadole, architectes, Alary, professeur au Lycée de Moulins; elle était autorisée à s'adjoindre ceux des membres de la Société qui voudraient bien lui prêter leur concours. Pendant toute la durée des travaux, les membres de cette Commission ont surveillé et dirigé les opérations de manière à constater jour par jour la situation des ruines et des constructions, à recueillir scrupuleusement les objets et les fragments trouvés dans les tranchées et dans les déblais.

La Commission s'est transportée sur le terrain désigné, le 5 août, elle a d'abord cherché un point d'où la récolte eût été enlevée. Le lieu où elle s'est arrêtée porte le nom de Champ-Guillot; situé à quelques centaines de mètres au Sud de la route départementale, et bordé au Nord par un petit chemin de service, il est à 200 mètres au-dessus du ruisseau des étangs, à 150 mètres du bosquet, et à l'opposite, au Nord, d'un côteau plus élevé sur lequel est bâti le domaine de Plaisance, et où existait la tuilerie des Chartreux. L'exposition y est en plein midi, la vue s'étend, à l'Ouest, jusqu'aux montagnes qui environnent le Montet-aux-Moines; la position est, en un mot, des plus favorables pour une habitation ou même pour une agglomération considérable d'habitations; des sources abondantes sourdent de tous côtés au fond du petit ravin.

Après avoir reconnu le terrain environnant, après en avoir remarqué les ondulations et de légères éminences où les terres avaient dû être retenues par des masses souterraines plus solides, enfin après avoir interrogé les cultivateurs sur la nature des débris et des matériaux qu'ils avaient trouvés en travaillant leurs champs, la Commission fit donner les premiers coups de pioche à l'ouest d'un petit cerisier encore debout, et poussant ensuite un peu au-delà vers le

Sud, en suivant l'inclinaison sensible du terrain, elle arriva sur des traces de constructions solidement cimentées. A côté, on trouva un sol formé de ciment rouge assez bien conservé et couvert de fragments de marbre ayant formé carrelage et revêtement (A); quelques-uns étaient même encore adhérents à la maçonnerie. La fouille avait en ce moment 30 centimètres environ de profondeur et quelques mètres carrés d'ouverture. A la fin de cette première journée, les travailleurs avaient découvert les restes bien conservés de conduits dont les parois supérieures avaient disparu ; mais le fonds assez intact était formé, comme dans certaines constructions romaines, de grandes tuiles renversées, dont les rebords avaient été abattus. Les fouilles furent continuées le jour suivant sur ce point, et le résultat fournit de nouveaux fragments de constructions, de nouveaux débris de marbre blanc de diverses épaisseurs.

Jusqu'à ce moment, deux ouvriers seulement avaient été employés aux travaux. La Commission avait voulu, en quelque sorte, procéder par reconnaissance, avant d'engager les fonds de la Société. Mais la nature même des débris déjà reconnus, l'abondance des fragments de marbre, lui donnèrent la conviction que ses espérances étaient déjà dépassées, puisqu'en fouillant pour ainsi dire au hasard, elle était arrivée sur les restes de constructions solides et importantes.

Après une interruption de quelques jours, nécessitée pour étudier les mesures à prendre et pour laisser à ses membres le temps de vaquer à leurs occupations particulières, la commission reprit les travaux, le jeudi 14 août, en y employant trois ouvriers.

La fouille des jours précédents fut un peu étendue ; on mit bientot à découvert (B) un massif de maçonnerie garni de restes de conduits pareils à ceux qu'on avait précédemment

dégagés. On releva un fragment de couronnement en marbre blanc d'assez forte dimension, portant doucine et listel. Divers débris furent encore reconnus dans les terres.

Sur la fin de cette journée, une découverte d'une nouvelle nature vint éveiller plus fortement l'attention des membres de la Commission. Dans une tranchée ouverte à un angle (C) du sol en ciment, un ouvrier trouva une petite médaille de cuivre, très-oxidée, ayant quinze millimètres environ de module ; on y voit une tête ornée de la couronne à pointes. L'opinion de la Commission fut qu'il fallait y reconnaître un Tétricus ; elle se basait, pour cela, sur des analogies bien reconnues. Du reste, cette pièce est dans un état assez fruste, et, par conséquent, il serait difficile d'en lire la légende.

Le 20 août, une plus grande extension fut donnée aux travaux ; le nombre des ouvriers était doublé. Des tranchées furent méthodiquement ouvertes sur diverses directions, mais rayonnant toutes autour des premières découvertes. Nous n'avons pas tardé à trouver, à droite des conduits déjà dégagés, un autre conduit (D) parallèle, se dirigeant également du N au S, et engagé dans un massif de maçonnerie. En opérant le déblai, nous nous sommes aperçus qu'il était construit sur un sol parfaitement plan et offrant à la sonde une résistance régulière, dans un espace à peu près carré. Le déblai est immédiatement prescrit. Des rebords en ciment apparaissent bientôt, et, enfin, nous reconnaissons que la surface indiquée par la sonde, est le fond d'un bassin carré (E) de trois mètres de côté, dont les parois ont été renversées à l'exception du côté S, où il en reste encore une partie assez intacte. Ces parois étaient formées par deux fortes couches de ciment adhérentes l'une à l'autre et d'une remarquable solidité. Le sol de ce bassin, qui est tout au plus à 40 centi-

mètres de la surface du champ, se compose d'un ciment ou béton disposé avec un soin tout spécial; uni, dur comme la pierre, il est garni intérieurement d'une baguette qui en fait disparaître l'angle inférieur tout le tour. Ces précautions du constructeur, la nature des matériaux indiquent un de ces travaux hydrauliques que les Romains excellaient à construire.

Après s'être assurée que le conduit qui avait amené à la découverte de ce bassin y avait été postérieurement établi, la Commission crut devoir en faire recouvrir le sol d'une couche de terre. Sans cette sage précaution, il est à peu près certain que, comme tant d'autres parties des ruines dégagées ultérieurement, ce bassin aurait disparu sous les investigations fort peu discrètes des nombreux curieux et visiteurs que les fouilles n'ont cessé d'attirer à Plaisance pendant les deux mois d'août et de septembre.

Les fouilles pratiquées dans le voisinage du bassin donnèrent des traces de foyers, des sols en béton d'une grande étendue, des débris de marbre, un petit style en ivoire, des fragments de poterie, des goulots d'amphores et de lagènes, des restes d'enduits portant diverses couleurs bien conservées, des tuiles à rebord et à recouvrement, des briques de très grande dimension. La fin de cette journée du 20 août fut signalée par la découverte, à la surface du sol et un peu au N. des fouilles, d'une médaille percée d'un trou. Mieux conservée que celle qui avait été précédemment trouvée, cette pièce a été reconnue pour un Claude.

Le 21, les dégagements commencés la veille étant terminés, la fouille fut poussée vers la partie N, du champ. On trouva tout près du cerisier qui servait en quelque sorte de point de mire aux opérations, un sol (F), sur lequel reposaient de nombreux disques en terre cuite, superposés et placés à

des distances régulières et symétriques ; quelques-uns étaient encore solidement cimentés. Ces constructions n'étaient recouvertes que d'une couche de terre de 30 centimètres. En poursuivant cette partie des fouilles, nous avons trouvé, au milieu de grands fragments de brique, de tablettes de marbre et de pierre, des ossements et le crâne encore intact d'un ruminant de petite taille; un conduit carré en terre cuite, à parois striées et parfaitement conservé. Après avoir opéré le déblai, nous avons reconnu, sur ce point, les restes d'un de ces hypocaustes qui se trouvent toujours à côté des bains romains ; le foyer, (**f**), était presque entier des cendres, des morceaux de bois charbonné, des briques noircies ou calcinées ne permettaient aucun doute sur la nature de cette découverte.

La suite de cette fouille a donné divers matériaux de construction, des fragments de poterie rouge très-fine et portant en relief des animaux, des rinceaux, des oves, etc. De plus, un fragment considérable d'un vase à grandes dimensions, trouvé entre l'hypocauste, le bassin et les conduits, (**G**), et fixé encore à la place qu'il dut occuper, était rempli de sédiments reconnus pour le résultat du passage ou du séjour prolongé d'eaux minérales. Ce dernier témoignage achevait de dissiper toutes les incertitudes ; nous étions sur les ruines d'un établissement de bains antiques. Malgré quelques objections soulevées par des personnes peu convaincues, la Commission n'hésita pas à se prononcer pour la continuation des fouilles ; mais auparavant, elle voulut consulter les membres de la Société présents à Moulins.

En conséquence, une convocation spéciale et extraordinaire eut lieu, par les soins du Secrétaire-Archiviste, et de l'avis du Président de la Société. La réunion se tint à Plaisance, le dimanche 24 août. Après avoir visité les tra-

vaux et en avoir reconnu l'importance, les membres présents, fortifiés de l'assentiment tacite des membres convoqués et qui n'avaient pu se rendre à la réunion, décidèrent que, malgré les faibles ressources de la Société, de nouveaux sacrifices seraient faits pour continuer les recherches. Afin de venir en aide à la Société, il fut arrêté qu'une souscription serait ouverte entre ses membres. Avant de se séparer, la réunion vota des remerciments à M. Boyron, dont l'empressement et l'obligeance avaient facilité à la Commission les recherches auxquelles elle se livrait. De plus, voulant donner à M. Boyron un témoignage durable de reconnaissance, les membres réunis lui conférèrent spontanément, et en dérogation aux prescriptions du réglement de la Société, le titre de membre correspondant.

A partir du 25 août, les fouilles prirent un plus grand développement. Plusieurs membres de la Société, MM. de l'Estoille, Méplain jeune, Lomet, Chevalier, Desrosiers, avocat, s'adjoignirent à la Commission, afin de donner aux travaux une direction et une impulsion régulières et non interrompues. Ces efforts furent bientôt couronnés d'un nouveau succès.

Après avoir reconnu, en suivant un sol garni de béton, un second hypocauste (H), à peu près parallèle à celui qui avait déjà été trouvé, et son foyer (h), on découvrit les parois d'un bassin (I) plus vaste, plus profond, et d'une toute autre nature que le premier : il était rempli de débris de toute sorte, mais principalement de tuiles et de fragments de conduits carrés en terre cuite, à faces striées et percées de trous destinés au passage de la vapeur. Ces débris semblaient avoir été précipités là par grandes masses, et avaient une assez forte inclinaison de l'E à l'O ; beaucoup étaient noircis et fortement calcinés. Ces fragments de conduits indiquaient

les ruines d'un bassin destiné aux bains de vapeur. C'est ce qui fut reconnu lorsque le déblai fut complet. Ici, en effet, on ne trouvait plus ce soin minutieux qui accompagnait les constructions hydrauliques, et qu'on avait remarqué dans le premier bassin. Le fond était formé par un béton solide, mais grossier; il était à un 1 m. 50 de la surface du champ. Les parois N, S et O avaient disparu, et le voisinage portait la trace, ou d'une fouille antérieure, ou bien plutôt d'une destruction violente et préméditée. La paroi E, assez intacte, est formée d'une maçonnerie en brique jusqu'à une hauteur de 50 c.; le reste, établi en retraite, se compose d'une couche de béton appliquée contre les terres et revêtue en dedans de stuc, sur lequel se trouvaient des traces de marbrures grossières. La maçonnerie inférieure, formant banquette, supportait encore les restes d'un dallage épais fortement cimenté, composé de briques de très-grande dimension.

D'après la disposition des constructions de même genre observées en divers lieux, il est incontestable que le dallage dont nous avons retrouvé des restes, laissait à la partie inférieure un vide qui servait à recevoir la vapeur provenant des foyers voisins des bassins, et que l'on dirigeait de là, par le moyen des conduits, dans la chambre aux étuves; des disques en terre cuite, superposés de façon à former de petits piliers, servaient à supporter le dallage.

Parmi les nombreux débris retirés des décombres qui remplissaient ce bassin, et qui semblaient n'avoir subi aucune pression depuis leur dépôt, nous avons recueilli deux médailles ou plutôt deux as de l'époque impériale. L'une de ces pièces, à l'effigie d'Antonin, porte une patine de la plus belle conservation; l'autre à l'effigie d'Adrien, est fort belle aussi, d'un module au-dessus des moyens-bronzes, le métal parait en avoir été légèrement altéré par le feu. Un lingot

d'airain doré, qui a pu faire partie d'un vase antique, une petite tige de bronze qui appartint peut-être à une clé, des fragments de poterie, du marbre brèche rouge et des restes importants de corniche, des crampons en fer, dont quelques-uns adhéraient encore aux revêtements de marbre, ont été également relevés dans ce bassin. A l'Ouest, se trouve un massif de maçonnerie (J), solide mais grossière, qui pouvait supporter un escalier de descente.

Nous en étions là de nos recherches, lorsqu'un rapport circonstancié fut adressé par le Secrétaire-Archiviste, au nom de la Commission et du Bureau, au Conseil général du département de l'Allier, en ce moment en session ordinaire. Ce rapport se terminait en exprimant le désir de voir le Conseil général venir en aide à la Société d'Emulation pour lui donner les moyens de continuer une exploration qui offrait déjà des résultats si inespérés et si satisfaisants. Le Conseil, saisi de cette question, a voté, dans sa séance du 29 août, une somme de 300 fr. pour aider la Société dans les recherches qu'elle a entreprises.

Néanmoins, comme les fonds votés par le Conseil général n'étaient imputables que sur le budget de 1852, la Société était exposée, si elle attendait l'ordonnancement de la subvention départementale qui lui était assurée, à perdre en grande partie le fruit des travaux déjà exécutés, par suite d'un remblai immédiat ou d'une interruption prolongée. Dans une nouvelle réunion extraordinaire qui eut lieu, le 31 août, il fut décidé qu'un appel serait fait aux membres de la Société pour qu'ils fournissent une avance sur les cotisations de l'année 1852; le reste devait être demandé à la caisse. Par ce moyen, les fouilles allaient être poursuivies immédiatement. En attendant, le Secrétaire-Archiviste, au nom de la Commission et au nom de la Société, remerciait le

Conseil général de la manière généreuse avec laquelle il était venu au secours de nos efforts.

Les opérations furent donc reprises le 1[er] septembre pour ne plus être discontinuées qu'à l'entier épuisement du périmètre tracé par la Commission. Tandis que des tranchées ouvertes au Nord du grand bassin récemment déblayé, se poursuivaient activement, des fouilles étaient pratiquées à l'Est du premier hypocauste (**L**), et au Sud de la fouille primitive (**M**). Sur ces deux points, nous avons trouvé les restes de fortes et profondes fondations en poudding dit machefer. Au retour du mur situé au point marqué au plan par la lettre (**L**), tout près du cerisier dont il a été déjà fait mention, nous avons retiré des terres des débris de poteries de toutes les dimensions, de toutes les formes, de toutes les qualités, depuis de charmants fragments en terre rouge ou grise, jusqu'à des restes d'amphores, dont quelques-uns ont 3 centimètres d'épaisseur. Sur les fragments d'un vase de grandeur moyenne, recueillis par le Secrétaire-Archiviste lui-même, se trouve tracé avec un instrument aigu, un alphabet latin dont les caractères très-reconnaissables, sont du style antique le plus avéré ; la lettre E seule y est représentée par un signe qui parait être l'H grec ou le caractère hébraïque correspondant.

J'arrête ici pour un momment la description des fouilles pour une communication à laquelle la société d'Emulation doit attacher une haute importance.

Parmi les nombreux visiteurs attirés sur le théâtre de nos travaux, s'était présenté M. Georges de Soultrait, membre de l'académie de Mâcon, inspecteur des monuments historiques et archéologue distingué. Il exprima le désir d'être autorisé à communiquer les résultats que nous avions déjà obtenus, au congrès scientifique de France qui se réunissait

à Orléans dans la première quinzaine de septembre. Un rapport fut immédiatement rédigé, on y joignit un croquis des fouilles déjà pratiquées, et quelques jours après, M. de Soultrait communiquait l'un et l'autre à la *Société Française pour la conservation et la description des monuments nationaux*, réunie à Orléans à l'occasion de la session du Congrès.

Cette Société qui n'a pas de budget et qui se soutient uniquement par les cotisations volontaires de ses souscripteurs, vota néanmoins, comme encouragement à la Société d'Emulation de l'Allier, une somme de 50 fr. M. G. de Soultrait s'était réservé, en sollicitant cette subvention, d'en appliquer un 5e à la conservation d'un bas-relief précieux abandonné dans l'église de la commune de St-Ennemond. La Société d'Emulation ne peut que se féliciter d'avoir fourni cette occasion de mettre à l'abri de nouvelles mutilations et probablement d'une destruction prochaine, ce fragment de la sculpture du moyen âge.

Revenons aux fouilles de *Plaisance* qui continuaient pendant ce temps.

En suivant, à partir du point où avait été trouvé le vase à l'alphabet, les restes d'un mur très solide, nous avons été conduits à l'E, dans un champ encore inexploré. Là nous avons découvert 15 grands dés de pierre calcaire formant trois rangs (T) symétriques, dans la direction de l'E à l'O: au-dessus et autour de chacun d'eux étaient des tuiles à rebord, les unes entières, les autres brisées, traces évidentes de toiture. Était-ce un péristyle, une série de cellules? impossible de porter là dessus un jugement certain. Ce qui est positif, c'est que ces dés, libres de toute maçonnerie et simplement posés sur le sol, à 50 centimètres de profondeur,

ont supporté des piliers ou des colonnes d'un assez grand poids: nous en trouvons la preuve dans l'écrasement de quelques-uns. A l'E. de ces dés (U), on trouve, à une assez grande profondeur, les restes d'une fondation, il en est de même au sud (V), et à l'ouest (X). L'espace renfermé entre ces traces de murailles est partout rempli de débris de ciment, de béton, de tuiles etc., et forme un vaste parallélogramme qui aurait pu contenir une habitation importante.

Des tranchées ouvertes, en remontant de ce point vers le N. ont donné encore des restes de murs et de fondations, mais beaucoup moins importants pour l'étendue seulement; car ils sont tous de dimensions telles, qu'ils ont dû appartenir à de grandes constructions. Nous en avons découverts dont la base se trouve à deux mètres de profondeur (N).

Dans cette partie du champ, les terres sont, comme sur tout le terrain exploré, remplies de débris de poteries, mais ils y sont beaucoup plus détériorés par l'action de l'humidité. Le sol offre des traces nombreuses de l'action du feu, les sables mêmes y sont calcinés. Sur une grande étendue, et en suivant les bords du chemin de service, après avoir percé la terre végétale et une couche de petits cailloux roulés, on rencontre une masse noirâtre et graisseuse ; on dirait une terre pénétrée, sinon composée de matières animales; du reste, point d'odeur. De côté et d'autre, on voit de nombreux ossements de grands animaux, de chevaux probablement, mais nuls ossements humains. Dans cette direction, les fouilles ont été poussées jusqu'au chemin de service (Y), qui, du domaine de Plaisance, conduit à la route de Moulins à Decize et qui paraît établi lui-même sur d'autres ruines, comme sembleraient l'indiquer les reliefs du terrain. Nous y avons retrouvé un fragment de meule de moulin à bras que

nous avons réuni à un fragment plus important, retiré depuis longtemps par les cultivateurs.

Passons maintenant à l'ouest du terrain des explorations, dont l'ensemble comprend cinq boisselées, ancienne mesure du pays. Après avoir dégagé deux murs assez longs, mais d'une épaisseur médiocre (**K**, **L**), à l'E desquels nous avons découvert un nouveau foyer (**P**), nous avons dû descendre vers le S. Là encore, à une très-faible profondeur de la surface du champ, nous avons trouvé un sol (**Q**) en béton, sur lequel étaient établis et cimentés de nombreux disques en terre cuite, des briques carrées de petite dimension, formant les uns et les autres des supports de même nature que ceux dont il a été précédemment parlé au point (**I**). Les cultivateurs nous ont affirmé avoir retiré de cet endroit un certain nombre de grandes briques ou *contre-feux* qu'ils ont emportées et employées à la construction de leurs foyers.

En poussant de ce point à l'O, on arrive sur un sol (**r**) formé par des débris de murs en pierre calcaire renversés et ruinés; les cultivateurs croyaient y reconnaître un empierrement de rue ou de chemin, c'est à peine s'ils peuvent cultiver cette partie du champ, la terre végétale n'y a guère plus de 15 ou 20 centimètres d'épaisseur. Nous avons fait percer ce sol, et au-dessous nous avons trouvé des débris de la même nature que ceux que nous avions reconnus sur les divers points explorés. Nos recherches se sont bornées, de ce côté, à un mur (**R**) qui se dirige du S au N, et auquel adhère un appendice allant dans la direction de l'O, mais qui n'a pas été suivi parce qu'il sort du périmètre dans lequel la Commission avait décidé de se circonscrire.

Nous touchions aux derniers jours de septembre et nous allions abandonner ou du moins suspendre les travaux d'exploration, pour nous occuper du plan des fouilles et de leur

description, lorsqu'un des membres de la commission jugea à propos de tenter une fouille sur un point resté jusque là intact et situé entre le mur que nous venons de signaler et le grand bassin déjà déblayé.

Après avoir percé successivement la couche de terre végétale et une couche de sable d'alluvion mélangé de détritus végétaux, les ouvriers ont rencontré la terre glaise et peu après des tuiles à rebord et d'autres à recouvrement ; c'était une nouvelle construction à explorer (S).

La tranchée a été immédiatement agrandie et suivie avec activité. L'opération était ici plus longue, car à la différence des autres lieux fouillés, nous étions sur un sol compact et que rien n'avait entamé. Arrivés à un demi mètre de profondeur environ, et après avoir retiré un assez grand nombre de tuiles et de moëllons, nous avons rencontré le parement d'un mur très bien conservé. Des tranchées pratiquées dans divers sens n'ont pas tardé à faire reconnaître les parois d'un vaste bassin ayant six mètres carrés. Le déblaiement en a été aussitôt entrepris. Ce qui nous a frappés surtout dans ce nouveau travail, c'est cet immense banc de terre glaise stratifiée et dans laquelle étaient noyés en quelque sorte les restes d'une toiture complète, des fragments de ciment et de béton, des enduits portant des couleurs rouges, jaunes, vertes, bleues, auxquelles l'humidité du sol avait conservé toute leur vivacité.

Au-dessous de la couche de glaise, qui avait un mètre d'épaisseur, se trouvait une autre couche de terre marneuse assez friable, amenée et déposée par les eaux. Enfin, au fond du bassin, était une vase noirâtre, fétide, pareille à celle des égoûts.

Au milieu de cette vase, nous avons recueilli des fragments de poterie, entre autres d'un très grand plat en terre

rouge, de 55c de diamètre, des morceaux de verre, de cuivre, et des agraffes de bronze en forme d'olives, une tablette de marbre de grande dimension. Au milieu de ce bassin, dont le sol bien établi est imperméable et qui a pu servir de citerne, se trouvait une sorte de dé en pierre de grés; comme il était au-dessus de la vase, il est impossible de savoir quelle était sa position antérieure et sa destination: deux autres dés de moindre dimension se trouvaient encore dans leur position, près du mur formant la paroi du côté de l'Est. Les murs composant l'enceinte du bassin sont construits en moëllons calcaires et portent la trace d'enduits en ciment rouge; ils sont bien conservés à l'exception de la partie Sud-Ouest où nous avons constaté une démolition ou un écroulement. Nous devons ajouter qu'ici, comme dans le bassin des étuves, les matériaux avaient une inclinaison régulière de l'Est à l'Ouest

Pendant ce temps une autre fouille était exécutée au point (**Z**) et à une profondeur de 80 centimètres au-dessous du sol (**A**). Nous y avons trouvé un autre sol de ciment dont une partie était engagée sous le précédent. De grandes briques, des disques en terre cuite y ont été remarqués; cette construction était analogue à celles qui ont été précédemment décrites, mais les matériaux en étaient de plus grande dimension. Sur le parement d'un mur engagé sous le sol (**A**), on trouve des sédiments et des concrétions calcaires provenant d'un suintement d'eaux minérales.

En plusieurs endroits des fouilles, et notamment aux points (**a**, **b**, **d**, **e**, **k**.), existent des sols de ciment à différentes profondeurs, sans qu'on puisse en déterminer la destination.

Toutes ces explorations nous ont fait reconnaître deux constructions bien distinctes dont la dernière a emprunté en

partie les matériaux de la première ; néanmoins, il est certain que la reconstruction a dû suivre de près la première démolition.

Nous voici arrivé au terme de notre description. Nous nous dispenserons d'offrir aujourd'hui à la Société une énumération et un classement complet des objets trouvés dans les fouilles ; nous les avons réunis avec soin dans un local mis provisoirement à notre disposition, et chacun de vous, Messieurs, peut dès ce moment les visiter. Dans quelques jours peut-être, si vous trouvez ce travail utile, il pourra vous être fait un rapport spécial à ce sujet. Nous nous bornerons donc à vous dire que dans tout ce que nous avons retiré des fouilles de Plaisance, il n'y a rien non seulement de moderne, mais même qui doive être rapporté à l'époque du moyen-âge. Caractère des constructions, matériaux, poteries, monnaies, objets en cuivre ou en fer, tout appartient indubitablement à l'époque de la domination romaine.

Maintenant, quelle conclusion tirerons-nous des découvertes faites jusqu'à ce jour ? Votre Commission se gardera de s'engager dans la voie des hypothèses et des suppositions, elle ne consultera que les faits et les témoignages que lui fournit la nature des lieux et des objets qu'elle a sous les yeux.

Nous venons déjà de dire que parmi ces ruines, rien ne porte un caractère moderne ni du moyen-âge. Leur enfouissement profond, la disposition du sol qui les renfermait démontraient déjà une haute antiquité.

Si nous consultons les monnaies trouvées sur les lieux, elles nous indiquent les trois premiers siècles de notre ère ; elles portent l'effigie des Césars, des empereurs, quelques-unes même ont si bien conservé leur relief, qu'elles ont dû circuler peu de temps, et que leur enfouissement pourrait être rapproché de l'époque où elles ont été frappées.

Les fragments de poterie à bas-reliefs moulés ou guillochés à la molette, à figurines; les débris de vases façonnés simplement à la roue, sont absolument pareils à ceux qu'on a retirés des lieux où les Romains ont fait un long séjour. Plusieurs appartiennent à cette *poterie samienne* si renommée, dont ils introduisirent la fabrication dans les Gaules et dont le peuple désigne la pâte par l'expression caractéristique de *Cire à cacheter*. Les formes variées, les qualités diverses et nombreuses des terres employées, tout annonce la même époque. Ajoutons que sur quelques fonds de pots nous retrouvons les noms et les marques des potiers, et que ces noms et ces marques sont analogues, quand ils ne sont pas identiques, à ceux que les antiquaires ont déjà signalés.

Les fragments de corniches, de rinceaux, de moulures ; les plaques de marbre de diverses couleurs, les feuilles d'ardoise et de schiste qui formaient dallage ; le ciment, les masses de béton d'une grande dureté, les briques de grande dimension, les tuiles à rebord et leurs recouvrements demi-cylindriques destinés à former ensemble ce qu'on appelait *imbricatum*, espèce de couverture qui ne pouvant s'établir que sur une charpente spéciale en solives, n'était employée que dans les édifices de quelque importance; les briques striées de toutes les formes, tout cela a un caractère romain incontestable.

Il en est de même des enduits présentant des bordures variées en jaune, en vert, en rouge, en bleu sur un fond blanc. Ces peintures, comme toutes celles qu'on a trouvées dans les ruines d'établissements romains, sont appliquées sur un double enduit de ciment.

Les styles dont un d'argent, les lingots d'airain, les scories métalliques, les objets d'ivoire, les tronçons d'os débités à la scie pour être mis en œuvre, les crampons de fer à dou-

ble tête, les objets de toilette en bronze, les bracelets en fer de forte dimension et ayant dû servir à retenir des esclaves, tout cela encore nous annonce un véritable établissement romain.

Mais était-ce une simple habitation privée ou bien un groupe d'habitations; en d'autres termes sommes-nous sur la trace d'une *villa* ou d'un *oppidum*.

Si nous ne considérions que la qualité des matériaux et la nature des débris, nous pourrions penser que la plupart de ces objets indiquent une habitation où le luxe avait beaucoup de part; nous sommes sur les restes d'une *villa*, demeure de quelque riche proconsul ou de quelque patricien fixé dans la Gaule.

Mais si nous faisons attention à l'étendue des vestiges de construction, aux grandes proportions des fondations retrouvées, aux traces plus étendues encore de démolition, aux indications non interrompues par lesquelles les cultivateurs nous conduisent à l'E et à l'O de nos fouilles, nous ne devons pas hésiter à dire que la société a découvert plus qu'une *villa*.

De plus, les piscines, les bassins, les hypocaustes, qui se groupent autour d'un noyau pincipal, ont pu ici, comme dans beaucoup d'autres localités déjà explorées, laisser des traces plus persistantes de leur existence que ces autres habitations, et il est à peu près certain que tout l'espace sur lequel nous avons pris des informations et acquis des données était également couvert de constructions et d'habitations: quelques coups de sonde donnés à des distances assez grandes nous ont fait constater la présence de briques et de tuiles dans les terres, à 50 et 60 centimètres de profondeur.

Il est bon encore de faire remarquer que les fondations retrouvées n'indiquent nullement un système unique de

construction et que tout porte au contraire à croire, qu'à mesure que l'on s'éloigne des bassins, ces habitations devenaient isolées et indépendantes.

Pour les bassins, il serait difficile, d'après leur structure, le système particulier de construction hydraulique qui s'y fait remarquer, de les attribuer à tout autre usage qu'à un établissement de bains.

Mais de quelle nature étaient ces bains? Etaient-ils alimentés par des eaux thermales ou simplement minérales; ou bien n'était-ce qu'un établissement domestique? cette dernière hypothèse est peu probable, même à ne considérer que l'importance de ces ruines.

D'un autre côté, l'on sait que partout où ont existé des bains antiques, en Bourbonnais, en Auvergne, dans le Morvan, etc., il a été découvert plus tard des sources qui les alimentaient, d'où l'on a conclu avec raison, que les Romains construisaient leurs établissements de ce genre de manière à profiter des ressources que la nature leur offrait.

Voici maintenant quelque chose de plus concluant.

Nous avons déjà dit que, dès le début de nos fouilles, nous avions trouvé près des ruines de conduits, un reste de vase rempli de sédiments qui sont semblables à ceux qu'on a retrouvés à Néris, au Mont-Dore et ailleurs. Plus tard, en fouillant à côté du sol en béton (Z), par lequel nous avions commencé nos découvertes, nous avons trouvé des restes de murailles chargées de couches épaisses de ces mêmes sédiments déposés par légères pellicules superposées, et pareilles à des coquilles d'œuf emboitées les unes dans les autres. C'est assurément une preuve du séjour, de la circulation, de l'usage d'eaux minérales. Un essai d'analyse n'y a constaté que la présence du sulfate de chaux avec quelques parcelles de fer; mais on sait que les

dépôts d'eaux minérales s'altèrent facilement et subissent avec le temps des modifications chimiques qui leur enlèvent une partie de leurs éléments constitutifs.

Il est donc permis de supposer que, dans le voisinage de nos fouilles, il existe quelques sources minérales importantes que les atterrissements, la superposition de certains débris assez compacts aura détournées, et qui maintenant peut-être, s'écoulent au loin, en traversant les sables d'alluvion que nous avons retrouvés par grands dépôts à deux mètres de la surface des champs.

Si des travaux ultérieurs changeaient ces présomptions en certitude, la Société d'Emulation aurait à se glorifier de n'avoir reculé ni devant les dépenses ni devant les soins que nécessitent les travaux qu'elle a ouverts en 1851.

D'après ces derniers aperçus, la Société approuvera, nous l'espérons, la résolution prise par la Commission. Elle a sous-affermé pour un an le terrain déjà fouillé, afin de n'avoir pas à remblayer immédiatement et de pouvoir non seulement étudier à loisir les ruines qu'elle a mises à découvert, mais encore y faire plus tard les recherches qui seraient jugées nécessaires.

Si la Société croit opportun, l'année prochaine, de porter ses investigations en dehors des limites actuelles, il est à croire, d'après tout ce que nous avons déjà dit, que les nouveaux travaux ordonnés par elle conduiront à des résultats non moins intéressants ou même plus concluants que ceux auxquels le hasard en quelque sorte nous a amenés.

Les sympathies qui nous sont venues de toutes parts, les encouragements accordés par le Conseil général et par une Société spéciale, doivent stimuler le zèle de la Société, en lui donnant un caractère d'utilité publique que la modestie de ses fondateurs n'avait pas osé ambitionner pour elle.

En résumé :

La Commission avait à rechercher s'il existait au domaine de *Plaisance* des vestiges d'antiquités, et à déterminer, si cela était possible, leur caractère et leur époque.

La Commission a trouvé des traces de constructions vastes, solides, importantes et annonçant un séjour prolongé et fixe; elle a reconnu les ruines d'un établissement de bains antiques.

C'est donc sur preuves authentiques qu'elle vient dire aujourd'hui qu'au Champ-Guillot, sur le domaine de Plaisance, exista jadis un établissement romain.

Il ne tiendra qu'à la Société de faire qu'une autre année, une nouvelle Commission, plus heureuse peut-être, mais non plus zélée que celle de 1851, lui donne des conclusions plus complètes et plus décisives.

8 novembre 1851.

DE L'INDUSTRIE MARAICHÈRE

A MOULINS.

EXTRAIT D'UN RAPPORT FAIT A L'EXPOSITION D'HORTICULTURE DE L'ALLIER, LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

. . . .

Il vous est arrivé sans doute pendant bien longtemps, comme à nous-même, d'assister sans vous en rendre compte, à l'exercice de l'industrie de nos bons jardiniers de Moulins. —En contemplant nos anciens âniers presque poétisés sur leurs bâts, par une plume et un crayon habiles (1), en voyant aujourd'hui circuler dans notre ville ces centaines de petites voitures patiemment chargées des immondices de nos rues, vous ne vous êtes pas longtemps arrêtés à cette idée que là étaient la base et le principal élément de toutes ces florissantes cultures qui étreignent notre cité d'une ceinture prolongée de verdure et de fruits, et lui donnent l'aspect d'une riante oasis au milieu d'immenses jardins.

D'une autre part aussi, en achetant chaque jour ces beaux et excellents légumes qui entrent dans les nécessités du ménage, vous n'avez peut-être pas beaucoup réfléchi aux veilles et aux labeurs, aux efforts de soin et d'intelligence qu'il a fallu pour les conduire depuis leur semis, à travers les froi-

(1) Voir dans l'*Art en Province* LES ANIERS, par Ad. Michel, dessin d'Henri Monnier.

dures de l'hiver et du printemps, les ardeurs et les accidents de l'été, jusque sur la table de tous, du riche comme du pauvre dont ils sont le principal aliment, grâces à leur abondance et à l'excessive modération de leurs prix.

Enfin, si vous connaissez tous les mœurs honnêtes, les habitudes pleines d'ordre et d'économie de cette classe estimable et laborieuse par excellence de nos cultivateurs, il est peu d'entre vous, sans doute, qui aient pu se rendre un compte approximatif au moins de cette industrie la plus importante de toutes dans notre pays, en même temps qu'elle est la plus morale et la plus sûre, en ce sens qu'elle ne se trouve point exposée à ces cruels chômages, désolation des contrées manufacturières; — qui sachent à peu près quels sont ses produits; quelle peut être leur consommation locale, et leur *exportation*.... — Et cette exportation, Messieurs, il faut vous le dire de suite, n'est pas chose de médiocre intérêt; c'est là une des causes évidentes des accroissements successifs de notre zône de culture jardinière, accroissement qui subit en ce moment un temps d'arrêt qui deviendrait bientôt une chûte en arrière, si nous ne venions de toutes nos forces, par une direction éclairée et des encouragements sagement répartis, imprimer le mouvement et le progrès dont plusieurs autres localités nous donnent l'exemple.

Je vais donc essayer de vous donner, dans cette matière susceptible pourtant de longs développements, un court aperçu qui puisse aider à comprendre la situation présente de l'industrie jardinière à Moulins, en même temps que la voie dans laquelle nous devons nous efforcer de la faire avancer.

Cette industrie, si favorisée par notre sol et notre climat, a dû s'exercer dans tous les temps autour de notre cité. Placées, en effet, au centre du bassin de l'Allier, dans un sol

meuble et suffisamment fertile; environnées à presque tous les aspects, de côteaux aux molles ondulations qui leur servent d'abris naturels, nos cultures maraîchères ont toujours donné les plus heureux résultats, parmi lesquels nous pouvons signaler ce fait d'une haute importance, qu'en l'absence de toute culture forcée, nos légumes atteignent leur maturité trois semaines avant ceux de Clermont, et plus de quinze jours avant ceux d'autres contrées avoisinantes, comme Decize, Nevers, Montluçon, Charolles, qui sembleraient devoir être dans des conditions climatériques analogues aux nôtres; enfin, il est certain que nos légumes sont beaux, et surtout d'une saveur exquise qui les fait rechercher dans un rayon assez étendu d'exportation.

Que si, à ces dons naturels, nous ajoutons l'inappréciable avantage de cette population laborieuse, honnête et intelligente, qui remplit nos faubourgs, vous comprendrez alors comment notre industrie s'est étendue comme un bel arbre qui étend à loisir ses racines dans un sol propice.

Il y a un petit nombre d'années, cependant, vingt ans au plus, que la culture maraîchère ne dépassait guère les limites du rayon d'octroi de la ville; les jardins de la Cave, Chamore et quelques autres points aussi restreints, étaient les lieux uniques où elle s'exerçait. Les produits suffisaient à la consommation locale, qui a au moins doublé depuis ce temps-là, soit par suite de l'accroissement de la population, soit par l'effet même de l'abaissement des prix, qui a toujours pour effet d'augmenter la consommation individuelle

En somme, nous pouvons dire, en nous livrant sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, à des calculs approximatifs, que nous donnons seulement comme tels, qu'à cette époque la culture maraîchère proprement dite ne s'appliquait pas à plus de 250 hectares environ.

Depuis ce moment, un immense mouvement, nous pouvons le dire, s'est produit dans cette industrie.— L'intelligence de nos jardiniers, secondée par la supériorité de leurs produits, avait trouvé de nombreux débouchés à l'extérieur, et en même temps, le nombre de nos braves travailleurs se multipliait dans nos faubourgs ; alors ne tarda pas à se produire un phénomène du plus haut intérêt.

Nous vîmes successivement le sol se diviser en parcelles comme par enchantement, soit par des ventes, soit surtout au moyen de baux consentis par les propriétaires, qui comprirent à merveille le parti qu'ils pouvaient et devaient tirer d'un pareil mouvement ; — et nous assistâmes tous à ce spectacle, l'un des plus beaux qu'il soit donné de contempler : la conquête de la nature par l'homme : — des bois rachitiques et dévorés par la dent des bestiaux affamés, de pauvres domaines, attristés par la jachère, se couvrent de défrichements ; des plaines, couvertes de genêts et de bruyères, sont défoncées par la bêche infatigable de nos travailleurs; et en peu d'années, on put voir nos côteaux et nos plaines, jusque-là presque stériles, se couvrir successivement de riches cultures qui ne laissent jamais un instant se reposer la terre, cette bonne mère qui ne refuse jamais rien à ce que lui demande le travail intelligent.

Aujourd'hui donc, l'industrie de nos jardiniers enceint notre ville, à tous les aspects, d'une zone de culture qui varie entre huit à dix kil. de largeur, et dont la surface totale ne saurait être évaluée à moins de trois mille hectares.— Ajoutons de suite, afin de faire comprendre l'importance de cette grande opération, que la plupart de ces terrains ne produisaient pas au-delà de 15 à 20 fr. l'hectare, tandis qu'aujourd'hui ce revenu ne saurait être calculé à moins de 80 fr., ou le quintuple environ de l'ancien produit.

On voit si nous avions raison d'appeler immense ce mouvement et cette opération qui, on peut le dire sans crainte d'erreur, sont les plus importants et les plus réellement utiles qui se soient produits dans notre pays, et dont, à tout prix, il convient de favoriser l'extension dans les limites possibles.

Il est bon toutefois d'expliquer ici, afin d'éviter toute confusion, et aussi d'en revenir plus spécialement à l'espèce d'étude à laquelle nous nous livrons aujourd'hui, que la totalité des cultures dont nous venons de parler, ne sont pas des cultures maraîchères proprement dites ; nous devons reconnaître qu'elles s'appliquent aussi à une certaine quantité de colza et même à des céréales ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles produisent une immense quantité de gros légumes qui sont livrés à la consommation, non seulement à Moulins et sur une foule de marchés du département, mais encore dans un grand nombre de villes des provinces circonvoisines, parmi lesquelles nous citerons : Nevers, Decize, Autun, Charolles, Roanne, etc. — Il n'en est pas moins vrai, enfin, qu'elles tiennent, pour une production maraichère et une exportation indéfinie, un sol tout préparé et des bras toujours prêts à le fouiller en tous sens.

Les exportations actuelles dont nous ne saurions donner un chiffre exact, s'opèrent, soit directement par nos jardiniers eux-mêmes, soit par des intermédiaires qui viennent acheter dans nos jardins et sur nos marchés, nos légumes et nos petits fruits qui sont très-recherchés. — C'est par ce dernier mode, notamment si commode et si sûr pour les vendeurs, que s'approvisionnait chez nous, il y a quelques années, Vichy, marché important durant quelques mois d'été, et, dont il y a quelques jours, on déplorait avec raison si amèrement la perte.

C'est là un point, du reste, sur lequel nous aurons tout na-

turellement l'occasion de revenir, en nous efforçant d'indiquer un peu plus loin la voie d'amélioration dans laquelle il y a lieu d'entrer pour éviter de pareils mécomptes.

..... La population jardinière des faubourgs et de la banlieue de Moulins, ne saurait être évaluée à moins de 3,500 habitants, en y comprenant les femmes et les enfants en âge de travailler; car vous le savez tous, Messieurs, dans cette classe si intéressante, tout le monde travaille dès le moment où les bras ont la force d'être utilisés, et certes ces brunes et vaillantes femmes, qui debout avant le jour pour disposer et parer les légumes dont elles viennent approvisionner nos marchés, et qui durant la journée, la pioche ou l'arrosoir à la main, marchent de front avec leurs maris, ne les quittant un instant que pour préparer les repas ou donner le sein à leurs enfants, ne sont pas celles qui ont à revendiquer la moindre part dans le fruit des labeurs communs.

Une quantité considérable d'engrais est recueillie dans l'intérieur de la ville par 100 tombereaux appartenant tous à nos jardiniers des faubourgs, et qui acquittent une redevance municipale de 16 fr. par collier et par an. Ces engrais recueillis généralement par des enfants de 12 à 15 ans, ne sont pas évalués à moins de 200 fr. par an, soit pour 100 voitures un produit de 20,000. — Nous ne parlerons pas des autres engrais de diverses natures dont l'emploi se généralise chaque jour, et qui sont employés trop parcimonieusement encore, il faut bien le reconnaître, pour les diverses cultures.

Nous bornerons ici la partie du travail bien incomplet, sans doute, dont nous avait chargé une confiance trop indulgente; nous nous sommes complu, trop étendu peut-être dans ces détails qui touchent de si près à des travaux et à une popu-

lation que depuis longtemps nous avons tous appris à aimer et à estimer, et à qui nous sommes heureux de rendre ici ce public témoignage.

Mais nous omettrions le côté le plus sérieux de notre tâche, si nous n'ajoutions maintenant quelques mots pour démontrer que si ce qui a été fait jusqu'ici est bien, il y a *mieux* à faire encore, et que ce mieux doit être atteint, sous peine de déchéance et de perte de tous les fruits et avantages antérieurement obtenus.

C'est là, en effet, une loi providentielle et sociale, applicable aux professions tout aussi bien qu'aux nations et aux individus : que *qui n'avance pas recule*.... Qui ne progresse pas, demeure en arrière distancé par des rivaux plus heureux parce qu'ils sont plus habiles.

Or, il est certain que dans ces derniers temps, l'horticulture théorique et pratique, dont la culture maraichère n'est qu'une branche, a fait des pas immenses qui sont rendus plus sensibles par les communications si rapides et si faciles des chemins de fer. — Paris, Paris lui-même, ce roi non encore détrôné de la culture maraichère, s'est vu dans la nécessité de modifier ses procédés, et surtout certains produits dont il se voit disputer la vente sur ses propres marchés, par les jardiniers du Midi et du fond de la Bretagne. — Et il n'est pas difficile même de prévoir l'époque où l'habileté et les soins des jardiniers s'égalisant de part et d'autre, la supériorité et l'avantage demeureront en définitive du côté du soleil.

Il faut donc marcher, c'est là un point sur lequel, je crois, nous sommes tous d'accord.

Mais comment? et dans quel sens?

Il nous semble, quant à nous, que l'on peut répondre ainsi à cette double question :

1° En perfectionnant les plantes et leur culture ;

2° En hâtant leur maturité.

Il faut perfectionner les procédés de culture : 1° en employant les meilleures graines possibles qui sont trop souvent négligées, et en appropriant des espèces variées aux saisons et aux terrains ; 2° en usant de divers moyens, tels que les paillis et les terreautages, etc., qui sont employés dans les pays de grande culture maraichère avec le plus grand succès.

Il faut nécessairement se livrer aux cultures hâtives, et sinon aux cultures forcées d'hiver, au moins aux demi-primeurs de printemps, qui sont si faciles à Moulins, avec son sol et son climat privilégiés.

Je craindrais de fatiguer par trop votre attention en entrant dans des détails techniques sur ces divers modes de culture et les travaux qui s'y rattachent. — Mais je me bornerai à dire qu'un débit et un succès considérables sont assurés à eux qui, les premiers, exposeront sur nos marchés, en saison opportune, de beaux et bons légumes, pour lesquels en beaucoup d'autres pays moins favorisés, il n'y a plus d'hiver ni de frimats.

C'est donc dans cette voie de perfectionnements incessants et de toute nature, que la société, dont nous ne sommes ici que les précurseurs, devra aider et encourager notre culture maraichère, à l'exemple de tant d'autres cités voisines qui ont ainsi obtenu des succès inespérés.

Moulins, il ne faut pas se lasser de le dire, réunit toutes les conditions de la plus éclatante réussite. Sa position centrale, son sol, son climat, sa laborieuse et honnête population maraichère, tout semble indiquer que c'est là surtout qu'il faut diriger le développement de cette industrie dévorante du siècle, qui s'exerce ailleurs sur les produits manufacturiers d'une autre nature. Et je crois, Messieurs, qu'au

temps où nous vivons surtout, il faut nous féliciter plutôt que nous plaindre d'une pareille direction.

La terre, en effet, n'est pas seulement une mère généreuse, c'est encore une amie qui ne donne jamais que de bons conseils au travailleur, en l'entretenant du Créateur bienfaisant dont l'invisible main se manifeste incessamment pour féconder l'intelligence et les sueurs de l'homme.

A. DESROSIERS, avocat.

Moulins, le 11 août 1851.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

TROIS ORDRES

DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE BOURBONNOIS A MOULINS.

Du 16 *mars* 1789.

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PAR M. CLAIREFOND.

(*Suite.*)

A été ensuite procédé par ledit sieur Henri Lecamus, à l'appel de Messieurs de l'ordre de la noblesse possédant fiefs, lequel appel ayant été fait, se sont présentés ,

Savoir :

Châtellenie de Moulins.

MESSIEURS,

Henry Coiffier, baron de Breuille, et fondé de pouvoir de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé. De Chary , marquis des Gouttes. Hautier de Villemontée. Roy de la Chèze. Le chevalier de Bordon , et fondé de pouvoir de M. le marquis de Montaigut. De Chabre. Roi de la Nizière. Aubery du Goutot l'aîné, écuyer et fondé de pouvoir de M. de Prizy de Chazelle. Durye fils, écuyer, fondé de pouvoir de M. le baron de Choiseuil. Le comte du Cléroir, écuyer et

fondé de pouvoir de Madame la comtesse du Bourg. De Vitry. De Faucompré père. Des Echerolles. Le comte de Douzon et fondé de pouvoir de M. Rollet-Davaux. Mondit sieur le comte de Douzon. Donjon, écuyer et fondé de pouvoir de M. Farjonel père. Le comte de Mirat, et fondé de pouvoir de M. le comte de Vougy. Le comte de Sagonne, et fondé de pouvoir de M. de Bouron. Le comte d'Estrée, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Ponleroi. Conny de Tourry. Le baron de Neufchèze, et fondé de pouvoir de Madame la comtesse de Beauvoir. Mondit sieur le comte d'Estrée. Bodinat de la Motte. Préveraud de Vaumas. Le baron de Neufchèze, fondé de pouvoir de M. l'abbé de Neufchèze. Jean-Louis Coiffier, et fondé de pouvoir de M. le comte de Barre. De Champfeu fils. Dubroc fils, tant pour lui que pour M. Dubroc son père. Coiffier de Moret. Le Noir Despinasse. De Pongibeau. Roy de la Brosse, tant pour lui que fondé de pouvoir de M. Roy de l'Ecluse. Le vicomte de Chalus. Rollat du Chambon. De l'Espinasse père, et fondé de pouvoir de Madame la vicomtesse de la Ferronay. Lamotte Bodinat et fondé de pouvoir de M. le baron de Veauce. Coiffier de Breuille, Preveraud du Pleix. de Mauricet. Semin, écuyer et fondé de pouvoir de M. Priolo et le marquis de Balivière. Paparel de Vitry. Coiffier de Verseux, et fondé de pouvoir de M. le comte de Renaud. Le comte des Ulmes de Torcy, et fondé de pouvoir de M. de Chozeuil. Le comte de Tracy. De Saincy. Clerget de Saint-Léger, et fondé de pouvoir de M. de La Brousse de Vérazet. Le comte des Ulmes de Torcy. Le baron de Neufcheze. Du Chambon. Roy de la Cheze. Le baron d'Estrée. De Pongibeau. Le comte du Cléroir et fondé de pouvoir de M. des Jours de Mazille. De Fivreuil fils, écuyer et faisant pour la dame sa mère. De Vitry, et fondé de pouvoir de M. le marquis de

Beaunay. Vilhardin de Marselanges. De Mauricet, fondé de pouvoir de M. de Fretat de Salepaterne. Sallé. Clerget de Saint-Léger, fondé de pouvoir de M. le comte de Barre. Des Chaises du Chézeau. Des Echerolles, et fondé de pouvoir de M. de Soultrait.

Châtellenie de Gannat

MESSIEURS

Le marquis de Villemont. De Vitry, fondé de pouvoir de M. de Laporte Mazerier. Du Jouhanel, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Ferrand. Du Buisson, fondé de pouvoir de Madame la comtesse de Lyonne. De Longueil, et fondé de pouvoir de Monsieur Marion de Maréchal. De Fontange Pierre-Augustin, marquis de Rochefort d'Ally, et de dame Gilberte-Louise-Marguerite de Vernois, veuve de M. François de Fontange. De Gevaudan, Ribeauld de la Chapelle. De Grassin, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Chazerat. De Chabre, et fondé de pouvoir de M. de Champflour. De Jarsaillon, et fondé de pouvoir de M. de Bordon des Regoulittes. D'Estrée fils, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Pélissier de Féligonde. Préveraud de Vaumas, et fondé de pouvoir de M. de Courtoreille de Montclard. Augustin de Veni de Chazour, comte de Faure.

Châtellenie d'Ainay-le-Château.

MESSIEURS

Aubery du Goutet, et fondé de pouvoir de M. le duc de Charost. Le comte de Douzon, fondé de pouvoir de MM. les héritiers de M. le comte de Fougières. Dupeyroux de Bois-Aubin. D'Aubigny. Duchateau, écuyer, et fondé de pouvoir de M. le comte de Thiange. Le comte de Tracy, et faisant pour M. d'Aubigny, seigneur de Beaunais. Le marquis de la Roche, écuyer et fondé de pouvoir de M. le Borgne du Lac. Mondit

sieur de la Roche.Dupeiroux, et fondé de pouvoir de M.Ragon des Barres. Le marquis de la Roche, fondé de pouvoir de M. Isaac de la Tourette. De Louan-des-Granges. Pierre Dupeiroux, tant pour lui que fondé de pouvoir de M. François Dupeiroux. De Brinon, écuyer, et fondé de pouvoir de M. du Deffand. De la Porte d'Issertieux, et fondé de pouvoir de M. de Fontenay. Le chevalier du Goutet, et fondé de pouvoir de M. de Simiane. Le comte Dupeiroux, et fondé de pouvoir de M. de la Cour. Duverneix, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Démagnoux. Aubery du Goutet, et fondé de pouvoir de M. de Charrot. Le comte Dupeiroux, fondé de pouvoir de M. de Pui-Giraud. Aubery du Goutet, fondé de pouvoir de M. le comte de Béthune. De Rollat, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Dersigny. Duverneix, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Bonneval. Le comte de Douzon, fondé de pouvoir de Mme la marquise de Bonneval. Le marquis de la Porte d'Issertieux, tant pour lui que fondé de pouvoir de M. le marquis de Fontenay. Coiffier de Morat et fondé de pouvoir de M. le comte de Barre. Le comte de Troussebois. Le comte de Sagonne. De la Porte, écuyer, faisant pour M. Doullet. De Montluc de la Lœuf. de Brinon.

Châtellenie de Montluçon.

MESSIEURS :

De Chaussecourte, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Lebel-du-Plot. Dupeiroux, fondé de pouvoir de M. du Breuil de la Brosse. Le comte Dupeiroux de la Bussière. De Chaussecourte, fondé de pouvoir de M. de Thiange. Mondit sieur de Chaussecourte, tant pour lui que pour M. Breton, écuyer. Gilbert de Bressolles, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Charles de Bressolles. De Bisseret fils, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Deschamps de Bisseret. Le marquis de Le-

groin, de Treignat. Legroin de la Romagère fils, faisant pour M. son père. Bodinat de la Motte, fondé de pouvoir de M. de Rochedragon. De Fradèle, écuyer, et fondé de pouvoir de M. du Sauzet. De Léage, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Garreau de Buffet. Le chevalier du Buisson de Viellefont, et fondé de pouvoir de M. Deschamps de la Varenne. Le marquis du Ligondais, et fondé de pouvoir de Mme. Audon. De Rossat écuyer, et fondé de pouvoir de M. d'Aubigny. De Duras, et fondé de pouvoir de M. de Vandaigre. De Brinon, et fondé de pouvoir de Mme de Boizée. Mondit sieur de Duras, écuyer. Dubouis, écuyer. De Duras, fondé de pouvoir de M. de Chaussecourte de Chalus. De la Plain. écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Châteaubodeau. Legroin de Treignat, et fondé de pouvoir de M. de Villevoisin. De Laage. Dupeiroux de Goutières. Duchateau, et fondé de pouvoir de M. Dupeiroux de Baucaire. Le chevalier du Buisson, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Bartillat. Le comte du Ligondais.

Chatellenie de Murat.

MESSIEURS,

De Monestay, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Montagnat. Le comte de Tracy, en son nom et fondé de pouvoir de Madame la duchesse d'Antin. Durye fils, écuyer, et faisant pour M. le duc d'Uzès. Le comte d'Eguilly. Roi de la Brosse, et fondé de pouvoir de Mme d'Arthonne. Donjon, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Farjonel. Hugon de Givry, écuyer, et fondé de pouvoir des héritiers de M. de Griffet. Coeffier du Teilloux. De Sagonne, et fondé de pouvoir de Madame de Boireneau. Rodillon de Chapete. Le comte de Barre, et fondé de pouvoir de Madame de la Roche de la Motte. Gaulmin de la Goutte, et fondé de pouvoir de

M. son père. Le marquis de la Roche, fondé de pouvoir de M. de la Roche de Venat. De Saint-Gerand, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Chouvigny-de-Blot. De Jarsaillon de Franchaise. De Bressolles, et fondé de pouvoir de M. de Collasson. De Monestay de Chazeron, écuyer, et fondé de pouvoir de M. son père. De Bressoles. De Duras fils, écuyer, et faisant pour la dame sa mère. Le chevalier du Buisson, et fondé de pouvoir de M. de Bartillat. Le chevalier du Buisson de Viellefont, fondé de pouvoir de M. du Verdier. Du Château, fondé de pouvoir de M. le comte de Thiemge. De Bonnefoy fils, écuyer, et fondé de pouvoir de M. son père. De Bisseret, et fondé de pouvoir de M. de Lyonne. Le comte de Sagonne, fondé de pouvoir de M. Henri-François-Nicolas, vicomte de Courtais.

Chatellenie de Verneuil.

Messieurs,

Le chevalier Aubery. Hugon de Givry. Vilhardin de Marselange, fondé de pouvoir de M. le marquis de Tilly. Le chevalier du Buisson de Viellefont. Nicolas Ripoud, écuyer, et faisant pour monsieur son père. Semin, écuyer. De Jarsaillon de Franchaise. De Saint-Gerand, écuyer, et fondé de la procuration de M. de Chouvigny-de-Blot-des-Fontaines. Des Echerolles, écuyer et fondé de pouvoir de M. le marquis de la Grange. De Bonnefoy, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Jandon de Saincirgue. Ripoud de la Bresme, écuyer, et fondé de pouvoir de Madame Vernoy de Champfeux. Roy de la Chèze, écuyer. Du Buisson des Aix, écuyer. Bardonnet des Noix. Le comte des Ulmes de Torcy, fondé de pouvoir de M. de Dreuille. Deschamps de Châteauneuf.

Chatellenie de Chantelle

MESSIEURS,

De Rollat, écuyer. De Laagé, fondé de pouvoir de Mme la marquise de Veny. De Chabre, fondé de pouvoir de M. de Chalus. Du Jouanel, fondé de pouvoir de M. du Tour de Fontange, écuyer, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Rochefort-d'Aly. Conny de Tourry, et fondé de pouvoir de M. Langlois de Romantière. De Boulais de Chatenaix. Du Jouanel, fondé de pouvoir de M. Du Tour de Salvert. Hautier, et fondé de pouvoir de M. de Marselange. Le marquis du Ligondais, fondé de pouvoir de M. du Ligondais. De Longueuil, et fondé de pouvoir de M. Maréchal. Roi de la Nizière, et fondé de pouvoir de M. Barthomirat de la Besse. Du Jouannel. De Chabre, escuyer, et fondé de pouvoir de M. Descombre. Coiffier de Moret, fondé de pouvoir de M le comte de Barre. De Champfeu. et fondé de pouvoir de M. de Chatelus. L'Amy de Boiscoutoux. De la Plain, et fondé de pouvoir de M. de Salvert et de Montrognon. De Rollat de Puy-Guillon. Vilhardin de Marselange, fondé de pouvoir de M. le marquis de Tilly. Donjon, et fondé de pouvoir de Messieurs Racot de Reuilly. Du Boutet fils cadet, et faisant pour madame sa mère. De Rollat, et fondé de pouvoir de M. Diné de Cesset. De Boussigny, et faisant pour M. de Verdat. De Jarsaillon, et fondé de pouvoir de Madame de Billy. Donjon, fondé de pouvoir de M. Farjonel de la Forêt. Le comte de Givry, et fondé de pouvoir de Madame Duché de Fresse. De Pongibeau, et fondé de pouvoir de M. le marquis de la Rouzière.

Chatellenie de Vichi.

MESSIEURS

Le comte Du Prat, et fondé de pouvoir de M. Doué de Vichy. Bardonnet des Martels. De Chouvigny, et fondé de pouvoir de M. Bourbon-Busset. Depont du Fourneau, tant pour lui que pour M. Badier de Verseille. Le marquis de la Palisse, et fondé de pouvoir de M. de Clermont de Mont-St-Jean. Le comte de Chouvigny, fondé de pouvoir de M. de la Queuille. Le comte du Prat, fondé de pouvoir de M. de Malmaison. De Laage, fondé de pouvoir de M. Gareau de Buffet. Antoine-Henri Revanger de Bompré, officier au régiment d'Armagnac, et fondé de pouvoir de la dame sa mère. De Charrière. De Gevaudan. Du Chambon, et fondé de pouvoir de M. Beaupoirier. Le marquis d'Evry. De Pont, faisant pour M. Badier de Verseille. De St-Gérand, et fondé de pouvoir de M. le comte d'Evry.

Chatellenie de Souvigny.

MESSIEURS

Vilhardin de Marselange, faisant pour M. Conny de la Fay, écuyer, procureur du roi au présidial de Moulins, De Boireneau.

Chatellenie d'Ussel.

MESSIEURS

Le comte d'Estrée, et fondé de pouvoir de M. Revanger de Bompré. Girard du Rozat des Echerolles, et fondé de pouvoir de M. le Lièvre de Fourille.

Châtellenie de Billy.

MESSIEURS

Le baron d'Estrée, et fondé de pouvoir de M. d'Arpheuille. De Finance. Bardonnet des Martels, faisant pour M. son

père. Le marquis d'Evry, fondé de pouvoir de M. de Durfort. de Barthelas, et fondé de pouvoir de M. Bouquet de Chazeuil. De Genetoux. De Barthelas, et faisant pour M. son père. De Barthelas, fondé de pouvoir de M. Bardonnet de Tule. Depont, et fondé de pouvoir de M. de Miramont. Le comte de Chabanne. De Fradèle, et fondé de pouvoir de M. du Sarret. Girard de St-Gérand. Sallé, et fondé de pouvoir de M. Bardonnet, de Gondaissy. De Grassin. De Vicq de Pongibeau. Godefroy de Bardon du Méage. Du Puy. Le comte de Chouvigny de Blot. Le marquis d'Estradat. De Grassin de Sorbier, faisant pour M. son père. Du Chambon, fondé de pouvoir de M. Cimetière de la Bazolle. De Chabanne, et fondé de pouvoir de M. de Mirepoix. Robert des Joberts. De Boiscoutoux, et fondé de pouvoir de M. du Saulnier du Verneix. De Bertet de Martillière. Donjon, et fondé de pouvoir de M. Racolle de Reuilly. Girard du Rozet, et fondé de pouvoir de M. Dupeiroux des Ecures. Des Ecures fils, écuyer, et fondé de pouvoir de Mme sa mère. De Chouvigny de Blot. Le comte de Trousseboir. Le marquis d'Evry, et fondé de pouvoir de M. Doué. Duprat, et fondé de pouvoir de M. Deissat des Bravard.

Châtellenie de Chaveroche.

MESSIEURS

Le chevalier de Coiffier, fondé de pouvoir M. le comte de Bertier. Le comte de Leborgne, et fondé de pouvoir pour MM. Begnigne Dugon. De Gevaudan, et fondé de pouvoir de M. de Poixfou. Le comte de Villemontée. Le comte de Viry. Dechargère.

Châtellenie des Basses-Marches.

MESSIEURS

Préveraud de l'Aubepierre. Le baron d'Estrée, de Miomande. Le comte de Viry, fondé de pouvoir de M. l'abbé de

Chavagnac. Du Chambon, fondé de pouvoir de M. de Meaublanc de Chizeuil. Du Buisson, et fondé de pouvoir de M. Micaud de Courbeton. De Précord fils, et fondé de pouvoir de M. son père. Conny de Toury, faisant pour M. son père.

Châtellenie d'Hérisson.

Messieurs :

Le comte de Leborgne. De Chabre, fondé de pouvoir de M. de Champchaumont. De la Brière, et fondé de pouvoir de M. le Breuil d'Issard. Le chevalier Aubery, fondé de pouvoir de M. le comte de Langeron. Le baron de Coiffier, fondé de pouvoir de Mme de Barre de Taffye. De la Roche, fondé de pouvoir de M. le comte de Leborgne du lac. De la Brière. De Bisseret, fondé de pouvoir de M. de Lyonne. Du Buisson de Viellefont, fondé de pouvoir de M. Deschamps. Duchateau. Dupeiroux. Le chevalier du Buisson, fondé de pouvoir de M. Duverdier. De Gevaudan, fondé de pouvoir de M. le marquis de Maubeu. Coiffier de Verfeu. Jacques de Champfeu. De la Roche, faisant pour M. de la Roche. Legroin de Treignat, et fondé de pouvoir de Mme de Fermée. Le vicomte du Prat, et fondé de pouvoir de M. Chabenat de Malmaison. De Fradel de Souligny. De la Brière, et fondé de pouvoir de M. de Dreuille de Grand Champ. Legroin de la Trolière, et fondé de pouvoir de M. de Magnac. Legroin de Treignat. Des Ecures, et fondé de pouvoir de M. le comte de Montbel.

Châtellenie de Bourbon-l'Archambault.

Messieurs :

Coiffier de Moret, fondé de pouvoir de M. Deschamps de Pravier. De Jarsallion de Bigut. De Pongibeau, fondé de pouvoir de M. d'Orvilliers. Roi de la Nizière, fondé de pou-

Chany Dupire

voir de M. Chartron des Mauguins. De Marcelange, fondé de pouvoir de M. Conny de la Fay. Hautier, et fondé de pouvoir de Mme Hugon de Brinon. De Jarsallion de Bigut, et fondé de pouvoir de M. le comte de Saint-Hilaire. De Leborgne, fondé de pouvoir de M. de Saint-Hilaire de Bouan. MM. les héritiers de M. de Bordon. De Bordon. Le comte Dupeiroux, fondé de pouvoir de M. de Chambaut. Le comte de Leborgne, fondé de pouvoir de M. de Mechatin. Le comte de Sagonne, fondé de pouvoir de M. Jean de la Trollière de Gozinnière.

Et avons fait procéder ensuite à l'appel de ceux de MM. de l'ordre du Tiers-Etat, lequel appel ayant été fait, se sont présentés ceux ci après nommés :

Savoir :

Châtellenie de Moulins.

Messieurs :

Jacques Heulhard, maire de la ville de Moulins. Pierre-Joseph Vernin, assesseur au présidial. François Lomet, avocat au parlement. Jean-Joseph Goyard, avocat au parlement. Georges Ripoud l'aîné, négociant. Nicolas Tourret fils, avocat au parlement. Joseph Piron, procureur. Pierre Torterat, marchand de bois. Louis Barbara, avocat du roi au présidial. Pierre Giraudet de Boudemange, avocat au parlement, conseiller du roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, procureur syndic provincial. Claude Pinturel, procureur du fait commun. Jean Lault, trésorier de France. Jean Dufour l'aîné, procureur. Georges Michel, marchand. Claude Saulnier, notaire, et Etienne Vidalin, imprimeur, tous députés de la ville de Moulins. Joseph Audifroy et François Cécile, députés de la paroisse d'Averme. Antoine Jouannet et Jacques Grand fermiers, dé-

putés de la paroisse d'Auroüer. Jean Martinet dit Bondot, fermier, et François Chassery, laboureur, députés de la paroisse de Bagneux. Jean-Batiste Bayon propriétaire, et Jean-Claude-Eustache Rogier, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Beaulon en partie. Lazarre Lebas, aubergiste, et Jacques Meillet, serrurier, députés de la paroisse de Bessay. François-Bernard Merlin, avocat, et Jean Michel, procureur, députés de la paroisse de Bressolles. Joseph Prot, laboureur, député de la paroisse de Chapeau. Vidalin, imprimeur, et Prot, armurier, députés de la paroisse de Chantenay en partie. Philibert Boulliet et Jean-Baptiste Bordequin, fermiers, députés de la paroisse de Chézy. Pierre Dru et François Roy, fermiers, députés de la paroisse de Chevagne-le-Roi. Henry Tridon et Pierre Malley, fermiers, députés de la paroisse de Chemilly. Jean-Baptiste-Louis Reignier, commissaire en droits seigneuriaux, et Jean Descombe entrepreneur, députés de la paroisse de Coulandon. Jean Bernacher marchand, et Claude Bonnet bourgeois, députés de la paroisse de Diou. Jacques-Marion et Jacques Peret, fermiers, députés de la paroisse de Dompierre en partie. Jean-François-Jarouflet, bourgeois, et Esprit-Laurent-Donet, chirurgien, députés de la paroisse de Dorne. Antoine Servant et Antoine Prat, commis sur le port, députés de la paroisse de Fleury-sur-Loire. Claude Vaillant et Gaspard Merle, bourgeois, députés de la paroisse de Garnat-sur-Loire. Georges-Pierre Barruel, conseiller honoraire, et Me Antoine-Jean Pinturel fils, avocat en parlement, députés de la paroisse de Gennetines. Pierre Martin, marchand boucher, et Pierre Pelisse, tisserand, députés de la paroisse de Gannat-le-Vivier. Jacques Giraud, bourgeois, et Henri Lacaire, fermier, députés de la paroisse de Gouise. Touret Duvigier, avocat en parlement, et Parchot Dumazais, élu à Moulins,

députés de la paroisse d'Hauterive-la-Ferté. Pierre Jandet et Mathieu Mavrot fermiers, députés de la paroisse de la Fay Matefrais. Nicolas Reignier Dufrêne bourgeois, député de la paroisse de Longepré. Claude Coupart et Jacques Verrat bourgeois, députés de la paroisse de Lucenay-les-Aix. François Laurent Mié, bourgeois, député de la paroisse de Langeron. Michel Dinet, laboureur, député de la paroisse de Lucenat-sur-Allier et Villeneuve. Denis-Giraud, métayer, député de la paroisse de Lurcy-sur-Abron. Pierre Couéron et Jean Etienne, laboureur, député de la paroisso de Lusigny. François Mioche, notaire, et Claude Beugnon, laboureurs, députés de la paroisse de Marcy-le-Viel. Claude Laporte, marchand, et Pierre Devaulx, vigneron, députés de la paroisse de Montilly. Louis Fournier Descorats, conseiller rapporteur du point d'honneur, député de la paroisse de Montbeugny, Joseph Decluni, bourgeois, député de la paroisse de Neuvy-les-Moulins. Jean-Baptiste Emery, propriétaire, et Antoine Roy, maréchal, députés de la paroisse de Paray-le-Frésil. Claude-Pierre-Joseph Duvernoy, avocat en parlement et juge, et Jacques Barrois, docteur en médecine, députés de la paroisse de Pierrefitte. Antoine Bouillot, chirurgien, et Etienne Mérier, propriétaire, députés de la paroisse de St-Gerand-de-Vaux. Gilbert Briron, propriétaire, et Michel Dinet, laboureur, députés de la paroisse de St-Bonnet de la ville de Moulins. Pierre Jollet, jardinier, et Claude Briot, laboureur, députés de St-Martin-des-Laix Jean Renau, tisserand, et Antoine Berger, laboureur, députés de la paroisse de St-Pourçain de Malchère. François Croizier, fermier, et Jean Bardet, propriétaire, députés de la paroisse de St-Pourçain-sur-Besbre. Jacques Duranton, fermier, et Jean Cimetière, députés de la paroisse de Saint-Revérien. Jacques-Barthélemy Gibon, et Claude Turpin, bourgeois,

députés de la paroisse de St-Symphorien ou St-Ennemont. Pierre Largilière, négociant, député de la paroisse de Saint-Voir. Merle fils, procureur du Roi en l'élection de Moulins, et Claude Dauphin, députés de la paroisse de Soupaize. Pierre Clayeux, fermier, député de la paroisse de Souvigny-le-Thion. Gabriel Bourdiou, fermier, et Charles Bertin, laboureur, députés de la paroisse de Sermcize. Jean Magnet, boucher, député de la paroisse de St-Oingt. Antoine-François Dumas, notaire, et Jean Cantat, fermier, députés de la paroisse de Thiel. Jean-Joseph Buffevent, et Gille Saint-quentin Desmure, bourgeois, députés de la paroisse de Toulon. Jean Noguerre, trésorier de France, et Barbara, avocat du Roi, députés de la paroisse de Toury-en-Séjour. Pierre Leroy, meunier, et François Chopin, laboureur, députés de la collecte de Tresnay. Georges-Louis Ripoud, féodiste, et Charles Salomon, entrepreneur des ouvrages du Roi, députés de la paroisse de Trevole. Antoine Guillaumin, fermier, député de la paroisse de Vaucoulmin. Charles Bouguin, marchand, et Jean Carlin, propriétaire, députés de la paroisse de Vomas.

Châtellenie des Basses-Marches.

MESSIEURS,

Pierre Vernisse et Barthelemy Bailly, députés de la paroisse de Bourg-le-Comte. Barthelemy Teuloup et Jean Peltier, députés de la paroisse de Céron. Lazare Guiot et Michel Gueriot, députés de la paroisse de Collange. Bourachot, bourgeois, député de la paroisse d Heuilloux. Robert Gouby et François Taîn, députés de la paroisse d'Huvert. François Seuret et Sébastien Linote, députés de la paroisse du Bouchot. Jean-Baptiste Méplain, bailly au Donjon, François Papon de la Meigné, notaire, Gilbert et Pierre Croizier,

bourgeois, députés de la paroisse du Donjon. Préveraud-Plantais èt Louis Aubery, députés de la paroisse de Melleray. Pierre Vallon et Jean Bernardin, députés de la paroisse de Lenat et Montaignet. Jean Picard et Jean Imbert, députés de la paroisse du Pin. Jean Meilheurat et Jean Creuzier, députés de la paroisse de Liernolles. Claude Theveniot et Claude Dupuis, députés de la paroisse de Puy-Lunot. Claude Barthelot et Claude Guillioux, députés de la paroisse de Molinet en partie, Charles Regniot et Barthelemy Meilheurat, bourgeois, députés de la paroisse de Monestai-sur-Loire. Jean Fagot et Jean Cimetiere, députés de la paroisse de Montpeiroux. Thomas Boutonat et Claude Boudrier, députés de la paroisse de Neuilly-en-Donjon. François Croisier et Louis Henry, députés de la paroisse de Saint-Didier-en-Donjon. Laurent Chavanon et Vincent Thevenoux, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Léger-des-Bruyères. Deguet, bourgeois, et François Jandar députés de la paroisse de Saint-Léon. Jean-Claude Reignot, bourgeois, Charles Pelet, avocat, et Charles Griot, députés de la paroisse de Saligny. Joseph Merle et Sébastien Chandon, députés de la paroisse de Scé dit Givardon.

Châtellenie de Chaveroche.

Messieurs,

Denis Gaille et Jean Gominet, députés de la paroisse de Barrois. Antoine Deliere-Duchêne et Jean Debut, députés de la paroisse de Bert. Barthelemy Bassot et Pierre Cantat, propriétaires, députés de la paroisse de Chatelperron. Louis Espierre et Pierre Martin, députés de la paroisse de Chaveroche. Fejar, fermier, et Claude Devaux, propriétaire, députés de la paroisse de Cindré. Antoine Tonnelier-des-Angles, bourgeois, et Blaize Augier, députés de la paroisse

de Floret. Antoine Tain et Barthelemy Desfayer, propriétaires, députés de la paroisse de Jalligny. Jean-François Michaud, procureur fiscal, et Jean Debut, propriétaire, députes de la paroisse de Loddes. Claude Lageneste, commissaire en droits seigneuriaux, et Gilbert Puignard, propriétaire, députés de la paroisse de Marseigne. Pierre Joseph Meilheurat et Jean-Baptiste Crouzier, bourgeois, députés de la paroisse de Montcombroux. Antoine Clayeux et Gilbert Ressot, propriétaires, députés de la paroisse de Thionne. Jean Pejoux, propriétaire, député de la paroisse de Trezel. Alexandre Pejoux, propriétaire, député de la paroisse de Treteau. Jean-François Lefevre, bourgeois, et Laurent Goyard, députés de la paroisse de Varennes-sur-Tesche.

Châtellenie de Billy.

MESSIEURS :

Jean-Claude-Marie Maréchal bougeois, et Godefroy Desert, députés de la paroisse d'Andelaroche. Claude Souchon, et Antoine Tixier, propriétaires, députés de la paroisse de Billezois. Pierre Boiron notaire, Pierre Meilheurat, bourgeois, et Gilbert Amelot, propriétaire, députés de la paroisse de Billy. Gilbert Penin, député de la paroisse de Bost. François Fauconnet et Claude Berger, députés de la paroisse de Bousset. Jean Tuloup, et Claude Montagnier, fermiers, députés de la paroisse de Bussolles. François Dufour de Boudet, député de la paroisse de Charnet. Etienne Gras et Gilbert Servannier, propriétaires, Gilbert Collin de Belleroche et Michel Bargeron, députés de la paroisse de Châtelledon. Pierre Barthelot et Barthélemy Berard, députés de la paroisse de Châtelus. Joseph Martin et Sébastien ~~Mariannier~~ marchands, députés de la paroisse de Créchy.

Marnier

Maillant Duchambet et Antoine Villars, députés de la paroisse de Droiturier. François Picot, chirurgien, et Jacques Carton, Anné Pajot, Gilbert Basmaison, Marien Riboutet, Mathieux Bleterry, Mathieux Basmaison, Simon Bargoin et Antoine Cognet, députés de la paroisse de Ferrières. Jacques Gilberton et Etienne Guiot, laboureurs, députés de la paroisse de Langy. Jean-Claude Collin et Jacques Cognet, députés de la paroisse du Breuil. Antoine Delaire et Gilbert Valet, propriétaires, députés de la paroisse du Lonzat. Jean-Baptiste Charles de la Coste et Jean Saulnier bourgeois, députés de la paroisse de Magnet. Gilbert Ruet de la Motte et Joseph Delapoix de Freminville, commissaire en droit seigneuriaux, députés de la paroisse de Lubier et La Palisse. Michel Virotte et Gaspard Delaire bourgeois, députés de la paroisse de Montaigut-le-Belin Delaire et Virotte, bourgeois, députés de la paroisse de Ceronat. Jean-Baptiste Maresquier, lieutenant général, François Berger, députés de la paroisse de Montoldre. Jean Martin et Antoine Geneste, députés de la paroisse de Montmorillon-en-Billy. Pierre Corre, député de la paroisse de Palliere. Pierre Crozat laboureur, député de la paroisse de Paray-sous-Briaille. François-Julien Maridet, propriétaire, et Gabriel Ratenier marchand, députés de la paroisse de Périgny. Autoine Choussy et Antoine Viart, députés de la paroisse de Rongières. Gilbert Joseph Minard et Jean-Baptiste Devaulx, députés de la paroisse de St-Alire-de-Valance. Michel Laurent, député de la paroisse de St-Didier-en-Billy. François Terain et Jacques Giraud, députés de la paroisse de Saint-Etienne-du-Bas. Pierre Cornet et Paul Jandet, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Félix. Joseph Dépont et François Houillier, députés de la paroisse de St-Etienne-de-Vicq. Gilbert Joseph Minard et Jean-Baptiste Devaulx, députés de la paroisse de St-Gérand-le-

Puy. Jean-Nicolas Riogner avocat, et Claude-Marie Devaulx, bourgeois, députés de la paroisse de Saint-Pierre-de-Laval. Pierre Perrot, propriétaire, député de la paroisse de Saint-Prix Lapalisse. Claude François Corny notaire, et François Beraud syndic, députés de la paroisse de Saint-Remy-en-Rollat. Manuel Grand, député de la paroisse de Sansat. Louis-Charles et Michel Foret propriétaire, députés de la paroisse de Servilly. Henri Lebrun, bourgeois, député de la paroisse de Seuillet. Blaise Croisier et Jean-Baptiste Croisier bourgeois, députés de la paroisse de Sorbier. Jean-Baptiste Marroquier châtelain, Jean-Baptiste Delageneste, Claude Devaulx et Guillaume Thomin, députés de la paroisse de St-Jean-de-Varennes. Jean-Baptiste Merier, marchand, et Jean-Baptiste Brirot, députés de la paroisse de Saint-Pierre-de-Vouroux. Claude Labourbe et Antoine Alais, propriétaires, députés de la Collecte-de-la-Grand-Terre. Claude Fumoux et Jean Gary marchands, députés de la paroisse de Verneix près Cusset. Pierre Boyron et Gilbert Duvergier, députés de la paroisse de Villaines.

Chatellenie de Vichi.

MESSIEURS :

Louis Bournadet, propriétaire, député de la paroisse d'Abrest. Jacques-Martin Dugat, bourgeois, et Pardoux Duverger, propriétaire, députés de la paroisse d'Arpheuille. André Portier, marchand, député de la Collecte de Fauconnet-Trêve. Jean Defaye et Joseph Ferrière, propriétaires, députés de la paroisse d'Aronne. François Lafaye et Claude Givois, marchands, députés de la paroisse de Charmeil. Claude-Charles-Annet Colin de la Chassagne, député de la paroisse de Châtel-Montagne. Claude Cornillon, et Jean-Baptiste Tremblay, propriétaires, députés de la paroisse de

Creuzier-le-Neuf. Jean Delevaux, notaire, et Antoine Larbeau, marchand, députés de la paroisse de Creuzier-le-Vieux et de la Collecte du dit lieu. François Ruet, et Joseph Bartassot, propriétaires, députés de la paroisse d'Ysserpent. Blaise Gamet et Jacques Bargeon, propriétaires, députés de la paroisse de Mariolle. Antoine Drejard de Sarmier, Jacques Burnolles, Jacques Forestier et Jacques Bruton, tous propriétaires, députés de la paroisse de Mayet-de-Montagne. Simon Peturet et Jacques Goutier, marchands, députés de la paroisse de Molles. Pierre Simon et Nicolas Goutaudier, marchands, députés de la paroisse de Montmorillon-en-Vichy. Pierre Gautier, bourgeois, et François Roux, marchand, députés de la paroisse de Nizerolles. Jacques Reignier, et Denis Martinet, députés de la paroisse de Saint-Clément. Philibert Presle et André Lolia, propriétaires, députés de la Collecte de Ramilliars. Jean Claude Rabusson, propriétaire, député de la paroisse de Saint-Christophe. Nicolas et autre Nicolas Reignier, bourgeois, et Emanuel Chacot, marchand, et Yves-Louis Fauquemont, propriétaire, députés de la paroisse de Saint-Germain-des-Fossés. Bonnet Pignon et Claude Aurouer, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Biers. Jacques Saintrant, bourgeois, et Pierre Alix, syndic, députés de la paroisse de Serbannes. Jean-Baptiste Margotat et Joseph Margotat, propriétaires, députés de la paroisse de Vendat. Jean Romain, et Guillaume Corny, laboureurs, députés de la paroisse de Vesse. François-Claude Chausseprat, conseiller du roi, lieutenant-général, Jean-Claude de Rabanon, ancien garde du corps, Geoffroy Corny, notaire royal, députés de la ville et paroisse de Vichy. Aubin Michel, propriétaire, député de la paroisse de Vozelle.

Chatellenie de Gannat.

MESSIEURS,

Claude-Joseph Rahusson de Vaure, Joseph Hennequin, trésorier de France, Jean-Baptiste-Joseph Lucas, procureur du Roi au grenier à sel, Jean-Baptiste Gerzat, Jean-François Hue, premier échevin, et François Delaire, tous députés des paroisses de Saint-Etienne et Sainte-Croix de la ville de Gannat. Barthelemi Bassaron, propriétaire, député de la collecte de Perolle. Guillaume Arnoux et Antoine Paupereu, députés de la paroisse de Saint-Hilaire-les-Croix en partie. Gilbert-Louis Baraquier, marchand, député de la paroisse de Saint-Priest-d'Andelot. Joseph Massu, marchand, député de la paroisse de Saulzet. Antoine Coutard et Gilbert Eteut, député de la paroisse de Champs. Jean Berton et Pierre Martin, propriétaires, députés de la paroisse de Jozerant. Anne-Hypolite Boitier, propriétaire, député de la paroisse de Mazerier. Gervais Fortin et Marien Briat, députés de la collecte de Sallepalene. François Chambon et Simon Pannetier, marchands, députés de la paroisse de Montagnet. Sébastien Bichonnet et Jacques Jamet, députés de la paroisse de Poizat. François Mercier et Antoine Laurençon, députés de la collecte de Pont-Ratier. Jean Servonne et Louis Grand, députés de la paroisse de Saint-Agoulin.

Châtellenie d'Ussel.

MESSIEURS,

Pierre Giraud, laboureur, député de la paroisse de Barberier. Persenat-Joseph Dejoux et Gilbert Maran, députés de la paroisse d'Etroussat. Pierre Chavenon et Jacques Laurent, propriétaires, députés de la paroisse de Fourille. Amable Courant de Ceron, bourgeois, Gilbert Dejoux, meu-

nier, députés de la paroisse de Saint-Ciprien. Jean Boutry et Jean Demontay, propriétaires, députés d'une partie de la paroisse de Cressange. Jean Mioche, conseiller du Roi chatelain, Alexis Barathon-des-Garennes, bourgeois, députés de la paroisse d'Ussel.

Châtellenie de Souvigny.

MESSIEURS,

Martinet, lieutenant-général. François Thibaud, notaire, Gabriel Bouyot, père, commissaire en droits seigneuriaux. André-Marie Rousseau, notaire, et Claude Taillefert, marchand, tous députés de la ville de Souvigny. Claude Demercière, et Marc-Antoine Thaunier, bourgeois, députés de la paroisse de Noyant. Antoine Geoffroi, bourgeois. Jacques et Jean Batissier, propriétaires, députés de la paroisse de Besson.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

MAI 1852.

La Société d'Émulation ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles publiées dans le présent Bulletin.

RÉSUMÉ

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

—

ANNÉE 1851.

—

Séance du 22 novembre 1851.

La Société reçoit de plusieurs de ses membres divers objets d'antiquités, entre autres une hache en bronze, trouvée sur les limites des anciennes provinces de l'Auvergne et du Bourbonnais.

Il est donné lecture d'une notice sur l'église de Fleuriel, par M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle.

La Société entend la lecture d'une satire du poète Barbier sur la *Statuomanie.* Cette pièce, adressée à la Société, a été publiée par le *Mercure de France* du 16 novembre.

Séance du 13 décembre 1851.

La Société entend la lecture d'une pièce de vers sur l'inauguration de la statue de Jeanne Hachette, publiée dans le *Bulletin de l'Athénée de Beauvoisis.*

La Société admet trois nouveaux membres :

MM. Deshommes, avocat ; Philibert de Chevarier, et Georges de Soultrait.

ANNÉE 1852.

Séance du 3 janvier 1852.

Le Secrétaire-Archiviste met sous les yeux des membres présents des épreuves du plan lithographié des fouilles faites à Plaisance ; ce plan doit accompagner le rapport lu dans une séance précédente.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du bureau. Sont élus :

Président, M. de l'Estoille ;
Vice-Présidents, MM. De Bure, Tudot, Méplain aîné ;
Trésorier, M. Clairefond ;
Secrétaire-adjoint, M. Dadole.

Séance du 17 janvier 1852.

M. De Bure fait hommage à la Société de plusieurs objets d'antiquités provenant d'Italie.

Des renseignements intéressants sont donnés par plusieurs membres sur les origines de diverses villes du Bourbonnais.

M. Alary promet de recueillir dans les *Olim*, tout ce qui a rapport à l'histoire du Bourbonnais.

M. Clairefond lit un mémoire resté manuscrit, sur le projet d'érection d'un diocèse à Moulins, en 1788.

Le même membre donne lecture d'un manuscrit contenant les procès-verbaux de la Société populaire de Moulins, en l'an II de la République française.

Séance du 7 *février* 1852.

La Société décide que la collection de ses bulletins formant un premier volume, sera brochée avec une couverture imprimée; les membres nouveaux de la Société pourront acquérir ce volume, au prix de 3 fr.

Il est décidé que les excavations faites à Plaisance pour les fouilles exécutées par la Société, ne seront remblayées que plus tard.

M. Alary dépose sur le bureau des copies des documents qu'il a extraits du premier volume des *Olim*.

M. Clairefond lit un procès-verbal du Conseil-Général de l'Allier, relatif à un bataillon de l'Allier faisant partie de l'armee de Dumouriez.

M. Boyer de Moulins est nommé membre correspondant.

Séance du 6 *mars* 1852.

La Société reçoit diverses publications des sociétés savantes ou académies de Reims, de Bordeaux, de la Lozère, du Puy, de Béziers, des antiquaires de l'Ouest, du Hâvre.

M. De Bure fait don à la Société d'une médaille romaine.

La Société reçoit au nombre de ses membres MM. Darcy, receveur-général de l'Allier, et Olivier Bardoux, archiviste à la Préfecture.

M. Dadole lit un Mémoire sur 96 pièces d'or anciennes trouvées à Souvigny ; il fait passer sous les yeux des membres présents, les moulages en plâtre de douze de ces pièces.

Séance du 20 *mars* 1852.

La Société reçoit les publications de diverses sociétés savantes ou académies, de Bordeaux, de Cherbourg, de Rouen.

M. le Président entretient la Société de la possibilité de faire exécuter à Moulins une planche de médailles en relief, celles qui ont été moulées à Souvigny, par exemple. Il annonce, en outre, qu'il existe entre les mains d'une personne de Moulins des jetons des maires de cette ville, et qu'il serait facile d'obtenir communication pour en prendre les empreintes.

M. Esmonnot présente à la Société, des exemplaires d'une planche lithographiée pour le Bulletin, et reproduisant un plan de l'ancien Château de Moulins.

La Société décide qu'une autre lithographie sera exécutée pour reproduire le dessin d'élévation d'un pavillon de ce même château. Des documents sur cet ancien édifice seront recueillis et serviront de base à une notice qui accompagnera les dessins ; la rédaction de ce travail est confiée à MM. Esmonnot et Alary.

M. Tudot a été chargé d'examiner le compte-rendu du salon de 1849, par M. Galimard. Il a lu ce travail ; il y a remarqué quelques pages pleines d'intérêt, sur une question souvent étudiée depuis quelques années : *celle de déterminer le but des arts dans la société.* — Deux opinions opposées sont encore en présence ; la plus ancienne veut que les arts aient pour but le culte du beau et le développement moral de la pensée ; l'autre se résume dans ces mots : L'ART POUR L'ART.— M. Galimard est partisan de la première opinion, mais il n'a fait qu'effleurer ce sujet dans son compte-rendu du salon de 1849.

Séance du 3 *avril* 1852.

La Société reçoit un exemplaire d'un travail de M. Edouard

Faye, sur l'application des eaux thermales à la bienfaisance publique.

M. Esmonnot présente quelques épreuves d'essais de galvanotypie exécutés par lui; ces épreuves sont bien réussies.

M. Olivier Bardoux donne lecture de deux pièces de poésie dont il est l'auteur : la première est une traduction de la célèbre ballade de Burger; la seconde, une ode à la Bretagne.

La Société admet au nombre de ses membres, MM. Pernet et Valentin, professeurs au lycée de Moulins, et M. Ernest Chaudé, docteur en droit à Paris.

DU CARACTÈRE ET DES MŒURS

DU PAYSAN BOURBONNAIS,

PAR M. BARDOUX,

Vice-Président du Tribunal civil de Moulins, Membre titulaire de la Société.

Dans tous les lieux où, par suite de la civilisation et pour le grand bien de l'espèce humaine, le droit de propriété individuel et héréditaire s'est établi, on le trouve d'abord exercé suivant deux systêmes présentant de notables différences. Ou le propriétaire, travaillant lui-même la terre, en recueille directement les produits, ou il la remet entre les mains d'un fermier qui, moyennant un prix convenu et pour un certain temps, devient le maître de la culture. Ces deux systêmes ont été depuis longtemps examinés et comparés, et il faut le reconnaitre, la culture par le fermier, a souvent été l'objet de bien vives critiques. Depuis les temps les plus anciens, le prix a été accordé au propriétaire cultivateur, à celui qui *paterna rura bobus exercet suis*. Dans le sein même de notre société, cette opinion a trouvé un

défenseur fort habile. Pour mon compte, je ne veux pas précisément la contredire ; mais je ne saurais non plus la ratifier complètement. S'il est vrai que, dans notre contrée, des succès merveilleux ont été quelquefois obtenus par ceux qui cultivent leur propre terrain, on pourrait former aussi malheureusement une liste longue de ceux qui ont éprouvé de cruels et désastreux mécomptes. Beaucoup de gens, parce qu'ils sont nés propriétaires, se croient nés agriculteurs. Une triste expérience vient souvent les détromper trop tard. La science agricole est difficile : la pratique agricole est plus difficile encore. Celui qui l'exerce sur son terrain se laisse aller si facilement à l'illusion des faux calculs, à la tentation des essais aventureux. L'homme prudent éprouvera toujours bien des hésitations, et fera des réflexions bien sérieuses avant de se livrer à la culture de ses propres héritages. Il y a même des circonstances où cette entreprise est impossible. Le propriétaire éloigné de sa terre, et celui qui possède plusieurs corps de biens séparés par de notables distances, s'ils ne se confient pas à des fermiers, sont obligés d'avoir recours au système encore plus décrié des intendants. Le fermier est donc souvent une nécessité, et il faut l'honorer au même titre que l'Ecriture nous commande d'honorer le médecin, *propter necessitatem*. Je ne parle pas ici, bien entendu, de ces spéculateurs usurpant le nom de fermiers, et qui ne prennent à bail une propriété que pour trafiquer d'une manière quelconque de sa sous-location : je n'ai en vue que le bon, le vrai fermier. Or, ce qui le fait, c'est souvent le propriétaire lui-même. Beaucoup de gens qui ont une ferme à donner, ne voient de motifs de préférence que dans le prix annal offert et garanti. C'est une grande faute. Le propriétaire éclairé considérera toujours

les qualités, les occupations de celui qui se propose pour affermer sa terre. Il s'étudiera surtout à ne lui imposer que des conditions qui concilient leurs intérêts réciproques. Je ne crains pas de dire qu'avec un fermier bien choisi et un bail bien fait, un propriétaire se repentira rarement de n'avoir pas conservé l'administration de sa culture. Il est vrai qu'il ne verra sur sa propriété que des améliorations entreprises avec prudence et pour ainsi dire à coup sûr ; mais l'effet, s'il manque d'éclat, ne sera ni moins solide ni moins durable. Le produit de sa terre ne sera pas exagéré, mais il sera assuré. Dans toutes les situations, à toutes les époques, ce sont là des avantages qui méritent d'être pris en sérieuse considératiou.

Dans le centre de la France, auquel appartient notre contrée, il s'est établi, ou plutôt il est resté des temps antiques un troisième genre d'exploitation, peu protégé par la clarté de la législation, ainsi que cela vous a été savamment démontré, et peu étudié par les économistes; c'est la culture par métayers ou colons partiaires. Ce système est-il supérieur ou inférieur aux deux autres? doit-il être proscrit ou encouragé? Ce serait là un sujet d'études bien intéressantes, mais bien longues et bien difficiles, et peut-être aussi bien incertaines.

Il y a de ces questions dont l'examen est moins concluant à mesure qu'il est plus approfondi. Je me rappelle avoir lu dans ma jeunesse la dissertation d'un père jésuite sur la question de savoir s'il est plus naturel pour l'homme d'être debout, couché ou assis. Après les considérations les plus ingénieuses et les recherches les plus savantes, l'auteur finit par conclure gravement que ces trois positions sont également naturelles, et que l'homme doit y avoir recours alter-

nativement, suivant ses besoins. Peut-être, si l'on examinait les trois systèmes d'exploitation dont nous venons de parler, arriverait-on aussi à cette conclusion : qu'ils sont également bons, et que la préférence dépend seulement des personnes, des temps, des lieux, des circonstances. Sans entrer dans cette comparaison, nous avouerons ouvertement notre prédilection pour celui de ces systèmes qui est propre à notre province. C'est plutôt, de notre part, une impression qu'une opinion dont nous puissions rendre suffisamment compte ; peut-être même, n'est-ce qu'une prévention locale. Quoi qu'il en soit, nous aimons cette association entre le capital et le travail, pour parler le langage du jour. Le propriétaire qui a maintenu sur ses domaines ce genre d'exploitation, sans participer aux détails de la culture, est loin d'y rester indifférent. Il a, au moins, pour aller visiter ses champs, plus qu'un but de simple surveillance ; il trouve à les parcourir un intérêt et un plaisir tout-à-fait inconnus à celui qui n'a que des fermiers. C'est ce que caractérise énergiquement une expression propre à notre pays, où l'on dit d'un propriétaire exploitant par métayers, qu'il jouit de ses domaines, tandis que quand il les afferme, on dit, dans le langage usuel, qu'il a cessé d'en jouir.

Outre l'intérêt et le plaisir de la culture que l'exploitation par métayers garde au propriétaire, elle offre le précieux avantage de maintenir entre lui et les cultivateurs, des relations dont l'utilité, au point de vue moral et politique, ne saurait être contestée par personne. La plupart des propriétaires habitant les villes, ceux qui afferment leurs domaines, demeurent entièrement isolés de ceux qui les cultivent. Il ne faut pas croire que l'on puisse étudier et juger l'habitant des campagnes dans les apparitions et les courts séjours qu'il

fait dans nos grands centres de population. Le paysan ne vient à la ville que pour ses affaires, et quand il les a finies, il se hâte de la quitter. Comme il n'y trouve que des gens affectant avec lui des airs de supériorité ou même de moquerie, il y porte toujours un visage contraint, mal à l'aise, que des observateurs superficiels prennent facilement pour l'expression de la sauvagerie et de la dissimulation. Ce n'est que quand il se trouve au milieu de ses champs, que sa physionomie s'épanouit et qu'il redevient lui-même. C'est là aussi qu'il faut aller le chercher, si on veut l'observer et le connaître. Mais c'est une étude qui, pour être faite avec succès, demande encore de grandes précautions. Il faut bien se garder de se montrer à lui avec le visage du maître, qui, pénétré de l'idée de sa supériorité sociale, croirait y déroger s'il n'imposait pas constamment ses opinions, sa volonté, d'un ton qui n'admet ni discussion ni réplique. Celui qui ira étudier le paysan avec ces dispooitions, peut-être plus communes qu'on ne pense, ne connaîtra jamais les descendants directs des vieux Gaulois, qui, les premiers, ont été les maîtres du sol que leurs fils cultivent aujourd'hui. Pour bien connaître le paysan, il faut, autaut que possible, se mettre à son niveau, se familiariser avec ses idées, son langage, ses mœurs, apporter la plus grande attention à éloigner de lui toute gêne, toute contrainte, et, pour cela, se montrer soi-même toujours à l'aise avec lui. Il faut, enfin, lui laisser toute la liberté posible d'action et de langage.

Ayant entretenu, depuis longtemps, avec le paysan bourbonnais, des relations fréquentes et suivies, j'ai tenté l'expérience ; j'ai cherché à connaître un peu son caractère, son esprit et ses mœurs. Quand bien même le but eût été plus facile, je douterais encore de l'avoir atteint. Néanmoins, j'ex-

poserai le résultat de mes observations; si elles ne paraissent pas présenter un degré suffisant de certitude pour se faire admettre, j'aurai, au moins, pour excuse, le désir d'avoir recherché sincèrement la vérité.

Quand on observe le paysan bourbonnais, il se fait remarquer tout d'abord par son air d'indolence et par son insouciante lenteur. C'est, au premier aspect, l'apparence qui le distingue plus particulièrement des autres hommes. Il travaille à la vérité depuis l'aurore jusqu'après le coucher du soleil; mais jamais ses mouvements ne sont plus vifs ni plus pressés que ceux du bœuf qui l'aide à tracer ses sillons. Et si l'on veut pousser plus loin l'examen, il ne dément pas du tout l'idée qu'on avait conçue de lui. Vous l'interrogez: il répond toujours poliment, mais jamais d'une manière concise et claire. On dirait qu'il ignore complètement le oui et le non. Il ne peut jamais vous dire exactement le nombre de jours qu'il a employés à faire tel travail. Quand vous lui demandez compte des productions du domaine, il a recours à toutes les circonlocutions possibles pour éviter une réponse en nombres exacts. Il a horreur des chiffres exprimant des quantités positives. Quoiqu'il compte tous les soirs les bestiaux de la métairie, il paraît ignorer leur nombre, et si le maître lui-même lui demande combien les brebis ont donné d'agneaux au printemps dernier, il répondra toujours : un peu plus d'une quarantaine ou un peu moins d'une cinquantaine ; et tous les efforts pour obtenir un chiffre précis resteraient sans succès. S'il est question entre vous et lui de valeurs pécuniaires, vous aurez beau lui parler par *francs,* il vous répondra par *louis*, *écus* ou *pistoles.* Il n'aime pas conduire son grain au marché, parce que là il n'est question que de mesures ou valeurs précises. Il préfère en porter la montre

dans sa poche, et quand il convient du prix par boisseau, il a bien le soin d'embrouiller la convention d'une prime de tant pour cent qu'on doit lui compter et qu'il appelle des *épingles*, et d'une addition d'un boisseau par vingt qu'il s'oblige à remettre à l'acheteur et qu'il appelle le *vingt-un*. On dirait qu'il se plaît à compliquer et à ralentir les opérations de l'esprit aussi bien que les opérations du corps. C'est avec la plus grande peine qu'il se décide à émettre sur quoi que ce soit une opinion qui lui appartienne, et quand il le fait, c'est toujours avec des expressions qui lui permettent de revenir à la proposition contraire. Enfin, si ses traits respirent l'indolence, l'indécision et l'incertitude, ses idées, ses démarches, ses paroles sont en tout point d'accord avec sa physionomie.

On conçoit combien, sur un caractère pareil, la routine et l'habitude ont dû prendre d'empire. Aussi, quand la science ou quelque hasard heureux pour l'humanité fait faire des progrès aux procédés agricoles, ce n'est pas une petite affaire que de déterminer le paysan bourbonnais à modifier ses anciennes pratiques. Il ne combat pas ouvertement, ce n'est pas son caractère; mais il oppose une résistance passive et des ruses dilatoires dont il est très-difficile de triompher. Il faut bien se garder alors de le heurter de front et de lui imposer brusquement et d'autorité la nouvelle découverte. Il abandonnerait la culture plutôt que de se prêter au désir du maître ainsi manifesté. Il n'y a, dans ce cas, qu'un moyen pour réussir, c'est de lui démontrer, par des explications à sa portée, et en s'étayant surtout des exemples de ses voisins, que ce qu'on lui propose est conforme à ses intérêts. Et surtout qu'on se garde bien de lui demander de contribuer aux avances nécessaires pour les premiers essais. Sa circonspection opposerait des obstacles infranchissables. Quand, à

force de patience et de persévérance, on l'a initié à une innovation, et qu'il l'a pratiquée, il en calcule fort justement la portée, et il est le premier à en demander l'emploi, sans se refuser aux sacrifices proportionnés au bénéfice qu'il en peut attendre. Ce n'est jamais cependant avec une bien grande ardeur qu'il cherche à faire rendre à la terre beaucoup plus qu'elle ne rendait avant lui. Il y a deux raisons pour cela. D'abord, le paysan bourbonnais n'est pas naturellement intéressé. Il est rare qu'il cherche à sortir de sa position par ses réserves et ses économies. En général, plus il récolte, plus il consomme. Quand vous donnez à bail un domaine à un métayer, il ne manque jamais de vous dire : *Monsieur, je ne désire pas m'enrichir chez vous, je ne demande qu'à vivre dans votre bien, en travaillant.* On pourrait croire que ce sont les paroles d'un homme qui déguise sa pensée et qui ne s'exprime ainsi que pour obtenir de meilleures conditions. Point du tout. Le paysan bourbonnais n'a réellement pas d'ambition. Aussi ne cherche-t-il jamais à donner à ses enfants une autre profession que la sienne. Les fils du laboureur restent toujours laboureurs.

L'autre raison pour laquelle le métayer n'adopte pas avec enthousiasme les améliorations les plus clairement démontrées, c'est qu'en général pour une pratique nouvelle, il faut un surcroît de travail, et, en réalité, nos paysans ne sont pas très-laborieux. Il y a chez eux une tendance marquée à laisser la plus grande partie du travail de la culture aux animaux qu'ils y ont dressés. Et, malgré la perspective d'un accroissement de produit, ils n'éprouvent que de la répugnance à augmenter la somme de leur main d'œuvre personnelle. Aussi, c'est toujours avec peine que le métayer voit se dissoudre la communauté de travail dont il fait par-

tie, et que, de laboureur, il devient journalier. Il appelle cela *écorner les bœufs*. Il comprend fort bien que ce changement d'état lui amènera un surcroît d'inquiétudes et de labeurs, et il en ressent une vive contrariété. Par le même motif, le paysan aime beaucoup les loisirs. Il multiplie les dimanches et les fêtes, malgré les réductions prononcées par l'Eglise. Il aime aussi les foires auxquelles il manque rarement de se rendre, quand même il n'aurait pas d'autre but que de satisfaire une oisive curiosité.

Si l'indolence et l'apathie forment réellement le fond du caractère du paysan bourbonnais, il ne faut pas toujours être dupe de l'air de profonde indifférence qu'il sait prendre à tout ce qu'il voit, à tout ce qu'il entend. Il met une espèce d'amour-propre à ne jamais paraitre ému ni étonné ; mais quand il se retrouve avec les siens, sa langue se délie, il raconte tout ce qu'il a vu avec une exactitude de détails et une chaleur d'expression, qui prouvent qu'il ne manque ni de finesse d'observation, ni de sensibilité. Inférieur pour la vivacité de l'intelligence à l'artisan bourbonnais, il lui est peut-être supérieur pour le bon sens ; et sa grosse jovialité n'est pas non plus toujours dépourvue d'esprit. Il se plait fort et réussit assez bien à contrefaire le langage, le ton, les gestes de son maitre. Il sait toujours lui trouver quelque bizarrerie de caractère, et il s'en fait un sujet piquant et intarissable de moquerie.

Un des traits sous lesquels la physionomie du paysan bourbonnais se montre le plus avantageusement, c'est l'air de dignité calme qui l'accompagne presque toujours. A l'entendre parler de ses travaux avec le ton d'un soldat qui parle de ses campagnes, on voit qu'il est convaincu que sa profession ne peut que lui faire honneur. Il met aussi une es-

pèce de fierté à énumérer les laboureurs ses ancêtres et à faire connaitre les domaines qu'ils ont cultivés, car le paysan bourbonnais n'émigre pas et s'écarte peu des lieux qui l'ont vu naitre. En toute occasion, il se montre pénétré de sa valeur et de son importance, et il faut avouer que sous bien des rapports, cette bonne opinion de lui-même peut être justifiée. Ses mœurs sont en général d'une pureté irréprochable. Il est vrai qu'une grande liberté préside aux relations de la jeunesse des deux sexes. C'est le roman de Daphnis et Chloé mis en action. L'amour se fait dans les champs et dans les prairies. Et si quelquefois le chien de la bergère est impuissant à la protéger, les larmes de la pudeur vaincue ne sont pas bien amères, car il n'y a là ni séducteur ni victime : il n'en résulte que l'accélération de la cérémonie nuptiale et la naissance prématurée du premier né. Dans les mariages, la fidélité est exemplaire. Rien n'est plus rare que l'adultère dans la maison du paysan bourbonnais ; tant il est vrai que le travail est un des éléments les plus puissants de moralisation !

La famille présente ordinairement le spectacle d'une union calme et froide, mais sincère. Si les parents ne prodiguent pas à leurs enfants des caresses bien expansives, ils n'exercent jamais sur eux leur autorité avec dureté; ils évitent avec soin de les surcharger de travail. De leur côté, les enfants respectent les auteurs de leurs jours. Ils ne se livrent pas envers eux à de vives démonstrations de tendresse, mais ils ne les abandonnent ni dans leurs maladies, ni dans leur vieillesse. Le métayer ne demande jamais pour son vieux père ou sa vieille mère l'entrée de l'hôpital. Une chose qui frappe dans le langage du paysan, c'est qu'il n'a pas admis dans son intérieur un usage qui s'est établi dans

toutes les autres classes de la société : les enfants n'y tutoient jamais leur père et mère; et véritablement, les relations de la famille ne paraissent rien perdre à l'exclusion de cette marque de familiarité.

Quand on observe avec attention le paysan bourbonnais, on reconnait pourtant que ces soins donnés à l'enfance et à la vieillesse, ces attentions réciproques à tous les âges, prennent encore plus leur source dans la raison et l'équité, que dans le sentiment. La famille, quand quelqu'un de ses membres est malade, ne parait jamais bien émue, et même quand elle le perd, la manifestation de son chagrin n'est ni trop longue ni trop éclatante. Il y a des regrets plus expansifs et plus bruyants, quand il périt un des animaux de la métairie, qu'à la mort d'une des personnes de la communauté. Lorsque le service militaire appelle un des jeunes paysans sous les drapeaux, à part la douleur toujours vive et profonde de la mère, tous les autres parents, dans l'expression de leurs regrets, se plaignent plutôt de l'absence de son travail que de l'absence de sa personne. Néanmoins, le jour qui apporte de ses nouvelles est un jour important pour tout le monde, et jamais on ne répond par des refus aux demandes de petits secours qu'il adresse avec discrétion. Le paysan bourbonnais n'est pas belliqueux; c'est avec une tristesse amère qu'il quitte la vie douce, variée et libre de la métairie, pour les fatigues et la discipline du régiment. Jamais il ne s'engage volontairement : jamais, à quelque prix que ce soit, il n'a l'idée de se vendre pour remplacer personne. On voit quelquefois seulement le frère partir pour son frère, et alors c'est naturellement et sans effort que le jeune paysan se dévoue ainsi autant aux convenances de la communauté qu'à l'affection fraternelle. Le

jeune soldat bourbonnais, quand il peut surmonter le regret d'avoir quitté ses champs et les habitudes de son enfance, se prête avec intelligence et docilité à la discipline militaire. Il rapporte presque toujours à son retour les épaulettes de voltigeur et des états constatant des services exempts de toute punition. C'est là le seul avancement dont il soit capable, et il n'en ambitionne pas d'autre.

Il existe généralement dans les villes une opinion fort peu favorable aux habitants des campagnes. On les regarde comme privés de tout sentiment de probité, et se livrant, toutes les fois qu'ils le peuvent, au préjudice de leurs propriétaires, à la fraude et à la déprédation. A l'égard du paysan bourbonnais, cette opinion est un grave préjugé. Il ne faut pas lui demander la fleur de délicatesse, fruit de l'instruction et de l'éducation ; il n'a que la probité, mais il la possède à un degré plus élevé peut-être qu'on ne le trouve dans les autres classes ignorantes de la société. Il faut convenir qu'il arrive bien quelquefois aussi que le maître exerce des abus d'autorité envers le métayer, et le trompe. C'est non seulement une blâmable action, mais aussi une fausse spéculation, car quand le paysan croit avoir le droit de représailles, il est bien vrai que c'est sans modération qu'il l'exerce. A la fraude il oppose une fraude encore plus dangereuse et plus persévérante. Ainsi, à mauvais maître, mauvais métayer. Mais lorsque le paysan a la conviction que son maître est juste et bon, il se montre lui-même honnête et fidèle : et les liens de la confiance mutuelle allant toujours en se resserrant, c'est ainsi qu'on voit des familles de laboureurs se perpétuer de génération en génération dans les domaines qu'ils cultivent. C'est là l'exemple le plus heureux, le plus satisfaisant, le résultat le plus désirable de l'exploitation par métayers.

Dans le caractère du paysan bourbonnais, il n'y a rien de plus important sans doute à observer que ce qui touche ses opinions religieuses. C'est un point extrêmement délicat et sur lequel on peut être facilement mis en erreur si, quand on l'examine sous ce rapport, le paysan ne se croit pas parfaitement libre. Or, le fait peut paraître regrettable, mais, dans mon opinion, il n'en est pas moins certain, l'indifférence presque complète en matière de religion a atteint nos paysans. Si l'on voulait consulter l'histoire, elle nous apprendrait peut-être qu'ils ont depuis longtemps ce caractère. Ainsi, lorsque la voix de Luther agita si profondément l'Europe, la réforme, qui fit tant d'adeptes sur divers points de la France, n'eut aucun succès dans nos contrées : et cependant nos paysans se gardèrent bien de prendre les armes pour défendre la foi comme on le faisait ailleurs. Et tandis que les guerres religieuses étaient si acharnées dans leur voisinage, en Auvergne et dans le Berry, on ne voit pas bien positivement qu'ils soient sortis de leur impassibilité. Lorsque, à la fin du siècle dernier, la destruction du culte antique de nos pères souleva et transforma en soldats intrépides certaines populations, nos paysans, s'ils furent émus, ne se compromirent par aucune vive manifestation. Aujourd'hui, l'habitant de nos campagnes a recours à la religion dans toutes les grandes circonstances de sa vie; mais en cela, il suit les traditions de ses ancêtres plutôt qu'il n'obéit à une foi ardente et sincère. Dans son enfance, il se laisse initier aux dogmes religieux, pourvu qu'on ne lui demande que le moins de temps possible, car il a à garder ses porcs et ses brebis. Quand il est parvenu à l'âge mûr, il devient une espèce de philosophe. Il ne parle jamais du bon Dieu qu'avec respect : il l'invoque et le remercie souvent avec une naïve effusion; mais pour le diable, il faut qu'il n'y croie guères,

car il en rit et s'en moque à chaque instant. Il exprime même volontiers son opinion sur la vie future, par cette formule : *Ce qu'on nous enseigne est bon ; cela donne de la crainte à la jeunesse ; mais quand nous sommes morts nous sommes bien morts*. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à côté de ce scepticisme, il se trouve, dans l'ame du paysan, une place pour les superstitions les plus incroyables. Pour lui, il n'y a aucune cause naturelle ; et c'est toujours à l'influence de quelque saint du calendrier, ou de quelque génie bienfaisant ou malfaisant, qu'il attribue les événements les plus simples et les plus ordinaires de la vie. Quand il est malade, il a d'abord recours à des remèdes d'une dégoûtante grossièreté ou d'une extrême violence, et, chose étonnante ! assez souvent il guérit. Si le mal persiste, c'est le sorcier qu'il va consulter, et il n'est sorte de maléfices absurdes et ridicules dans lesquels il ne mette sa confiance. Ce n'est que quand il est à l'agonie et qu'il n'y a plus aucun remède à faire qu'il envoie chercher le médecin. Tout cela n'a lieu cependant que pour les maladies qui attaquent le paysan dans la force de son âge. Quant aux infirmités naturelles et à l'affaiblissement des forces, résultat de la vieillesse, il les supporte patiemment et sans murmure. Il a joui de la vie sans enthousiasme, sans grandes passions ; c'est presque avec indifférence qu'il en voit approcher la fin. Rien n'est plus admirable que la quiétude avec laquelle le vieillard sent arriver sa dernière heure. Il n'est pas nécessaire de le consoler. Si on lui adresse quelque parole, il répond avec le plus grand calme : *On ne peut pas toujours rester sur la terre ; j'ai bien assez vécu et j'en rends grâce à Dieu*. Cette dernière page de la vie du paysan est certainement la plus touchante. Elle forme le trait le plus remarquable peut-être et le plus beau de son caractère.

Malheureusement ce n'est pas au plus grand nombre qu'il

est donné de fournir ce spectacle du vieillard mourant. Dans l'enfance, l'inintelligence des soins; dans l'âge mûr, les travaux, les accidents, les intempéries des saisons auxquelles le paysan est toujours exposé, abrégent souvent son existence. Et ceux même qui échappent à toutes ces chances atteignent rarement la longévité que l'on remarque dans d'autres classes de la société.

Dans certains cantons de notre province, la constitution physique du paysan est faible, maladive et conforme, pour ainsi dire, à la nature du sol dont la pauvreté a peine à nourrir ceux qui le cultivent. Cet état de privation et de misère qui tend d'ailleurs à s'améliorer de plus en plus, n'a jamais existé dans le cœur du Bourbonnais dont les habitants ont été plus particulièrement l'objet de nos observations. Ceux-ci vivent en général dans une certaine aisance. Ils jouissent de ce qu'on peut appeler l'*aurea mediocritas* du paysan. Aussi, leur constitution naturelle est bonne et saine. Leur taille est moyenne, mais bien prise. Leur figure ouverte annonce la santé et l'insouciante gaieté de leur caractère. Les femmes savent fort bien relever la grâce naturelle de leur tournure par une toilette simple mais qui n'est pas sans élégance. En général, l'aménité est peinte sur leur figure, et souvent on rencontre des minois charmants sous leur petit chapeau coquet et original. C'est surtout dans les apports ou fêtes patronales des environs de Bourbon-l'Archambault et de Souvigny, que le type national se montre dans tout son éclat. On peut y admirer de nombreux essaims de beautés villageoises, parmi lesquelles on trouve facilement des modèles dignes de la belle Bourbonnaise des anciennes ballades.

Pour être plus sensible aux formes douces et polies de l'habitant des coteaux bourbonnais, il faut les visiter en descendant des hauts pays qui nous avoisinent, après s'être heurté

aux formes rudes, âpres, énergiques du montagnard. Il y a, dans l'aspect des deux populations, une différence bien tranchée. Elle est encore plus caractérisée dans leur langage. Si le voyageur qui parcourt les campagnes de la France veut comprendre quelque chose aux paroles qui se prononcent autour de lui, il faut qu'en se dirigeant vers le midi il s'arrête dans nos contrées ; car, plus loin, il n'entendrait plus que des articulations peu gracieuses dont il lui serait impossible de saisir le sens. Le langage du paysan bourbonnais, au contraire, est doux et sans accentuation désagréable. Il blesse souvent les règles de la syntaxe et de la grammaire, mais jamais de manière à devenir inintelligible. S'il est surchargé de quelques expressions inconnues dans les villes, elles ne sont ni grossières ni barbares. On pourrait même, à juste titre, ce nous semble, revendiquer pour elles l'honneur de figurer dans la langue régulière. Ainsi, le paysan bourbonnais se sert du mot *affrir*, auquel il donne le même sens qu'au mot réussir, et qui a peut-être plus de concision et de fermeté. Il s'est fait un verbe pour indiquer l'action d'un homme qui en saisit un autre au collet ; il dit *laper* quelqu'un, mot qui paraît venir du verbe grec λαμβανω. Il se sert du mot *tarabater*, pour désigner l'action d'une personne qui remue avec bruit quelque chose. Quand, marchant dans un lieu marécageux, l'eau surmonte sa chaussure, il emploie une expression imitative, il dit qu'il a *gouillé*. Ces deux mots ne figureraient-ils pas avec avantage dans le langage familier ? Pour faire entendre qu'il a regret de quelque chose, il dit qu'il en a *mautemps*. Certes, cette locution, dont tout le monde comprend l'origine, exprime plus que les mots *regret* ou *chagrin* qu'elle remplace. Pour peindre l'action d'un homme poursuivant vivement un autre homme ou un animal qui fuit devant lui, il a créé le verbe *fougaler*, dont l'étymologie est

également évidente, et qui, plein de clarté et d'énergie, n'a aucun correspondant dans la langue française. Nous ne désespérons pas de voir un jour ces néologismes prendre la place à laquelle ils ont droit dans le dictionnaire de l'Académie.

Tels sont, ou du moins tels nous ont apparu les traits principaux du paysan bourbonnais. On voit qu'il n'a ni grandes qualités ni grands défauts. Son caractère, comme toutes les choses humaines, offre un mélange de bien et de mal, et le bien, peut-être, y domine. Ce qu'il y a à reprendre chez lui n'est pas inhérent à sa nature ; c'est plutôt le triste résultat de l'ignorance profonde dans laquelle il est encore plongé. Cet état se modifiera, sans aucun doute. Déjà, il n'est pas impossible de découvrir quelque métayer qui envoie ses enfants à l'école du village, dans le but de les faire sortir des ténèbres héréditaires. Quand nos paysans auront une fois porté à leurs lèvres le fruit de l'arbre de vie et de la science du bien et du mal, ils voudront peut-être s'en rassasier trop promptement ; car dans le siècle où nous vivons, nul ne veut attendre. Ce que l'on peut le plus facilement prévoir, c'est que la naïveté de leurs formes primitives s'effacera et disparaîtra sans retour. Gagneront-ils plus qu'ils ne perdront à cette transformation ? Leur bon sens, si parfait jusque-là dans la sphère d'action qui lui a été donnée, suffira-t-il pour leur faire distinguer, dans les excitations dangereuses dont ils peuvent devenir l'objet, ce qui est bon, moral, équitable et conforme à leurs véritables intérêts ? L'ami de l'humanité le désire et l'espère ; mais ce sont de ces questions que l'avenir seul est chargé de décider complètement.

BARDOUX.

LA VILLE DE MOULINS

AU DIX-SEPTIÈME ET AU DIX-HUITIÈME SIÈCLES,

PAR M. BOYER,

Membre correspondant de la Société d'Emulation.

Invité par M. Tudot, directeur de l'école communale de dessin, et membre de la Société d'Emulation, à décrire l'état de la ville de Moulins et de ses monuments, avant la révolution de 1789 et à cette époque, j'ai fait appel à mes souvenirs, et je les ai consignés dans des notes jointes à la traduction d'un Itinéraire en France, publié en latin au commencement du XVII[e] siècle, par un Hollandais. Ce voyageur, qui a écrit sous le pseudonyme de *Jodocus Sincerus*, fit un assez long séjour à Moulins, et y fut accueilli par tous les personnages qui, à cette époque, occupaient un rang éminent dans la cité. Dans sa gratitude, le voyageur ne manqua pas de payer un juste tribut de louanges à ses hôtes bienveillants.

Je prends la liberté d'offrir cet opuscule à la Société

d'Emulation de l'Allier, pour reconnaître l'honneur qu'elle m'a fait en m'admettant au nombre de ses membres correspondants.

Description de la ville de Moulins au commencement du dix-septième siècle,.

Extraite de l'ouvrage intitulé : JODOCI SINCERI ITINERARIUM GALLIÆ (*Geneuæ* 1627) (*).

Exacto jam Aureliæ et Biturigibus tempore usque ad Paschatos festum, Gallicè credo balbuties. Aliò igitur translatum te velim, ubi loqui tibi incipiendum : hoc est, in urbem minùs popularibus tuis celebratam, hanc tibi nomino MOLINAS BORBONIORUM. Recta ut pergas auctor non sum... (è paginâ 63; inferiùs et sequentibus hæc leguntur :)

Après avoir séjourné à Orléans et à Bourges jusqu'aux fêtes de Pâques, vous pourrez, j'espère, écorcher un peu le français. Je désirerais donc que vous vous transportiez ailleurs où vous puissiez commencer à le parler; dans une ville moins connue de vos compatriotes, c'est-à dire, Moulins en Bourbonnais. Si vous ne vous y arrêtez pas, il n'y aura pas de ma faute.

(Puis plus bas.)

—

Metropolis provinciæ est Molinium, vulgò Moulins. Nomen indubiè à moletrinis, quæ fuisse possunt in præterfluenti Elavero, fluvio navigabili et piscoso, in cujus dextrâ ripâ sita est. (A).

La capitale de la province est MOULINS, ville qui tire son nom, sans doute, des moulins à farine qui peuvent avoir existé sur le cours de l'Allier, rivière navigable et poissonneuse qui baigne ses murs, et sur la rive droite de laquelle elle est située.

(*) Le véritable nom de l'auteur de cet *Itinéraire* est ZINZERLING, savant archéologue hollandais.

Biturigibus adventanti et jam ex vicino ad dimidiam leucam colle descendenti jucundissimum spectaculum præbet amœnitas ejus verno et æstivo tempore. Urbem, hortum aut sylvam appelles, ambigendum tibi, adeò perpetuum videtur arboretum, turribus et ædificiis hinc indè eminentibus distinctum. (B).

Cette situation est délicieuse. Rien de plus riant à voir, au printemps et en été, que l'aspect de cette ville, quand on descend une colline qui n'en est qu'à demi-lieue sur le chemin de Bourges. Des tours, des maisons, des clochers s'élevant çà et là au-dessus d'un massif de verdure, à travers de grands arbres touffus, vous laissent à deviner si ce que vous découvrez est une ville, un jardin ou une forêt.

Urbs exigua est, sed suburbia habet amplissima et elegantissima octo; quorum pars mœnibus cùm olim, tùm in his novissimis turbis ante biennium cincta est. (C).

La ville est fort petite, mais elle a huit grands et beaux faubourgs, dont partie y a été jointe par une enceinte commencée depuis longtemps et achevée depuis deux ans seulement à cause des derniers troubles.

Plateas habet mundas, ædes elegantes. Quin jam ante triennium demùm dejectis multarum ædium projectis primaria platea reddita fuit latior. (D).

Moulins renferme des places fort propres et des maisons élégantes. La principale de ces places a été même agrandie depuis moins de trois ans, par la démolition de plusieurs maisons qui gênaient la vue en s'avançant sur la voie publique.

Hortis privatorum et viridariis tam suburbia quam loca exteriora abundant amœnissimis. Prata duo undè venit et undè abit Elaver sunt latissima, *Champ-Bonnet* dicta, in quîs, diebus festis, cœlo sudo, imprimis sub vesperum, florem civitatis abambulantem videas : non secus ac

Les faubourgs et toute la campagne environnante sont remplis de jardins d'agrément et de potagers qui y entretiennent l'abondance. Au-dessus et au dessous de la ville, sur les bords de l'Allier, sont deux très-vastes prairies appelées les *Champs-Bonnet*, où les jours de fête, lorsqu'il fait beau, vous voyez, surtout le

Andegavi in prato Germanorum et Lugduni in areâ *Bellecourt* dictâ. (E).

Templa primaria sunt B. Virginis, et D. Petri. Jesuitarum collegium est in suburbio antè portam quæ Parisios ducit, satis amplum et discipulis frequens. (F).

Arcem, Ducum olim sedem, nunc regiam, habet amplissimam : in cujus xysto Ducum Borboniæ pictæ ad vivum effigies, nunc vetustate obliterari cæptæ conspiciuntur. Fons in areâ est elegantissimus. Est illic cubiculum in quo monstratur pictura Gigantis, cujus ossa quædam Valentiæ in Delphinatu ostenduntur. Dotalitium reginarum Franciœ est Ducatus Borboniæ, quæ viduæ aulam suam hic habere solent. (G)

Hortum arx adjacentem habet amplum et amœnum. Fons in eo est salientis aquæ instar artiscocci. (H).

Domuncula in eodem est aquis circumdata, quæ per pontem

soir se promener tout ce qu'il y a de jeune, et d'élégant parmi les habitants, à peu près comme à Angers au pré des Allemands, et à Lyon sur la place *Bellecourt*.

Les principales églises sont dédiées à la Bienheureuse Vierge Marie et à l'apôtre Saint Pierre. Les Jésuites y ont un collége situé dans le faubourg qui est audevant de la porte de Paris ; cet établissement est assez vaste et bien fréquenté.

Le château, autrefois la résidence des Ducs, est maintenant une vaste maison royale. On y voit dans une galerie les portraits des Ducs de Bourbonnais, sur lesquels la main du temps a déjà exercé quelques ravages. La cour est ornée d'une très-belle fontaine. On montre dans un appartement la figure d'un certain géant dont on voit, dit-on, quelques ossements à Valence en Dauphiné. Le duché de Bourbonnais est maintenant donné en douaire aux reines de France qui, après leur veuvage, viennent d'ordinaire habiter ce château.

Dans de vastes et délicieux jardins situés sous cette habitation royale, l'on remarque une fontaine élégante en forme d'artichauts ; d'où l'eau jaillit en abondance.

On y voit aussi un pavillon entouré d'eau de toutes parts, où l'on ne peut

aditur. Pons ille ita fabricatus est, ut nisi clavo ferreo muniatur, qui illo incedunt, in subjectas undas decidant. Quod fortuitò meo tempore accidit tribus anglis sine ductore horto inambulantibus; quorum priores cùm casu decidissent, tertius, ne non omnis comes esset fortunæ, ultrò secutus in easdem aquas valde lutosas prosiluit. Poma aurantia et citrea, cum similibus fructibus, in separata horti parte educantur. (I).

arriver que par un pont construit de telle sorté, que si l'on n'a pas l'attention de le fixer par une clavette de fer, on ne peut marcher dessus sans tomber dans l'eau. C'est ce qui arriva, de mon temps, à trois Anglais qui se promenaient sans guide dans ce jardin. Deux d'entre eux s'étant avancés sans précaution sur ce pont à bascule, roulèrent dans le fossé ; et le troisième, qui, sans doute, ne voulait pas fausser compagnie à ses compatriotes, sauta volontairement dans ces eaux fangeuses. Des orangers et des citronniers couverts de leurs fruits, sont cultivés dans une partie réservée de ces jardins.

Vivarium ab urbe leucæ plus minus spatio abest, vulgò *le Parc* vocant, in quo jucunda est ambulatio. (J).

A un peu moins d'une lieue de la ville, le *Parc de Beaumanoir* procure encore aux habitants une promenade des plus agréables.

Cæterùm quacumque exeas ex hac urbe, semper occurrent tibi ambulationes amœnissimæ Octiduum te circumducerem, nec semel eamdem viam, nisi ad urbis exitum, repeterem. (K).

Au reste, de quelque côté que vous portiez vos pas hors des portes, vous rencontrez partout de délicieuses promenades. Je vous ferais faire le tour de cette ville huit jours de suite, sans vous faire passer par le même chemin, si ce n'est aux portes mêmes.

In suburbiis et præcipue illo quod à Carmelitarum conventu nomen habet, magno numero fabri degunt, qui cultros et forfices laudatissimæ bonitatis conficiunt. Cùm primùm novi hospites ad-

Dans les faubourgs, et principalement dans celui des Carmes, résident un grand nombre de couteliers qui fabriquent des couteaux et des rasoirs d'excellente qualité. Aussitôt que des voyageurs étrangers sont descendus

venêre in diversoriis, sistunt se fœminæ venum merces illuc exteris offerentes. (L).

Hic ad tempus subsistere volenti tibi consilio aderunt (quà sunt humanitate erga exteros) nobilissimus dominus Billardus de Çorgenay, vir eruditissimus, poëta latinus et gallus optimus, arcis regis Capitaneus; tum vir optimus N. Corderius, tam pater quam filius, mercator, vulgò *Monsieur Cordier*. Ex his de habitandi commoditate rescire poteris, aliaque humanitatis officia expectabis.

Nec fugere te velim hic publico consiliarii regii et causarum criminalium judicis officio fungi *Gaulminum*, virum juvenem quidem adhuc, sed nulli in Galliâ, varia eruditione nunc secundum. Cui meritas, sed nondum condignas laudes cecinimus quæ in Germaniâ excussæ leguntur. Hunc vidisse, adiisse, allocutum esse, gaudio tibi, si litteras et litteratos amas et æstimas, erit et gloriæ.

dans une auberge, ils sont assiégés par les femmes de ces couteliers qui viennent leur offrir leur marchandise et les pressent de leur acheter quelque objet de leur fabrique.

Si vous vous décidez à faire quelque séjour dans cette ville, il vous sera avantageux de faire la connaissance de Monsieur Billard de Corgenay, capitaine du château, gentilhomme infiniment aimable, homme très-savant et littérateur distingué, cultivant les muses latines et françaises. Vous ferez bien aussi de vous adresser à MM. Cordier père et fils, négociants, hommes remplis d'égards, de bienveillance et d'urbanité envers les étrangers, qui vous procureront un logement commode, et de qui vous pouvez attendre toute sorte de services.

Il ne faut pas vous laisser ignorer que la place de Conseiller du Roi et de juge criminel est occupée par M. Gaulmin, jeune magistrat qui, bien qu'à la fleur de son âge, n'est inférieur en France à qui que ce soit pour l'étendue et la variété des connaissances. J'ai fait de ce savant homme un éloge (bien au-dessous de son mérite, sans doute) qui a été publié en Allemagne. Si vous aimez les lettres et ceux qui les cultivent, vous serez certainement glorieux et ho-

noré de l'avoir visité et fréquenté, heureux et charmé d'avoir conversé avec lui.

Quin nec magni illius viri Dureti, qui juri, justitiæque hic præsidet, nomen indictum relinquendum. Mirantur virum hunc, qui *linguarum thesaurum deque earum originibus* scripta ab eo edita legerunt.

Il ne faut pas non plus passer sous silence le nom de M. Duret, célèbre jurisconsulte et chef du Présidial. Tous ceux qui ont lu son *Trésor des langues*, où il traite de leurs origines, sont étonnés de la profondeur de l'ouvrage, et remplis d'admiration pour l'auteur.

Addo et N. de La Vale, cosmographum regium, cujus de institutione Principis liber extat gallicè editus, apud omnes meritò in summo pretio. Meretur et is flori virorum hujus loci accenseri.

Vous aurez encore à voir M. de Laval, géographe du roi, qui a écrit en français, sur l'enseignement des princes, un livre justement et généralement estimé. Il est digne de tous points d'être mis au nombre des hommes célèbres de cette ville.

Plures non cumulo. Hi multorum instar hic nunc conspiciantur. Adi ipsos, alloquere, audi.

Je ne vous en cite point d'autres, quoiqu'il y en ait beaucoup qui, à l'exemple de ces derniers, cultivent les lettres ; allez les voir, fréquentez-les, et, surtout, retenez leurs entretiens.

Contrahetur tibi hic facillimè familiaritas cum juvenibus indigenis : cum quibus hilariter absque omni seriâ et morosâ tristitiâ vivere te velim. Is enim genius est hujus loci. Duceris ad convivia, ad honestas recreationes, in hortos, ad choreas. Et obtinget tibi inter veneres etiam Molinenses, non veneres linguæ gallica-

Vous aurez bientôt fait connaissance avec les jeunes gens du pays, dont le caractère est liant et facile ; vous passerez avec eux d'agréables moments, et ils vous feront partager leurs plaisirs. Vous serez invité aux festins, admis dans les sociétés, introduit dans les cercles, conduit aux bals, dans les jardins ; en un mot, vous serez de toutes les parties de

næ non inamœnum exercitium. (M).

In extremo descriptionis hujus urbis addo : hodiè et urbi et provinciæ præfectum illustrissimum dominum Sanct-Geranium, Palissæ dominum, virum in tantâ dignitate humanissimum, quem bis transeuntem salutavimus. Peregrinorum amantem prædico. Nos certè commendarat Billardo, locum suum absentis tenenti, ad instar sanguinis necessitudine sibi junctorum. Cujus etiam commendationis fructum tulimus erga obtrectantes et calumniatores, qui tantùm non capitis nos invidiâ et æmulatione stimulos subdente, si licuisset, accusassent.

plaisir. Dans votre commerce avec les dames de Moulins, vous jouirez du double charme de leur conversation et du beau langage.

Enfin, pour terminer le tableau que je viens de vous esquisser, j'ajouterai que le commandant de la ville, et en même temps le gouverneur de la province, est le comte de Saint-Gerand, seigneur de Lapalisse, en qui la grandeur et la dignité sont tempérées par l'affabilité et la politesse la plus exquise, dont la bienveillance pour les étrangers et les voyageurs est extrême. J'avais eu l'occasion et l'honneur de le saluer deux fois lors de son passage ; cela me suffit pour en obtenir, auprès de M. Billard de Corgenay, son lieutenant, commandant en son absence, la recommandation la plus flatteuse, comme si j'eusse été de ses amis intimes. J'eus bientôt lieu d'éprouver les effets de sa protection et de sa puissante recommandation, à l'encontre d'hommes malveillants et calomniateurs, qui, excités par l'envie et poussés par une basse jalousie, m'auraient, je crois, à l'exception d'un crime capital, accusé de tout le mal possible, s'il les eût écoutés, ou si cela leur eût été permis.

NOTES

*Relatives à l'extrait de l'*ITINERARIUM GALLIÆ *de Jodocus Sincerus.*

(A). La ville de Moulins doit son nom au moulin Bréchimbault qui existait encore vers le milieu du siècle dernier, sur le ruisseau de Grillet ou des Tanneries, et que plusieurs vieillards de ma connaissance ont vu en pleine activité. Il était alors presque sur le bord du fossé de la première enceinte de la ville. —C'est sur l'emplacement de ce moulin, auquel avait succédé un four banal appartenant au Chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame, qu'a été construite la salle de spectacle, au bas du cours Bérulle. La rue et la petite place au sud du théâtre, ont retenu jusqu'à ce jour le nom de *Bréchimbault.*

(B). Nous avons hérité du goût de nos pères pour les jardins et les plantations, et malgré le grand accroissement qu'a pris notre ville depuis le XVIIe siècle, elle paraît encore, de loin, surgir d'un massif de verdure. Mais nous avons à regretter la destruction de plusieurs belles églises qui en faisaient l'ornement, et généralement de tous les clochers qui lui donnaient cet aspect pittoresque dont parle l'auteur de l'*Itinerarium.* Ceux-mêmes des temples qui échappèrent aux démolisseurs de 1794, excités contre les édifices religieux par la présence du fameux Conventionnel Fouché, en mission dans le département de l'Allier, disparurent à cette funeste

époque. Ainsi, à l'exception de la tour de l'Horloge, aucun édifice public ne se manifeste aujourd'hui au voyageur qui aperçoit de loin notre ville, et qui cherche en vain à y découvrir un indice de temples ou de monuments religieux. On pourrait donc, avec quelque raison, appeler Moulins la ville sans clochers.

Disons ici un mot sur la tour de l'Horloge, qui a elle-même subi quelques modifications. Cette tour est maintenant couronnée d'un dôme élégant remplaçant une couronne royale fleurdelisée, construite en 1779 ou 1780, et qui en faisait encore l'ornement en 1792 ; il n'en reste plus que le soleil servant de girouette à la tour et tournant autour d'une tige en fer, qui était le prolongement de la fleur de lis culminante à laquelle allaient se réunir en courbes gracieuses, les branches sortant des fleurs de lis du diadème. Ces fleurs de lis, ouvrage au repoussé, étaient moins ornées et plus simples que le modèle conservé dans la famille Boyer (à Moulins, rue Percée), dont le chef, père de l'auteur de ces notes, fut l'entrepreneur de la couronne en question, avec son confrère Paradis, comme ils l'avaient été, quelques années auparavant, des belles grilles de Notre-Dame. Ces deux maîtres serruriers s'étaient rendus adjudicataires de la couronne, à la condition d'en recouvrer le prix à leurs risques et périls, au moyen d'un rôle rendu exécutoire contre les habitants de la ville. Lorsque la révolution de 1789 éclata, il leur en était dû encore une partie qu'ils ne purent jamais recouvrer, et l'huissier Audin, chargé par eux de ce recouvrement, étant mort insolvable, au lieu des bénéfices qu'ils attendaient de leur entreprise, ils ne recueillirent que perte et déception.

La couronne royale de Jacquemart reposait et était soli-

dement fixée sur la plate-forme de cette tour, qui est couverte en plomb comme le reste de la charpente du clocher et la famille d'automates qui sonne les heures, et légèrement inclinée pour l'écoulement des eaux pluviales.

Au bas de la tour était planté le Pilori, où l'on exposait, attachés par le cou avec un collier de fer (le carcan), les condamnés aux galères, après qu'ils avaient été fouettés de verges à tous les carrefours, et marqués à l'épaule avec un fer chauffé à blanc. L'exécution des criminels se faisait sur la place, en face de l'Hôtel-de-Ville, où, chaque fois qu'elle devait avoir lieu, on dressait la potence, instrument de leur supplice.

En 1807 ou 1808, le revêtement du pied de la tour se trouvant détérioré, ruiné et salpétré, et donnant de justes craintes pour la conservation de ce monument, on entreprit de le restaurer, et après qu'on l'eût étayé avec d'énormes poutres, il fut rechaussé au moyen d'un solide soubassement en pierre de taille d'un meilleur choix et d'un plus fort échantillon que celles qui avaient été primitivement employées. Ce travail fut éxécuté sous la direction de M. Querry, architecte de la ville, par M. Micaud, charpentier, qui construisit aussi, la même année, le dôme qui surmonte la tour.

Avant 1793, à l'angle extérieur de cette tour, se trouvait, à douze ou quinze pieds de hauteur, assise et attachée au pied d'une colonne, et recouverte d'un dais en forme de coquille, une bonne statue de l'Ecce Homo, connue sous le nom de *Bon Dieu de Pitié*, et objet de la vénération de la population. C'était la copie d'une semblable statue existant dans une chapelle de l'église paroissiale de Saint-Pierre, et vraisemblablement pareille à celle que l'on conserve encore dans

l'église de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Les deux statues dont nous parlons subirent, à l'époque de la révolution, le sort commun de tous les monuments religieux de notre ville, et tombèrent sous les coups des iconoclastes.

(C). La petite ville qui se forma bientôt autour du château de Moulins, bâti par les barons ou les sires de Bourbon, ne dépassa pas primitivement le bord du côteau oriental qui règne le long de l'Allier, depuis Nomasi jusqu'à Chavennes. Mais la beauté de la situation, la fertilité du terroir, puis le séjour prolongé des ducs de Bourbonnais, leur prédilection pour cette résidence, l'établissement de la petite cour qui les y suivait, le siége de l'administration chargée de gérer leurs vastes domaines, et des juridictions de leur duché, y attirèrent bientôt un grand nombre de marchands, d'artisans et d'habitants de toutes les classes. Cette population se groupa et s'établit autour de l'enceinte de la demeure des ducs, et principalement dans l'espace compris entre le château et ses dépendances, la porte d'Allier et le rivage, sur le chemin qui conduisait à Souvigny, ancienne résidence des seigneurs de Bourbon. Ces divers établissements donnèrent naissance aux faubourgs dont parle l'auteur de l'*Itinéraire*, et surtout à celui d'Allier qui devint aussi considérable que le reste de la ville.

Les anciens faubourgs indiqués par cet auteur, joints à la ville et renfermés dans la deuxième enceinte terminée en 1622, en sont maintenant les plus beaux quartiers ou les plus populeux. Leur prolongement hors des portes et au-delà des promenades extérieures, constitue actuellement huit grands faubourgs, dont sept sur la rive droite, savoir : le faubourg de Paris, où, depuis le XVIe siècle, furent édifiés l'hôpital général et les couvents des Bernardines et des Char-

treux; les faubourgs de Chaveau et de Sainte-Catherine, presqu'entièrement habités par une race de laborieux jardiniers et d'honnêtes cultivateurs; ceux de Bourgogne et de Bardon, où résident principalement des ouvriers en bâtiment ou exerçant d'autres professions; ceux d'Orfembre et des Garceaux, habités par des charbonniers et des cultivateurs; enfin, celui de la Madeleine, sur la rive gauche, où se trouvent les casernes de cavalerie, des brasseries, etc.

Ce dernier faubourg communique avec la ville au moyen d'un superbe pont en pierre, de treize arches, construit dans le siècle dernier, durant le règne de Louis XV, sous la direction du célèbre ingénieur De Régemortes; il est établi sur un radier continu ou massif général de maçonnerie dallé en pierres de taille. La construction de ce monument fait époque dans les annales des ponts et chaussées; elle opéra une révolution notable dans la science des ingénieurs.

Pour construire le pont de Moulins, dont la chaussée ou le tablier est d'un niveau parfait, il ne fallut pas moins que raser et déblayer, de fond en comble, l'ancien faubourg de la Madeleine, demeure d'une nombreuse population de mariniers, ainsi que l'église d'où il tirait son nom; l'emplacement du faubourg et de l'église sont maintenant au milieu de la rivière.

La ville de Moulins, d'abord fort petite, fut circonscrite dans l'espace qu'embrassent actuellement les promenades intérieures (cours Doujat, d'Aquin et Bérulle), établies sur l'emplacement du fossé de la première enceinte, dont il ne subsiste plus que deux des nombreuses tours qui la défendaient, celle de la maison Claustrier, sur le cours Doujat, au nord, et celle de la maison Allard, sur le cours Bérulle, au sud. On voit encore quelques vestiges de cette enceinte

sur les derrières de quelques maisons de la rue de la Flèche (côté ouest), au pied desquels coule le ruisseau fangeux alimenté par les eaux pluviales de ce quartier populeux, et qui va rejoindre la rivière au moyen d'un égoût. En creusant, il y a quelques années, les fondations de plusieurs maisons en reconstruction, dans la rue d'Allier, à droite, en remontant cette rue, on trouva des pans de mur, des restes de tours et de demi-lunes de ces anciennes fortifications.

Des quatre portes principales de la ville, dont les emplacements se trouvaient à l'entrée de la rue Cherche-Midi, à celle de la rue Billonnat, vers le milieu de la rue de la Flèche et de la rue d'Allier, il restait encore un vestige de cette dernière en 1784; c'était un segment de l'une des deux tours qui la défendaient (celle du côté du nord), dont on avait abattu la moitié, du côté de l'entrée, pour élargir la voie publique. Dans la concavité de ce segment de tour, on avait construit, en pans de bois, une échoppe, avec chambre au-dessus, pour le logement d'un pauvre habitant, et qui était alors occupée par le père Gayot, dégraisseur de bas. Ce reste de tour disparut en même temps que la chapelle Saint-Julien, qui lui était attenante, lorsque les Doctrinaires, qui tenaient le collége à cette époque, firent bâtir sur cet emplacement les maisons nos 26 et 28.

La chapelle Saint-Julien, que nous venons de nommer, était une dépendance de l'hôtel de ce nom, qui fut, sous les ducs de Bourbonnais, l'hospice ou l'hôtel des Invalides, où étaient reçus leurs vieux serviteurs. Il en existe encore quelques bâtiments au fond des cours des maisons qui viennent d'être indiquées.

Ce pieux asile, cette retraite construite *intra muros*, faisait suite au château des ducs, auquel il se reliait par le vieux

Palais-de-Justice et la vieille prison. Tous ces monuments constituaient ensemble le reste de l'enceinte, à l'aspect de l'ouest et du nord-ouest, jusqu'à la porte de Paris, qui se trouvait, comme il a été dit plus haut, à l'entrée de la rue Cherche-Midi, entre les maisons occupées actuellement par MM. Gaillard, confiseur, et Mantin, fabricant de meubles. Cette partie ouest de l'enceinte était bordée d'un large et profond fossé. Depuis soixante ans, tous ces lieux ont bien changé d'aspect et de destination ; le fossé, maintenant comblé et converti en jardins, était encore, à cette époque, un marais impraticable, où les écoliers et les gamins allaient, durant l'hiver, glisser sur la glace. Ils étaient connus, alors, sous le nom impropre de *Fossés Braies*, qu'ils ont retenu jusqu'à présent ; cette appellation, bien que défigurée, leur vient de la *fausse-braye* du château, espèce de terrasse étroite bordée d'un parapet entremêlé de guérites qui couronnaient les contre-forts, et dont il reste encore des traces au pied de la grosse tour nommée la malcoiffée (la prison actuelle).

Quant à l'enceinte moderne terminée en 1622, et renfermant les grands faubourgs dont parle l'auteur de l'*Itinéraire*, elle parait avoir été commencée par le bas de la ville, et avoir consisté en un mur flanqué de tours, ainsi qu'il résulte de la simple inspection du *Plan général de Moulins et de ses environs*, faisant la première planche de l'ouvrage publié par M. de Régemorte, sur la construction du pont. Cette enceinte, partant du rivage, à l'aspect du nord, s'étendait, en ligne à peu près droite et parallèlement à la rue des Pêcheurs, jusqu'au pied du côteau où sont les jardins de l'hôtel de Paris et les bâtiments neufs des Dames de la Congrégation de Notre-Dame, renfermait dans cet espace

les Bas-Quartiers, le Champ-de-Foire et les Jardins-Bas. De ce point, en suivant le même côteau, et par un retour presqu'à angle droit rentrant, l'enceinte traversait la rue Sous-Saint-Jean, s'étendait sous le jardin haut des Visitandines (le Lycée actuel), — dont elle n'était séparée que par une ruelle où je me rappelle avoir passé, lorsque j'étais encore petit enfant, — jusqu'au cours de Bercy où, par un autre angle droit terminé sans doute par une grosse tour, elle se continuait jusqu'à la porte de Paris actuelle, flanquée elle-même de deux grosses tours. Celle de gauche, en sortant de la ville, sert actuellement de base à la maison de M. Guy, (ancienne maison du Chasteau; il y a peu d'années, elle formait une glacière : celle de droite, en partie démolie, lors de la construction des deux piliers qui forment la porte de Paris actuelle, subsiste encore dans les dépendances de l'hôtel de Bompré devenu plus tard l'hôtel Desroys.

La partie méridionale de cette seconde enceinte commençait à la porte de Lyon, à l'entrée de la rue Saint-Martin, et consistait en un rempart revêtu de maçonnerie avec un large fossé et couronné d'un simple mur crénelé. Elle s'étendait de l'Est à l'Ouest jusqu'au rivage, renfermant le jardin des Carmes et celui de l'hôpital Saint-Joseph, et était, comme le mur du Nord, flanquée de tours rondes, dont deux existent encore au Sud des jardins, ainsi que la portion du rempart qui les reliait ensemble : une troisième sert maintenant de magasin à poudre. Il y a lieu de croire qu'il n'existait aucune fortification sur le bord de la rivière qui pouvait seule former la défense de la ville, de ce côté.

Le surplus de l'enceinte que nous décrivons en ce moment, renfermant tout le haut de la ville, au Nord-Est, à l'Est et au Sud-Est, fut sans doute la partie construite sous

le gouvernement du comte de Saint-Gerand et postérieurement au reste des murs; en effet, elle annonçait un système mieux raisonné et mieux approprié au besoin de la défense. Elle consistait en un rempart revêtu, avec un large fossé sec, tracé à angles alternativement saillants et rentrants, depuis la porte de Paris jusqu'au Château-d'Eau où avait été reportée la porte de Bourgogne; elle renfermait l'enclos des Carmélites où elle existe encore, moins toutefois ce revêtement qui a été détruit, celui des Ursulines et la moitié de l'ancien cimetière, connu sous le nom de Cimetière-des-Choux. La petite promenade des Capucins en faisait partie, et la dépression des terrains qui la bordent en indique le fossé.

De la porte de Bourgogne à celle de Lyon et sur une ligne très-peu convexe, l'enceinte continuait avec le même relief, mais tracée d'une manière plus savante et composée de courtines flanquées de *Redans*, larges et obtus auxquels il ne manquait que des flancs pour en faire des fronts bastionnés. Toute cette partie orientale de l'enceinte a été complètement rasée et effacée. Néanmoins, on reconnaît encore quelques parcelles de son relief dans le jardin ci-devant de l'Oiseau et dans celui d'une maison de la rue Saint-Martin, ayant une entrée sur celle de l'Oiseau.

Il paraîtrait qu'en face du côteau de Bardon, se trouvait un *cavalier* qui aurait subsisté jusque vers le milieu du dernier siècle ou jusqu'à la création du *boulevard de Pont*, ainsi nommé de l'intendant, sous l'administration duquel il fut établi. Ce cavalier était nommé *la Montée Coquette*, et les petits enfants allaient y prendre leurs ébats. J'ai connu un vieillard, mort nonagénaire, le père Yvet, fourbisseur, homme instruit et considéré, officier dans la milice bourgeoise avant la Révolution, qui avait vu abattre la porte de

Lyon par ordre de l'intendant, M. de Barnage, vers le milieu du XVIIIe siècle. Cette démolition avait été ordonnée afin de prévenir les accidents qu'aurait pu occasionner la chûte de la voûte dont il s'était détaché quelques pierres au moment où l'intendant passait dessous dans son carrosse.

(D). La plus considérable de ces places était, et est encore, la *place des Lices* (vulgairement place d'Allier), ainsi nommée en mémoire des fêtes splendides et des brillants tournois dont elle fut le théâtre, à l'occasion de la naissance et du baptême d'un fils du connétable de Bourbon, dont le roi de France, François Ier, fut le parrain. Le milieu de cette place avait été dépavé pour la tenue des joûtes ; il resta dans cet état durant près de trois siècles, et ce ne fut que dans les premières années du siècle présent qu'il fut repavé, en partie, par les soins de l'administration municipale. Dans ces dernières années, ce pavé a été supprimé dans la partie inférieure de la place qui s'avance vers l'église de la paroisse de Saint-Nicolas, et remplacé par un empierrement à la Mac-Adam.

Il existe encore à Moulins, mais en bien petit nombre, quelques-unes de ces jolies maisons bâties dans le goût de la Renaissance ou de l'époque de transition qui l'a précédée. Quant à ces hautes maisons gothiques construites en pans de bois et à pignon aigu, dont les étages supérieurs s'avançaient les uns sur les autres en encorbellement sur la rue, ainsi qu'on en trouve encore beaucoup dans plusieurs villes de France et d'Allemagne, elles ont presqu'entièrement disparu et fait place à des édifices plus modernes. Déjà même on ne voit plus guère dans notre ville de ces façades à compartiment de briques rouges et noires qui étaient en usage durant les derniers siècles, et paraissaient si étranges aux voyageurs.

(E). On appelle communément, en Bourbonnais, *Champs-Bonnets*, et par contraction, *Chambons* et *Chambonnages*, les terres limoneuses provenant d'alluvions sur les bords de l'Allier et de la Loire; et, par diminutif, on avait nommé *Champs-Bonnets*, les deux prairies, sur le rivage de l'Allier, servant de promenades aux habitants de Moulins, à l'époque où fut composé l'*Itinéraire*. Celui d'amont, après avoir été détruit et corrodé par la rivière, puis successivement reformé par les dépôts de sable et de limon charriés par les eaux, lors des grandes crues, fut mis hors d'atteinte, au moyen d'une forte digue, lors de la construction du pont actuel. Avant cette époque, ce grand quartier et tout le bas de la ville étaient exposés à être inondés lors des débordements fréquents de la rivière.

Depuis la construction de cette digue, enracinée par une de ses extrémités au côteau des Garceaux, et par l'autre à la culée du pont, rempart élevé par De Régemorte, pour la sûreté de la ville, nous devions nous croire désormais à l'abri de ces débordements. Déjà même, une nouvelle digue en construction dans le lit de l'Allier, destinée à renforcer la première, et dirigée perpendiculairement à l'axe du pont, était fort avancée, lorsque, dans le but de se procurer des terres pour terminer cette nouvelle levée, les ingénieurs Moricet et Faulin de Banville, ayant commis l'insigne imprudence d'abaisser l'ancienne à sa jonction avec le boulevard Depont (aujourd'hui *Cours Lavieuville*), livrèrent celle-ci à la fureur des flots et à l'invasion de la crue extraordinaire et mémorable du 12 novembre 1790. Les eaux de l'Allier s'élevèrent ce jour-là à une telle hauteur, qu'il s'en manqua tout au plus de deux pieds que leur niveau n'atteignît la clé de voûte des arches du pont. Ce monument en frémit, mais n'en fut point ébranlé et n'en reçut pas la moindre avarie.

On assure que durant cette fameuse crue, un vase rempli d'eau, placé sur le parapet du pont, se désemplit par l'effet du frémissement.

Les ravages de la crue du 12 novembre furent immenses, l'eau remplit les caves et les rez-de-chaussée de toutes les maisons, depuis le milieu de la rue d'Allier jusqu'aux abords du pont ; plusieurs s'écroulèrent, un plus grand nombre furent ébranlées ; presque tous les édifices de la partie basse de la ville furent plus ou moins endommagés.

Cependant, on n'eut à regretter, dans ces circonstances, que la perte d'un seul homme, l'huissier Mirlaveaux. Revenant d'un petit voyage, il se rendait à son domicile ; comme il se confiait témérairement à la vigueur de son cheval, il persista, malgré les avertissements et les cris déchirants des spectateurs, à vouloir franchir la brèche par laquelle les flots de l'inondation se précipitaient dans la ville ; mais il fut aussitôt culbuté et englouti avec son cheval.

Ce grand désastre fut signalé par des actes de courage et de dévouement, principalement de la part des mariniers et de quelques autres habitants des quartiers envahis par les eaux. Si les noms de ces courageux citoyens sont restés ignorés, nous ne devons pas laisser dans l'oubli celui de M. Dumyra, nouvellement élu maire de la ville. Cet intrépide magistrat se dévoua au salut de ses administrés, et tant que dura le danger, jusqu'au moment où les eaux commencèrent à décroître et à ne plus se déverser par la brèche de la levée, on le vit constamment, naviguant dans un frêle bachot, porter des secours à tous les malheureux surpris par la soudaineté de l'irruption, et qui, n'ayant pu se sauver, s'étaient réfugiés sur les toits ou dans les étages supérieurs de leurs pauvres habitations déjà minées par les flots, arra-

cher les uns en s'exposant à être englouti avec eux, prodiguer aux autres du pain et les substances alimentaires dont ils étaient dépourvus.

Quarante-huit heures après cette inondation qui occasionna des pertes immenses aux propriétés riveraines, et de non moins grandes au commerce des bois et des vins, les eaux de l'Allier étant rentrées dans les limites du lit ordinaire de cette rivière, l'on se mit à réparer les brèches et à remonter la digue à son niveau primitif; mais ce ne fut que plus tard, sous le règne de l'Empereur Napoléon, que l'on acheva la nouvelle à demie-effacée, en avant de la première. Depuis lors, on n'a cessé de combler et de remblayer le bassin, ou espèce de Polder triangulaire, resté entre les deux digues et destiné à agrandir le port au bois.

Cette nouvelle levée moins haute que l'ancienne a cependant été rompue deux fois depuis son achèvement, par les crues de l'Allier, des 31 mai 1835 et 18 octobre 1846; on ne peut espérer de la mettre complètement à l'abri de pareils accidents, qu'autant qu'elle serait suffisamment exhaussée pour être rendue insubmersible, ou que le Polder sera complètement comblé au moyen des remblais successifs commencés depuis plus de trente ans. Mais ce moyen auquel les ingénieurs paraissent s'être définitivement arrêtés, devient d'autant plus lent que l'espace à combler va toujours en s'élargissant jusqu'à la base du triangle, au pied du coteau de la Font-Vinée.

Toutefois, à moins qu'il ne survienne un nouveau déluge, la ville de Moulins paraît désormais à l'abri de toute invasion des eaux de l'Allier, puisqu'elle est actuellement défendue, à l'aspect du midi, par une triple digue, en comptant la partie du boulevard De Pont, qui descend de la porte de

Lyon au port, et que l'on pourrait, au besoin, élever au niveau de celle qui fut construite par le célèbre de Régemorte.

Le Chambonnage en aval, surnommé par nos ancêtres le boulevard des Peilleraux (chiffonniers), est ce grand espace, au nord des bas-quartiers de la ville, entre la rue des Pêcheurs, le Plan de Foire et la grande promenade du cours de Bercy, où l'on voit actuellement des jardins maraîchers, et où furent élevés successivement l'ancien manége, l'abattoir et l'usine à gaz.

(**F**). Sur le faîte du comble de l'église collégiale de Notre-Dame, devenue la cathédrale, s'élevait, avant 1794, un joli clocher en charpente revêtue de plomb, d'une élégance et d'une légèreté admirables; il était tout à jour et de cette riche architecture mauresque ou orientale, introduite en Europe à la suite des Croisades. A la base, étaient deux grands bas-reliefs en plomb représentant l'Annonciation. Sur le faîtage de l'église, orné d'une crête élégamment découpée et revêtue de plomb, on lisait, écrite en caractères romains gigantesques et en relief, cette formule de la *Salutation angélique :* AVE MARIA GRATIA PLENA, sur un côté, et sur l'autre, DOMINUS TECUM. Cet admirable clocher, que l'on nommait le Petit-Saint, et tous ses accessoires disparurent à l'époque de la Révolution, par les ordres du Représentant du Peuple Fouché.

Parmi les objets remarquables de la Collégiale, on admirait les piliers séparatifs des chapelles latérales et des bas-côtés. Ils étaient ornés de statues grandes comme nature, placées dans des niches surmontées de dais délicatement sculptés ; on remarquait notamment celle d'un homme armé de toutes pièces, tenant d'une main sa lance et appuyant l'autre sur un écu ; elle était adossée au pilier le plus

rapproché de la sacristie. C'était, suivant la tradition populaire, la représentation d'un criminel à qui il avait été fait la grâce de la peine de mort, pour avoir combattu et tué un lézard monstrueux qui infestait les fossés du château. Ce fameux lézard, empaillé, était suspendu par une chaîne sous l'arceau de la chapelle placée à côté de la statue armée (maintenant la chapelle de Saint-Louis), et y est resté jusqu'à la dévastation de l'église, en 1794. A cette époque, feu M. Dufour parvint à sauver de la destruction cette espèce de relique, qui fut, plus tard, déposée au cabinet d'histoire naturelle du lycée.

Ce prétendu lézard n'est autre chose que la dépouille d'un jeune crocodile tué vraisemblablement par un chevalier croisé de l'armée de saint Louis, sur les bords du Nil, durant l'expédition du saint roi en Egypte. De retour dans sa patrie, le chevalier en fit probablement un trophée de sa valeur, ou un *ex-voto* pour remercier Dieu de sa victoire.

Le chœur de l'église collégiale, comme celui de beaucoup de cathédrales, était fermé et orné de magnifiques stalles en bois de chêne sculpté, ouvrage du XVIe siècle. Ces stalles étaient surmontées d'une galerie ou espèce de jubé, dont les faces, à l'intérieur, formant la frise de ce bel ouvrage, étaient ornées de bas-reliefs admirés de tous les connaisseurs, et représentant, dans des panneaux en forme de portiques, toute l'histoire de Jésus-Christ, depuis sa naissance jusqu'à sa résurrection. Plusieurs fois on offrit vainement au chapitre de les couvrir d'or, pour qu'il les cédât à des acquéreurs ; les offres même d'un illustre prélat furent rejetées comme les autres. ✗

Lors de la suppression du chapitre et de l'érection de la collégiale en cathédrale, à l'époque de la création du diocèse

Le Card. de la Rochefoucauld arch. de Bourges. [illegible] en 1755

et de la mise en exécution de la constitution civile du clergé, en 1791, le besoin d'agrandir le chœur et de ne plus priver le public de la vue de la célébration des offices et des cérémonies du culte, obligea de raser ces belles stalles jusqu'à la hauteur des siéges destinés aux vicaires épiscopaux. Ce que devinrent les précieux bas-reliefs, du moins pour la plupart, je n'ai pu le savoir; mais il en existe encore quelques-uns, dont trois, faisant face à l'autel de la Vierge, furent placés dans la chapelle de ce nom, lors de la restauration du culte catholique dans cette église ; deux ou trois autres ornent encore le maître-autel de l'église paroissiale de Villeneuve-sur-Allier.

Le chœur était fermé par quatre grandes grilles de fer, d'un bon goût, avec des ornements au repoussé, dorés, ouvrage du XVIIIe siècle et d'une remarquable exécution. De ces quatre grilles, la principale, formée de deux vantaux, était la porte d'entrée du chœur, dans la grande nef en face du maître-autel ; deux autres, avec des petites portes, fermaient les arcades à pans coupés, de chaque côté de l'autel ; la quatrième, achevant la clôture, derrière l'autel, et renfermant le sépulcre du Sauveur pratiqué au-dessous, avait pour couronnement une immense console très-ornée de rinceaux et de feuillages dorés, terminée en col de cygne, et contenant, dans une tulipe renversée, une custode qui servait de tabernacle. Une colombe, emblême du Saint-Esprit, tenait suspendu à son bec le Saint-Ciboire, dans lequel était conservée l'hostie consacrée, et qu'à l'aide d'une poulie et d'une chaînette cachées dans les ornements de la grille, on descendait pour l'exposer, dans un riche ostensoir de forme gothique, à l'adoration des fidèles, lors des fêtes principales de l'église et dans les processions intérieures et extérieures du Saint-

Sacrement ; le même mécanisme remontait le Saint-Ciboire à sa place, après la bénédiction et la clôture des offices.

Lors de la dévastation de l'église de Notre-Dame, en 1793 ou 1794, ces belles grilles furent démontées et transportées dans un magasin de l'ancienne mairie, où elles furent successivement mutilées et brisées pour être vendues ou employées à d'autres usages, selon les besoins de l'administration municipale, qui fut, durant plusieurs années, sans aucun revenu. Une des deux collatérales fermait l'entrée de l'ancien Hôtel-de-Ville, du côté de la rue Saint-Pierre.

L'église Saint-Pierre, dite des *Ménestreaux*, succursale de la mère-paroisse d'Iseure, sur le territoire de laquelle la ville avait été bâtie, n'avait de remarquable que quelques bons tableaux au maître-autel, et la haute tour de son clocher, surmontée d'une flèche ou pyramide en charpente, couverte en ardoise, de plus de cent pieds de haut, accompagnée à sa base de quatre clochetons de même fabrique. C'était le monument le plus élevé de la ville, et il la signalait de loin aux voyageurs. Lors de la mise à exécution de la Constitution civile du clergé, en 1791, cette église fut supprimée, et la paroisse transférée à celle des Carmes, où elle est encore actuellement, puis elle fut vendue et démolie de fond en comble. Son emplacement, dans la rue qui en a retenu le nom, correspond à celui de la *Place de la Bibliothèque*, faisant face à l'Hôtel-de-Ville. On voit encore des traces des fondations de cet édifice dans les caves de la maison Vacheron, qui fait l'angle nord de cette place ; un passage, pratiqué dans le lieu où se trouve la cour de cette maison, conduisait de l'église à l'hôtel de Veauce : c'était une concession qu'avaient achetée les propriétaires de cet hôtel. Les caveaux de cette église ne furent démolis qu'en 1832 ou 1833, à l'époque des construc-

tions de la partie septentrionale de la place. Une grande quantité d'ossements humains en furent retirés et transportés au nouveau cimetière.

Nous placerons ici une courte notice sur les autres églises ou chapelles qui existaient à Moulins avant la Révolution, et nous renverrons à la fin de ces notes ce qui regarde les couvents.

Outre la chapelle Saint-Julien, dont il a été fait mention plus haut, il existait encore à Moulins :

I. *La Chapelle Babutte*, ainsi nommée par corruption du nom de son fondateur De la Butte, l'un des ancêtres de Guillaume Cadier, Président des Comptes du Duché de Bourbonnais, qui bâtit l'hôtel connu plus tard sous le nom d'hôtel Demoret, sur les rues Billonnat et des Grenouilles. La chapelle Babutte était une dépendance de cet hôtel, et les personnes qui l'habitaient y assistaient au service divin du haut d'une tribune, au moyen d'une porte de communication, murée après la suppression de la chapelle. Après avoir été vendue révolutionnairement, ainsi que l'hôtel, par suite de l'émigration de la famille Coiffier de Demoret, cette chapelle est devenue la propriété du sieur Peyrard, serrurier, qui l'habite avec le sieur Cochet, son gendre. Sur le derrière de ce vieil édifice, l'on voit encore la grande fenêtre en ogive qui l'éclairait au midi ; et si je ne me trompe, et autant que ma mémoire peut me le rappeler, il était éclairé, du côté de la rue, par une rosace.

II. *La Chapelle des Pénitents*, rue St-Martin, desservie par un des vicaires de Saint-Pierre. Ces pénitents formaient une pieuse confrérie, comme il en existe encore quelques-unes dans le Midi de la France. Elle se composait d'honnêtes artisans qui assistaient les condamnés à mort, les accompa-

gnaient au lieu du supplice en chantant le *Miserere*, leur rendaient les derniers devoirs et faisaient dire des messes pour le repos de leur ame. Les corps des femmes suppliciées étaient enterrés par eux dans le petit cimetière attenant à leur chapelle qui, depuis la Révolution, a été convertie en habitation, et dont il reste à peine quelques indices de sa première destination.

III. *La Chapelle de Bardon*, ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à l'extrémité du faubourg de ce nom, n'était ouverte au public qu'un seul jour dans l'année, le 24 juin, fête de Saint-Jean-Baptiste, patron de l'ordre; près de cette chapelle se tenait et se tient encore la loue des domestiques; on y célébrait la messe ce jour-là. Je n'y suis jamais entré et n'ai pas ouï dire qu'elle renfermât rien de remarquable. La tradition populaire en attribuait la construction *aux fées*, bien qu'elle fût loin d'être un chef-d'œuvre; peut-être avait-elle remplacé quelque temple dédié à une divinité païenne.

IV. *La petite église de Saint-Jean*, succursale de la mère-paroisse de Saint-Bonnet, située au haut de la rue de Paris, en face de la salle actuelle des assises, fut originairement un hôpital construit hors de la porte de Paris. Cet hôpital fut supprimé, selon Nicolaï, parce que le religieux ou l'hospitalier qui l'administrait, en avait changé la destination, en y recevant, au lieu de pauvres malades, des mendiants, des vagabonds, des aventuriers dont il tirait beaucoup de profit.

La circonscription de cette succursale de St-Jean comprenait toutes les localités qui avaient ressorti originairement de la mère-paroisse, et qui se trouvaient disséminées bien bizarrement dans différents quartiers de la ville. Ainsi en dépendaient :

1° Le côté Ouest seulement de la rue de Paris et du faubourg du même nom ;

2° La petite place où est actuellement la fontaine, jusqu'à la moitié de l'hôtel de la Féronais (aujourd'hui occupé par M. Bougarel) ;

3° La grande cour du château, depuis la porte méridionale encore existante, et tous les bâtiments au nord de cette cour ;

4° Les fossés, une longue lice située entre ces fossés, et destinée à dompter les chevaux et courir la bague, et la totalité des Jardins-Bas au nord de la rue qui communique à celle des Bouchers ;

5° Les maisons qui bordent le côté oriental du Champ-de-Foire et l'espèce de quai qui bordait le ruisseau bourbeux servant d'égoût, actuellement couvert d'une voûte.

6° Tous les terrains renfermés entre ce ruisseau jusqu'à sa jonction avec le grand égoût et la rive droite de l'Allier, comprenant une grande partie du cours de Bercy jusqu'à la limite de la paroisse d'Avermes, qui s'avançait aussi dans le faubourg de Paris;

7° Quelques maisons de la rue de l'Aumône, côté nord, et celles en retour sur la place de Paris, jusque et comprise la maison longtemps occupée par M. Garnier, coutelier, en face l'Hôtel de Paris, et attenant le Palais de Justice ;

8° La rue de l'Aiguille qui va de la rue Cherche-Midi à la ceserne de gendarmerie, la rue nommée improprement des *Fossés-Braies*, et la rue *Sous-Saint-Jean* ;

9° Une petite portion de la rue de Bourgogne, côté sud commençant à l'auberge de l'Hermitage (maintenant la maison habitée par MM. Méplain), les maisons qui sont sur la terrasse et la petite place nommée le *Marché aux Cuirs ;*

10° Le côté sud de la rue Billonnat et de la rue des Gre-

nouilles, et comprenant la rue Girodeau jusqu'à la petite rue de la Chèvre; cet espace borné par le cours Bérulle;

11° Le côté nord de la rue des Grenouilles, moins la maison Chapier, vulgairement appelée de la Bonne-Dame de Délivrance, en remontant jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Pierre, et enfin le côté sud de la rue des Marmouzets jusque et comprise la maison appartenant à M. Michel, maire actuel de Moulins, sur la place de l'Horloge ou de l'Hôtel-de-Ville.

Tout le reste de la ville dépendait de la paroisse de Saint-Pierre, qui n'était elle-même que la succursale de celle d'Iseure, dont le curé résidait à Moulins, et qui était desservie par un de ses vicaires. Le curé de Saint-Bonnet résidait également en ville; il avait son presbytère sur la succursale de Saint-Jean; c'est la maison occupée actuellement par M. Max de l'Estoille, rue de Paris, et contiguë aux bâtiments du Lycée, partie nord.

V. La *Chapelle de Sainte-Catherine*, commune d'Iseure, sur l'ancienne paroisse de Saint-Bonnet, maintenant convertie en grange, existait antérieurement à la construction du couvent des Capucins, dont la fondation est attribuée à Henri IV. Je me rappelle avoir entendu dire, dans mon enfance, que ce fut dans ce lieu que ces religieux mendiants formèrent leur premier établissement (1).

(1) La tradition consignée par M. Boyer reçoit sa confirmation d'un passage de DUCHESNE. — Cet écrivain, dans son ouvrage sur les *Antiquités des villes, chasteaux et places principales de France*, composé sous le règne de Henri IV, s'exprime ainsi en faisant l'énumération des églises et couvents de la ville de Moulins : « les couvents des Carmes et autres religions, comme les Capucins aux faux-bourgs et *sur le sommet d'une montagne*. » — *Note du Secrétaire-archiviste*.

VI. Il existait dans le château de Moulins plusieurs chapelles, dont la plus ancienne était au-dessus de la porte méridionale ; on y montait par un escalier tournant dont on voit encore l'entrée dans la première cour, en se dirigeant à gauche vers la descente dite du château. Dans cette chapelle, bien qu'elle fût abandonnée depuis très-longtemps, on voyait encore en 1789 des statues en pierre des anciens ducs de Bourbon. — On y parvenait aussi par une grande porte ouverte du côté de la cour, et par une galerie de communication avec les appartements situés à l'Est de cette première cour : cette galerie et des appartements étaient détruits bien longtemps avant l'incendie de 1755, qui ruina le château.

La haute tour carrée, nommée la Mal-Coiffée, parce qu'elle n'a jamais été couronnée de créneaux, ni de machicoulis, renfermait dans l'épaisseur de son mur méridional, au deuxième ou au troisième étage, un oratoire dont on voit encore la fenêtre ogivale, ornée de créneaux, qui l'éclairait. Cette tour fut sans doute la première construction que firent à Moulins les sires de Bourbon ; elle est à coup sûr le plus ancien édifice de la ville actuelle.

La plus considérable, la plus ornée et la moins ancienne, sans contredit, des chapelles du château, était située à l'angle nord-ouest de la grande cour ; son emplacement est, aujourd'hui occupé, en partie, par une petite promenade plantée d'arbres à côté du bâtiment restauré pour loger la gendarmerie. C'était en même temps la salle de réception des chevaliers de l'ordre de l'*Écu-d'Or*, de l'*Espérance* ou du *Chardon*, institué par le duc Louis II en 1369 ; on y tenait le chapitre ou assemblée des chevaliers, et l'on assure que c'est là que le même duc donna l'accolade et les insignes de son ordre au connétable Duguesclin.— Je n'ai vu, dans mon enfance, que quelques débris de ce bel édifice épars dans la

cour ; ils étaient remarquables par la perfection de la sculpture. Il avait péri à l'époque de l'incendie qui ruina le château.

(G.) — Cette fontaine, en lave de Volvic, était très-ornée ; son bassin, de forme hexagonale, était entouré comme d'une ceinture sculptée, sur laquelle se trouvait répétée, à chaque face, en caractères tudesques, et en relief, le mot *Espérance*, devise de l'ordre institué par le duc Louis II. Située au milieu de la grande cour du château, elle fut supprimée, il y a environ vingt-cinq ans, lorsqu'on agrandit les dépendances de la prison aux dépens de cette cour, qui n'est plus qu'une large rue.

Puisque je viens de parler des diverses dépendances du château, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de placer ici quelques renseignements sur les bâtiments intermédiaires qui le reliaient à l'hôtel Saint-Julien, dont il a été question dans la note relative à la première enceinte de la ville.

Ces édifices consistaient en plusieurs corps de bâtiments, construits à diverses époques, et dont la majeure partie était déjà détruite longtemps avant la révolution de 1789. Le plus rapproché de l'hôtel Saint-Julien faisait partie du vieux Palais-de-Justice, dans lequel se trouvait la prison civile. Venait ensuite la Prison des criminels ; dans les souterrains de celle-ci étaient pratiqués quatre cachots obscurs, ayant des portes à claire-voie, adossés les uns aux autres ; au-dessous se trouvaient quatre culs-de-basse-fosse dans lesquels les criminels étaient descendus au moyen d'une poulie accrochée à la voûte du cachot supérieur, et où ils ne pouvaient respirer que l'air déjà corrompu du cachot. Le tout était isolé et circonscrit par un corridor éclairé d'une seule fenêtre étroite et grillée, prenant jour au couchant sur un fossé profond et plein d'eau, prolongement de ceux de la ville et du château.

Au-dessus de ces cachots, on trouvait, au rez-de-chaussée, une grande salle voûtée et un corridor conduisant aux latrines; enfin, à l'étage supérieur, étaient d'autres appartements pouvant servir de logement aux employés de la prison. Une longue voûte, espèce de casemate, toute ouverte sur la cour intérieure ou préau de cette prison, servait d'asile durant le jour aux malheureux prisonniers contre les intempéries de la saison, et pouvait, au besoin, être fermée par des portes de fer à claire-voie. Ce préau, attenant à la cour des prisonniers civils, en était séparé par un haut et gros mur sans aucune communication avec celle-ci. L'entrée et le guichet de la prison des criminels étaient sur la place du Palais.

De cette dernière prison il existe encore une grande salle voûtée, à gauche de l'entrée rustique qui a remplacé l'ancien portail. C'était, suivant la tradition, dans cette salle que l'on donnait la question et que l'on appliquait les accusés à la torture (*). Au-dessus régnait une grande salle où siégeait le tribunal criminel.

Venait ensuite le Palais de justice, édifice beaucoup moins ancien et presque moderne, dont l'entrée formait un portique d'une riche architecture, orné de colonnes, couronné des armes de France et de tous les attributs de la royauté, et décoré de nombreux H et L surmontés de la couronne.

(*) La salle décrite par M. Boyer est occupée actuellement par un atelier de menuiserie; la voûte, divisée en deux compartiments, est supportée par des nervures bien conservées. Les clefs des voûtes restées intactes, portent sculptées, l'une l'écusson fleurdelisé, l'autre une grande fleur de lys traversée de la *bande* que les Bourbons conservèrent jusqu'à l'avènement de Henri IV au trône. — *Note du Secrétaire-archiviste.*

J'ignore à quelle époque remonte la destruction de cet Ancien-Palais, ainsi que les causes qui l'ont déterminée. Peu d'années avant la révolution de 1789, il n'en restait que la façade, sur la petite place triangulaire qui en a retenu le nom. Cette façade d'une architecture moderne, dans le goût de la Renaissance, régnait depuis l'entrée de la Prison civile jusqu'à la première porte du Pont-Dormant par où l'on arrivait à la porte méridionale du château qui était munie d'un pont-levis. On peut voir encore sur place quelques vestiges de cette porte qui avait mérité la qualification de *triomphale ;* mais tout le reste de cette belle façade commencée sous le règne des derniers Valois et achevée sous celui de Louis XIII, a entièrement disparu, et toutes ces anciennes constructions ont été remplacées par les maisons appartenant à MM. Dupré, Dupasquier, Bernard, médecin, et Watelet, ancien avoué.

Le Pont-Dormant, qui donnait accès au château de ce côté, existe encore ; mais il n'est visible que du jardin de la maison Lardy pratiqué dans l'ancien fossé, et auquel les arches du pont servent de serres ou de caveaux.

(H). La fontaine des *Artichauts*, ainsi nommée à cause de son amortissement composé d'une énorme touffe de cette plante en bronze doré, après avoir orné le jardin du château, avait été transférée sur la place des Lices ; mais à défaut d'entretien, ou par l'effet de la négligence de la municipalité d'alors, elle avait perdu la plupart de ses ornements et menaçait ruine ; on la supprima donc entièrement et on la remplaça, *provisoirement*, par un simple pilier en pierre que l'on voyait, il y a peu d'années, à une extrémité des petites halles à la volaille, et qui fut détruit en même temps que celle-ci. Les débris des Artichauts, dorés à l'or moulu, exis-

taient encore dans les magasins de la ville en 1789, et je me rappelle les avoir vus alors dans l'atelier du sieur Renard, doreur, à qui on les avait confiés pour en séparer l'or qui les recouvrait, et dont on retira une assez bonne somme.

(I). Le Pavillon auquel on arrivait par un pont à bascule, funeste aux curieux qui s'aventuraient sans guide dans les jardins du château, était vraisemblablement le petit château de l'Oisellerie, demeure du faulconnier du prince : ce bâtiment subsistait encore au commencement de ce siècle, au bas du donjon du château, sur la longue lice dant nous avons parlé et qu'a remplacée la rue d'Enghien, entre les grands fossés et les Jardins-Bas. C'est actuellement la maison Clémaron.

La culture dans ces jardins, des orangers et des citroniers, remonte au moins au dernier duc de Bourbon, Charles III, connétable de France. Après la défection de ce malheureux prince et la confiscation du duché, ces arbres devinrent la propriété de la couronne. On montre encore aujourd'hui à Versailles les deux plus gros orangers qui s'y trouvent et auxquels on a conservé le nom de *Bourbons* ; ils furent transportés de Moulins à cette résidence royale, par ordre de Louis XIV. Ils sont encore, après trois siècles, très-vigoureux, et il serait difficile d'assigner un terme à la durée de leur existence.

Les bâtiments de l'orangerie des ducs existent encore intégralement ; les princes y avaient leur jeu de paume. Ces jardins et leurs dépendances sont devenus la propriété de la famille Tallard.

(J). Les murs du *Parc*, construits entièrement en briques, ont été complètement rasés ; à peine en reste-t-il quelques vestiges. Devenu propriété particulière, le vaste terrain qu'ils

renfermaient a été défriché et livré à l'agriculture. Il ne subsiste qu'un petit pavillon du château.

(K). Moulins est une des villes de France où les promenades sont le plus multipliées et le plus étendues. Indépendamment des cours Doujat, d'Aquin et de Bérulle, plantés sur l'emplacement des fossés de la première enceinte, et qui ont pris leurs noms des intendants de la province sous l'administration desquels ils furent établis, nous avons encore le cours de Bercy. Cette promenade, composée de quatre allées en forme de croix, fut créée par l'intendant dont elle a gardé le nom, sur un terrain d'alluvion défendu contre les irruptions de l'Allier par la digue ou levée des Soupirs, longée elle-même par une allée du même nom.— Une suite de boulevards extérieurs, plantés chacun d'une espèce d'arbres différente, entourent toute la partie méridionale de la ville ; des maisons élégantes s'y sont bâties dans ces derniers temps. L'ensemble de ces promenades comprend 2,383 pieds d'arbres.

(L.) La coutellerie de Moulins n'a rien perdu de sa réputation; elle s'est même beaucoup améliorée et perfectionnée, mais la fabrication en est très-réduite aujourd'hui. Néanmoins, on voit encore, selon l'usage noté par l'auteur de l'Itinéraire, des marchands se présenter à l'arrivée des voyageurs, pour leur vendre quelques objets de cette fabrique locale. D'autres industries se sont établies dans notre ville depuis le XVII[e] siècle ; les plus importantes sont la typographie, la reliure, la tannerie, la fabrication des meubles en tout genre, le charronnage élégant, la sellerie, la confection des voitures suspendues qui ont remplacé généralement les modestes, mais trop dures *pataches bourbonnaises*.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

COUVENTS ET MONASTÈRES.

Avant la suppression des ordres monastiques en 1791, il existait à Moulins plusieurs couvents d'hommes et de femmes, plus ou moins riches. Parmi les communautés de femmes, on en distinguait surtout une encore assez nombreuse, bien qu'elle eût été décimée par une maladie épidémique, peu d'années auparavant. Les maisons des religieuses, déjà réduites à un petit nombre de couvents, auraient peu tardé à devenir désertes et se fussent probablement bientôt éteintes, faute de novices, la jeunesse de la fin du XVIII[e] siècle n'étant rien moins que disposée à embrasser la vie monastique. D'ailleurs, les religieux, dont les mœurs faciles prêtaient beaucoup à la critique, parurent se prêter de bonne grâce à l'exécution du décret qui les supprimait. De ce nombre étaient les Carmes, les Minimes, les Augustins, les Jacobins et les Capucins, moines mondains et relâchés pour la plupart, qui, bien que classés parmi les ordres mendiants, n'en vivaient pas moins avec luxe et n'en possédaient pas moins, à l'exception des derniers, des propriétés dont les revenus, joints au casuel de leur église, excédaient les besoins des trois ou quatre individus qui, dans chaque maison, composaient la communauté à l'époque dont nous parlons.

1° *Couvent des Carmes.* — Outre l'église, devenue la paroisse Saint-Pierre, et où l'on remarque de belles colonnes de marbre antique encadrant le retable du maître-autel, il

existe encore de ce couvent quelques bâtiments devenus propriétés particulières, savoir : l'habitation du curé actuel et le pensionnat de jeunes demoiselles dirigé par Mlle Place.

2° *Couvent des Minimes.* — Il ne subsiste plus de ce couvent que le bâtiment où est établie l'école primaire supérieure tenue par M. Chevalier. Quant à l'église faisant face à la petite place qui a retenu le nom du couvent, elle a été démolie de fond en comble. Ce monument ne datait que du XVIe siècle ; la façade en était dans le genre italien de cette époque, et la brique y était employée concurremment avec la pierre tendre d'Apremont. Outre quelques bons tableaux, dont un petit nombre furent transférés en l'église Saint-Pierre des Carmes , on y remarquait une magnifique chaire à prêcher, due à un habile sculpteur : sur la base étaient assis des Apôtres et les Évangélistes ; le dais était surmonté de l'Archange Saint Michel foudroyant le dragon infernal. Cet ouvrage remarquable fut détruit par les révolutionnaires iconoclastes.

Ce fut dans cette église des Minimes que se réunit, en 1791, la *Société des Amis de la Constitution* , composée originairement de tous les hommes honorables et distingués de la ville (moins la noblesse toutefois), mais qui dégénéra bientôt en une turbulente société populaire affiliée à celle des Jacobins de Paris ; les membres de cette société ainsi transformée, devenus les suppôts d'un comité qui exerça des persécutions déplorables et de funestes proscriptions dans notre cité , entrèrent pour la plupart dans l'armée révolutionnaire dirigée sur Lyon , pour y concourir à la réduction de cette ville ; ils y assistèrent à l'immolation des trente-deux victimes de Moulins que ce terrible comité avait envoyées au supplice.

3° *Couvent des Augustins.* — Après avoir été momentanément approprié à l'usage d'un Séminaire qui ne fit que pa-

raître et disparaître, comme la constitution civile du clergé qu'il devait recruter et entretenir, ce couvent fut converti en caserne de vétérans, et son église destinée à devenir une salle de spectacle ; peu après, aliéné par l'État ou annexé à la fabrique d'armes établie à Moulins durant la Révolution, il fut ensuite transformé en manufacture de poterie de grès, et enfin démoli en partie et approprié à diverses destinations par les acquéreurs. Il n'en reste aujourd'hui que le nom de la rue où il existait.

Antérieurement à la Révolution et probablement depuis l'incendie du château, les tribunaux et toutes les juridictions de la province de Bourbonnais et de la Généralité de Moulins siégeaient dans les bâtiments de ce couvent, et y avaient leurs greffes. Depuis ils furent transportés au couvent de la Visitation et y restèrent jusqu'à l'établissement du Lycée, époque où on les transféra dans les bâtiments de l'ancien collége des Jésuites qu'ils occupent actuellement.

4° *Couvent des Capucins.* — Il ne reste aucun vestige de ce monastère, sinon les murs de l'enclos dans lequel il avait été bâti sous le règne d'Henri IV, en-dehors et près de la dernière enceinte de la ville. Durant la Révolution, ce couvent devint une dépendance de la manufacture d'armes, et fut affecté à des ateliers et au logement des ouvriers qui y étaient employés. Après la suppression de cet établissement temporaire, le couvent fut vendu et démoli de fond en comble par les acquéreurs. On remarquait dans l'église des Capucins un bon tableau de la Résurrection, placé au maître-autel. Un peu au-dessus du trumeau qui séparait les ouvertures des chapelles de la Vierge et du Tiers-Ordre de Saint-François, se trouvait un grand tableau représentant l'Adoration des Mages ; les religieux l'avaient fait nettoyer peu d'années avant leur suppression, par des Italiens qui avaient badi-

geonné leur église ; cette toile était remarquable par l'éclat du coloris, et sans doute par d'autres mérites que j'étais hors d'état de juger, mais qui attiraient l'attention des visiteurs.

5° *Couvent des Chartreux*. — Hors de la ville, et sur la route de Paris, était la Chartreuse, surnommée par les moines qui l'habitaient, *la Belle-Gueuse*, à raison de ce que sa dotation, bien que considérable, n'était point en rapport avec la somptuosité de ses bâtiments. Ce monastère, comme les précédents et celui des *Bernardines*, qui lui était contigu, fut d'abord affecté à l'établissement de la manufacture d'armes, puis converti en une fabrique de poterie ou de porcelaine opaque, et enfin démoli. C'est sur l'emplacement de la Chartreuse, qu'a, depuis, été édifié le Grand-Séminaire diocésain.

6° *Visitation*. — Le plus considérable des couvents de femmes établis à Moulins, était celui de la Visitation de Sainte-Marie, fondé et bâti par la bienheureuse mère Amiot de Chantal, qui y mourut. On y voyait encore, en 1791, la chambre qu'avait habitée cette sainte femme, garnie de tous les meubles qui avaient été à son usage. Un riche reliquaire, contenant ses yeux et son cœur, était exposé à la vénération des fidèles, le jour où l'on célébrait l'anniversaire de sa béatification.

Ce fut dans ce couvent que termina ses jours la princesse des Ursins, veuve de l'infortuné duc de Montmorency. Elle orna et enrichit cette vaste maison, et y fit construire l'élégante chapelle où elle érigea le magnifique mausolée que l'on y visite avec admiration.

La sépulture de la princesse et du duc son époux, était dans un caveau pratiqué au-dessous du mausolée ; elle fut violée et profanée, en 1794, par les révolutionnaires, sous le prétexte d'en retirer les cercueils de plomb qui contenaient

les corps embaumés. J'ai entendu raconter par un témoin oculaire (M. Lougnon, chirurgien), que la tête du duc, bien conservée et encore sanglante, fut portée par les profanateurs au corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville, où elle fut exposée aux regards de la multitude. Ce même jour, ces forcenés étaient sur le point d'exercer leur vandalisme sur le tombeau ; déjà, d'un coup de hâche, ils avaient entamé le bord le plus saillant du monument, du côté où se trouve la statue d'Hercule, quand quelques personnes bien avisées, témoins de cet acte de barbarie, et au nombre desquelles était le personnage de qui je tiens ces détails, s'écrièrent : « Malheureux ! qu'allez-vous faire ? Respectez le tombeau d'une victime du despotisme, d'un ennemi des rois, d'un vrai républicain ! » A cette exclamation, la hâche destructive tomba des mains des démolisseurs, et le tombeau du duc de Montmorency, le plus bel ornement de notre ville, fut sauvé.

7° *Couvent des Carmélites.* — Ce couvent, situé dans la rue qui en a retenu le nom, comprenait un vaste terrain qui s'étendait jusqu'au pied du rempart de la deuxième enceinte de la ville. L'église, de la même époque que celle de la Visitation, était plus vaste, mais moins riche d'ornements, l'architecture en était d'ordre ionique pur. Les religieuses de cette maison, dont l'austérité était devenue proverbiale, possédaient, en outre, des deux côtés de la rue, des terrains et des masures, sur l'emplacement desquels elles bâtirent successivement des maisons vastes et commodes, dont les loyers formaient leur principal revenu.

Après la suppression du couvent, ces maisons, réunies au domaine de l'Etat, furent vendues aux enchères. Quant à la belle église, dont la façade était très-peu dissemblable de celle de la chapelle de la Visitation, elle servit, ainsi que les

bâtiments du couvent, de maison d'arrêt et de détention, durant le *Règne de la Terreur*. Ce ne fut que sous le Directoire qu'on les aliéna, comme on avait déjà fait de leurs dépendances, puis on les démolit de fond en comble. C'est sur leur emplacement qu'a été ouverte la rue Neuve, qui met en communication la rue des Carmélites avec la rue de Paris.

8° *Ursulines.* — Non moins vaste que le précédent, le couvent des Ursulines s'étendait, au nord de la rue qui en retient le nom, depuis la maison n° 12 jusqu'à l'entrée de la rue des Capucins, et en retour, sur cette dernière rue jusqu'à la petite place du même nom.

Cette enceinte, outre l'église et le cloître, qui n'avaient rien de remarquable, renfermait tous les bâtiments nécessaires à la communauté, au pensionnat et aux écoles des petites filles. Vers le milieu du siècle dernier, la communauté des Ursulines, se trouvant réduite à deux religieuses très-âgées, dont une déjà tombée dans l'enfance, fut remplacée par la *Congrégation des Filles de la Croix*, dévouée également à l'instruction de la jeunesse. Avant d'occuper les bâtiments de ce couvent, les Filles de la Croix, déjà établies à Moulins, avaient occupé le local où fut transféré depuis le marché au blé, et dont une partie sert aujourd'hui à la manutention des vivres pour la garnison. Bien que ces précieuses filles ne fussent point cloitrées, elles subirent le sort de toutes les institutions religieuses en 1791.

Ce fut dans ce couvent que fut établie, durant la Révolution, une fonderie de canons, qui ne subsista pas plus longtemps que la manufacture d'armes établie dans d'autres édifices. Les bâtiments furent ensuite vendus à divers particuliers, qui les approprièrent pour en faire des habitations commodes ; la partie la plus rapprochée de l'hôtel de Saincy, devenu l'Hôtel de la Préfecture, fut rachetée pour y établir

les bureaux de l'administration départementale. Il subsiste encore quelques parties des bâtiments conventuels, mais elles ont été tellement modifiées et ont tellement changé d'aspect, qu'il serait difficile de les reconnaître.

9° *Abbaye de Sainte-Claire.*— C'était le plus ancien monastère de la ville de Moulins ; son cloître est devenu la rue de la Comédie ; l'église fut transformée en salle de spectacle, en 1797, par l'acquéreur des bâtiments de l'abbaye. Devenue plus tard propriété communale, elle a cessé d'être salle de spectacle après la construction du nouveau théâtre ; l'évêque diocésain s'en est récemment rendu acquéreur.

Ce couvent, le plus petit, le plus pauvre, et peut-être le plus austère qui existât en France, couvrait à peine un demi-hectare dans l'angle nord-est de la première enceinte de la ville ; encore son jardin avait-il été agrandi, vers 1778 ou 1780, aux dépens du cours Doujat, dont il était séparé par un pan de vieux mur de l'enceinte. Ce mur fut abattu et reconstruit pour former clôture sur l'alignement du cours d'Aquin.

10° *Les Bernardines.*— Ce couvent, dont il a été fait mention plus haut, était situé dans le faubourg de Paris, vis-à-vis les dépendances de l'hôpital général. Il contenait un pensionnat de jeunes demoiselles, et louait à des dames retirées du monde, à des épouses délaissées ou vivant séparées de leurs maris, des appartements situés dans le corps de bâtiments construits peu d'années avant la suppression des ordres monastiques. La plus grande partie des constructions dont il est ici question, existe encore en front de la rue du faubourg ; en 1793, on y avait établi, en partie, les ateliers et les logements pour les ouvriers de la manufacture d'armes.

11° *École des Frères.* — Très peu d'années avant la Révolution de 1789, les écoles des Frères de la doctrine chré-

tienne avaient été établies dans la maison du chanoine Aubery (aujourd'hui café de la Jeune France, rue Corroierie et cours d'Aquin). Ce local, que leur avait alloué le propriétaire lui-même, étant devenu insuffisant pour recevoir les nombreux élèves qui les fréquentaient, ces écoles furent transférées dans les bâtiments précédemment occupés par les Filles de la Croix, rue du Cygne, et dont nous avons déjà parlé. Ce fut de cet asile nouvellement approprié à son utile destination, aux frais de la ville, que les Frères de la doctrine chrétienne furent arrachés en 1794. Les principaux d'entre eux, le frère Roger, supérieur, et le vénérable frère Léon, vieillard octogénaire, auquel presque tous les hommes distingués de la ville devaient leur première instruction, furent mis en état d'arrestation, puis jetés sur des charrettes découvertes, exposés aux intempéries d'une saison rigoureuse, avec des prêtres et des chanoines qui avaient refusé le serment à la Constitution civile du clergé, et transportés en rade de l'île d'Aix, où presque tous périrent de misère ou de maladies contagieuses, à fond de cale des pontons où ils furent détenus.

12° *Ancien Collége.* — Après la suppression de la Compagnie de Jésus en France, en 1769, le collége royal de Moulins fut confié à des laïques et à des ecclésiastiques séculiers qui y professèrent pendant douze ou quinze ans avec assez de succès; puis il passa sous la direction de la Congrégation des Doctrinaires qui le posséda et l'administra jusqu'en 1793, époque à laquelle cette société fut comprise, ainsi que celle de l'Oratoire, son émule, dans la proscription générale des ordres religieux. Sous l'administration des Doctrinaires, la bibliothèque fondée par les Jésuites, et établie dans la salle où le tribunal de première instance tient maintenant ses audiences, fut augmentée et enrichie. Durant l'existence de

l'école Centrale, qui remplaça le collége en 1796, cette bibliothèque fut ouverte au public, et on y réunit celles des différents monastères supprimés ; mais comme le local était insuffisant pour contenir tant de volumes, un grand nombre d'ouvrages furent provisoirement déposés dans les combles

Lors de l'établissement du Lycée et de la translation des tribunaux dans les bâtiments de l'ancien collége, la bibliothèque fut divisée ; une partie notable des ouvrages de sciences, d'arts et de littérature fut destinée à faire le fond de celle du Lycée (1), et le surplus à former celle de la ville, qui fut établie dans l'ancienne salle de Spectacle de l'ancien Hôtel-de-Ville. Ce fut dans ce local, mal approprié à un établissement de ce genre, que séjourna longtemps dans la poussière, et confondue avec nombre d'ouvrages de théologie et d'ascétisme, la magnifique Bible de Souvigny, habilement décrite par un des membres de la *Société d'Émulation.*

Dans la chapelle ou église provisoire de l'ancien collége, où furent établies depuis l'école de Dessin et la Bibliothèque

(1) Sans infirmer en rien l'exactitude des renseignements consignés ici par M. Boyer, nous croyons devoir constater ce qui suit. Ou le fond de bibliothèque attribué dans cette circonstance au Lycée de Moulins était insignifiant, ou il fut fort mal conservé. En effet, en 1830, les quelques rayons qui portaient, dans cet établissement, le nom de bibliothèque, n'étaient garnis que d'un très-petit nombre de volumes, la plupart imprimés depuis la Révolution. Si on en excepte un Buffon, un Aldrovande, un Plutarque, un Lucien, un Homère et quelques vieilles traductions, on n'y voyait aucun autre ouvrage qui pût provenir d'une bibliothèque choisie comme devait l'être celle des Jésuites, accrue par les Doctrinaires. — Depuis cette époque, la bibliothèque du Lycée s'est enrichie des dons de M. Dufour et de quelques acquisitions faites par l'établissement, mais elle est loin de suffire aux besoins des élèves et des professeurs.

(*Note du Secrétaire-Archiviste*).

des Avocats, on remarquait une statue en bronze de Sainte Rosalie, l'une des patronnes de la ville, dont on célébrait la fête au mois de juillet, par une procession générale à laquelle assistaient le Corps de Ville (administration municipale) et les magistrats des différentes juridictions de la province.

Je me permettrai de rappeler, à l'occasion de cette procession, qu'à Moulins, avant 1790, il se faisait, outre celles de la Fête-Dieu, deux autres processions générales de tout le clergé régulier et séculier, les jours de Saint-Sébastien (20 janvier) et le jour de Saint-Roch (16 août) ; on y voyait figurer le maire et les échevins en robes de cérémonies, de velours bleu de roi pour le maire, et de damas pour les échevins, les unes et les autres doublées de satin blanc. Ces magistrats, précédés de leur secrétaire ou de leur huissier, en habit noir, revêtu d'un manteau court de velours de même couleur, brodé sur une des manches aux armoiries de la ville, et portant une verge d'ébène à pomme d'ivoire pour insigne de son emploi. A leur suite venaient les clercs de ville (appariteurs), couverts de leurs casaques (hoquetons), à couleurs de la ville, bleu et blanc, et portant chacun un bâton court méplat, peint des mêmes couleurs et orné de fleurs de lys.

Dans ce majestueux appareil et avec le même cortége, le corps municipal assistait, les 23 et 28 juin de chaque année, aux feux de joie de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre, patrons des deux paroisses de la ville ; ils se rendaient à ces cérémonies, escortés de la milice bourgeoise et précédés de tambours et de fifres, la seule musique en usage alors dans les cérémonies publiques. Ces feux de joie étaient dressés sur la place de l'Horloge, au bas de l'Hôtel-de-Ville, et à côté de la fontaine qui fut supprimée, il y a déjà plusieurs années. Ils consistaient en un mât planté sur le prolongement de l'axe de la rue Notre-Dame, et au pied duquel on dressait un cent

de fagots entourés de paille. Les officiers municipaux, après avoir fait trois fois le tour de cette espèce de bûcher, les tambours battant aux champs, y mettaient le feu avec des torches ; les flammes atteignaient bientôt le faîte du mât, surmonté d'un baril rempli et garni extérieurement de quelques pièces d'artifice, en même temps qu'un *dragon*, parti d'une petite fenêtre de la Tour de l'Horloge, y portait le feu aux applaudissements de la foule qui couvrait la place et les rues adjacentes. Ces feux de joie à peine à moitié consumés, et dès que les officiers municipaux étaient rentrés à l'Hôtel-de-Ville pour assister à cet étrange spectacle, du haut des balcons, devenaient la proie des mariniers qui se disputaient, même jusqu'aux coups, la possession du mât à demi-brûlé, et l'emportaient ensuite comme un trophée.

Dans toutes ces processions et ces cérémonies, et chaque fois que le Corps de Ville sortait en costume on sonnait pendant toute leur durée la cloche de l'horloge à coups réguliers; la veille et le jour des processions générales, on tirait le canon. On se servait pour cela de deux petites pièces fort anciennes qui, lors de l'invasion et de l'occupation de notre pays par les armées étrangères en 1815, eurent le sort de quatre jolies pièces de quatre fondues à Moulins en 1794 ou 1795. Par ordre du gouvernement de la Restauration ou par suite des exigences des armées étrangères, ces pièces d'artillerie furent ou détruites ou transportées dans les arsenaux de l'État avec deux autres qui appartenaient à la ville de Gannat. — Notons encore que le jour de la Fête-Dieu, il était tiré deux coups de canon au moment où le célébrant donnait la bénédiction à chaque reposoir où stationnait la procession.

Les *Chevaliers de l'Oiseau.* — Il existait encore à Moulins, peu d'années avant la Révolution, une ancienne compagnie d'arquebusiers, surnommée la *Compagnie de l'Oiseau*, et composée d'une trentaine ou d'une quarantaine d'hommes qui prenaient le titre de *Chevaliers de l'Oiseau;* durant la belle saison, ils s'exerçaient au tir dans un jardin établi sur l'emplacement du fossé de la deuxième enceinte, au sud-est de la ville, entre le boulevard de Pont et la rue de l'Oiseau, qui doit son nom à cette institution. La compagnie de l'Oiseau jouissait de certains priviléges et de quelques exemptions des droits d'aides établis sur le commerce du vin en détail; aussi était-elle composée, en majeure partie, d'aubergistes, de cabaretiers, de traiteurs, de tonneliers et de vinaigriers. Le principal exercice de ses membres consistait à abattre, à coups de fusil et à balle sèche, un oiseau de fer massif enfilé dans une verge de fer d'un mètre au moins de longueur et fixée à la sommité d'un long mât planté perpendiculairement dans le jardin affecté à la compagnie. Le vainqueur était proclamé *Roi*, et après trois victoires consécutives, il était décoré du titre d'*Empereur*. A cette occasion, il lui était décerné une ovation, et la compagnie tout entière, en uniforme, tambour et fifre en tête et drapeau déployé, escortait et accompagnait le triomphateur, couronné de fleurs, dans les principales rues de la ville, à l'Intendance, chez les principaux magistrats et hauts fonctionnaires. La *Compagnie de l'Oiseau* fut abolie, autant que je puis me le rappeler, à l'occasion de l'établissement de l'octroi municipal, vers 1780 ou 1782, et de la suppression des priviléges.

Moulins, avril 1852.

BOYER.

NOTE

SUR UN PROCÉDÉ GALVANIQUE,

LUE A LA SÉANCE FACULTATIVE DU MOIS DE JUIN 1852,
PAR M. PERNET, MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ,
PROFESSEUR DE SCIENCES PHYSIQUES AU LYCÉE DE MOULINS.

—

Ayant eu occasion d'appliquer la galvanoplastie à la reproduction de quelques médailles, je fis usage de la stéarine et de la cire plombaginée pour obtenir les empreintes. Frappé de l'exactitude et de la netteté avec lesquelles se trouvent rendus les moindres détails, quand on emploie ces substances dans des proportions et à une température convenables, j'ai cru devoir soumettre au jugement de la Société, dans sa séance du 1er mai, plusieurs épreuves obtenues à l'aide de ce procédé. Il est à remarquer que l'empreinte se détache d'elle-même une heure ou deux après la coulée, si on a pris soin que nulle part elle ne soit en contact avec un corps absorbant. Cet avantage est dû au retrait qu'éprouvent la stéarine et surtout la cire en se solidifiant.

Dans la séance du 15 mai, j'ai eu de nouveau l'honneur de présenter à la Société ces épreuves, en les accompagnant

des empreintes galvanoplastiques auxquelles elles avaient servi de matrice. La Société a pu se convaincre que si la rigoureuse fidélité des empreintes en stéarine peut être égalée ou même surpassée, c'est assurément par celle des dépôts galvaniques du cuivre, lesquels reproduisent avec l'exactitude géométrique du daguerréotype. La Société a pu reconnaître que le dépôt galvanique n'avait nullement altéré les empreintes en stéarine, et qu'elles pourraient servir à de nouveaux dépôts.

Ces copies galvanoplastiques ont comme toutes celles que j'ai eu occasion de voir, et notamment celles de la galerie de physique du Conservatoire des Arts-et-Métriers, un inconvénient grave et qui en diminue beaucoup la beauté. La tranche et son bord n'étant pas reproduits, il en résulte que le pourtour est hérissé de bavures cristallines, d'une sorte de végétation, qui forme souvent, en avant, un rebord proéminent des plus disgracieux. Comme le cuivre en est d'ordinaire cassant, on ne peut les faire disparaître qu'au risque d'endommager la médaille ; d'ailleurs lorsqu'on y parvient, on donne ainsi à la copie un encadrement factice, qui diffère toujours de celui qui entoure l'original, dont on ne rend ni le bord ni la tranche.

J'ai désiré faire disparaître cet inconvénient. Disposer autour de l'empreinte en creux un ruban métallique, de manière à élever tout autour un bord saillant de l'épaisseur de la médaille, immerger le tout, était l'idée la plus naturelle, celle en effet qu'eurent plusieurs personnes habiles en galvanoplastie. Mais si on veut bien tenir compte de la flexibilité que doit avoir ce ruban, pour s'appliquer exactement sur la tranche du disque en cire ; de la ténacité qu'il doit en même temps conserver, pour se détacher ensuite sans déchirures,

ainsi que des conditions qu'il doit remplir pour être par lui-même sans action chimique sur la dissolution, on verra que parmi les métaux non précieux, c'est le cuivre qu'il faudra choisir pour le faire.

Mais le cuivre est excellent conducteur, la plombagine mêlée de stéarine, l'est beaucoup moins ; que résultera-t-il de cette grande différence de conductibilité ? On peut le prévoir, bien qu'il n'ait rien été dit, que je sache, sur ce point. En effet, le courant doit passer du liquide, dans lequel il se répand uniformément, à travers la médaille en stéarine, qui forme l'électrode négatif ; si toutes les parties de la médaille n'ont pas la même conductibilité, le courant passera avec beaucoup d'intensité à travers les parties où il rencontrera une résistance spécifique faible, et entraînera sur elles la majeure partie du métal qu'il met en liberté. Les parties faiblement conductrices, telles que celles en stéarine métallisée, résistant beaucoup, donneront naissance à un arc de dérivation où l'intensité sera faible ; elles se couvriront peu et surtout au contact des parties métalliques.

Cinq expériences sont venues confirmer, dans les plus petits détails, ces prévisions théoriques. Dans chacune d'elles, le cuivre se précipita de suite et abondamment sur le ruban de métal, et n'apparut que plus tard et faiblement sur le centre. Sur les médailles d'un grand module, où par conséquent le centre était moins sous l'influence du bord, une légère teinte rougeâtre du cuivre galvanique se montrait au moment même de l'immersion. Dans tous les cas, le dépôt central donna lieu à un fait assez curieux, et dont l'explication découle du principe que j'ai posé. Il commença toujours sur un point équidistant de la circonférence, s'étendit graduellement vers elle, et s'arrêta obstinément au pied

du ruban de cuivre, sans qu'une immersion longtemps prolongée pût opérer sa jonction avec le ruban lui-même. Ainsi, sur tous les points où la stéarine se trouva en contact avec la saillie du bord métallique ou abritée par elle contre le courant, elle resta nue, formant de cette façon une couronne de séparation entre les deux dépôts, qui avait de 1 à 2 millimètres de large, suivant que la saillie était plus ou moins haute. Pour achever de mettre en évidence cette influence d'une partie métallique sur une partie simplement métallisée, j'abaissai graduellement la hauteur du bord, et je vis la jonction s'opérer sur plusieurs points. Le *Carolus Walliæ princeps* est un exemple de ce fait. Mais la jonction n'aurait été complète que si le rebord eût été abaissé au niveau de la médaille.

La conclusion à tirer de tous ces faits était facile. Donner à la tranche et à la face le même degré de conductibilité. Pour cela, il fallait renoncer à l'emploi d'un métal, et se servir pour le rebord, de la stéarine plombaginée dont la médaille était faite. C'est ainsi que je fus amené à mouler tout d'un jet la face et la tranche. Le moulage opéré, le métal se déposa uniformément partout, comme je m'y attendais. La Société a pu se convaincre, par les épreuves que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, dans sa séance du 5 juin, que le résultat ne laisse rien à désirer.

Les médailles qui porteront sur la tranche des ornements ou une légende, seront reproduites dans tous leurs détails par ce procédé si simple. C'est un pas, comme on le voit, vers la médaille complète; mais, en attendant que ce but de tant d'efforts jusqu'à présent infructueux soit atteint, le procédé que j'indique pourra en donner l'équivalent. En effet, le *Colliget avus*, que j'ai présenté le 15 juin, et qui offre le

revers et la face, a été préparé en réunissant par une mince couche de soudure deux épreuves obtenues séparément, et immergeant une seconde fois pour couvrir la soudure. Celle-ci n'est pas visible, et le poids diffère peu de celui de l'original.

Toutefois, un inconvénient doit être signalé en ce qui concerne le moulage. Le retrait qu'éprouve le mélange au moment de sa solidification, et qui est un avantage pour la production de la face, est une cause de difficultés pour celle de la tranche. En effet, le cercle de stéarine qui enveloppe la médaille, la serre d'autant plus, que la contraction du mélange a été plus grande. J'ai toujours surmonté cette adhérence en passant à travers le disque de stéarine une aiguille fine et chaude, de manière à ne pas percer de parties essentielles. On peut d'ailleurs, en proportionnant le mélange ou en y introduisant quelques substances qui en diminueront le retrait, se mettre à l'abri de toute adhérence (*).

X. PERNET,

Professeur de Physique au Lycée.

(*) Depuis que cette note a été lue à la Société d'Émulation, M. Pernet est parvenu à surmonter l'inconvénient qu'il signale dans ce dernier paragraphe; ce nouveau perfectionnement à son procédé galvanique fera probablement l'objet d'une nouvelle communication.

(*Note du Secrétaire-Archiviste*).

POÉSIE.

LA CHASSE AU SANGLIER.

A MON AMI LE COMTE ***.

LUE A LA SÉANCE FACULTATIVE DU MOIS DE JUIN 1852.

Le cor a sonné dans la plaine;
Le chasseur arrive au château.
Sans bruit, derrière sa persienne,
La gracieuse châtelaine
Regarde si le ciel est beau.

Le vif poney, d'impatience
Pousse de longs hennissements,
Et sa crinière se balance,
Comme sur l'Océan immense,
Les flots agités par les vents.

Allons! valets, que l'on s'apprête!
Allons! vite, couplez les chiens.

L'astre du jour montre sa tête,
Et déjà couronne la crête
Des arbres et des monts lointains.

Vite, au couple! au couple, Négresse,
Jupiter, Vainqueur, Beauregard!
Vite, mes chiens, le maître presse;
Hors du chenil, point de paresse,
Pour chasser il est déjà tard.

La fanfare du départ sonne;
L'écho la redit aux vallons;
La forte voix des limiers tonne;
Le village voisin s'étonne.
En selle! mes amis, partons!

Adieu, mon ami, bonne chance!
Dit la comtesse à son époux;
Adieu, surtout pas d'imprudence!
A genoux, pendant votre absence,
Je prierai la Vierge pour vous.

Gens et chiens, la troupe volage
Franchit les côteaux, les vallons;
Et puis le maître d'équipage,
Veneur ardent autant que sage,
Dit : Nous y voici... découplons!

Alors, chasseurs, piqueurs excitent
Du cor, du geste, de la voix,
Les limiers qui se précipitent
Sous les ramilles qui s'agitent.
Malheur à vous, hôtes des bois!

Déjà Jupiter, plus rapide
Que le plus rapide coursier,
A rencontré sur l'herbe humide
Une empreinte fraîche et perfide
Qui trahit un vieux sanglier.

Le monstre en sa bauge sommeille,
Lorsque sonne le bien-aller.
Le cor en sursaut le réveille ;
Il se lève, dresse l'oreille,
Et la crainte le fait souffler.

Autour de sa sombre tanière,
Il entend le bois retentir.
En vain, il dresse sa crinière ;
Voici venir la meute entière !
La mort est proche, il faut partir.

Les chiens fumants fendent l'espace
Au travers des taillis déserts,
Et les chasseurs suivent leur trace
On dirait le follet qui passe,
En sifflant, au milieu des airs.

En vain fuit l'animal sauvage ;
Inutiles sont ses détours;
Les piqueurs remplis de courage,
Les chiens avides de carnage
S'approchent, s'approchent toujours.

Alors, renonçant à la fuite,
Le terrible habitant des bois
Se retourne, et se précipite
Sur son ennemi qui l'irrite :
Sonnez ! la bête est aux abois.

Ainsi qu'une lame tranchante
Dans les mains d'un brave guerrier,
Sa défense déjà sanglante
Déchire la chair palpitante
Du plus intrépide limier.

Sa rage au danger se rallume ;
Ses coups sont plus forts, plus pressés ;
Il vomit des flocons d'écume ;
Autour de lui la terre fume
Du sang des morts et des blessés.

Ne consultant que son courage,
Aussitôt un jeune chasseur
S'avance plus ardent que sage,
Pique des deux, puis, avec rage,
Poursuit l'animal en fureur ;

Mais Saint Hubert prend la défense
De tous ses courageux enfants !
La bête, en colère, s'élance,
Et sa redoutable défense
Du coursier seul perce les flancs.

Le monstre, à son heure dernière,
Tente encore un dernier effort.
J'entends la balle meurtrière,
Il mord la sanglante poussière....
Hallali ! l'animal est mort !

Alors le maître d'équipage
Annonce aux forêts d'alentour
La mort de leur hôte sauvage ;
Fait replier tout le bagage,
Et donne l'ordre du retour.

La troupe qui gaîment chemine
Redit sa victoire à l'écho,
Et déjà le soleil s'incline,
Quand, au revers de la colline,
On aperçoit le vieux château.

Le soir, la charmante comtesse,
Pressant son époux dans ses bras,
Lui dit, en pleurant de tendresse :
Ami, vous me quittez sans cesse ;
Hélas! vous ne m'aimez donc pas !

Mais il répond : l'amour lui-même,
Vous le savez, est un chasseur !
Pour le doux objet que l'on aime,
Lorsque la tendresse est extrême,
L'absence double encor l'ardeur.

E. Le ROY de CHAVIGNY,
Associé libre.

Château du Riau.

DESCRIPTION HISTORIQUE
DU CHATEAU DUCAL DE MOULINS.

PAR MM. ESMONNOT ET ALARY,

Membres de la Société d'Émulation.

La ville de Moulins ne peut revendiquer une existence historique qui remonte au-delà du Xe siècle. Les seigneurs de Bourbon, qui faisaient primitivement leur séjour à Souvigny, à Bourbon ou à Chantelle, avaient cependant, dans le lieu qui devait devenir, plus tard, le siége de leur puissance féodale, un bâtiment qui leur servait de repos de chasse ; c'était, dit-on, une tour, ou un petit donjon, qu'un de ces seigneurs avait fait bâtir non loin d'un moulin, et sur la rive droite de l'Allier ; de là, l'origine du nom de la ville qui se forma bientôt autour de ce premier édifice. La station de chasse devint, par la suite, un château seigneurial, et, enfin, un palais ducal, lorsque les sires de Bourbon, élevés à la dignité de ducs et pairs, choisirent la nouvelle ville pour leur principale demeure, et en firent la capitale de la province. C'est surtout dans le XIVe et le XVe siècle, que ce

château reçut ses principaux accroissements, fut entouré de fossés, garni de portes, en même temps que la ville recevait un système complet de défense.

Plusieurs descriptions du château ducal de Moulins ont été essayées. La plus ancienne de celles qui nous sont parvenues, est due à Nicolaï, géographe du roi Charles IX, qui nous dépeint la demeure de nos ducs, telle qu'elle était au XVI[e] siècle, lorsqu'elle avait déjà perdu ses anciens maîtres. Cette description a été reproduite plusieurs fois, et notamment dans le grand ouvrage publié sous le nom d'*Ancien Bourbonnais*. Les descriptions données depuis, ne sont guère autre chose qu'une copie de celle-là ; mais aucune d'elles n'a été accompagnée de plans, de coupes et d'élévations architecturales.

Une *Vue du Château*, insérée dans l'ouvrage intitulé : *Topographia Galliæ*, édition de 1657, v[e] partie, a servi, il est vrai, à établir une gravure, plusieurs fois imitée depuis ; mais on pourrait en contester, sur plusieurs points, l'exactitude et la fidélité.

Cependant, les archives départementales de l'Allier renfermaient un document authentique, qui, s'il eût été plus tôt consulté, aurait permis aux écrivains livrés à l'étude de notre histoire locale, de nous donner des descriptions moins incomplètes et moins erronées de l'ancienne résidence des ducs de Bourbonnais. Nous voulons parler des plans et coupes dressés, en 1777, par l'architecte Evezart, dont la Société d'Emulation publie aujourd'hui une première planche, réduite sur les plans originaux. Ceux-ci, du reste, sont maintenant à l'abri d'une destruction imprévue : outre leur conservation aux archives départementales, qui est assurée, une copie des plus complètes et des plus exactes en a été prise

par un des membres de cette Société, et c'est par ses soins, encore, qu'il nous sera donné d'en publier les parties les plus intéressantes.

Le château des ducs de Bourbon, situé dans la partie la plus élevée et la plus septentrionale de la ville de Moulins, occupait un vaste parallélogramme, dont la plus grande étendue, dans le sens du nord au sud, n'avait pas moins de 257 mètres de long sur 60 mètres de large. Il s'en fallait toutefois que l'espace circonscrit dans l'ensemble des constructions, fût d'une régularité parfaite : complètement entourée de fossés, dont celui de l'ouest plein d'eau, l'enceinte était flanquée, du côté du sud, de grosses tours ; à l'ouest, une *fausse braye* ou terrasse continue entre le fossé et le pied du château, occupait la plus grande partie de la longueur de l'enceinte. A cet aspect s'étendaient des jardins renfermant l'orangerie et l'oisellerie ; ils étaient ornés d'élégantes fontaines, d'arbres fruitiers, d'orangers, etc. On y descendait par une rampe décorée, ainsi que la terrasse dont nous venons de parler, de petites tourelles ou guérites saillantes.

Le château avait deux entrées principales : la première et la plus importante était située au midi, sur une place où se trouvait le Présidial ou Palais de Justice; la seconde était à l'est, et faisait face à la chapelle collégiale dédiée à Notre-Dame et destinée à être reliée au château, si la construction en eût été achevée. Chacune de ces portes était précédée d'un pont en pierre jeté sur le fossé; il en reste encore quelques parties, ainsi que les coulisses dans lesquelles glissait la herse qui en défendait l'entrée. Celle du midi ouvrait sur une première cour entourée de bâtiments, et de laquelle partait la descente conduisant aux jardins.



A l'ouest du corps de bâtiment faisant face à l'entrée, se trouvait la tour du donjon, existante encore et désignée sous le nom de *Mal-Coiffée*. Dans le corps de bâtiment réunissant cette tour à celles de l'enceinte, dont il a déjà été question, se trouvait la grande salle dans laquelle fut tenue, en 1566, une assemblée célèbre dont il sera parlé plus loin. On voit encore attenant à la cour du donjon, les restes des croisées décorées de meneaux, qui éclairaient les extrémités de cette salle.

L'escalier par lequel on y arrivait, existe aussi; la voûte en arc de cloître, avec nervures et cul-de-lampe qui le termine, donne une idée de la décoration de cette partie de l'édifice.

De cette première cour, on passait à la grande cour d'honneur, sur laquelle donnait l'entrée de l'est. Cette cour était bordée, à l'ouest, par un grand corps de bâtiment à trois étages, renfermant les grands appartements. Au centre, un escalier était en saillie sur la cour; richement décoré, il conduisait aux pièces supérieures. La façade du côté des jardins, dont une partie conservée sert de mur de clôture à l'une des cours de la prison actuelle, était décorée de croisées à balcons saillants, d'une grande richesse architecturale. Au-dessous de tout ce corps de bâtiment, ainsi que sous la tour du donjon, s'étendaient de vastes souterrains, dont une partie à deux étages; ils sont aujourd'hui presqu'entièrement comblés; mais on peut encore visiter ceux qui sont situés au-dessous de la tour; on y remarque des voûtes en arêtes, retombant sur un pilier unique et bien conservé.

A l'extrémité nord de la cour d'honneur, on trouvait un vaste péristyle précédant une chapelle sous l'invocation de Saint Louis, et située à l'angle nord-ouest du château. Cette

chapelle, remarquable par son importance et sa décoration, existait encore après l'incendie qui ruina le château, comme il sera dit plus loin ; bien que le comble eût été entièrement consumé, les voûtes étaient restées intactes. Le péristyle était ouvert par six arcades décorées de sculptures ; trois existent encore, ainsi qu'un pavillon qui en occupait le centre ; cette construction datait de l'époque de la Renaissance.

Le quatrième côté de la grande cour était fermé, dans sa plus grande partie, par un mur d'enceinte qui réunissait la porte orientale à un pavillon situé à l'extrémité du péristyle de la chapelle, et dans lequel étaient établies les cuisines. D'autres petits bâtiments, renfermant les dépendances du château, complétaient cette face de la cour. Au milieu, à peu près, s'élevait une grande fontaine justement citée pour son élégance, et qui a subsisté presque jusqu'à nos jours.

Au sud du château, se trouvait, comme nous l'avons indiqué en passant, le Présidial ou Palais-de-Justice, considérablement modifié ou agrandi sous le règne de François Ier, comme l'attestaient les armes et les devises de ce roi, que l'on y voyait sur plusieurs points. La notice de M. Boyer, imprimée dans le Bulletin de la Société, donne une idée exacte et assez complète de ce bâtiment.

Quant à la décoration intérieure du château, il ne subsiste aucun document, que nous sachions du moins, où l'on puisse en trouver une description. Les auteurs qui en ont parlé s'accordent seulement sur ce point, qu'elle était digne du rang et de la haute fortune des princes qui l'habitaient.

C'est là, en effet, que les ducs de Bourbon tenaient le plus souvent leur cour, là qu'ils venaient se reposer des fatigues de la guerre. Du haut des balcons et des terrasses de leurs

appartements, la vue s'étendait au loin sur le cours de l'Allier, sur les collines pittoresques et boisées qui dominent les villes de Souvigny et de Bourbon; des étages supérieurs du donjon, de la plate-forme des tours, on pouvait contempler les plaines qui fuient vers la Loire, et apercevoir au fond de l'horizon, ces montagues de l'Auvergne et du Forez jusqu'au pied desquelles arrivaient les vastes domaines de ces princes dont la postérité devait s'asseoir sur plusieurs des trônes de l'Europe.

Aussi les ducs de Bourbon prirent-ils plaisir à agrandir, décorer et embellir cette vaste habitation; à mesure que leur nom et leur puissance s'élevaient, le château s'étendait pour recevoir dans son enceinte leurs nombreux officiers et leur suite princière. Louis Ier, au commencement du XIVe siècle, avait fait ajouter aux constructions primitives des anciens barons, des bâtiments plus commodes et plus solides. Louis II surpassa et fit oublier ces travaux. On croit que ce fut alors, c'est-à-dire, à la fin du XIVe siècle, et au commencement du XVe, que s'éleva la tour carrée, dont l'imposante et lourde masse domine encore la ville. Plus tard, à l'époque de la Renaissance, Anne de France, épouse de Pierre de Bourbon, fit construire le péristyle et le pavillon dont nous avons parlé plus haut, et qui se faisaient remarquer par une décoration des plus élégantes.

L'histoire n'a conservé qu'un petit nombre de faits qui se rapportent au château ducal de Moulins.

Le connétable Duguesclin y fut reçu, avec les plus grands honneurs, par le duc Louis II, qui lui donna son ordre de l'Espérance et un hanap d'or.

En 1440, Louis XI n'étant encore que Dauphin, résidait à Loches, sous la garde de son gouverneur, Bernard d'Ar-

magnac. Alexandre, bâtard de Bourbon, Jacques de Chabanne et quelques autres capitaines qui étaient entrés dans un projet d'insurrection contre le roi Charles VII, allèrent enlever le jeune prince, et le conduisirent au château de Moulins. Ce fut le commencement de la guerre dite de la *Praguerie*, dont la capitale du Bourbonnais devint comme le quartier-général.

Charles VIII s'arrêta plusieurs fois à notre château ducal en se rendant à ses armées d'Italie. La superbe Anne de Bretagne, son épouse, vint y visiter Anne de France, duchesse de Bourbon, et y résida pendant que son mari allait guerroyer au-delà des Alpes. La ville de Moulins vit, à cette époque, les fêtes les plus brillantes et les magnificences d'une cour où le luxe prodiguait toutes ses splendeurs.

Le chevalier Bayard y reçut l'hospitalité de cet infortuné Connétable, auquel il devait faire, quelques années après, un éternel adieu, en donnant à la postérité la plus haute leçon du vrai patriotisme.

François Ier, qui avait séjourné à notre château ducal lors de sa première campagne en Italie, y demeura quelques semaines, dans l'automne de 1517, pour les fêtes du baptême du fils ainé du Connétable, dont il avait consenti à être le parrain ; il s'y arrêta de nouveau en 1523, lors de sa célèbre entrevue avec ce même connétable, qui feignait d'être malade pour ne pas suivre le roi à son armée d'Italie, ou bien plutôt pour éviter de tomber entre les mains de ceux qui avaient juré sa perte.

En 1533, l'épouse de François Ier, cette même Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, qui avait dû être unie au Connétable, parut au château de Moulins. La ville lui prodigua des fêtes, et lui fit, entre autres dons, l'hommage d'un moulin d'argent, du poids de deux marcs et demi.

En 1537, François Ier revint à Moulins, et y assista à un combat singulier entre les seigneurs de Veniers et de Sarzay; l'affaire allait se terminer d'une manière sanglante, lorsque, sur l'intervention du roi, les deux champions furent séparés. Le seigneur de Veniers fut néanmoins victime de ce duel; il mourut peu de temps après, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la jambe.

Enfin, en 1538, François Ier était encore au château de Moulins, où il signait, le 10 février, les lettres-patentes qui donnaient le titre de connétable au maréchal Anne de Montmorenci.

En 1547, le château et la ville de Moulins furent témoins du mariage d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret; on sait que de cette union naquit Henri de Navarre, avec lequel la race de Bourbon monta sur le trône de France. La même année, la peste exerça des ravages épouvantables à Moulins.

En 1548, un an à peine après la désolation qui l'avait frappée, cette ville retrouva sa joie et son enthousiasme pour fêter le passage de Henri II, roi de France, qui revenait d'Italie et avait pacifié la Guienne et le Languedoc, soulevés à cause de l'établissement des droits de gabelle.

A la mort de ce prince, le Bourbonnais, précédemment réuni à la couronne, fit partie du douaire de Catherine de Médicis, qui habita le palais ducal de Moulins et y fit tenir, dans la salle indiquée plus haut, en 1566, la fameuse assemblée de Moulins, à laquelle assistait le jeune roi Charles IX son fils. Les députés des parlements et des autres cours supérieures de France avaient reçu ordre de se réunir à Moulins pour le *rétablissement de la justice*. Les points principaux de l'ordonnance qui fut rendue à la suite des

délibérations de cette assemblée, étaient les suivants : elle ôtait aux gouverneurs des provinces le droit de donner des lettres de grâce et de légitimation ; leur défendait de s'entremettre dans l'administration de la justice et de lever des impôts sans la permission expresse du roi; on y défendait aux tribunaux d'obéir aux lettres mêmes du roi qui leur seraient adressées *sur le fait de la justice.* Une autre particularité signala encore le séjour de la Cour à Moulins. Le roi Charles IX voulut y faire réconcilier la maison de Guise avec l'amiral de Coligny. Il fit venir à ce sujet les principaux membres des deux familles ; l'amiral assura avec serment qu'il n'avait eu aucune part à la mort du duc de Guise. Les princes de cette maison parurent se contenter de cette satisfaction ; mais on vit bientôt, dans la sanglante journée de la Saint-Barthélemy, qu'ils avaient conservé toute leur rancune.

Henri, duc d'Anjou, plus tard roi de France, sous le nom d'Henri III, devint titulaire du duché de Bourbon, et séjourna plusieurs fois au château de Moulins. Monté sur le trône, il donna ce duché en douaire à Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX.

Elisabeth fixa pour quelque temps sa résidence au palais ducal de Moulins.

A la mort de Henri III, sa veuve, Louise de Lorraine, reçut à son tour en douaire le duché de Bourbonnais. Cette princesse fit sa résidence au château, et y mourut le 4 juillet 1601.

Le 26 septembre 1595, Henri IV était venu à Moulins et y avait été reçu au milieu des fêtes les plus brillantes ; son logement et celui des hauts personnages de la cour était au château.

Après la mort de ce roi, Marie de Médecis, sa veuve, reçut le duché du Bourbonnais pour une partie de son douaire, et le posséda 21 ans. Plusieurs fois elle visita Moulins et logea au château.

Louis XIII y vint deux fois, le 27 août 1632, et le 11 février 1642; dans ce dernier voyage, il était accompagné du cardinal de Richelieu.

Louis XIV s'y arrêta en 1658 avec toute sa cour.

Anne d'Autriche, mère de ce roi, avait reçu aussi le Bourbonnais en douaire, et avait plusieurs fois pris son logement au château. Plus tard, en 1661, elle échangea ce duché avec Louis II, prince de Condé (le Grand Condé), contre le duché d'Albret. La postérité de Condé a joui de cet apanage jusqu'à l'abolition des titres féodeaux.

Malgré les fréquentes visites et le séjour de ces illustres personnages, le château de Moulins avait beaucoup perdu depuis la réunion du duché à la couronne. On négligeait même de l'entretenir, et de grosses réparations étaient devenues urgentes, lorsqu'un épouvantable incendie vint le détruire, dans la nuit du 2 au 3 juin 1755. Le feu avait pris par l'imprudence de quelques domestiques; il n'y périt qu'une seule personne. Ce que les flammes avaient épargné, fut depuis, en grande partie, ou démoli, ou vendu à des particuliers qui l'approprièrent à leurs usages. Les morceaux de sculpture qui ornaient les croisées, les balcons, les terrasses de la façade occidentale, la plus ornementée, restèrent longtemps enfouis avec des décombres de toute espèce, dans le fossé. Plus tard, les acquéreurs des terrains situés au pied des ruines du château, retirèrent et vendirent ces débris comme matériaux de construction. Il ne se trouva pas une seule main assez intelligente pour recueillir

ceux des fragments de sculpture qui présentaient encore de l'intérêt.

De la splendide demeure des ducs de Bourbon, il ne subsiste aujourd'hui que la *Mal-Coiffée*, vaste tour à sept étages, disposée pour servir de maison d'arrêt ; plus quelques masures adaptées au service de cette maison. Le pavillon d'Anne de France, dont une notable partie était restée debout, a été restauré et fait maintenant partie des bâtiments affectés au casernement de la gendarmerie.

Notre palais ducal n'est donc plus qu'une ruine; la pensée de le restaurer, conçue vingt ans environ après l'incendie, comme le prouve le plan conservé aux archives départementales, n'eut point de suite et ne sera certainement, on peut le dire sans hésiter, jamais reprise. Il est à regretter que l'administration municipale n'ait point acquis, en temps opportun, pour en faire une promenade ou une place publique, la partie des ruines qui s'étend depuis les murs de la prison jusqu'à la caserne de gendarmerie. Le magnifique coup-d'œil dont on y jouit sur la vallée de l'Allier, en eût fait un des points les plus agréables de la ville. Cet emplacement, presque tout entier vendu à des particuliers, est maintenant occupé par des constructions, et il faudrait des sommes considérables pour les en déposséder. Une destruction aussi complète ne fait que donner un nouveau degré d'intérêt aux plans publiés par la Société d'Emulation, et pour l'intelligence desquels elle nous avait chargés de rédiger cette notice.

ESMONNOT.—L.-J. ALARY.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

TROIS ORDRES

DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE BOURBONNOIS A MOULINS.

Du 16 *mars* 1789.

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PAR M. CLAIREFOND.

(Suite.)

Châtellenie de Chantelle.

Messieurs,

Claude Paradis, meunier. Louis Ray, laboureur, député de la paroisse de Bègue. Jacques-Barthelémy Gibon, notaire à Lionne. Barthélemy Gibon de Montgon, bourgeois. Jean-Baptiste Dauphin et Michel Bonneton, bourgeois, députés de la paroisse de Bellenave. Jean Blanzat, meunier, député de la paroisse de Banassat. Antoine Lavigne, chirurgien, et Jean Bonnamour, propriétaire, députés de la paroisse de Broux et École. Belavene, bourgeois, Antoine Bonnamour, propriétaire, députés de la paroisse de Font-Saint-Majerant. Paul Laurent, lieutenant-général de Chan-

telle, Gilbert Lachaussée, procureur du roi au même siége, Pierre Jandard, notaire et procureur, Antoine Petit, marchand-fermier, tous députés de la ville de Chantelle. Léonard Blanzat, meunier, et Jean Cognet, laboureur, députés de la collecte de Chantelle-la-Ville. Étienne Bouquerot, avocat en parlement, et Philibert Parton, bourgeois, députés de la paroisse de Charroux. Louis Mayet et Denis Amel, vignerons, députés de la paroisse de Chareil. François-Alexis Renaud, bourgeois, François Vignon, fermier, députés de la paroisse de Chezelle. Etienne Emeslin, bourgeois, Gilbert Paingot, horloger, députés de la paroisse de Chirat-l'Église. Jean Pointé, fermier, François Gilbert, métayer, deputés de la paroisse de Cesset. Pierre Ceinturelle, et Jean Bidet, laboureurs, députés de la paroisse de Coutansouze. Antoine Aupierre, meunier, et Antoine Deplaix, fermier, députés de la ville de Deneuil-en-Chantelle. Claude Dubreuil, et Antoine Cante, laboureurs, députés de la collecte de Chatelard, paroisse d'Ebreuil. Antoine Cante, et Michel Benet, marchands et propriétaires, députés de la paroisse de Chauvigny. Jean Champomier, propriétaire, Pierre Lomet, laboureur, députés de la collecte d'Echassière. Gilbert Thévenet et Mongacher, bourgeois, Antoine Martel, propriétaire, députés de la paroisse de Fleuriel. Pierre Delesvaux, notaire, Jean Beiron, fermier, députés de la paroisse de Jenzat. Simon Emeslin, fermier, Jean Suchet, maçon, députés de la paroisse de Lizolles. Charles Roudron, bourgeois, Jean-Louis Bertholet, chirurgien, députés de la paroisse de Louroux-le-Bouble. Antoine Marant de Barbignat, bourgeois, Marc-Antoine Aupierre, propriétaire, députés de la paroisse de Monestier. Antoine Delarue, notaire royal, Jean Valon, propriétaire, députés de la paroisse de Naddes. Sébastien

Duclot, et Antoine Bessonet, métayer, députés de la paroisse de Saint-Bonnet-de-Bellenave. Jean Luquet, Antoine Vallet, et Jean Arnaud, laboureurs, députés de la paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort. Claude Lucas de la Ganne, licencié ès-lois, Etienne Cognet, propriétaire, députés de la paroisse de Sénat. Jacques Gransagnes, François Vallon, propriétaires, députés de la paroisse de Sussat. Claude Gardien, notaire, Louis Mercier, propriétaire, députés de la paroisse de Tarjet. Jean-Baptiste Chaunier des Granges, bourgeois, et Pierre Bonnet, laboureur, députés de la paroisse de Taxat-sous-Charroux. Gilbert Brunet, et Jean Brunet, bourgeois, députés de la paroisse de Tizon ou Saint-Bonnet-de-Tizon. Antoine Delaplanche, procureur fiscal, et Philippe-Joseph Martin, bourgeois, dépntés de la paroisse de Valignat. Antoine Boirot, bourgeois, Jean Burat, meunier, députés de la paroisse de Veauce. Jean Alasimonne, Jean Avignon, propriétaires, députés de la paroisse de Vernusse. François Glachet, journalier, et Marius Richard, laboureur, députés de la paroisse de Vicq-en-Chantelle. Etienne Barathon des Magneux, bourgeois, et Jean de Presle, propriétaire, députés de la collecte de Voussac. Martin Dechaud, Claude Gardien, propriétaires, députés de la paroisse de Voussac. Gabriel Gilbert de Meaunelat, juge, député de la paroisse de Chirat-le-Guérin.

Châtellenie de Murat.

MESSIEURS,

Jean-Baptiste Fallier, chirurgien, et Etienne Laporte, marchand, députés de la paroisse de Baune. Jean Brunat, marchand, et Alexandre Tourret, propriétaire, députés de la paroisse de Blomard. Pierre Lavigeon, marchand, et

Claude Fallier, propriétaire, députés de la paroisse de Buxière. Antoine Aufauvre, propriétaire, et Antoine Sucayer, propriétaire, députés de la paroisse de Chamblet. Etienne Guillaumin, propriétaire, Joseph Dupuis, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Chapes. Gabriel Nicolas, propriétaire, et Maurice Laporte, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Chevenon. Jean Cannet, propriépriétaire, et François Renoux, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Commenteri. Henri Michaud, propriétaire, député de la paroisse de Colombier. Jean-Baptiste Camus, bourgeois, et Laurent Bigot, aussi bourgeois, députés de la paroisse de Deux-Chaises. Antoine Descloux, bourgeois, et Claude-Etienne Bigot, marchand, 'députés de la paroisse de Doyet. Antoine Durin, et Joseph Durin, propriétaires, députés de la paroisse d'Ids. Jean-Baptiste Bigot, propriétaire, député de la paroisse Jenzaice. Jean et Gilbert Seramis, propriétaires, députés de la paroisse de Louroux-de-Beaume. Gilbert Pailleret, notaire, et Jacques Bertholet, bourgeois, députés de la paroisse de Malicorne. Jean-Baptiste Simonin, chirurgien, et Denis Robin, marchand, députés de la paroisse du Montet-aux-Moines. Gilbert-Louis-Grégoire Michelon, de Cheuzat, maire de ville, Gilbert Mallet de Rongère, châtelain, Gilbert Michelon, procureur du Roi, François Camus de Richemont, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts, députés de la ville de Montmarault. François de Besson, et Gilbert Montcellon, propriétaires, députés de la paroisse de Montvicq. Claude Guillaumin, et Gilbert Barathon, députés de la paroisse de Murat. Guillaume Fonvielle, propriétaire, et Louis Alababile, laboureur, députés de la paroisse de Neuville. Jean-François-Marie Perronin de la

Velatte, licencié-ès-lois, et Jean Dubost de Bouant, députés de la paroisse de Rocles. Marien-Gilbert Michelon de Châlus, bourgeois, licencié-ès-lois, Antoine Camus, aussi bourgeois, députés de la paroisse de Saint-Bonnet-de-Four. Gilbert Renaud, et Laurent Chaumet, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Angel. Alexandre Chanier, bourgeois, et Gilbert Mercier, fermier, députés de la paroisse de Saint-Marcel-en-Murat. Jean Devaulx, propriétaire, et Blaise Fradier, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Saint-Priest-en-Murat. Louis Aubouer, propriétaire, et Gilbert Dubost, propriétaire et fermier, députés de la paroisse de Saint-Sornin. Louis Blanchard, propriétaire, et Patrocle Camus, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Sazeret. Gilbert Bonnelat, le jeune, propriétaire, Louis Méténier, fermier, Etienne Déché, bourgeois, et Pierre-Gabriel Roquion de la Goute, propriétaires et bourgeois, députés de la ville de Villefranche. François d'Auberthet, propriétaire, député d'une partie de la paroisse de Deneuille.

Châtellenie de la Bruyère-l'Aubépin et Cérilly.

MESSIEURS,

Jean-Gilbert Berthomier de la Vilette, procureur du Roi de la châtellenie, et Pierre Raby de la Lande, procureur du Roi de la maîtrise, députés de la ville de Cérilly et la Bruyère. Pierre-Lazare Petitjean, notaire, et député de la Villiaines. Charles Chaput, propriétaire, député de la Thuisserie Brunet, meûnier, et GuillethiautFoulon, députés, de la paroisse d'Ile-sur-Marmande

Chatellenie de la Chaussière.

MESSIEURS,

Claude Devillard, propriétaire, et François-Vincent Desmaisons, aussi propriétaire, de la paroisse de Vieure. Jean-Joseph Filion-Bantin, notaire, et Jean-Baptiste Madet de la Jaris, propriétaires, députés de la paroisse de Louroux-Bourbonnois.

Châtellenie d'Hérisson.

MESSIEURS,

Sébastien Bourderye de Villaumont, lieutenant-général de la châtellenie, Gilbert Petit, procureur du Roi, Jean Gilberton, avocat, et Claude-Marc Jaudioux, docteur en médecine, députés de la ville d'Hérisson. Gilbert Pasquier, fermier et propriétaire, député de la paroisse du canton du Lac-en-Châtelois. Jean-Gilbert-Benoît de Feu, bourgeois, et Jean Vincent, marchand fermier, députés du canton de Châtelois. Jacques Besson, propriétaire, et Jean Heraud, laboureur, députés de la paroisse de Louroux-Hodoment. Gilbert des Boutins, propriétaire, et Claude Collinet, aussi propriétaire, député de la paroisse de Sauvagni-le-Comptal. Louis Buissonnier, laboureur, et Pierre Duciau, aussi laboureur, députés de la paroisse de Saint-Caprais. Pierre Luillier-du-Plaix, avocat, député dela paroisse de Meaulne. Jean-Gilbert Berthomier de la Vilette, procureur du Roi à Cérilly, Jean-Joseph Baller, bourgeois, députés de la paroisse de Vitrais. Gilbert Bonnichon, propriétaire, Gabriel Vabot, vigneron, et Louis Bouriaut, vigneron, députés des collectes d'Urset. Charles Raby deLalande, bourgeois, député de Vallon-en-

Hérisson. Jean Raquin, fermier, député de la collecte des Prugnes et le Chezeau-en-Vallon. Jean Petit, père, fermier et propriétaire, et Gilbert Pasquier, aussi proprtétaire, députés de la paroisse de Givarlais. Jean Paquet, propriétaire et Marien Giraud, aussi propriétaire, députés de la paroisse d'Estivareilles. Jean-Baptiste Vauvret, propriétaire, et Antoine Chaumet, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Vernay. Jean-Baptiste Huguet du Lys, maître particulier des eaux et forêts de Cérilly, et Jean-Baptiste Fauvre, notaire royal, députés de la paroisse de Cône. François Lamoureux, propriétaire et marchand, et Jean Chaumet, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Venat. Antoine Daubertet, bourgeois, et Gilbert Charles, propriétaires, députés de la paroisse de Tortezais. Barthélemi Balanger, propriétaire, et François Clique, aussi propriétaire, députés de la paroisse de Bizeneuille. Louis Vincent, fermier, et François Ferandon, laboureur, députés de la paroisse de Maillet. Jean Josset, bourgeois, député de la paroisse de Breuil. Jean-Baptiste Vilatte et Pierre Josset, bourgeois, députés de la paroisse de Chazemais. Jean Josset, bourgeois, et Léonard Ozeille, députés de la paroisse d'Aude. François Alary, laboureur et Pierre-Amand Bouilhaud, avocat, députés de la paroisse de Courçais. Marc-Antoine Meillet, fermier, et Claude Meillet, propriétaire, députés de la paroisse de Saint-Désiré. Joseph Mayet, laboureur, et Annet Aubery, laboureur, députés de la paroisse de Moussais. Jacques André, laboureur, député de la paroisse de Saint-Maur-de-Besse. François Masset, propriétaire, député de la paroisse du Breton. François Maillet, fermier, député de la paroisse du Vilhain. André Radier, propriétaire, et Jean Chaumet, propriétaire, députés de la paroisse de Reugny.

Châtellenie de Bourbon-l'Archambault.

MESSIEURS,

François-Pierre Loiseau de Brie, lieutenant-général et maire de ladite ville de Bourbon, Jean-Joachim Dubouis, procureur du roi, Claude-Lazare Petitjean, notaire royal et procureur, et Jean Meige, procureur, députés de ladite ville de Bourbon-l'Archambault. Jean-François Méténier, receveur particulier de la maîtrise de Cérilly, et Pierre Baraveau, syndic et propriétaire, députés de la paroisse de Bourbon. Antoine Camus, propriétaire, et Gilbert Mathé, fermier, députés de la paroisse d'Autry-Issard. Jean-Baptiste Noël et François Méténier, propriétaires, députés de la paroisse de Meillet. Jean-Baptiste Dubouis, propriétaire et Jean-Baptiste Minard, procureur du roi à la Grurie de Cône, députés de la paroisse de Gipcy. Etienne Barathon, et Jacques Chabiron, propriétaires, députés de la paroisse de St.-Hilaire. Pierre Lorigeon et Claude Fallier, propriétaires et fermiers, députés de Buxière-la-Grue. Claude Mauguin, et Pierre, Bernard, propriétaires, députés de la paroisse de St-Aubin. Jean-Joseph Mauguin, docteur en médecine, propriétaire et syndic, et Antoine Dubouis de Beauregard, propriétaire, députés de la paroisse d'Igrande. François Huguet, propriétaire, député de la paroisse de Theneuille. Jean Felouzat, propriétaire et fermier, et Jean Guillaumin, fermier, députés de la paroisse de Couleuvre. Michel l'Hermite, conseiller du Roi en l'élection de Moulins, et Gilbert Chalmin, syndic et laboureur, députés de la paroisse de Marigni. Guillaume Aucouturier, notaire, et Pompone Mérite, députés de la paroisse de Saint-Menoux. Jacques Saulnier, propriétaire et

fermier, et Mayeul Grand, syndic et propriétaire, députés de la paroisse d'Agonges. Antoine Chopin et Antoine Maillet, laboureurs, députés de la paroisse de Breuil. Pierre Madet, et Gilbert Berthonier, fermiers, députés de la paroisse de Bessai-le-Monial. Pierre Civrais, propriétaire, et Claude Mauplain, propriétaire et meunier, députés de la paroisse de Saint-Plaisir. Pierre Feyrerolle, notaire, Claude Bouchicot, marchand, et Gilbert Patillon, laboureur, députés de la paroisse de Lurcy-Lévy. Claude Leblon, propriétaire, et Joseph Tixier, laboureur, députés de la paroisse de Pouzy. Jacques Billaud, fermier, et Antoine Aupy, propriétaire, députés de la paroisse d'Augy-Bourbonnais. Izaac Aupy, fermier, et Jean Bouillé; propriétaire, députés de la paroisse de Limoize. Pierre Saulnier fils, fermier, député de la paroisse d'Aubigny. Pierre-Bonnaventure Beraud, propriétaire, député de la paroisse de Franchaise. Jean Gilbert Turchy, avocat en parlement, Jean-Baptiste Beraud, notaire, députés de la ville du Veurdre. Jean-Baptiste Breillaud, boulanger, et François Raffier, fermier, députés de la paroisse du Veurdre. Jean Bouillet, propriétaire, et Pierre Blanzat, laboureur, députés de la paroisse de Neure. Gilbert-Pierre Grand, notaire, et Claude Billaud, fermier, députés de Saint-Léopardin. Jacques-Etienne Bouchot de Plinchant, notaire, et Pierre Coste, greffier de la justice du Veurdre, députés de la paroisse de Mornay. Joseph Chenu, et Jean Giraud, propriétaires, députés de la paroisse de Neuvy-le-Barrois. Lazare-Louis-Romain Devaucoux, et Philippe Terrasson, propriétaires, députés de la paroisse de Château-sur-Allier. Jean Thevenin, syndic et fermier, et Michel Dodat, propriétaire, députés de la paroisse de Mesangy. Joseph Pallot, fermier, et Gilbert Micaud, laboureur, députés de la paroisse de Couzon.

Châtellenie de Montluçon.

MESSIEURS

Gaspard Reignard, procureur du Roi, Gilberton Perrot, bourgeois, Gilbert Chevalier, échevin, Jean Petitjean, avocat et notaire, Jean-Annet Govignon, marchand, et Jean-Baptiste Duchet, marchand fermier, tous députés de la ville de Montluçon et de la paroisse de Chateauvieux. Jean-François Giganon et Martin Parieau, propriétaire, députés de la paroisse de Saint-Anjay. De-la-Dure, propriétaire et chevalier de Saint-Louis, et François Guilhomet, députés de la paroisse de Prémilhat. Léonard Jouanneton, maçon, et François Rousset, laboureur, députés de la paroisse de Lussat. Antoine Lafanecheze, et Philippe Citon, propriétaires, députés de la paroisse de la Celle-sous-Montaigut. Pierre Bayet, laboureur, député de la paroisse de Blonzat. Jean-Baptiste Capillon, et Gilbert Lejai, propriétaires, députés de la paroisse d'Aurouzat. Gilbert Aumoine, propriétaire et laboureur, député de la paroisse de Givrette. Pierre Greuzat, et Antoine Coulon, propriétaires de la collecte de Vignoux, Prunet et Domerat, députés de ladite collecte. Louis Bernard, propriétaire, et François Guillaumet, fermier, députés de la paroisse de Courant et bas pays de Domérat. Pierre Aujai et Sylvain Greuzat, propriétaires, députés de la paroisse de Domérat, bourg, et Crevant. François Coulhon et François Mousson, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Martignant. Georges Verneige, et André Durand, propriétaires, députés de la paroisse de Frontenat. Sylvain Mayard, et Jean Ruchon, propriétaires, députés de la paroisse de Treignat. François Bouchauveau,

et Jean Fayard, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Sauvier. Antoine Montmiron, et Gilbert Petit, propriétaires, députés de la paroisse d'Archignat. Jean Dubreuil, et Blaise Couraud, propriétaires, députés de la paroisse de Nocq. Christophle Pasquier, et Jean Merlin, propriétaires, députés de la paroisse de Sauzat. Jean Vergrier et Antoine Grautiers, propriétaires, députés de la paroisse de Saint Victor. Jean Bonnichon et André Aumaitre, propriétaires, députés de la paroisse de Désertines. Gilbert Mage, propriétaire, député de la paroisse de Terjat. Jean-Denis Perronnet, Jean-Baptiste Laclache, propriétaires, députés de la paroisse de Marcillat. Charles Aumaitre et Gilbert Romand, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Fargeol. Annet Bougerol et Pierre Ducourthiat, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Marcel. Jean Bournet, propriétaire, député de la paroisse de Saint-Pardoux. François Gaume et Pierre Fauconnet, propriétaires, députés de la paroisse de Teillet. Jean L'Hardi et Jacques Bonnichon, propriétaires, députés de la paroisse de Bobignat. Léonard Beaujon et Nicolas Chargebœuf, propriétaires, députés de la paroisse d'Argenti. Pierre Duchet, avocat et François Gagnière, propriétaire, députés de la paroisse de Lignerolles. Joseph Gigaud, Jean Mercier et Jean Blanzat, propriétaires, députés de la paroisse de Lavaulx-Sainte-Anne. Gilbert Soulier et Pierre Contamine, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Genest. Antoine Picaut, propriétaire, député de la paroisse de Sainte-Thérence. Gabriel Gourichon et Charles Chapy, propriétaires, députés de la paroisse de Mazirat. Gilbert Mage et Jean Bournet, propriétaires, députés de la Petite-Marche. Joseph Cagat et Antoine Nony, propriétaires, dé

putés de la paroisse d'Arpheuilles près Montluçon. André Quereuil, député de la paroisse de Saint-Prejet-en-Montluçon. Gilbert Gravier et Jean Roudier, propriétaires, députés de la paroisse de Villebret. Charles Thevenet, notaire, Patrocle Maureau, propriétaire, députés de la paroisse de Pollière. Antoine et Gilbert Maureau, propriétaires, députés de la paroisse d'Urdat. Joseph et Marien Ferichon, propriétaires, députés de la paroisse de Néris, bourg. Gilbert Forichon, huissier royal, député de la paroisse de Néris. Gilbert Labouesse, propriétaire, député de la paroisse de Coursage. André Ruche et Jean Varennes, propriétaires, députés de la paroisse de Quinssaines. Philippe Fargin, bourgeois, et Gilbert Petit, propriétaire, députés de la paroisse de Lameds. Pierre Billiaud et Martin Aubergier, propriétaires, députés de la paroisse du Bourgnon. Léonard Chabridon, Antoine Guillot, Léonard Bussière et Joachim Goumy, propriétaires, députés de la paroisse de Gouzon. Pierre-Amand Bouilhaud, avocat, et Jean-Baptiste Sevin, chirurgien, députés de la ville d'Huriel. Gilbert Moneau et Sébastien Binon, propriétaires, députés de la paroisse d'Huriel. Michel Gagrot et Nicolas Lacroix, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Christophe. Agnon Claustrier de Champagnier, bourgeois, et Urbain Coulhon, députés de la paroisse de Neuf-Eglise. Jacques André, propriétaire, député de la paroisse de Saint-Maur-de-Besse.

Châtellenie d'Ainai-le-Château.

MESSIEURS :

Jacques Berthomier des Prosts, lieutenant-général, Jean Huet, lieutenant-général de police, Alexis Thuraud, procureur du roi, et Jacques Vincent Bujon des Brosses, notaire,

députés de la ville d'Ainai-le-Château. Louis-Pierre Bonnet, de Sauzet, avocat en parlement, bailli de Saint-Amand, Pierre Chevalier, procureur du roi, Louis-Charles de Boitiers de Saint-Georges, avocat, François-Denis Joseph-Vincent, et Pierre-André Joffrenet de Suchet, bourgeois, et Pierre Roger Bignon, notaire, tous députés de la ville de Saint-Amand. Jacques Parmier et Jean Demoux, propriétaires, députés de la paroisse de St-Bonnet-le-Désert. Jean Brias et Charles Debore, laboureurs, députés de la paroisse de Braize. Pierre Archambaud et Louis Aupy, journaliers, députés de la paroisse de Drevant. Jean Renardat, propriétaire, député de la paroisse de Colombier. Pierre-Etienne Jolly, bourgeois, et Gabriel Delorme, députés de la paroisse de Raimond. Louis Ducorrois, bourgeois, et Antoine Perude, propriétaire, députés de la paroisse de Bleds. Antoine Cabat, laboureur, député de la paroisse d'Orval. Dominique Citreux, député de la paroisse de Nozière. Jean Cabat, laboureur, député de la paroisse d'Orcenai. Marc Bord, de Grandfond, et Jean-Baptiste Lecomte, bourgeois, députés de la paroisse d'Epineuil. Jean Touzeau, jardinier, et Jacques Favières, marchand, députés de la paroisse d'Ainai-le-Vieux. Philippe Robinet et Jean Martinet, propriétaires, députés de la paroisse de la Cellette. Jean Aupy, laboureur, député de la paroisse de Bouzay. François Auvitet et Louis Vincent, journaliers, députés de la paroisse d'Acomps. François Cornieux et Pierre Picot, propriétaires, députés de la paroisse d'Arfeuilles. François Arnoux et Jacques Moresin, laboureurs, députés de la paroisse de St-Pierre-des-Etieux. Jean-Baptiste Tombereau, bourgeois, Jacques Dérutin et Pierre Hominet, propriétaires, députés de la paroisse de Charenton. Antoine Boucher et Jacques Lemoine, propriétaires,

députés de la paroisse d'Atichamp. Pierre-André Braud et Gilbert Pionet, propriétaires, députés de la paroisse de Meillant. André Babillat et François Plussat, laboureurs, députés de la paroisse de Duzé et le Venon. François Sauvert et Silvain Denisson, laboureurs, députés de la paroisse de Chavannes. Pierre Potensin, propriétaire, député de la paroisse de Farges. Pierre Bodin et Jacques Petit, propriétaires, députés de la paroisse de Valnai. Idote Téras et Pierre Perron, laboureurs, députés de la paroisse de Verneix. Jean Bignon, notaire, et François Mativon, propriétaire, députés de la paroisse de Bannegon. Pierre Simonet, propriétaire, député de la paroisse de Chalivoie. François Famard, fermier, et Claude Chantelot, propriétaire, député de la paroisse de Leugny. Jean de Brade et Antoine la Loge, laboureurs, députés de la paroisse de Croizy. François Poly et Jacques Goutaud, laboureurs, députés de la paroisse de Nilly-en-Dun-le-Roi. Pierre Bonnet, propriétaire, député de la paroisse de Jouy. Etienne Hugues, bourgeois, et François Jacquet, fermier, députés de la paroisse de Vagonnes. Guillaume Page, seigneur de Vraux, et Pierre Vergnaux, propriétaire, députés de la paroisse de Saint-Martin de Vraux. Michel-François Lambert et Jean Baptiste de Diou, propriétaires, députés de la paroisse de Germigny. Gaspard Boussat, laboureur, et Charles-François Lambert, fermier, députés de la paroisse d'Ignole. Claude Pinaud et Jean Passant, laboureurs, députés de la paroisse de Tendron. Antoine Raillard, docteur en médecine, et Guillaume, notaire royal, députés de la paroisse de Néronde. Jacques Roux, meunier, et Pierre Denizot, propriétaire, députés de la paroisse de Flavigny. Charles Protat et Louis Pierre, laboureurs, députés de la paroisse de Thomier. Georges Pélisson, laboureur,

député de la paroisse de Saint-Georges-de-Pouzieux. Antoine Cabat et Charles Lalier, laboureurs, députés de la paroisse de Laverdine. Jean Boursier, laboureur, député de la paroisse de Soie-l'Eglise. Amable Talbot, bourgeois, et Annet Autissier, propriétaire, députés de la paroisse de Saulzay-le-Potier. Claude Tixier et Gilbert Durpin, propriétaires, députés de la paroisse de Bardaix. Pierre-Désiré de Foulnay, et Claude Pouillard, fermier, députés de la paroisse de St-Benin. François Chassagne de Cossonnay, bourgeois, député de la paroisse de Bessay-le-Fromental. François Robrieux, marchand, et Gabriel Ruby, bourgeois, députés de la paroisse d'Augy-sur-Bois. François Fauchère et Jean Cognier, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Agnant-des-Noyers. Michel Beroche et Louis Amour, propriétaires, députés de la paroisse de Coust. Henri Miaux et Jean-Vallet, propriétaires, députés de la paroisse de Crezançay. Charles Duchet et Marc Clémence, propriétaires, députés de la paroisse de Saint-Vicq.

Châtellenie de Verneuil.

Messieurs,

Gabriel Raffier, châtelain ; Jean-Gilbert Raffier, lieutenant particulier-assesseur ; Jean Chodillon, notaire et procureur, et Jean Barathon, greffier en chef, députés de la ville de Verneuil. Jean-Baptiste Renaudet, commissaire en droits seigneuriaux, et Jean Martin, propriétaire, députés de la paroisse de Branssat. Étienne Laurencelle, et Guillaume Despligeon, bourgeois, députés de la paroisse de Comps. Pierre Estopy-Desvignet, avocat en parlement, et juge de la ville de Souvigny, et François Bordais, fermier, députés de

la paroisse de Bresnay. Gilbert Pagnon, vigneron, et Jean Soucachet, laboureur, députés de la paroisse de Contigny. Charles P[illegible]t et Gilbert Moret, fermiers, députés de la paroisse de Champs-Combert. Jean Clayeux et Henry Dauphin, fermiers, députés de la paroisse de Châtel-de-Neuvre. Jean Desmontay et Jean Boutry, fermiers, députés de la paroisse de Cressanges. Jean-François Martinet et Marc-Antoine Thonnier, bourgeois, députés de la paroisse de Châtillon. Jean-Claude Thonnier, bourgeois, et Nicolas Moret, propriétaire, députés de la paroisse de Lafeline. André Chalin, propriétaire, et Jean Fagier, laboureur, députés de la paroisse de Louchy. Antoine Dubost, bourgeois, et Martin Lavarennes, députés de la paroisse du Theil. Gilbert de la Codre, bourgeois, et Jean Mizon de Belair, marchand, députés de la paroisse de Monétay-sur-Allier. Jean Pothier, vigneron, et François Moreau, propriétaire, députés de la paroisse de Montfant. Philippe Vignancourt, notaire, et Pierre Girard, propriétaire, députés de la paroisse de Meillan. Claude Chevalier, bourgeois, et Jean Dupoux, propriétaire, députés de la paroisse de Saulcet. Gilbert-Marie Butin, notaire, et Nicolas Bouchand, propriétaire, députés de Saint-Germain-d'Entrevaux. Claude Tixier, meunier, et André Vernoy, laboureur, députés de la paroisse de Souitte. Jean Guillaumin et Louis Joyon, propriétaires, députés de la paroisse de Tronget. Jacques Chemel, propriétaire, et Léonard Romanet, laboureur et propriétaire, députés de la paroisse de Treban. Jean-Baptiste Delageneste, féodiste, et Guillaume Thomas, laboureur, députés de la paroisse de Saint-Loup.

Auxquelles personnes ci-dessus dénommées et fondées de pouvoirs, nous avons donné acte de leurs comparutions ; et

à l'instant, Messieurs les fondés de pouvoirs, et les représentants des chapitres, corps et communautés ecclésiastiques rentés, les représentants des villes, bourgs, paroisses et communautés, nous avons déclaré qu'ils étaient tous munis de pouvoirs suffisants qu'ils nous ont fait apparoir, et dont ils nous ont requis acte que nous leur avons octroyé : en procédant à l'appel de MM. des trois ordres qui ont été assignés, n'ont comparu. savoir :

De l'ordre du clergé.

Monseigneur l'évêque de Moulins, MM. les curés des paroisses d'Imphy, de Saint-Paris-en-Viry, de Lurcy-sur-Abron, de Saint-Germain-en-Viry, d'Azy, Fleury-sur-Loire, de Toury en séjour, Gilli-Putais, Cognat, Saint-Genest-du-Rets, Saint-Agoulin, Saint-Pardoux, Saint-Hilaire-la-Croix, Montcel, Livry, Reugny, Estivareilles, Preuil, Aude, Courçais, Moussais, Saint-Palais, Viplais, Mesples, Soumant, Neure, Braise, Drevant, Bleds, Arcomps, Saint-Pierre-des-Étieux, Alichamps, Uzel, Meillant, Chavannes, Tarjet, Chalivois, Leugny, Croizy, Sagones, Ignolet, Thaumier, Soye-l'Eglise, Sauzet, Augi-sur-Bois, Saint-Agnant-des-Noyers, Montort, Cesset, Souitte, Lafeline, Saint-Éloi-de-Montoldre, Ciernat, Sorbier, Bussolles, Chatelus, Paillère, Charnat, le Lonzat, Saint-Alire-de-Valence, Vozel, Saint-Yorre, Mayet-de-Montagne, Busset, Mariolles, Aronnes, Cheval-Rigon, Bert, Chatelperon, Janzat, Broux, Bayet, Martilly, Chauvigny, Chambilly, Mollinet, Chassenart, Scée, Colombiers, Anrouzat, Frontenat, Marcillat, Saint-Farjol, la Petite-Marche, Ronnet, Vilbret, Château-Vieux, Neuve-Église, Saint-Christophe, Notre-Dame-de-Salles, St-Germain-des-Salles et Barberier-

le-Persenat, madame l'Abbesse de St-Andoche, le prieur de Montempui, M. l'abbé Baptiste, seigneur des chapelles de Pierrefitte, les dames religieuses du couvent de Pont-Ratier, M. l'abbé Heymé, commandataire de la commanderie d'Ébreuil, M. l'abbé Cordon, M. le prieur de Lurcy-Lévy, les révérends pères prieur et bénédictins de Saint-Sulpice de Bourges, M. le commandeur de la commanderie de Saint-Plaisir, l'abbé commandataire du Moutier d'Ahun, le prieur du prieuré d'Acomps, le prieur d'Alichamp, le sieur Brille, possédant le bénéfice de Saint-Mathurin, le prieur de Noirlac, le commandeur de la commanderie de Farges, madame la prieure du couvent de St-Benoît, M. Delablatrie, titulaire de la chapelle de Ste-Catherine, le titulaire du bénéfice de la chapelle de Peiron, le prieur de la ville de Saint-Amand, le prieur du prieuré de la Bouteille, les religieux de la mission de Saint-Lazare, les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, monseigneur le cardinal de la Rochefoucault, M. l'abbé de Menat, les religieux du couvent de Saint-Gilbert-en-Billy, les Célestins de Vichy, les religieux de Belaigue, le vicaire de la vicairie de Sainte-Barbe de Charroux, les religieux de la Bénissons-Dieu, le titulaire de la vicairie de Saint-Blaise-des-Éolles, le commandeur de la commanderie du Mayet, monseigneur l'archevêque de Bourges, le prieur du prieuré de Coureau, le prieur du prieuré de Prunet, le prieur d'Obtaire, commandeur de la Croix-aux-Bois, le commandeur de la Vofranche et M. le prieur de Saint-Germain-de-Salles.

De l'ordre de la noblesse.

MM. Girard de Busson, de Lucenay, madame la marquise de Vichy, Vernin d'Aigrepont, Château, Philippe de

Chaugy, le comte de Gaulmyn, de Gallois, de la Tour, de Lignerac, le comte de Lesnax, madame la marquise de Bouillet, de Salvert, de Charmes, Millange de Meillat, Bernard de Fretat, les ducs de Berullon et Broglie, Ragon, de la Conde de la Vanblanche, Magnard, de la Marche, Demagnoux, madame la marquise de Laustange, d'Agneaud, le chevalier de Bouquetière, Duperoux du Mont, Auger de la Dure, Perton de la Cour, Perton de la Malleray, de Pontigny, le comte d'Apremont, de Murolle, madame de Gonzat, de Villemin, Robin de Belair, Trocherau, Simon de l'Essard, de Montagnat de Beaune, le maréchal du Manteaux, de Courtais, de Sainsbut, de la Bresne, Cathol de Deffan, des Rollines du Sal, des Rollines de la Mothe, Trocherau de la Grange, Vernoy de Monjournal, madame de Vandaigre, Papon de Beaurepère, de la Gallissionnière, de Goué de Begue, de la Bollay, S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, Dumont, de Fontanges, les héritiers de M. le marquis d'Ussel, de Renodière, le Lière d'Ortange, mesdames de la Souche, le vicomte de Talaru, le marquis de Bouillet, madame la comtesse de Miramont, le comte de Saint-Paul, de Lormes, madame de Lichy, de Burdeon, madame Philippe de la Mote, madame de Langlard, le comte de Baral, madame de la Souche, de Baune, de Montagnac, de Rossat, de France, les dames Carmélites de Paris, de Finance de Clerboix, Josse de la Bèche, Simon de Quirrielles, de la Rochassière, Préveraud de la Boutresse, le seigneur d'Heulhaut, de la Tour de Lenax, Jacquelot de Chantemerle, de Sinéty, Delouan de Courçais, de Saint-Romain, du Chambon, Russeau, Caillard, Falloux, madame Gascoin, madame veuve Gayet, Trocheraux, Gascoin d'Orbec, du Boyaux de Loriolles, de Ballore, de Saint-Georges, de Villaine, madame de Courtais, de Gozimière, et madame des Barres, veuve de M. de Roffly.

De l'ordre du Tiers-Etat.

MESSIEURS,

Les syndics et habitants des paroisses d'Azy-le-Vif, de Gilli-Putais, Imphy-sur-Loire, la Chapelle-aux-Chasses, Neuf-Eglises, Saint-Babile, Saint-Germain-en-Viry, Saint-Loup, Saint-Paris-en-Viry, Trizy, Vitry, Chambilly, Chassenat, Digoin, collecte du village Bonnière, Busset, Cheval-Rigon, Saint-Yorre, Brugheat, Charmes, de la collecte de Chazelles, des paroisses de Cognat, Ébreuil, Montiel, de la collecte de Sallepalenne, des paroisses de Saint-Genest-du-Rat, Saint-Pardoux, Sauzais, Saint-Priest-d'Andelot, Marcillat, Bayet, des collectes du village de la Jonssère et le Bret, des paroisses de Cintrat, d'Echassière, de la collecte de la Fond-Saint-Mazerin, des paroisses de Martilly, Pérouze, Servant, Saint-Germain-de-Salle, Chareil, de la Celle-sous-Montaigut, de Nassigny, de Saint-Palais, de Viplais, Mesples, de la collecte de Montebras, des paroisses d'Argentières, de la Nage, Oulches, de la collecte de Bailly-de-Menevis, de la collecte de la Bailly-de-Bourg, des paroisses de Charly, Loye et Saint-Loup-des-Chaumes, contre lesquels ci-dessus dénommés, et des autres parts, nous avons donné défaut, faute de comparoir, portant tel profit que de raison.

Sont aussi comparus Messieurs de l'ordre de la noblesse ci-après nommés, qui n'ont pas été assignés, savoir :

MESSIEURS :

François Maurice de Sard, écuyer, représenté par M. de la Roche. Lenoir de Mirebeaux, le chevalier de Duras, le chevalier des Chaises, le chevalier de Berthet, le chevalier

de Cherville, frère du comte de Troussebois, le comte de Cléroir, Faucompré de Godet, Descamps, colonel de cavalerie, le comte de Mirat, Jean-Baptiste-Pierre-Joseph Dury fils, le chevalier Dubuisson, de Boutet, Roy de la Brosse, Ripoud de la Salle, conseiller du présidial, Ripoud de la Bresne, Boussigny, Donjon, Aubery du Goutet, de Bisseret, de Rollat et Clerget de Saint-Léger.

Auxquels ce requérant le procureur du roi, nous avons donné acte de leur comparution pour leur servir et valoir ce que de raison, et sur la réquisition dudit procureur du roi, avons, de Messieurs des trois ordres, présens, pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé. (Messieurs de l'ordre du clergé ayant à cet effet mis la main *ad pectus*) par lequel ils ont promis de procéder fidèlement à la rédaction de leurs cahiers et à la nomination de leurs députés; en conséquence, nous avons indiqué, pour tenir les assemblées particulières des trois ordres; savoir, à Messieurs de l'ordre du clergé, la chambre du conseil de cette sénéchaussée ; à messieurs de l'ordre de la noblesse, la salle d'audience; le lieu de la présente assemblée demeurant réservé pour les assemblées particulières ultérieures de messieurs de l'ordre du Tiers-Etat.

Ce fait, nous avons continué l'assignation au samedi 28 du présent mois, heure de trois de relevée, enjoignant à Messieurs des trois ordres de se rassembler audit lieu, pour y être procédé à la remise des cahiers aux députés élus, à la réception de serment des mêmes députés, et aux autres objets relatifs à la présente assemblée, et avons signé avec le procureur du Roi et notre greffier.

Grimauld, lieutenant-général, président ;
Conny de la Fay, procureur du Roi ;
Barret, secrétaire de Messieurs du tiers-état.

Et ledit jour, vingt-huit du présent mois, heure de trois de relevée, par-devant nous Jacques Grimauld, écuyer, seigneur de Panloup, Lagrange, Monchenin et le Péage, conseiller du Roi, lieutenant-général enquêteur, et commissaire-examinateur en la sénéchaussée de Bourbonnois, et siége présidial de Moulins, dans l'église des R. P. Augustins de cette ville de Moulins, où se sont trouvés Messieurs des trois ordres de ladite sénéchaussée de Bourbonnois, des trois ordres séparément, nous ont remis les procès-verbaux de la rédaction de leurs cahiers, et de l'élection de leurs députés aux Etats libres et généraux du royaume, lesquels procès-verbaux demeureront joints à la minute du présent.

Et à l'instant se sont présentés :

MESSIEURS,

Pierre Tridon, curé de la paroisse de Rongère.

Jean Aury, curé de la paroisse d'Hérisson,

Et François-Xavier Laurent, curé de la paroisse d'Heuillaux, députés de l'ordre du clergé.

MESSIEURS,

Denis-Michel-Philibert Dubuisson, comte de Douzon, seigneur de Montégut, et Pontsenat, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Antoine-Louis-Claude de Stutt, comte de Tracy, seigneur de Paray-le-Frésil, colonel du régiment de Penthièvre (Infanterie), chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Henry Coiffier, baron de Breuille, ancien lieutenant des

vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, députés de l'ordre de la noblesse.

Jean-Frédéric de Chabannes, marquis de la Palisse, colonel attaché au régiment des chasseurs de la Normandie, chevalier de la société de Cincinnatus, élu suppléant de l'ordre de la noblesse.

Messieurs,

Gilbert Michelon, procureur du Roi en la châtellenie royale de Murat-Montmarault, demeurant audit Montmarault.

Jean-Gilbert Berthomier de la Vilette, procureur du Roi en la châtellenie de la Bruyère-l'Aubépin et Cérilly, y demeurant.

François Lomet, avocat en parlement, demeurant en cette ville de Moulins.

Jean-Joseph Goyard, sieur Duberjoux, avocat en parlement, conseiller au grenier à sel de Moulins, y demeurant.

Pierre-Joseph Vernin, conseiller du Roi, assesseur civil et lieutenant-particulier-criminel en la sénéchaussée de Bourbonnois, et siége présidial de Moulins, y demeurant.

Léon-Henry-Eléonore Lebrun, sieur Delamotte, Vesse et de Bellecourt, demeurant en la paroisse de Seuillet.

Députés de l'ordre de MM. du Tiers-Etat.

MM. Gaspard Reignard, procureur du Roi en la châtellenie royale de Montluçon, y demeurant. Jean-Baptiste Lucas, procureur du Roi au grenier à sel de la ville de Gannat, y demeurant. Gilbert Ruet de la Motte, avocat en parlement, demeurant à Lapalisse, élus suppléants de l'ordre du Tiers-Etat.

Lesquels députés nous ont déclaré accepter ladite charge, et ont juré et affirmé de s'en acquitter fidellement ; de suite, MM. des trois ordres ayant remis, en notre présence, à leurs députés les cahiers de leurs remontrances et demandes signés de nous et de notre greffier, après les avoir cotés par premières et dernières pages, et paraphés (*ne varietur)* au bas d'icelles, afin de les porter aux États libres et généraux du Royaume, qui se tiendront à Versailles le 27 avril prochain, auxquels députés il a été donné, par MM. des trois ordres, tous pouvoirs généraux et suffisants, conformément à leurs cahiers, et de leur part, MM. les députés des trois ordres se sont présentement chargés des cahiers de remontrances et demandes desdits trois ordres de cette dite sénéchaussée, et ont promis les porter aux États libres et généraux du Royaume, et de se conformer en tout leur contenu, et ont mesdits sieurs les députés directs aux États généraux signé avec nous, le procureur du roi et notre greffier, le présent procès-verbal, dont il a été par nous remis copie collationnée à MM. les députés de chaque ordre, pour constater leurs pouvoirs, et sera le présent déposé en notre greffe, et imprimé sur la réquisition unanime de MM. des trois ordres.

Fait et clos lesdits jour et an.

Signé : Pierre Tridon, curé de Rongères ; — Aury, curé d'Hérisson ; — Laurent ; — Le comte de Douzon ; — De Stutt, comte de Tracy ; — Coiffier ; — Michelon ; — Berthomier de la Villette ; — Lomet ; — Goyard ; — Vernin ; — Lebrun.

Grimaud ; — Conny de la Fay ; — Barret, greffier.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

DÉCEMBRE 1852.

43

La Société d'Émulation ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles publiées dans le présent Bulletin.

RÉSUMÉ

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

ANNÉE 1852.

Séance du 1er mai 1852.

La Société reçoit les recueils des travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de l'Athénée du Beauvoisis, de l'Académie de Reims, de la Société des Antiquaires de Picardie.

Elle décide que les collections complètes du premier volume de son bulletin seront brochées et déposées aux Archives ; les nouveaux membres de la Société pourront en faire l'acquisition moyennant un prix fixé à 3 fr. l'exemplaire.

M. Pernet présente plusieurs moules de médailles et médaillons en stéarine, destinés à recevoir les dépôts métalliques de la pile galvanique.

M. Alary signale un passage de l'historien grec Ctésias,

dans lequel il croit reconnaître une première idée rudimentaire du paratonnerre.

M. de l'Estoille donne quelques aperçus sur une chapelle qui se trouve près de Chateloy, et qu'il croit très-intéressante sous le point de vue historique. Il parle aussi d'un cercueil en pierre qui se trouve au même lieu, et qui lui a paru offrir des caractères tout particuliers. Il exprime, à cette occasion, le regret que lorsque des objets intéressants sont découverts, ils ne soient pas mis à l'abri de la destruction, ou que, du moins, ils ne soient pas soigneusement décrits.

M. le Président invite M. Pernet à tenir la Société au courant des inventions et des perfectionnements des sciences.

M. Pernet saisit cette occasion pour donner quelques détails sur les expériences relatives à la lumière électrique produite par la pile voltaïque.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires, pour la classe des arts, M. Charles Desrosiers.

Séance du 15 *mai* 1852.

MM. Pernet et Alary présentent à la Société des médailles obtenues à l'aide du procédé galvanique.

M. Alary dépose sur le bureau un manuscrit du XIVe siècle, donné à la Société par M. Girard, géomètre. C'est un ouvrage en latin, du célèbre médecin Arnaud de Villeneuve.

Séance du 5 *juin* 1852.

M. Pernet présente de nouvelles épreuves de médailles obtenues par des procédés galvaniques; il est parvenu à faire les tranches et à souder les deux faces. Il donne des détails intéressants sur les procédés qu'il a suivis pour arriver à ces résultats.

Le même membre entretient la Société de quelques gisements de houille dans le département de l'Allier. Il insiste plus spécialement sur les mines de schiste bitumineux de Buxières-la-Grue. La plupart des géologues ont commis une erreur en disant que ces espèces de schistes sont situés au-dessous des couches de houille. Cette erreur a occasionné des discussions judiciaires, notamment à Buxières, où les propriétaires des concessions houillères prétendaient que l'exploitation des schistes compromettait leurs propres exploitations.

M. de Bure communique à la Société un numéro du Bulletin monumental, dans lequel il est parlé fort au long des fouilles faites par la Société au domaine de Plaisance.

La Société admet au nombre de ses membres, M. Philippe de Séréville, ancien major de cavalerie en retraite, et M. Dubouys, ancien membre du Conseil général de l'Allier.

Séance du 19 juin 1852.

La Société reçoit les recueils des travaux de l'Académie de Bordeaux, de l'Académie des jeux floraux, de la Société d'Agriculture de la Lozère, de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. le Président communique une lettre écrite par M. le Président de la Société Archéologique de Soissons, relative à un rapport adressé par cette Société à M. le ministre de l'Intérieur, dans le but d'obtenir la création d'un musée d'architecture du moyen-âge.

Une autre lettre adressée par M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, appelle l'attention de la Société d'Émulation sur le projet d'établissement d'un prix de



5,000 fr. à donner chaque année à celle des Sociétés savantes des départements, qui se serait le plus signalée par l'importance et l'utilité de ses travaux.

M. Alary donne lecture d'un extrait des registres de la paroisse de Molinet, contenant des détails sur l'horrible famine de 1709 dans cette commune.

M. de l'Estoile lit une note de M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, sur une fouille faite à Taxat, et qui a mis à découvert un grand nombre de squelettes humains remontant à une époque déjà ancienne.

M. Pernet lit une note sur les opérations de galvanoplastie faites par lui dans les derniers mois.

M. Clairefond donne lecture d'une pièce de vers : la *Chasse au sanglier*, adressée à la Société par M. Ernest de Chavigny, associé libre.

Séance du 3 *juillet* 1852.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Brunel, professeur de dessin à Moulins, et membre de la Société, classe des arts. M. Brunel demande que la Société examine s'il ne serait pas opportun d'ouvrir, cette année, à Moulins, à l'époque des Courses, une exposition de peinture et d'objets d'art, pareille à celles qui ont eu lieu, dans cette ville, il y a quelques années.

Cette proposition est mise en discussion et adoptée. M. le Président nomme une commission composée de MM. Brunel, Dadole, Desrosiers, Esmonot, Tudot, pour étudier le projet d'exposition proposé par M. Brunel.

M. le Président rappelle que, dans la dernière séance, on a renvoyé à celle de ce jour la réponse à faire aux pro-

positions de la Société historique de Soissons, relativement à un musée de moulages pris sur les monuments et les objets d'art du moyen-âge.

Après une discussion approfondie, la Société décide qu'il n'y a pas lieu à donner suite à cette proposition. La Société d'Émulation ne pourrait, ainsi que le fait observer M. Tudot, donner son adhésion au projet des moulages en question, que tout autant que des exemplaires en seraient envoyés aux musées et aux sociétés savantes des départements.

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur la proposition faite par la société des Antiquaires de Picardie, tendant à obtenir du gouvernement la fondation d'un prix de 5,000 fr, qui serait décerné, tous les ans, à celle des sociétés savantes des départements qui se serait le plus distinguée par le mérite et l'importance de ses publications.

La Société d'Émulation s'associe pleinement au vœu de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. Pernet présente à la Société de nouvelles épreuves de médaillons en cuivre, obtenues par le procédé galvanique ; ces épreuves sont d'une perfection remarquable.

M. Charles Desrosiers fait don à la Société d'une monnaie de Souvigny, en argent, trouvée dans la commune de Beaulon.

M. Brunel lit un rapport sur la brochure de M. Breulier, intitulée : l'*Art et l'Archéologie*, *salon de* 1852, adressée par l'auteur à la Société. M. Brunel insiste, dans son rapport, pour dire que l'on s'occupe trop d'archéologie et que l'on néglige l'art.

M. Clairefond lit, comme pièce historique, le règlement de la *Société des amis de la Constitution*, formée à Mou-

lins en 1791. Il donne ensuite également lecture des adresses de cette même Société à l'Assemblée nationale et au club des Jacobins.

La Société admet au nombre de ses membres correspondants, pour la classe des arts, M. Lassus, architecte du ministère des cultes, à Paris.

M. Pernet fait don à la Société de plusieurs médaillons qu'il a obtenus par le procédé galvanique.

Séance extraordinaire du 12 juillet 1852.

La Société entend le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Brunel, relative à une exposition de peinture et d'objets d'art.

La commission, après avoir examiné la question d'opportunité et celle des voies et moyens, est d'avis d'ouvrir l'exposition en question à Moulins, à l'époque des Courses.

Sur la proposition de M. le président, il est nommé une commission de douze membres qui sera chargée de préparer et de réaliser l'exposition faite au nom de la Société d'Emulation, et qui rendra compte des recettes et dépenses à cette même Société. Cette commission pourra s'adjoindre un nombre égal de membres pris en dehors de la Société d'Emulation, pour l'aider dans ses opérations.

La commission d'exposition est ainsi composée : MM. Brunel, Desrosiers imprimeur, Esmonot, Tudot, Dadole, Ph. de Séréville, Clairefond, de Bure, de Champfeu, Méplain jeune, Chevalier, Dupoyet.

Cette commission se mettra immédiatement à l'œuvre, afin que l'exposition puisse être ouverte la veille même du premier jour consacré aux courses.

M. Méplain jeune propose de prendre, au nom de la Société, quatre actions à la souscription qui va être ouverte pour subvenir aux frais de l'exposition. Cette proposition est adoptée.

Séance du 24 juillet 1852.

M. le Président rend compte de ce qui a été fait pour l'organisation de la commission chargée de préparer l'exposition.

M. de Séréville, président de cette commission, donne communication des nombreuses correspondances ouvertes à ce sujet, et des réponses favorables qu'il a reçues. La Société peut, dès aujourd'hui, avoir la certitude que l'exposition aura lieu à l'époque fixée. L'autorité municipale a promis le local, le gouvernement et M. le Préfet ont également assuré la commission de leur puissant concours.

M. Alary donne lecture de la *Notice sur le château ducal* de Moulins, qu'il a été chargé de rédiger en commun avec M. Esmonot.

M. Pernet donne, de vive voix, quelques détails sur des effets de foudre dont il a été témoin le 18 juillet dernier, au domaine de la Chozat, arrondissement de Lapalisse. La commotion qu'il reçut fut assez forte pour le jeter à genoux.

Séance du 7 août 1852.

M. de Séréville fait un rapport verbal sur les opérations de la commission d'exposition; il annonce que les salles seront ouvertes au public dans la journée de demain. La commission a décidé que chaque action de 25 fr. souscrite pour cette exposition, donnerait lieu à une prime. Cette prime

consiste en un album in-folio intitulé : *Deux plumes d'artiste*. Le texte est dû à M. Ernest de Chavigny, et les lithographies à M. Tudot, tous deux membres de la Société d'Emulation. Cet album qui ne sera tiré qu'en nombre égal à celui des souscripteurs, ne pourra être mis en vente dans le commerce de la librairie.

Séance extraordinaire du 13 *septembre* 1852.

M. le président annonce que, sur la demande de M. le Préfet de l'Allier, S. A. I. le prince Louis-Napoléon a souscrit pour une somme de 500 fr. à l'exposition ouverte à Moulins, par les soins de la Société d'Emulation.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Allier, qui annonce que la Société d'Emulation sera admise à être présentée au prince Louis-Napoléon, lors de son passage à Moulins, le 16 de ce mois.

Pour répondre à la convocation officielle de M. le Préfet, la Société décide que tous ses membres seront convoqués extraordinairement pour se rendre à la Préfecture, au jour et à l'heure indiqués. M. de Séréville présentera à cette occasion, au Prince, un exemplaire de l'album de l'exposition, que la commission a spécialement fait préparer, pour être offert à S. A. I.

Séance du 16 *octobre* 1852.

M. Georges de Soultrait, inspecteur des monuments historiques, et membre correspondant de la Société, offre à M. le président de faire les démarches nécessaires pour savoir si la Société d'Emulation pourrait espérer d'obtenir quelques-unes des publications faites ou patronées par l'Etat. Cette proposition est acceptée.

La Société recoit plusieurs ouvrages de M. G. de Soultrait, entre autres, une statistique monumentale des cantons de Moulins (ouest) et de Chevagnes (Allier).

M. de Séréville, président de la commission d'exposition, lit un rapport sur les travaux de cette commission. Il dépose sur le bureau, pour être remis aux archives de la Société, un exemplaire du *Livret*, deux numéros du *Messager de l'Allier*, un exemplaire du *Compte-rendu de l'exposition* fait par M. Eug. de Montlaur, et quatre exemplaires de l'album donné en prime aux souscripteurs.

La Société décide que le rapport sur l'exposition sera imprimé dans le prochain numéro du Bulletin, avec les noms des exposants, des acquéreurs et des souscripteurs.

M. Desrosiers, trésorier de la commission d'exposition, donne un premier aperçu des recettes et dépenses relatives à cette exposition.

M. Alary dépose sur le bureau divers objets d'antiquités et d'histoire naturelle, qui lui ont été adressés ou qu'il a recueillis lui-même pour la Société. Plusieurs de ces objets, entr'autres, un beau style romain en bronze, et plusieurs médailles des empereurs, ont été donnés par M. Alfred Bertrand, employé de la Compagnie du chemin de fer, qui les a recueillis dans les terrains voisins de la ligne dirigée sur Moulins.

M. Alary lit un acte curieux relevé sur les registres de la commune de Moulins, à la date de l'année 1792.

M. G. de Soultrait annonce à la Société que les registres de l'ancienne paroisse d'Iseure, déposés à la mairie de cette commune, contiennent aussi des actes curieux et importants. Il cite, entr'autres, un acte de baptême formulé en vers, et un autre acte qui, selon lui, serait l'acte de baptême du ma-

réchal de Villars (Claude-Louis-Hector). Le registre est authentique, quoique ce ne soit pourtant qu'une copie d'un registre plus ancien qui avait été altéré par le temps. Il offre de prendre copie de ces deux actes, et notamment du second, pour les déposer aux archives de la Société.

La Société d'Emulation accepte avec empressement l'offre de M. de Soultrait, et prend acte de la priorité qui revient à l'un de ses membres, dans la reconnaissance et le dépouillement du registre déposé à la mairie d'Iseure.

M. de Soultrait exprime le désir de voir réunir des jetons des ducs de Bourbon ; il a en sa possession des moulages de quelques-uns de ces jetons dont il pourra donner des empreintes à la Société. Il annonce en outre qu'il se propose de faire un travail sur les monnaies du Bourbonnais.

Le même membre entretient la Société d'une session du *Congrès archéologique*. qui serait tenue à Moulins, en 1854; celle de 1853 se tiendra à Grenoble.

La Société s'associe à la pensée éminemment utile de M. de Soultrait; elle secondera de tout son pouvoir la tenue du congrès à Moulins, en 1854.

Séance du 6 *novembre* 1852.

M. le président lit une lettre de M. le baron Taylor, qui s'était spécialement intéressé au succès de l'exposition de Moulins, et à qui la commission a cru devoir adresser, pour le remercier de sa bienveillante coopération, un exemplaire de l'album offert aux souscripteurs. Dans sa lettre, M. Taylor remercie la Société de cet envoi.

La Société reçoit les publications de l'académie de Reims, de la Société du Puy, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de la Société archéologique de Béziers, de la Société des An-

tiquaires de Picardie ; les programmes des concours ouverts par diverses sociétés savantes.

M. de Bure fait don à la Société d'une affiche du *Cirque royal* de Paris, imprimée en 1779.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Soultrait, en date du 26 octobre dernier.

Après avoir fait connaitre les démarches qu'il a faites pour savoir si la Société pourrait espérer d'obtenir quelques-unes des publications patronées par le Gouvernement, M. de Soultrait donne une copie exacte faite par lui sur le registre déposé à Iseure, de l'acte de baptême de Claude-Louis-Hector de Villars, né à Moulins, en 1653 ; il donne aussi copie de l'acte rédigé en vers qui se trouve sur le même registre, et dont il avait précédemment entretenu la Société.

M. de Laguérenne présente quelques observations sur l'acte de baptême de Claude-Louis-Hector maréchal de Villars. Cet acte et le registre qui le contient avaient dû passer sous les yeux de M. Coiffier de Moret. Mais cet historien du Bourbonnais, en rapportant cette pièce dans son livre, a commis quelques erreurs qui pouvaient jeter de l'embarras et du doute sur l'authenticité du fait principal, la naissance du maréchal à Moulins. Aujourd'hui, il ne peut plus y en avoir, et tout s'explique par l'existence et les termes mêmes de l'acte conservé à la mairie d'Iseure.

M. de Laguérenne lit ensuite une *Notice* sur la naissance des deux frères Villars. Ces deux personnages ont vu le jour à Moulins ; l'acte de naissance du second est conservé à l'état civil de la ville de Moulins.

Le travail de M. de Laguérenne sera inséré au prochain numéro du *Bulletin*.

M. Méplain jeune lit un extrait imprimé, mais généralement peu connu, des œuvres de Théodore de Bèze. Ce passage de l'historien de la Réforme, relate les faits qui ont eu lieu à Moulins et dans les environs de cette ville, à l'époque des guerres et des querelles entre les catholiques et les protestants.

M. Clairefond entretient la Société d'une découverte de médailles faite récemment dans un champ de la commune de Limoise. Ces médailles, au nombre de 1600, en billon, sont au coin de plusieurs seigneurs du centre de la France, Déols, Vierzon, Gien, Nevers, etc.

M. Dadole communique les dessins de carreaux émaillés trouvés à Souvigny, en dégageant les fondations d'un pilier de l'église dont il surveille la restauration. Il rapporte ces fragments archéologiques au XIVe siècle.

La Société admet au nombre de ses membres correspondants, pour la classe des sciences, M. Alfred Bertrand, conducteur de travaux attaché à la Compagnie du chemin de fer du Centre.

Sur la proposition de M. Tudot, la Société décide qu'il sera fait, à ses frais, un casier vitré, dans lequel seront placés les objets donnés à la Société. La provenance de ces objets et les noms des donataires y seront soigneusement inscrits. Ce casier sera ensuite exposé dans un lieu public et pourra devenir le premier élément d'un musée départemental dont la Société a déjà sollicité l'établissement.

Séance du 20 *novembre* 1852.

La Société reçoit les publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de l'Académie de Bordeaux, de la Société

de la Lozère; elle reçoit en outre un volume intitulé : *De l'Italie et de l'Espagne*, par M. Eug. de Montlaur.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le président du congrès des délégués des sociétés savantes, fait savoir aux membres de la Société d'Émulation que la 4e session de ce congrès se tiendra à Paris, le 20 janvier prochain.

M. le Président lit une lettre de M. Boyer, membre correspondant, qui fait don à la Société de plusieurs médailles ou monnaies romaines, trouvées en 1831 près du château de Lévy, commune de Lurcy (Allier). Ces monnaies sont à l'effigie des empereurs qui régnèrent du milieu du IIIe au commencement du IVe siècle; elles sont mises sous les yeux des membres présents, et seront déposées aux archives.

M. le Président lit une lettre de M. le sous-bibliothécaire de la ville, relative à l'acte de naissance de Claude-Louis-Hector de Villars, dont il prétend avoir le premier constaté l'existence, malgré les affirmations contraires publiées, d'après les faits, par M. le secrétaire-archiviste de la Société.

Attendu que la lettre de M. le sous-bibliothécaire a été publiée avant que M. le Président en eût donné communication à la Société, et sans son autorisation, il n'y sera pas donné suite.

M. le secrétaire-archiviste demande la parole sur un passage de cette lettre qui lui est personnel. Il rétablit les faits relatifs à la découverte de l'acte de naissance en question, discute les assertions de M. le sous-bibliothécaire, et termine par les conclusions suivantes :

« Il est certain que M. G. de Soultrait connaissait l'existence de l'acte de baptême de Claude-Louis-Hector de Villars depuis longtemps, et qu'il en faisait part à la So-

ciété d'Émulation, en même temps qu'il lui décrivait le registre qui le contient, dès le 16 octobre 1852, avant que personne, à Moulins, pas même M. le sous-bibliothécaire de la ville, pût se douter de l'existence de cette pièce.

« Il est certain que M. le sous-bibliothécaire n'a fait de démarches à Iseure que postérieurement a cette époque, et que la Société d'Émulation avait la copie de l'acte dans ses archives avant que toute autre personne que M. de Soultrait eût pris connaissance du registre.

« Il est certain que M. le sous-bibliothécaire n'a fait la copie qu'il a publiée dans les journaux, qu'à une époque postérieure à celle à laquelle M. de Soultrait a fait la sienne.

« Ainsi, de toute manière, et de l'aveu même des lettres publiées par M. le sous-bibliothécaire de la ville, la priorité, dans cette affaire, reste bien et dûment acquise à la Société d'Émulation. »

La Société approuve, à l'unanimité, les conclusions de M. le secrétaire archiviste, et décide qu'elles resteront inscrites à ses procès-verbaux.

M. de Bure lit un compte-rendu d'un volume des *Actes de l'Académie de Dijon.*

La Commission chargée de faire les dispositions nécessaires à l'exposition des objets donnés à la Société, présente un casier qu'elle a fait préparer pour cet objet.

Séance du 4 décembre 1852.

La Société reçoit les publications de plusieurs sociétés savantes, savoir : *Séances et travaux de l'Académie de Reims*; *Travaux de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*

M. A. Ripoud, membre correspondant, fait don à la Société de plusieurs médailles, qui seront classées et déposées aux archives.

M. Desrosiers, trésorier de la Commission d'exposition, fait un rapport, duquel il résulte que toutes les dépenses faites sont soldées par le produit des souscriptions réalisées.

La Société décide que les exemplaires de l'album qui se trouvent encore entre les mains de l'éditeur, pourront continuer à être vendus aux souscripteurs ; ce qui restera sera déposé aux archives.

M. Clairefond donne quelques aperçus sur l'importance de certaines médailles qui sont en ce moment entre les mains de plusieurs membres de la Société.

Sur la demande de M. de l'Estoille, M. Pernet donne de vive voix des explications intéressantes sur l'état sphéroïdal des corps. Il rappelle, à ce sujet, les expériences des physiciens les plus célèbres.

M. le baron Taylor est nommé membre correspondant pour la classe des arts.

Séance du 18 décembre 1852.

La Société reçoit de M. de Bure plusieurs médailles et pièces de monnaie anciennes ; un repoussé d'après le Titien, représentant Vénus et l'Amour ; une reproduction exacte d'une lampe romaine trouvée à Cusset, donnée par M. de Chevarrier ; un fragment de hache celtique en silex ; une tarjette provenant de la maison n° 7, rue Hautefeuille, à Paris, dite de Diane de Poitiers.

De M. Teuntz, négociant à Moulins, une médaille grand module, frappée en mémoire de la nomination de M. Bailleul à la présidence du parlement de Paris: d'un côté est l'effigie de Louis XIII, de l'autre le vaisseau de la ville de Paris, avec la date de l'année 1628.

M. A. Bertrand fait don d'un fragment d'ammonite réduit à l'état de pyrite, plus deux ammonites de petite dimension, dans un état de parfaite conservation et pareillement converties en pyrites.

M. Laurent, ancien négociant à Moulins, fait don de deux fragments de minerai d'or provenant des mines de la Californie.

La Société reçoit en outre les publications de la *Société d'Émulation de Rouen* et de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*.

M. de Bure propose de former une commission qui serait chargée d'examiner s'il ne convient pas que la Société se procure un local spécial pour servir de dépôt à sa bibliothèque et à ses collections.

M. le Président communique à la Société un extrait du *Moniteur industriel* relatif à la *tonnellerie métrique*, d'après le procédé de M. le chevalier de Menneville.

M. de Bure offre à la Société, de la part de M. de Champeaux, membre de plusieurs sociétés savantes, un volume du *Bulletin des lois civiles ecclésiastiques*.

M. de Bure donne lecture d'une lettre de M. le comte de Montalembert, insérée dans les *Annales archéologiques* publiées par M. Didron. On y remarque un passage relatif à l'église d'Ébreuil (Allier.)

M. Lomet appelle l'attention des membres de la Société sur deux inscriptions latines placées au-dessus d'une porte dans la maison Giraudet, rue des Grenouilles à Moulins, aujourd'hui en partie démolie et reconstruite par M. Mauguin. Ces inscriptions sont parfaitement conservées et seront respectées dans les réparations qui s'effectuent dans cette maison.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DE PEINTURE

ET D'OBJETS D'ARTS,

FAITE A MOULINS AU MOIS D'AOUT 1852;

PAR M. PH. DE SÉRÉVILLE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE PRÉPARER CETTE EXPOSITION.

MESSIEURS,

Vous avez demandé à votre Commission chargée d'organiser l'exposition dont vous avez pris l'initiative dans votre séance du 12 juillet dernier, un rapport général que nous nous empressons de mettre sous vos yeux, et qui devra nécessairement rappeler les rapports verbaux qui vous ont été faits jusqu'au moment de l'ouverture des salons.

Vous le savez, la Société des Amis des Arts avait, en 1836, organisé avec succès des expositions interrompues par les évènements de 1848; les agitations politiques sont dans tous

les temps peu favorables à la culture des arts, et la liberté qu'ils demandent se trouve rarement au milieu des désordres qu'amènent les esprits turbulents, en renversant les sages institutions qui protégent l'indépendance personnelle et assurent le respect de la loi, seules garanties de la prospérité et de l'avenir des nations.

Ce fut vers le commencement du XVI[e] siècle, appelé si justement *Epoque de la Renaissance*, que les lettres, les arts et les sciences, protégés par François I[er], préparèrent une nouvelle gloire à la France, qui devait un jour marcher à la tête de la civilisation. Depuis l'invasion des peuples du Nord, dont la puissance avait été le résultat de leur esprit guerrier, l'étude des lettres s'était réfugiée dans l'obscurité du cloître, et loin du bruit des armes, quelques hommes privilégiés conservaient seuls les traditions littéraires d'Athènes et de Rome.

Parmi les bienfaits du Christianisme, dont les sublimes vérités ont relevé la dignité de l'homme et brisé les chaînes de l'esclave au moment de la ruine de l'ancien monde; n'oublions pas, Messieurs, malgré les attaques dont les classiques ont été et sont encore l'objet, que c'est lui qui a conservé à l'étude des lettres les œuvres de l'antiquité, source où les Pères de l'Eglise puisèrent cette éloquence sacrée dont Saint Augustin est un des modèles, et qui leur fit combattre avec tant de supériorité les schismes des premiers siècles de l'ère chrétienne; attaques renouvelées de nos jours, il est vrai, par un membre du clergé, mais bientôt terminées par le blâme de prélats éclairés et pénétrés des lumières de la science.

Après les désastreuses dissensions politiques du XIV[e] au XV[e] siècle, l'Italie devait, la première, redonner un élan gé-

néreux à l'intelligence. Florence ne saurait oublier le règne des Médicis ; la capitale du monde chrétien reprit sous Léon X le sceptre des arts, et elle jouit encore de cette gloire impérissable qui nous fait aller étudier et admirer ces chefs-d'œuvre, produits du génie des Michel-Ange, des Raphaël, et de tant d'autres hommes illustres ; chefs-d'œuvre que la conquête, ni les révolutions n'ont heureusement pas détruits, mais que les perturbations qu'elles amènent ont souvent empêché d'imiter.

Pardonnez-nous, Messieurs, cette courte digression qui n'est point étrangère à vos travaux ni à vos études ; revenons à ce qui vous intéresse plus directement, à l'exposition qui vient d'avoir lieu ; aux efforts tentés par les esprits généreux de notre pays pour développer le goût des arts ; au but que la Société d'Emulation s'est proposé, en reprenant, au moment où le calme renaissait, la pensée émise en 1836.

Nos populations des régions du Centre ont essentiellement le caractère mobile, qu'en général on reproche à notre nation ; cette mobilité qui a fait souvent notre force, et cette *furie française* redoutée de nos ennemis, si elle ne donne pas la patiente persévérance, type des races germaniques, a aussi ses avantages, en nous faisant adopter avec enthousiasme tout ce qui frappe notre impressionnable imagination; et pour arriver au but que l'on veut atteindre, le moyen le plus sûr est de profiter de tout ce qui peut exciter la curiosité des masses, pour ensuite appeler leur intérêt sur des choses plus sérieuses.

Les courses instituées à Moulins avaient amené un grand nombre d'étrangers; elles devaient avoir lieu pour la seconde fois au mois d'août 1852, et l'occasion vous parut favorable

à une exposition de tableaux, que, plus tard, vous avez l'intention d'étendre à l'industrie. Le 12 juillet seulement, c'est-à-dire, moins d'un mois avant le moment où devait s'ouvrir cette exposition, vous prîtes, à l'unanimité, la décision qu'elle devait avoir lieu; et avec le peu de fonds dont vous pouviez disposer, vous avez ouvert une souscription, où vous vous êtes inscrits comme Société d'Emulation, et par suite, tous les membres présents à la séance, animés de cet esprit libéral qui conçoit les sacrifices que les hommes éclairés doivent à l'intérêt général.

Bientôt, Messieurs, votre exemple fut suivi, et cent onze actions souscrites sous le patronage du Prince-Président obtenu par l'appui de M. le Préfet de l'Allier, stimulées par le respectable nom de Monseigneur de Dreux-Brézé et par la bienveillance de l'administration municipale de notre ville, nous assurèrent des moyens de réussite qui étaient encore incertains.

Alors votre Commission animée de votre pensée, s'est mise en rapport avec les artistes de Lyon, de Clermont et de Paris, auxquels des ouvertures avaient été faites par M. le comte de Montlaur, dont nous déposerons à vos archives les remarquables observations sur le salon, et qui, en toutes circonstances, se montre appréciateur éclairé et protecteur des arts.

Nous citerons aussi, à cette occasion, les critiques et les justes éloges insérés au *Mémorial*, sous un pseudonyme qui ne nous permet pas de dévoiler un incognito que pourtant vous devinerez facilement au style de l'auteur, dont les travaux littéraires et scientifiques vous sont connus; regrettant que ces judicieux articles n'aient pas été réunis en un petit volume, à l'exemple de ceux de M. le comte de Montlaur.

Notre correspondance nous prouva bientôt que les artistes, en général, sont malheureusement imbus de l'idée qu'une exposition en province n'est profitable ni à leur réputation, ni à leurs intérêts. Espérons que 4,000 fr. de tableaux achetés par la Société ou les amateurs de notre pays en 1852, les feront revenir de cette fatale prévention.

Alors nous avons été dans l'obligation de solliciter notre collègue, M. Tudot, d'aller à Paris assurer un succès que vous vouliez avoir, et devant la nécessité duquel nous devions faire céder les petites considérations d'argent, dont pourtant nous avions à nous occuper en raison de la modicité de nos ressources.

Vous avez pu juger, par le résultat, du zèle de notre collègue à remplir la mission qui lui était confiée ; son talent et son nom devaient obtenir des artistes ce qu'ils n'auraient accordé à nul autre, et la bienveillance de M. le baron Taylor lui a été particulièrement très-utile.

312 tableaux ou morceaux de sculpture ont été envoyés à Moulins, déballés en quelques heures par plusieurs d'entre vous, et mis en place par M. le comte de l'Estoille, votre président, qui s'est réuni à la commission grandement aidée par MM. Brunel et Dadole, dont je ne saurais trop vous dire l'obligeance à réemballer ces précieux objets ; et enfin, le 7 août, à jour fixe, l'exposition a été ouverte au public.

Une autre difficulté se présentait ; vos statuts assuraient une prime aux souscripteurs ; vous aviez décidé qu'un album leur serait offert.

La commission savait que M. Tudot, professeur de l'école de dessin, avait en réserve plusieurs lithographies dont quelques-unes avaient été récompensées d'une médaille d'argent par l'Académie de Rouen ; il a bien voulu les mettre à

notre disposition ; et un album dont le texte a été rédigé avec une extrême obligeance par M. Ernest de Chavigny, s'est trouvé improvisé sous le titre : *Deux plumes d artiste*.

Le zèle de M. Desrosiers ne nous a pas fait défaut; l'album dont vous pouvez apprécier tout le mérite et la perfection d'exécution, a pu être exposé sans infériorité à côté des chefs-d'œuvre de ce genre qui figuraient à notre salon.

Maintenant, Messieurs, quoique la plupart d'entre vous fussent absents, vous n'ignorez pas l'heureuse circonstance qui nous a permis d'offrir à S. A. I. le prince Napoléon, cet album qui appartient à notre localité par les noms de ses auteurs et celui de son éditeur.

J'ai eu l'honneur, comme président de votre commission, mais au nom de la Société d'Émulation, de le faire agréer au chef du gouvernement; c'était un hommage que nous devions au patronage qu'il avait daigné nous accorder.

Présenté par M. le comte Guyot, préfet de l'Allier, j'ai parlé en votre nom, et le Prince a remercié la Société de l'œuvre qui lui avait été remise ; nous assurant de la protection qu'il entendait, à l'exemple de l'Empereur Napoléon, accorder aux lettres, aux arts et aux sciences que vous voulez encourager dans notre province.

Ici, Messieurs, se termine le rapport de la mission qui nous a été confiée. Il n'y a plus que des détails de recettes et dépenses dont la balance va vous être soumise par M. le trésorier, et dont le tableau sera déposé à vos archives.

La conclusion, c'est que vous avez atteint le but que vous vous êtes proposé ; c'est que *vouloir* est *pouvoir*. Et cette vérité devient incontestable en présence des nombreuses difficultés qui s'opposaient à l'improvisation de l'exposition que vous vouliez avoir.

Vos travaux littéraires et scientifiques avaient assuré à la Société d'Émulation le rang qu'elle doit avoir dans notre département. Son existence était autorisée par le gouvernement ; maintenant elle est classée parmi les corps qui méritent l'appui de l'administration ; sa place est marquée dans la hiérarchie, à côté de l'Académie de l'Allier dont vous comptez l'honorable recteur parmi vos membres.

Présentés officiellement au Prince, chef de l'Etat, vous avez acquis des droits à sa protection spéciale. Il a accepté avec bienveillance l'œuvre qui devient la date de son patronage à vos travaux. Félicitons-nous, Messieurs, de la circonstance qui a fait passer S. A. I. à Moulins, au moment où vous donniez une nouvelle preuve de l'encouragement que vous voulez accorder aux arts. Que notre zèle, que l'esprit d'union qui règne parmi nous, soient les bases de notre association intellectuelle qui n'a d'autre but que de propager une des gloires, une des nécessités de la France : le libre développement de la pensée en ce qui a rapport aux lettres, aux sciences et aux arts.

Le 16 octobre 1852.

Le Président de la commission chargée d'organiser l'exposition de tableaux, à Moulins.

PH. SÉRÉVILLE, *chef d'escadron en retraite*

EXPOSITION

DE TABLEAUX ET D'OBJETS D'ARTS.

AOUT 1852.

Liste des Souscripteurs.

S. A. I. Le Prince LOUIS-NAPOLÉON. . .	20	actions.
Mgr. l'Évêque de Moulins.	4	
M. le Comte Guyot, Préfet de l'Allier.	2	
La Société d'Émulation.	4	

MM.

Michel, ancien maire.	1
Jourdier, maire de Moulins	1
De Marestan, conseiller de préfecture.	1
Le comte Eugène de Montlaur.	4
Olivier, propriétaire.	1
Desrosiers, éditeur à Moulins.	
Desrosiers, avocat.	1

Abel de Soultrait. 1
Jémois 1
De Mora. 1
Brunel, chef de division à la préfecture 1
Brunel fils aîné, professeur de dessin. 1
La Congrégation de Ste-Marie. 1
Pic, négociant. 1
Esmonot, architecte. 1
De Bure, ancien conseiller de Préfecture. . . . 1
Méplain, avocat 1
Dadole, architecte. 1
Tudot, professeur de dessin. 1
Le comte de l'Estoille. 1
Philippe de Séréville. 1
Alary, professeur au Lycée. 1
Dupoyet, avoué. 1
Chevalier, directeur de l'école primaire supérieure 1
Clairefond, archiviste-paléographe. 1
Radoux, avoué. 1
Lavergne, chef de division à la Préfecture. . . 1
Viart, commandant de gendarmerie. 1
Bergeon, docteur en médecine. 1
Le baron de Veauce, député au Corps Législatif 1
Le comte de Fradel, adjoint à la mairie de Moulins. 1
Tocquet, propriétaire 1
Louis Débordes, banquier. 1
A. De l'Ecluse. 1
Bardoux, vice-président au Tribunal de 1re instance 1

Jaladon de la Barre, avocat	1
Desmaroux, député au Corps Législatif.	1
Le comte Georges de Soultrait.	1
Grozieux de Laguérenne, père.	1
Madame de Launay	1
Croizier, notaire.	1
Le baron de Labrousse de Veyrazet.	1
Jean de Mora.	1
B. Deshommes.	1
Lagros de Langeron, conseiller de préfecture.	1
Le baron de Bar.	1
Le comte de Champfeu.	1
Nau de Beauregard.	1
Madame Davoust.	1
Emile Thibaud, peintre-verrier à Clermont-Ferrand.	1
De Chizeuil.	1
Collas des Echerolles.	1
Vicomte de Bar, à Bayet.	1
Defougère, directeur des Domaines.	1
P. Rambourg.	1
Frappier de St-Martin, président au Tribunal de 1re instance.	1
Charles Thibault.	1
La ville de Moulins.	4
L'Abbé Gibert, chanoine.	1
Watelet frères.	1
Lecamus, receveur particulier à Gannat. . . .	1
Le comte d'Arcy, receveur général.	4
Madame Virginie de Séréville.	1
Victor Chabot	1

Doumet 1
Eugène Collas. 1
Watelet, notaire honoraire. 1
Collas de Châtelperron 1
De Peufeilhoux. 1
Le baron Léonce de Bonnefoy. 1
De Chavagnac. 1
Thévenot, ancien chef d'escadron, peintre. . . 1
Charles Desmarans. 1
De Mareschal. 1
Le curé de Saint-Nicolas. 1
Le comte de Balorre. 2
Edouard de Laguérenne. 1
Emile de Peufeilhoux. 1
Le marquis de Bellenaves. 1
G. de Bonand. 1
Le comte Edouard Faye. 1
Madame la comtesse Duprat. 1
Bougarel, ancien notaire. 1
Martin, juge. 1
Léopold de Conny. 1
De Bourbon-Chalus 2
Jutier, substitut. 1
De St-Géran 1
Bertrand Armand, conducteur des Ponts-et-Chaussées. 1
Edouard de Conny. 1
Les pères Jésuites d'Iseure. 1

Liste des Exposants.

Allain (Mademoiselle Pauline).
Antigna, à Paris.
Baccuët, *id.*
Balfourier (Adolphe), à Paris.
Bazin (Charles).
Barthélemy.
Beaudreux, élève, à Moulins.
Beaume.
Benard-Tabereau (Mademoiselle)
Benassis.
Bernard (Anaïs), à Paris.
Berthélemy, *id.*
Berthet, écrivain lithographe, à Moulins.
Berthier, à Paris.
Biard.
Bisson (Jacques), à Paris.
Biton (Léonce), *id.*
Blondo, à Paris.
Bonirotte, à Lyon.
Bonheur (Auguste), à Paris.
Bonheur (Isidore), *id.*
Bonheur (Juliette), *id.*
Bonheur (Rosa), *id.*
Borget, à Bourges.
Boulanger (Louis), à Paris.
Bourgeois (Isidore), *id.*
Boussac (Antony), à Moulins.

Burnot.
Brémond, à Paris.
Brest (Fabius), à Paris.
Brunel (François), à Moulins.
Caminade, à Paris.
Caraud.
Cavé (Élisabeth).
Chantre, à Lyon.
Chantrier.
Chaplin.
Chavet.
Cheyrac (Mademoiselle Aline)
Chérelle-Léger, à Paris.
Chéret (Louis), *id.*
Cibot, *id.*
Coïc, *id.*
Collette, *id.*
Cornu, *id.*
Corot, *id.*
Coulon,
Cubissolles, à Lyon.
Dadure, à Paris.
Dagnan, *id.*
Daguerre, *id.*
Dallemagne, *id.*
Dauvergne Anatole, à Coulommiers.
Dauzats, à Paris.
Decamps, *id.*
Delacroix (Eugène), à Paris.
Delestang, *id.*
Delorieux, à Clermont-Ferrand.

Demourgues, à Moulins.
Deshayes.
Diaz.
Doërr (Charles), à Paris.
Dubien, *id.*
Dubufe (Edouard), *id.*
Dubuisson, à Lyon.
Dugasseau, à Paris.
Dussour, élève à Moulins.
Duval-Lecamus, à Paris.
Elmerich, à Paris.
Flandrin (Paul), à Paris.
Fleury (Léon), *id.*
Fontenay (Alexis de), *id.*
Fonville, à Lyon.
Foureau, à Paris.
Fradel (le comte de), à Moulins.
Français, à Paris.
Frère (Théodore), à Paris.
Froment-Delormel, à Autun.
Gabé, à Paris.
Galimard (Auguste), à Paris.
Garneray (Louis), *id.*
Génaut (Madame Clémence-Isaure), à Paris.
Gengembre, à Paris.
Gérente (Alfred), à Paris.
Gigoux, *id.*
Gosse, *id.*
Grolig, à Versailles.
Gudin (Mademoiselle), à Versailles.
Guérin (Mademoiselle), *id.*
Hanoteau (Hector), *id.*

Hildebrand, *id.*
Hintz (Jules), *id.*
Hostein, *id.*
Hubert (Edouard), *id.*
Jeanron (Philippe-Auguste), *id.*
Jémois (Ernest), à Moulins.
Jollivet (Jules), à Paris.
Joly, *id.*
Jonking, *id.*
Jouannin, au Montet.
Josquin, à Paris.
Joyant, *id.*
Justin-Ouvrié, *id.*
Kiorboë, *id.*
Lacroix (Gaspard), à Paris.
Laguérenne (Edouard de), à Montluçon.
Lamarque (Frédéric) professeur de dessin, à Moulins.
Lambinet, à Paris.
Landelle, *id.*
Lanouë (Hippolyte), à Paris.
Lapito (Auguste), *id.*
Lassus, architecte, *id.*
Lays, à Lyon.
Lechevallier, à Paris.
Lefebvre, *id.*
Lenoir (Albert) et Jules Laure, à Paris.
Lépaulle, à Paris.
Lepic, *id.*
Leprince (Xavier), à Paris.
Leullier, *id.*
Lerouge (Victor), *id.*

Leickert, *id.*
Longuet, *id.*
Lottin, de Laval.
Loubon, à Paris.
Magy, *id.*
Mareschal (de).
Marlet, à Paris.
Martin (Mlle Alexandrine), à Moulins.
Martinet (Achille).
Masson, à Paris.
Mathieu (Fernand), professeur de dessin, à Moulins.
Mathieu (A.), à Paris.
Maurice (Auguste), *id.*
Mayer, à Brest.
Miras (Mademoiselle Jeanne), à Paris.
Montfallet, *id.*
Morel, élève, à Moulins.
Paris.
Palizzi.
Pérard, à Moulins.
Pernet, professeur de sciences physiques, à Moulins.
Peroty, à Paris.
Pérignon, *id.*
Peyronnet, à Lyon.
Ponthus-Cinier, *id.*
Pron (Hector), à Paris.
Ricois,
Roëhn (Alphonse), à Paris.
Rossignon (Mlle Octavie), à Paris.
Rouget, à Paris.
Rouillard, *id.*

Rousseau (Théodore).
Riesener, à Paris.
Sabatier, *id.*
Sabathier, *id.*
Saint-Marcel, à Paris.
Sarcus (Charles de), *id.*
Séréville (Philippe de), à Paris.
Sewrin, *id.*
Sorieul, *id.*
Schopin, *id.*
Teichel. *id.*
Tesson, *id.*
Thénot, *id.*
Thévenot, à Clermont-Ferrand.
Thibaud (Henri), à Moulins.
Tudot (Edmond), *id.*
Vidal.
Wander-Burch.
Wattier (Emile).
Wyld, à Paris.

Tableaux achetés par la Société.

Jeune fille abandonnée, par Antigna.
Souvenir de la villa Borghèse, par Bonirotte.
Taureau (bronze), d'Isidore Bonheur.
Bœuf (bronze) *id.*
Chien anglais (bronze), *id.*
Deux dessins, par Brunel, à Moulins.

La bonne aventure, par Delestang.
Christ (sculpture), de M. Demourgues.
Nature morte, par Ph. de Séréville.

Tableaux achetés par des Amateurs.

M. Tudot. — Embouchure de la Seine, de Lepic.
M. d'Arfeuilles. — La Salle d'eau froide, de Bonirotte.
— Le Billet doux, de Lépaulle.
M. de Montlaur. — La Vierge, statuette en marbre, de Brémond.
— Un Mouton (bronze), de Rosa Bonheur.
— L'Embuscade, de Wattier Emile.
— Le Pâtre amoureux, de Duval-Lecamus.
M. Jémois. — La Musique, de Caraud.
Ville de Moulins. — Le Rat fruitier, de Chantre.
— Une Plage, de Hildebrand.

NOTICE

SUR LA NAISSANCE

DU

MARÉCHAL DE VILLARS,

LUE A LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,
LE 6 NOVEMBRE 1852.

AVERTISSEMENT.

Les recherches qui suivent avaient été commencées il y a plus de six mois et abandonnées par leur auteur, lorsqu'il eut acquis la certitude que M. de Coiffier avait indiqué, dans son Histoire du Bourbonnais, la date et le lieu de la naissance du maréchal de Villars d'une manière si précise, qu'il devait avoir eu nécessairement sous les yeux la pièce probante authentique.

Mais cette pièce elle-même lui ayant été remise il y a quelques jours, et présentant des singularités assez intéres-

santes, il a pensé que le travail complet qu'il avait d'abord entrepris pouvait être continué, puis communiqué à la Société d'Émulation dont il a l'honneur d'être membre.

Cette Société a bien voulu en voter l'insertion dans son Bulletin ; mais en se soumettant à ce vœu si honorable pour lui, l'auteur croit devoir faire la déclaration expresse qu'il n'entend en aucune façon s'attribuer la *découverte actuelle* de l'acte dont il s'agit, et qu'il la laisse revendiquer par celui à qui elle peut légitimement appartenir.

10 novembre 1852.

Une des circonstances les plus remarquables de la vie de *Claude-Louis-Hector* marquis, duc et maréchal de Villars, fils de Pierre, marquis de Villars, (1) et de Marie Gigault de Bellefonds (2), est l'ignorance où l'on a été longtemps, malgré l'époque rapprochée de nous où il a vécu, de la date exacte et du lieu de sa naissance.

Le P. Anselme (3) le fait naître en 1652, sans indiquer le

(1) Né en 1623 marié en 1651, mort 20 mars 1698 à 77 ans : il avait été ambassadeur à Turin en 1676, et trois fois en Espagne, en 1669, 1672 et 1680.

(2) Née en 1624, morte 24 juin 1706, à 82 ans ; c'est l'auteur des lettres publiées sous son nom.

(3) Hist. des grands officiers de la couronne, t. V, pages 105 et suivantes.



lieu ; Sévelinges (1) en 1653 à Moulins; Cayx (2) pareillement à Moulins, mais en 1651 ; enfin Anquetil (3) qui adopte aussi l'année 1651, place sa naissance à Turin, mais sans indiquer les motifs qui lui font adopter cette opinion nouvelle.

Il était cependant de tradition, que c'était dans la capitale du Bourbonnais que l'illustre maréchal avait reçu le jour, dans une maison de la rue de la Cigogne, qui donne en même temps sur le cours Doujat et qui appartient maintenant à M. Desmercières.

Anquetil lui-même la connaissait, puisqu'il rapporte (4) quelques passages d'un discours que M. des Pallières, procureur du Roi au bureau des Finances de cette ville, adressa au maréchal, le 26 octobre 1733, lorsqu'il allait en Italie, et où il lui disait positivement « *qu'un des avantages de la ville de Moulins était de l'avoir vu naître dans ses murs.* » (5). On ne peut donc pas douter que ce ne fût alors un fait regardé comme constant et auquel, d'ailleurs, le consentement tacite du maréchal donnait, dans cette occasion, une sanction authentique.

Moréri (6) ajouta une nouvelle force à cette version, en fixant d'une manière précise son baptême dans cette ville *au 21 mai*

(1) Biographie universelle de Michaud, tome XLVIII, page 524.

(2) Collection des Mémoires de l'histoire de France, de Petitot et Monmerque, tome LXVIII, page 533.

(3) Vie du maréchal de Villars, tome I, page 2.

(4) Vie du maréchal de Villars, même tome et même page, note.

(5) Voir note 1re, page 376

(6) Moréri, dictionnaire historique, tome X, page 621.

1653, *trois semaines après sa naissance;* mais M. de Coiffier vint, après tous les autres, déterminer encore plus exactement toutes les dates et toutes les circonstances de ce fait, en affirmant (1) qu'il était réellement né à Moulins le 8 mai 1653, qu'il y avait été baptisé le 29 du même mois dans la chapelle du couvent de la Visitation, par M. Roi official et curé de Saint-Bonnet, et que les parrain et marraine avaient été le comte de Saint-Gerand, gouverneur du Bourbonnais et Mlle de Ventadour.

Une indication aussi positive prouvait que la pièce officielle avait passé sous ses yeux, et il ne pouvait plus y avoir d'incertitude ; mais si elle est vraie pour le fond, elle ne l'est pas entièrement pour les détails accessoires.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livré nous permettent aujourd'hui d'éclaircir complètement cette question.

Il faut d'abord se rappeler que l'ancienne enceinte de la ville de Moulins était limitée par ce qui forme maintenant *les cours intérieurs* ; tout ce qui était au-delà, quoiqu'occupé par les faubourgs, appartenait aux paroisses rurales de St-Bonnet et d'Iseure, et la rue de Paris actuelle (alors faubourg de Paris), où était située la Visitation, relevait, pour le spirituel, de l'église de St-Jean, dépendance et annexe de la paroisse de Saint-Bonnet.

C'était donc dans les registres de celle-ci, ou, pour mieux dire, à la mairie de la commune d'Iseure, à laquelle elle a été réunie, que M. de Coiffier avait dû trouver l'acte dont il citait les dispositions, et c'est par les soins de M. Baptiste

(1) Histoire du Bourbonnais, tome II, page 349.

Conny, sous-bibliothécaire de Moulins, que nous nous y sommes effectivement procuré cette pièce dont nous donnons la copie *textuelle.*

« Aujourdhui Vingt neuf may mil six cent cinq^{te} trois a » Eté Baptisé *Claude Louis Hector Devillard* (sic) par le trans» port des fonds Baptismaux des fonds de St Jean annnexe » de la parroisse de St Bonnet en leglise de S^{te} marie (1) » fau bourg de paris. Les Parain et maraine ont Eté monsieur » le comte de saintgerand (2) senechal et gouverneur du » Bourbonnais capitaine de cent hommes armez commandez » par sa majesté (3) et autres ses qualites. La maraine mlle » de Vantadoux, fille de m^{r} le duc de Vantadoux (4) et lors » du Baptême avait atteint lage de trois semaines (5) et a » Eté fait le présent Baptême par moy curé de s^{t} Bonnet

(1) De la Visitation.

(2) Claude Maximilian de la Guiche, comte de Saint-Gerand, de Lapalisse et de Jaligny (fils de Jean-François), mort en 1659 : c'est lui qui fut père de Bernard, au sujet duquel eut lieu ce fameux procès. P. Anselme, tome VII, pages 445 et 446.

(3) Il voulait dire, *capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi*, qualité que d'ailleurs il n'avait pas, ces compagnies n'existant plus à cette époque.

(4) Charles de Lévis, marquis d'Annonay, duc de Ventadour, lieutenant général de la province de Languedoc, et ensuite gouverneur du Limousin, chevalier des ordres, mort dès 1649, et Marie-Henriette Lévis, sa fille, depuis religieuse au couvent de la Visitation de Moulins. P. Anselme, tome IV, pages 32 et 33.

(5) Ce qui reporte la naissance du maréchal au 8 mai, époque indiquée par M. de Coiffier.

» official et con[er] de leglise ains que le parain seulement la
» maraine na sçue signer a cause de son age. »

« de saintgerand. Demonet. »

Cet acte est extrêmement remarquable, et, sans s'arrêter à la bizarrerie et à l'incohérence de sa rédaction, non plus qu'aux nombreuses fautes d'orthographe et aux énonciations défectueuses des noms propres qu'il renferme, il donne lieu aux observations suivantes :

1° Il est évident que le maréchal de Villars est en effet né à Moulins, non dans la ville et dans la rue de la Cigogne, ainsi qu'on le pensait, mais dans ce que l'on appelait alors le faubourg de Paris, qui dépendait de la paroisse de Saint-Bonnet, ou plutôt de l'église de Saint-Jean, son annexe.

2° On voit qu'il avait reçu le prénom de *Claude* avec ceux de *Louis Hector*, les seuls qui lui aient été donnés jusqu'à présent par les généalogistes et les biographes (1), qui soient même mentionnés dans les lettres patentes qui lui conférèrent le titre de duc, puis la pairie (2), et dont M. de Coiffier ne parle également pas dans son Histoire du Bourbonnais.

3° Il est assez extraordinaire que si Mlle de Ventadour était trop jeune pour tenir elle-même l'enfant et signer l'acte

(1) Voltaire, siècle de Louis XIV, tome XIX, page 31, édition Dupont, 1833, cite cependant le prénom de *Claude*, mais avec l'annotation suivante : «Villars (*Louis-Claude* duc de) *qui prit le nom d'Hector* », ce qui est une autre erreur.

(2) Les 5 septembre 1705 et 7 avril 1710. P. Anselme, tome V, pages 95 et 99.

de baptême (1), on n'ait pas pensé à la faire remplacer, ainsi qu'il était d'usage dans toutes les circonstances semblables, par une personne qui pût suppléer à son défaut et remplir les formalités nécessaires. Mais il est bien plus extraordinaire encore, que dans un acte de cette nature, on ait négligé d'indiquer les noms des père et mère de l'enfant. Une pareille omission, qui se rencontre rarement, même dans les registres de cette époque, est plus remarqqable dans cette occasion où il s'agissait d'établir la filiation de l'héritier d'une famille de haut rang ; mais sa conséquence rigoureuse, *en droit*, était que le maréchal de Villars ne pouvait prouver sa légitimité que par la *possession d'Etat.*

4° On voit enfin que c'est à tort que M. de Coiffier donne le nom de *Roi* au curé signataire de l'acte qu'il a rapporté. Les registres établissent qu'il ne posséda ce titre que vers 1680, et qu'au moment dont nous parlons, c'était le sieur Andrault qui remplissait les fonctions curiales. Quant au sieur Demonet, rédacteur de cette pièce curieuse, il devait être son vicaire, ou, ce qui est plus vraisemblable, le prêtre desservant l'église de Saint-Jean, et son inexpérience expliquerait à un certain point les irrégularités dont elle est entachée.

Quant à l'erreur de M de Coiffier, elle provient sans doute de ce qu'il n'avait pas remarqué que les registres

(1) Mlle de Ventadour fit profession à la Visitation, le 1er mai 1667, quatorze ans après le baptême du maréchal. Il est probable qu'elle était dès-lors élevée dans ce couvent; et comme on faisait à cette époque prononcer les vœux de très-bonne heure, elle devait en effet être fort jeune et hors d'état de concourir à l'acte. P. Anselme, tome IV, p. 33.

conservés à Iseure ne sont pas les anciens originaux, mais seulement une copie faite pour cause de vétusté, en 1723 (1), à la requête de M. Charles *Roy* (et non pas *Roi*), alors curé de Saint-Bonnet et de Saint-Jean, et qu'il aura cru être le véritable signataire de l'acte original.

Ce premier point établi, nous devons ajouter qu'un des frères cadets du maréchal (2) de Villars, *Henri-Félix*, connu depuis sous le nom d'*abbé de Villars* (3), était aussi né à Moulins et très-probablement dans la maison de la rue de la Cicogne, puisqu'il fut baptisé dans l'église de Saint-Pierre qui était la paroisse de la ville proprement dite.

Son acte de baptême qui se trouve dans les registres déposés à la mairie de Moulins, est ainsi conçu, et à cela près de quelques inexactitudes dans les noms, il est, du moins, parfaitement régulier. Nous en donnons également la copie *textuelle*.

« Le 20e décembre 1655, a ésté baptisé *Henrry-Félix de*
« *Villards* (sic), fils de noble Pierre de Villards, marquis
« dudit lieu, 1er gentilhomme de la Chambre de Mon-
« seigr le Prince de Conty, Mstre de camp d'un Régiment de
« Cavalerie pr le service de sa Majté et de Madame Marie

(1) Ce travail qui fut fait sous la surveillance des autorités, dut naturellement attirer leur attention sur l'acte de baptême du Maréchal, ce qui explique pourquoi, dix ans après seulement, M. des Pallières lui parlait de sa ville natale avec tant d'assurance (Voir ci-dessus, page 371.)

(2) Le Maréchal avait eu deux autres frères et cinq sœurs. P. Anselme, t. V, page 106.

(3) Abbé de Monstiers en Argonne. Il fut agent-général du clergé en 1688, et mourut à Florence, au mois d'octobre 1691.—Id. t. V, p. 106.

« Gigod (sic) de Bellefont (sic) ses père et mère, né ledit « jour. A ésté marreine Madame la duchesse de Montmo- « renci (1), son parrein Mr le comte de St Gérand (2), Gou- « verneur de la province de Bourbonnais, mis à la place « de Messre Claude de Villards, ayeul (3). »

« Des Ursins, Saint Geraud, Fournier. »

En résumé, il résulte donc de la manière la plus claire, de ces divers documents, que le *Maréchal* est né, comme nous l'avons dit, à Moulins, dans le faubourg de Paris, et que c'est son frère *l'abbé* qui a reçu la naissance dans la ville même, ce qui a vraisemblablement donné lieu à la confusion qui a régné à ce sujet.

Il resterait à examiner par quel hazard singulier Madame de Villars, qui était totalement étrangère au Bourbonnais, est venue ainsi, à deux reprises, faire ses couches à Moulins, en 1653 et 1655, Quoique cette question ne se rattache pas essentiellement à notre discussion, nous pouvons dire cependant, d'après ce qu'on trouve mentionné *dans plusieurs mémoires du temps*, que ce fait peut être assez facilement expliqué.

(1) Marie-Félice des Ursins, veuve du maréchal Henri de Montmorency, décapité à Toulouse, en 1632. Elle se retira à la Visitation de Moulins après sa mort, s'y fit religieuse en 1657, et mourut supérieure de ce couvent, le 5 juin 1666.

(2) Le même Claude Maximilian de la Guiche, Cte de Saint-Gerand, qui figure à l'acte de baptême du Maréchal.

(3) Claude de Villars, IIIe du nom, Baron de Masclas, seigneur de la Chapelle, mestre de camp d'un Régiment d'infanterie. — P. Anselme, tome V, page 105.

Il est ainsi à présumer que le marquis de Villars, qui avait été l'un des seconds du duc de Nemours, dans le fameux duel qui eut lieu en 1652, entre ce prince et le duc de Beaufort son beau-frère, duel où il avait tué le comte d'Héricourt, un des tenants de ce dernier, fut obligé de s'éloigner de Paris, et qu'il alla servir pendant quelque temps sous le prince Thomas de Savoie et le maréchal de Grancey, qui commandaient des armées françaises en Italie; et il est de plus établi, que c'est en 1654, qu'il fut nommé gentilhomme de la Chambre du Prince de Conti qui, réconcilié avec le cardinal Mazarin, venait d'épouser Anne Martinozzi, sa nièce, et avait reçu le commandement de l'armée en Catalogne; M. de Villars y suivit ce prince, et il était naturel que, dans ces deux occasions, Mme de Villars vînt à Moulins, soit pour se rapprocher de lui, soit pour être assistée, en son absence, par la comtesse de Saint-Gerand qui était sa très-proche parente.

Cette femme, déjà veuve de Jean de Longaunay et seconde femme de Jean-François de la Guiche, comte de Saint-Gerand (père de Claude-Maximilian), s'appelait Suzanne aux Espaules de Sainte-Marie-du-Mont (1), et était *cousine germaine* de Jeanne aux Espaules, femme de Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, et par lui, mère de Mme de Villars (2); Mme de Saint-Gerand était donc *tante à la mode de Bretagne* de cette dernière.

Marie de la Guiche de Saint-Gerand sa fille, avait

(1) P. Anselme, tome VII, pages 445 et 446.

(2) Id. Même tome, page 597. Il était aïeul de Bernardin Gigault de Bellefonds, qui fut maréchal de France.

épousé (1) le duc de Ventadour qui, par cette alliance, était devenu *cousin issu de germain* de M[me] de Villars, et M[lle] de Ventadour était, par conséquent, *cousine* (descendue d'un degré) du Maréchal, dont elle était marraine.

Toutes ces remarques sont peu importantes, à la vérité; nous pensons pourtant qu'elles pourront intéresser nos compatriotes, puisqu'elles ont le mérite de rétablir dans toute leur exactitude des faits relatifs à un homme aussi célèbre, et que Moulins se glorifie d'avoir vu naître.

A. G. LAGUÉRENNE,

Conservateur de la Bibliothèque de Moulins.

---

(1) En 1645. Id. Tome IV, pages 32 et 33

OBSERVATION

SUR LA NOTICE RELATIVE AU MARÉCHAL DE VILLARS.

—

En même temps que M. De Laguérenne s'occupait des études qu'on vient de lire, M. Georges de Soultrait, membre correspondant de la Société d'Emulation, faisait de son côté, et sans que ces deux membres de la Société se fussent concertés, des recherches dans les registres de la commune d'Iseure, et il communiquait, dès le 16 octobre 1852, à la Société, le résultat de ses investigations.

On a cru inutile de reproduire ici *l'acte de naissance du Maréchal*, relevé par M. G. de Soultrait, dont la copie textuelle se trouve dans la notice de M. De Laguérenne; on a vu d'ailleurs que ce dernier s'était empressé de faire connaître la part à laquelle il bornait ses prétentions, et le nom de la personne qui lui avait procuré cette pièce d'après l'indication première de l'historien Coiffier. Tous deux avaient fait également les mêmes observations sur l'origine et l'état du registre sur lequel elle avait été transcrite; mais M. G. de Soultrait avait accompagné sa copie de la note

suivante : « Claude-Louis-Hector de Villars serait donc né le 8 mai. Les biographes faisant naître le maréchal de Villars en 1653, il me semble fort probable que l'acte de baptême que je viens de transcrire est bien celui du maréchal. Il est à remarquer que dans cet acte, les noms du père et de la mère ne sont point mentionnés, ce qui se faisait pourtant généralement à cette époque.

« Le registre sur lequel j'ai pris cette pièce fut copié en 1723 sur les anciens registres de la paroisse de St Bonnet, qui étaient moisis, déchirés et peu lisibles, à la requête de Messire Charles Roy, prêtre, Ecuyer, Bachelier en Sorbonne, Curé de St-Bonnet et St Jean annexe ; la copie fut authentiquée. Ce registre renferme les baptêmes des années 1643 à 1680.

ACTE DE BAPTÊME

Extrait du même registre que le précédent par M. G. de Soultrait.

« Voici, dit M. de Soultrait en adressant cette copie à la Société d'Emulation, un autre acte de Baptême moins illustre et moins important sous tous les rapports, mais assez curieux par la forme. »

Extrait du registre Baptistaire de Michel de Chantelot, fils naturel de Guichard de Chantelot et de Saincte Le Lyand, ses père et mère.

T'assure qu'au dernier de Mars
Est yssu Michel fils de Mars
Né d'une qui se nomme Saincte

Guichard Chantelot son enfant
L'aduonc, il pourra triumphant
Un jour gaigner la terre-Saincte.
Son Parrain est Michel le Maire
Le nom de Saincte arme sa mère
Son père s'appelle Guichard
Jehanne Gilbert est sa marraine
Son parrain est un capitaine
L'enfant sera donques soudard.

Fait le premier jour d'apvril mil six cent dix huit

E. Bournier. Le mayre parrain E martin curé

(plusieurs autres signatures peu lisibles)

ACTE CURIEUX

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE DE MOULINS.

Aujourd'hui quatorze frimaire l'an deux de la République française, à cinq heures du soir, pardevant moi Pierre Thibaud, l'un des officiers publics de cette commune, est comparue en la salle publique d'icelle le Conseil Général assemblé, Marie-Antoinette, fille de François Joseph Mouton, et de Marie Charlotte Ansiot, native Dauvers, le dix-neuf décembre mil sept cent soixante dix huit (stile d'Esclave) laquelle a publiquement déclaré *qu'ayant en horreur de porter le nom d'un monstre qui fait l'exécration des républicains français*, et que de plus elle y joignait le malheur

d'être née le même jour et année que la fille de ce monstre

En présence de L'ETRE SUPRÊME et du Conseil Général assemblé, elle ABJURAIT et le Baptême par lequel ce nom lui avait été donné, et le nom qu'elle a jusqu'à présent porté, désirant désormais se nommer SOPHIA LUCRÈCE, protestant ne plus faire aucune signature ou autres actes quelconques que sous les noms susdits, ce qui ayant été accepté par ledit conseil général, il a été décidé que acte en serait dressé et a été délivré à la dite citoyenne Sophia Lucrèce Mouton. Signé avec les membres da conseil général et moi susdit officier public ; fait en la salle publique le jour et an ci dessus.

Signé : Renard, Bardoux, Torterat, Dupont, Delan maire, Girard fils, Batissier, Cartier, Benoit, Jh Burelle, Ravenel, Cartier fils, Guipon, Brunet, Laurent, Delaume, Sophia Lucrèce Mouton.

N. B. Les prénoms abjurés par la fille Mouton indiquent suffisamment les personnages historiques auxquels il est fait allusion dans cet acte étrange : la reine-épouse de Louis XVI et sa fille qui fut plus tard Mme duchesse d'Angoulême. Ce document est reproduit ici comme témoignage historique des mœurs politiques d'une époque déjà loin de nous.

(*Note du secrétaire archiviste.*)

LA FAMINE DE 1709

DANS LE VAL DE LA LOIRE.

Extrait des registres de la paroisse de Molinet, année 1709.

L'an 1709, le 6 de janvier, jour des Rois, après une pluie de 15 jours, il fit un vent si froid et si violent, qu'en moins de deux heures, tous les chemins et ruisseaux portaient ; le lendemain, 7 dudit mois, le vent et le froid étaient si grands, que personne ne pouvait aller en campagne. Ce temps dura six semaines avec une froidure inouïe ; il fit ensuite un peu de neige.

Tous les noyers, cerisiers, pommiers, poiriers, pêchers, vignes, pruniers, blés, froments, cives, pourreaux, persils, enfin toutes sortes d'arbres et de racines furent gelés ; il n'y eut pas une cave où il ne gelât.

Les bestiaux, comme brebis, moutons, cochons, taureaux et plusieurs autres mouraient ; il ne resta pas un grain de blé ni de froment sur terre. On fut contraint de semer sur les terres auparavant ensemencées de blé ou froment, des orges, sarrazins ou légumes. Le boisseau d'orge valut huit livres, et le boisseau de sarrazin (mesure de 28 livres) valut dix

livres. On ne pouvait avoir du seigle d'aucun grenier ; les peuples se l'arrachaient les uns les autres et s'entretuaient pour avoir du pain ; le blé a valu jusqu'à 6 livres, mesure du Donjon, et ailleurs aussi, jusqu'au mois de juin. Il plut et tonna sans discontinuer pendant les mois de mai et de juin, et il y eut trois grandes crues en Loire, qui ruinèrent tous les pauvres chambonniers, et notre petite rivière de Vouzance fut grandie et débordée jusqu'au jour de Saint-Jean 24 juin 1709, jour où j'écris le présent Mémoire.

Les peuples mouraient de faim de tous côtés. Cette année, l'hiver se reprit en quatre fois différentes, et fut aussi rude à la fin comme au commencement. Il tomba des greslons dans presque toutes les paroisses, et il ne tonna jamais sans gresle en quelques endroits.

Nous avons, cette année funeste, les guerres, la famine, les maladies et la mort qui estreint tous les pauvres peuples, dont la plupart ont abandonné leurs meix pour aller chercher du pain et sont morts dans leurs voyages, grands et petits, — personne ne fut exempt de la famine et de la rigueur du temps. Dieu vous préserve par sa saincte miséricorde d'une semblable année et telle misère !

(*Ecrit en décembre* 1709.)

Les charges et impositions excessives qui étaient sur les paroisses du Bourbonnais, les temps si rudes par les guerres et les maladies et la famine, la grande rareté d'argent pour les pauvres, on fait que cette année, tous les habitants de Molinet, OU SONT MORTS OU ONT QUITTÉ LA PAROISSE pour aller chercher du pain ailleurs, pour éviter aux charges et aux ser-

gents des tailles, et n'ont pas laissé dans la paroisse *ni bœufs ni vaches, ni moutons, ni chèvres, ni pourceaux*, et l'on n'a pu semer en toute la paroisse que 10 à 12 bichets de bled (8 hectolitres). Les vignes sont demeurées sans culture faute d'hommes pour les travailler, les terres aussi. Dieu soit béni !

Au bas du registre des décès de la même année, on trouve ces mots :

« Je certifie à tous qu'il appartiendra que toutes les personnes qui sont nommées dans le présent registre, inhumés ou dans l'église ou dans le cimetière de la paroisse sont TOUS MORTS DE FAMINE à l'exception de M. DESCROTS et de sa fille.

1er janvier 1710, signé Barrois curé à Molinet

(*Note du même, plus bas.*)

L'an 1709 il n'y eut ni bled ni vin dans touts les pays voisins, j'ai quitté la ferme d'Huissiaud que j'avais, à cause de cela. Le vin se vendait 50 écus, le vin poussé ou piqué 100 livres ; j'en vendis pour 800 livres tournois ; ma maison fut fournie, Dieu merci !

Les pauvres peuples ont tout vendu ce qu'ils avaient, pour avoir quelques pains d'orge ou de sarrazin. *On a mangé les charognes mortes depuis* 15 *jours*, les femmes *ont étouffé leurs enfants* de crainte de les nourrir ; les chiens, les chats, les rats avaient été dévorés. Aux fêtes de Pâques, il n'y eut que 46 communiants. Ce jour, 1er août 1710, le vin poussé se vend 44 écus, le vin droit 60 écus, heureux encore si on peut l'avoir à ce prix.

« L'état misérable de la paroisse avait attiré l'attention du Parlement de Dijon. Par arrêt rendu au partie le 20 juin 1694, les seigneurs ou simples particuliers dont les noms suivent devaient nourrir quelques pauvres :

1° Monseigneur le Cardinal de Bouillon, ou son fermier ;
2° M. l'abbé de Sept-Fonds ;
3° M. le marquis de Château-Morand ;
4° Madame la prieure des dames de Marigny ;
5° M. le comte de Coligny ;
6° M. Descrots ;
7° François Boizet, marchand ;
8° Buffet Claude, meunier du moulin Thomas ;
9° Antoine Gay de la Mignance ;
10° Pierre Jaillot, Jean Marquet et Georges Guilloux, pour un pauvre ;
11° Le curé de la paroisse, un pauvre, bien qu'exempt par arrêt du Parlement. »

Suit la désignation des décédés par famine, au nombre de 114, depuis le 22 janvier jusqu'au 18 décembre. La population étant de 300 personnes environ, le reste avait disparu.

N. B. Ces notes sont extraites des registres tenus par le curé de la paroisse ; nous les avons transcrites textuellement afin de ne pas en affaiblir les navrantes et naïves expressions. Les anciens registres des paroisses contiennent souvent des notes de ce genre, dans lesquelles les bons curés de campagne ont ainsi conservé à la postérité des traits de mœurs ou des souvenirs d'évènements qui rendent à l'histoire son véritable caractère. (*Note du secrétaire archiviste*).

Le Bulletin de la Société était sous presse, lorsque le *Mémorial de l'Allier* a publié une note trouvée dans l'église de Beaulon, qui constate des faits analogues pour un autre point du val de la Loire ; on a cru devoir la reproduire à la suite des précédentes dont elle est en quelque sorte le complément.

COPIE LITTÉRALE D'UNE NOTE ÉCRITE SUR PARCHEMIN ET TROUVÉE DANS UNE PETITE BOITE EN FERBLANC SCELLÉE DANS UNE PIERRE D'UN AUTEL DE L'ÉGLISE DE BEAULON.

La neff de cette église ainsy construite qui a été réparée en 1717 par les habitants en exécution de l'arrêt du conseil du 10 d'octobre 1716 pour la somme de 780 l. était auparavant à tuille plate. Le sanctuaire, le clocher et le chœur ont étés aussy réparés en 1722 et l'église carlée : le tout étant en ruine depuis vingt ans. Les fonds baptismaux aussy fait par les soins du curé soussigné comme tout l'ouvrage ci-dessus. L'année 1709 causa par la gelée des bleds une si grande famine qu'il mourut icy 500 personnes sans ceux qu'on trouvait morts dans les champs. En 1710 l'inondation des rivières périt tout les grains. Ensuite de ces malheurs il survint la mortalité des bestiaux en 1714 qui fut dégarni les domaines dans les.... pas de bœufs pour cultiver la terre.... dans les domaines des bas, car ceux des hauts ne furent pas maltraités. Les grains étaient d'un prix très cher, le pain noir valant 3 l. 4 s. la livre. Le bled au plus haut prix, 4 l. 10 s. pour semer et 3 l. 10 s. pour manger. Bien d'autres maladies affligèrent icy le peuple par le flux de sang et en

les pays de la peste, les rivières de Loire et Besbre en 1710 auraient porté battaux dans la bassie. La gelée des

bleds en 1709 fut universelle et commença le jour des roys après vespres par vent de bise qui dura jusqu'au 21 janvier avec une et froist terrible, il survin quelque pluie douce qui adoucit le temps quelques jour, cela fit renaître les bleds mais le froid reprit plus fortement qui acheva de tout perdre. Dieu nous préserve de tels malheurs.

DECULAN, *Curé de Beaulon*.

---

présente sa tête ensanglantée, comme un témoignage de sa fidélité à la loi nouvelle dont elle fut la première martyre dans le Limousin. La prose des *Laudes* de l'office de Sainte Valérie, dans le bréviaire limousin de 1504, consacrait cette légende en ces termes :

Decollata se direxit,
Caput sumens manibus :
Quasi vivens ipsum vexit,
Cunctis admirantibus ;
Martialique porrexit
Supplex, flexis genibus.

M. l'abbé Arbellot, dans son excellente *Histoire et description de la cathédrale de Limoges*, a cité cette strophe, page 7. Si le nom de VALERIA, inscrit en lettres parfaitement visibles au-dessus de la figure voisine, ne nous mettait sur la voie de cette légende limousine, nous serions plutôt tenté, puisque nous sommes en Auvergne, de prendre la sainte agenouillée, sa tête à la main, pour Sainte Procule, la martyre auvergnate que l'on vénère dans la ville, assez voisine, de Gannat. C'était, à ce que raconte la touchante tradition du Xe siècle, une belle jeune fille des montagnes, qui fut aimée par Géraud, comte d'Aurillac : comme elle refusait de céder à sa passion, il lui trancha la tête. Elle se redressa, et s'en alla, sa tête à la main, jusqu'à l'église de Gannat, où elle se prosterna devant l'autel de Notre-Dame, comme pour lui confier son corps virginal.

Elle fut honorée comme martyre ; et Géraud, converti par sa victime, devint un grand saint et fonda le célèbre monastère d'Aurillac, qui donna Gerbert à la France et à l'Eglise romaine. Mais il ne faut pas nous égarer dans ce vaste monde

de la légende, si intimement uni d'ailleurs au domaine de l'art chrétien. »

Après avoir donné son approbation à la restauration de l'église d'Ebreuil, M. de Montalembert passe à celle de Menat (Puy-de-Dôme) dont il blâme énergiquement les travaux ; puis il signale à l'attention de la commission des monuments historiques, l'église abbatiale de Bellaigue (commune de Virlet, canton de Montaigu, département du Puy-de-Dôme). Ce monument offrant des indications qui se rapportent à l'histoire du Bourbonnais, nous reproduisons les lignes suivantes de M. de Montalembert :

« Fondée en 950, pour les Bénédictins, l'église de Bellaigue fut reconstruite en 1137, après avoir été donnée aux Cisterciens. Elle est encore entière, sauf les quatre chapelles du transept, parallèles au chœur, qui caractérisent les églises de l'ordre de Citeaux, et qui ont été détruites. Elle offre un spécimen complet de l'architecture ogivale, simple et primitive, que Saint Bernard fit substituer à la riche décoration romane des églises clunistes. Elle renferme les tombes d'Archambaud VIII, de Bourbon, tué à Taillebourg en 1246, et de sa femme Béatrix de Montluçon : les statues des deux époux sont encore couchées sur la tombe, au milieu des bestiaux et des chariots ; car cette église sert d'étable et de remise ! Le propriétaire s'en déferait volontiers ; mais il a honnêtement refusé d'en vendre les matériaux à l'usine voisine de Commentry, qui les sollicitait. Je supplie la commission de faire visiter cette église, presque entièrement inconnue, par un de ses agents. On distingue encore parfaitement sur l'écu d'Archambaud, les armoiries de Bourbon *ancien* ; c'est-à-dire *le lion rampant à l'orle de huit coquilles.* »

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

ANNÉE 1852.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1852.

Président : M. le comte MAX DE L'ESTOILLE.

Vice-Présidents : MM. DE BURE, pour les sciences.
TUDOT, pour les arts.
MÉPLAIN aîné, pour les lettres.

Secrétaire-archiviste : M. ALARY.
Secrétaire-adjoint : M. DADOLE.
Trésorier : M. CLAIREFOND.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES DE DROIT.

M. le Préfet du département.
Mgr l'Evêque du diocèse.
M. le Maire de la ville de Moulins.

MEMBRES TITULAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

MM.
BERGEON, docteur en médecine.
DARCY, receveur-général.
DE L'ESTOILLE.
PERNET, professeur au Lycée.
RÉGNIER, docteur en médecine.

CLASSE DES ARTS.

MM.
BRUNEL, professeur de dessin.
DE BURE.
DADOLE, architecte.
DESROSIERS ✱. imprimeur-éditeur.
DESROSIERS (Charles).
ESMONNOT, architecte.
TUDOT, professeur de dessin.

CLASSE DES LETTRES.

MM.
ALARY, professeur au Lycée.
BARDOUX, vice-présid. du trib. civil.
BÉDEL ✱, recteur de l'Académie.
BOUGAREL, ancien notaire.
DE CHAMPFEU.
CHEVALIER, avocat.
CLAIREFOND, archiviste paléographe.
DESHOMMES, avocat.
DESROSIERS, avocat.
DUPOYET, avoué.
JALADON DE LABARRE, avocat.
LOMET, maître de pension.
MÉPLAIN, juge.
MÉPLAIN, avocat.
DE SÉRÉVILLE ✱, major en retraite.
VALENTIN, professeur au Lycée.

ASSOCIÉS LIBRES.

CLASSE DES SCIENCES.

M.

Emmanuel Gardien, à Igrande.

CLASSE DES LETTRES.

MM.

Ernest De Chavigny, à Villeneuve.
De Laguérenne, à Moulins.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

CLASSE DES SCIENCES.

MM.

Bertrand (Alfred), à Moulins.
Boudant ✻, médecin, à Gannat.
Bouillet ✻, à Clermont.
Boursier, receveur général à St-Lô.
Delacour (Charles), ancien officier.
Gouillaud, professeur, à Besançon.
Laussedat, (Aimé), capit. du génie.
Perreul, propriétaire, à Avermes.
O'Sullivan, doct. en méd., à Besson.
Rispal, professeur.
Tourret ✻, ancien ministre, à Montmarault.

—

CLASSE DES ARTS.

MM.

Batissier (Louis), consul a Suez.
Dauvergne (Anatole), à Paris.
Durand, architecte, à Bayonne.
Dutremblay, architecte, à Moulins.
De Fradel, à Moulins.
De Jolimont, dessinateur.
Magnier, prof. de mus. à Clermont.
De Soultrait (Georges), à Mâcon.
Taylor ✻ (le baron).
Thibaud (Émile), à Clermont.

—

CLASSE DES LETTRES.

MM.

Aufauvre (Charles).
Bardoux (Olivier), à Niort.
Berger, inspecteur primaire.
De Bonand (Henri), à Vallières.
Boudant, curé de Chantelle.
Boutbon, professeur.
Boyer, à Moulins.
Boyron, avocat, à Moulins.
Cassin (Eugène).
Chapsal, professeur.
Chaudé, docteur en droit, à Paris.
Chanfrais-Desbatisses, à Neuvy.
Chevarrier (Philibert).
Compayré (Clément), à Alby.
A. Delacour, à Paris.
Enduran, à Cusset.
Fanjoux ✻, secrétaire du ministre de la police.
Faye de Bris, à Marigny.
Gavelle, avoué, à Moulins.
Gravier, avoué, à Alby.
Jamet, professeur.
Juttier, substitut, à Moulins.
Lassus ✻, architecte, á Paris.
Meilheurat ✻, ancien député.
Meilheurat, hom. de let., à Bourges
Michel (Adolphe), à Paris.
De Montlaur (Eugène), à Lyonne.
Moustoux, juge de paix à Bourbon.
Peigue, avocat, à Gannat.
Ponsard ✻, préfet de la Loire.
Rambourg (Paul) ✻, à Commentry.
Ripoud (Auguste), à Moulins.
Rossew-Saint-Hilaire ✻, professeur à la faculté des lettres, à Paris.
Soullié, professeur à Reims.

MM. les membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant franco à la Société d'Emulation.

Le Secrétaire archiviste,

L. J. ALARY.

Sociétés Savantes avec lesquelles la Société d'Emulation est en correspondance.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.
Académie Impériale, à Metz.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Mâcon.
Société libre d'Emulation, à Rouen.
Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Société Archéologique, à Béziers.
Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô.
Société Industrielle, à Mulhouse.
Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Rouen.
Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Besançon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Bordeaux.
Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.
Académie Impériale du Gard, à Nimes.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Caen.
Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts, à Lille.
Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture, à Saint-Quentin.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.

Société des Sciences naturelles, à Saint-Etienne (Loire).
Société historique, archéologique et scientifique, à Soissons.
Société Eduenne, à Autun.
Athénée des Arts, à Paris.
Académie de Reims, à Reims.
Athénée du Beauvoisis, à Beauvais.
Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende.
Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Marseille.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, au Puy (Haute-Loire).
Société des Sciences et Lettres, à Blois.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société Havraise, au Hâvre.
Société d'Agriculture, à Moulins.
Société d'Horticulture, à Moulins.

ERRATA.

Page 87, ligne 3, au lieu de *Nercensis,* lisez : *Nerœencis.*
Page 88, ligne 3, au lieu de *sylviniacum*, lisez : *Sylviniacum.*
Page 103; ligne 7 au lieu de *Bourbou,* lisez : *Bourbon.*

TABLE.

Ballade de Dreux mort de St André page 117

Moulins.— Imp. de P. A. DESROSIERS.

